U d'/of OTTAWA
39003000881853

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/dictionnairephil06volt

APR 1 0 19
ANNEXE DE LA BIBLIOTHEQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis
uOttawa
LIBRARY ANNEX

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE.

VI.

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE,

PAR VOLTAIRE.

TOME SIXIÈME.

IDE. — MAT.

Edition=Touquet.

PARIS

CHEZ L'ÉDITEUR, RUE DE LA HUCHETTE, N° 18.

1822.

Univ. ltas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

B
42
.V55
1822
v. 6

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE.

I.

IDÉE.

SECTION PREMIÈRE.

Qu'est-ce qu'une idée?

C'est une image qui se peint dans mon cerveau.

Toutes vos pensées sont donc des images?

Assurément; car les idées les plus abstraites ne sont que les suites de tous les objets que j'ai aperçus. Je ne prononce le mot d'*être* en général que parce que j'ai connu des êtres particuliers. Je ne prononce le nom d'*infini* que parce que j'ai vu des bornes, et que je recule ces bornes dans mon entendement autant que je le puis : je n'ai des idées que parce que j'ai des images dans la tête.

Et quel est le peintre qui fait ce tableau?

Ce n'est pas moi; je ne suis pas assez bon dessinateur; c'est celui qui m'a fait, qui fait mes idées.

Et d'où savez-vous que ce n'est pas vous qui faites des idées?

De ce qu'elles me viennent très-souvent malgré moi quand je veille, et toujours malgré moi quand je rêve en dormant.

Vous êtes donc persuadé que vos idées ne vous

appartiennent que comme vos cheveux qui croissent, qui blanchissent, et qui tombent sans que vous vous en mêliez?

Rien n'est plus évident; tout ce que je puis faire, c'est de les friser, de les couper, de les poudrer; mais il ne m'appartient pas de les produire.

Vous seriez donc de l'avis de Malebranche, qui disait que nous voyons tout en Dieu ?

Je suis bien sûr au moins que, si nous ne voyons pas les choses dans le grand Être, nous les voyons par son action puissante et présente.

Et comment cette action se fait-elle ?

Je vous ai dit cent fois dans nos entretiens que je n'en savais pas un mot, et que Dieu n'a dit son secret à personne. J'ignore ce qui fait battre mon cœur, courir mon sang dans mes veines; j'ignore le principe de tous mes mouvemens; et vous voulez que je vous dise comment je sens et comment je pense? cela n'est pas juste.

Mais vous savez au moins si votre faculté d'avoir des idées est jointe à l'étendue?

Pas un mot. Il est bien vrai que Tatien, dans son discours aux Grecs, dit que l'âme est composée manifestement d'un corps. Irénée, dans son chapitre XXVI du second livre, dit que le Seigneur a enseigné que nos âmes gardent la figure de notre corps pour en conserver la mémoire. Tertullien assure, dans son second livre de l'âme, qu'elle est un corps. Arnobe, Lactance, Hilaire, Grégoire de Nysse, Ambroise n'ont point une autre opinion. On prétend que d'autres pères de l'église assurent que

l'âme est sans aucune étendue, et qu'en cela ils sont de l'avis de Platon : ce qui est très-douteux. Pour moi, je n'ose être d'aucun avis; je ne vois qu'incompréhensibilité dans l'un et dans l'autre système; et, après y avoir rêvé toute ma vie, je suis aussi avancé que le premier jour.

Ce n'était donc pas la peine d'y penser.

Il est vrai; celui qui jouit en sait plus que celui qui réfléchit, ou du moins il sait mieux, il est plus heureux; mais que voulez-vous? il n'a pas dépendu de moi de recevoir ni de rejeter dans ma cervelle toutes les idées qui sont venues y combattre les unes contre les autres, et qui ont pris mes cellules médullaires pour leur champ de bataille. Quand elles se sont bien battues, je n'ai recueilli de leurs dépouilles que l'incertitude.

Il est bien triste d'avoir tant d'idées, et de ne savoir pas au juste la nature des idées.

Je l'avoue; mais il est bien plus triste, et beaucoup plus sot de croire savoir ce qu'on ne sait pas.

Mais si vous ne savez pas positivement ce que c'est qu'une idée, si vous ignorez d'où elles vous viennent, vous savez du moins par où elles vous viennent?

Oui, comme les anciens Égyptiens, qui, ne connaissant pas la source du Nil, savaient très-bien que les eaux du Nil leur arrivaient par le lit de ce fleuve. Nous savons très-bien que les idées nous viennent par les sens; mais nous ignorons toujours d'où elles partent. La source de ce Nil ne sera jamais découverte.

S'il est certain que toutes les idées vous sont données par les sens, pourquoi donc la sorbonne, qui a si long-temps embrassé cette doctrine d'Aristote, l'a-t-elle condamnée avec tant de virulence dans Helvétius ?

C'est que la sorbonne est composée de théologiens.

SECTION II.

Tout en Dieu.

In Deo vivimus, movemur, et sumus.
(S. PAUL, act., chap. XVII, v. 28.)

Tout se meut, tout respire, et tout existe en Dieu.

Aratus, cité et approuvé par saint Paul, fit donc cette confession de foi chez les Grecs.

Le vertueux Caton dit la même chose :

Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris.
(LUCAIN, Phars., IX, v. 580.)

Malebranche est le commentateur d'Aratus, de saint Paul et de Caton. Il réussit d'abord en montrant les erreurs des sens et de l'imagination; mais, quand il voulut développer ce grand système que tout est en Dieu, tous les lecteurs dirent que le commentaire est plus obscur que le texte. Enfin, en creusant cet abîme, la tête lui tourna; il eut des conversations avec le Verbe, il sut ce que le Verbe a fait dans les autres planètes : il devint tout-à-fait fou. Cela doit nous donner de terribles alarmes, à nous autres chétifs qui faisons les entendus.

Pour bien entrer au moins dans la pensée de Malebranche, dans les temps qu'il était sage, il

faut d'abord n'admettre que ce que nous concevons clairement, et rejeter ce que nous n'entendons pas. N'est-ce pas être imbécile que d'expliquer une obscurité par des obscurités ?

Je sens invinciblement que mes premières idées et mes sensations me sont venues malgré moi. Je conçois très-clairement que je ne puis me donner aucune idée. Je ne puis me rien donner; j'ai tout reçu. Les objets qui m'entourent ne peuvent me donner ni idée ni sensation par eux-mêmes; car comment se pourrait-il qu'un morceau de matière eût en soi la vertu de produire dans moi une pensée ?

Donc je suis mené malgré moi à penser que l'Être éternel, qui donne tout, me donne mes idées, de quelque manière que ce puisse être.

Mais, qu'est-ce qu'une idée ? qu'est-ce qu'une sensation, une volonté, etc. ? c'est moi apercevant, moi sentant, moi voulant.

On sait enfin qu'il n'y a pas plus d'être réel appelé *idée* que d'être réel nommé *mouvement;* mais il y a des corps mus.

De même, il n'y a point d'être particulier nommé *mémoire*, *imagination*, *jugement;* mais nous nous souvenons, nous imaginons, nous jugeons.

Tout cela est d'une vérité triviale; mais il est nécessaire de rebattre souvent cette vérité; car les erreurs contraires sont plus triviales encore.

Lois de la nature.

Maintenant, comment l'Être éternel et formateur produirait-il tous ces modes dans des corps organisés ?

A-t-il mis deux êtres dans un grain de froment dont l'un fera germer l'autre? a-t-il mis deux êtres dans un cerf, dont l'un fera courir l'autre? non, sans doute. Tout ce qu'on en sait, est que le grain est doué de la faculté de végéter, et le cerf de celle de courir.

C'est évidemment une mathématique générale qui dirige toute la nature, et qui opère toutes les productions. Le vol des oiseaux, le nagement des poissons, la course des quadrupèdes, sont des effets démontrés des règles du mouvement connues. *Mens agitat molem.*

Les sensations, les idées de ces animaux peuvent-elles être autre chose que des effets plus admirables de lois mathématiques plus cachées?

Mécanique des sens et des idées.

C'est par ces lois que tout animal se meut pour chercher sa nourriture. Vous devez donc conjecturer qu'il y a une loi par laquelle il a l'idée de sa nourriture, sans quoi il n'irait pas la chercher.

L'intelligence éternelle a fait dépendre d'un principe toutes les actions de l'animal; donc l'intelligence éternelle a fait dépendre du même principe les sensations qui causent ces actions.

L'auteur de la nature aura-t-il disposé avec un art si divin les instrumens merveilleux des sens; aura-t-il mis des rapports si étonnans entre les yeux et la lumière, entre l'atmosphère et les oreilles, pour qu'il ait encore besoin d'accomplir son ouvrage par un autre secours? La nature agit toujours par les voies les plus courtes. La longueur du procédé est impuis-

sance; la multiplicité des secours est faiblesse : donc il est à croire que tout marche par le même ressort.

Le grand Être fait tout.

Non-seulement nous ne pouvons nous donner aucune sensation, nous ne pouvons même en imaginer au delà de celles que nous avons éprouvées. Que toutes les académies de l'Europe proposent un prix pour celui qui imaginera un nouveau sens; jamais on ne gagnera ce prix. Nous ne pouvons donc rien purement par nous-mêmes, soit qu'il y ait un être invisible et intangible dans notre cervelet, ou répandu dans notre corps, soit qu'il n'y en ait pas : et il faut convenir que, dans tous les systèmes, l'auteur de la nature nous a donné tout ce que nous avons, organes, sensations, idées, qui en sont la suite.

Puisque nous naissons ainsi sous sa main, Malebranche, malgré toutes ses erreurs, aurait donc raison de dire philosophiquement que nous sommes dans Dieu, et que nous voyons tout dans Dieu, comme saint Paul le dit dans le langage de la théologie, Aratus et Caton dans celui de la morale.

Que pouvons-nous donc entendre par ces mots, *voir tout en Dieu?*

Ou ce sont des paroles vides de sens, ou elles signifient que Dieu nous donne toutes nos idées.

Que veut dire recevoir une idée? ce n'est pas nous qui la créons quand nous la recevons; donc il n'est pas si anti-philosophique qu'on l'a cru, de dire : C'est Dieu qui fait des idées dans ma tête, de même qu'il

fait le mouvement dans tout mon corps. Tout est donc une action de Dieu sur les créatures.

Comment tout est-il action de Dieu?

Il n'y a dans la nature qu'un principe universel, éternel et agissant; il ne peut en exister deux; car ils seraient semblables ou différens. S'ils sont différens, ils se détruisent l'un l'autre; s'ils sont semblables, c'est comme s'il n'y en avait qu'un. L'unité de dessein dans le grand tout infiniment varié annonce un seul principe; ce principe doit agir sur tout être, ou il n'est plus principe universel.

S'il agit sur tout être, il agit sur tous les modes de tout être. Il n'y a donc pas un seul mouvement, un seul mode, une seule idée qui ne soit l'effet immédiat d'une cause universelle toujours présente.

La matière de l'univers appartient donc à Dieu tout autant que les idées, et les idées tout autant que la matière.

Dire que quelque chose est hors de lui, ce serait dire qu'il y a quelque chose hors du grand tout. Dieu étant le principe universel de toutes les choses, toutes existent donc en lui et par lui.

Ce système renferme celui de la *prémotion physique;* mais comme une roue immense renferme une petite roue qui cherche à s'en écarter. Le principe que nous venons d'exposer est trop vaste pour admettre aucune vue particulière.

La prémotion physique occupe l'Être universel des changemens qui se passent dans la tête d'un janséniste et d'un moliniste; mais, pour nous autres,

nous n'occupons l'Être des êtres que des lois de l'univers. La prémotion physique fait une affaire importante à Dieu de cinq propositions dont une sœur converse aura entendu parler; et nous fesons à Dieu l'affaire la plus simple de l'arrangement de tous les mondes.

La prémotion physique est fondée sur ce principe à la grecque, que, « si un être pensant se donnait une idée, il augmenterait son être. » Or nous ne savons ce que c'est qu'augmenter son être; nous n'entendons rien à cela. Nous disons qu'un être pensant se donnerait de nouveaux modes, et non pas une addition d'existence. De même que, quand vous dansez, vos coulés, vos entrechats et vos attitudes ne vous donnent pas une existence nouvelle, qui nous semblerait absurde. Nous ne sommes d'accord avec la prémotion physique qu'en étant convaincus que nous ne nous donnons rien.

On crie contre le système de la prémotion, et contre le nôtre, que nous ôtons aux hommes la liberté : Dieu nous en garde. Il n'y a qu'à s'entendre sur ce mot *liberté :* nous en parlerons en son lieu; et en attendant, le monde ira comme il est allé toujours, sans que les thomistes ni leurs adversaires, ni tous les disputeurs du monde y puissent rien changer : et nous aurons toujours des idées sans savoir précisément ce que c'est qu'une idée.

IDENTITÉ.

Ce terme scientifique ne signifie que *même chose;* il pourrait être rendu en français par *mêmeté*. Ce

sujet est bien plus intéressant qu'on ne pense. On convient qu'on ne doit jamais punir que la personne coupable, le même individu, et point un autre. Mais un homme de cinquante ans n'est réellement point le même individu que l'homme de vingt; il n'a plus aucune des parties qui formaient son corps; et, s'il a perdu la mémoire du passé, il est certain que rien ne lie son existence actuelle à une existence qui est perdue pour lui.

Vous n'êtes le même que par le sentiment continu de ce que vous avez été et de ce que vous êtes; vous n'avez le sentiment de votre être passé que par la mémoire : ce n'est donc que la mémoire qui établit l'identité, la mêmeté de votre personne.

Nous sommes réellement physiquement comme un fleuve dont toutes les eaux coulent dans un flux perpétuel. C'est le même fleuve par son lit, ses rives, sa source, son embouchure, par tout ce qui n'est pas lui, mais changeant à tout moment son eau qui constitue son être; il n'y a nulle identité, nulle mêmeté pour ce fleuve.

S'il y avait un Xerxès tel que celui qui fouettait l'Hellespont pour lui avoir désobéi, et qui lui envoyait une paire de menottes; si le fils de ce Xerxès s'était noyé dans l'Euphrate, et que Xerxès voulût punir ce fleuve de la mort de son fils, l'Euphrate aurait raison de lui répondre : Prenez-vous-en aux flots qui roulaient dans le temps que votre fils se baignait : ces flots ne m'appartiennent point du tout; ils sont allés dans le golfe Persique, une partie s'y est salée, une autre s'est convertie en vapeurs, et s'en est allée

dans les Gaules par un vent de sud-est; elle est entrée dans les chicorées et dans les laitues que les Gaulois ont mangées : prenez le coupable où vous le trouverez.

Il en est ainsi d'un arbre dont une branche cassée par le vent aurait fendu la tête de votre grand-père. Ce n'est plus le même arbre, toutes ses parties ont fait place à d'autres. La branche qui a tué votre grand-père n'est point à cet arbre; elle n'existe plus.

On a donc demandé comment un homme qui aurait absolument perdu la mémoire avant sa mort, et dont les membres seraient changés en d'autres substances, pourrait être puni de ses fautes, ou récompensé de ses vertus quand il ne serait plus lui-même? J'ai lu dans un livre connu cette demande et cette réponse :

Demande. Comment pourrai-je être récompensé ou puni quand je ne serai plus, quand il ne restera rien de ce qui aura constitué ma personne? ce n'est que par ma mémoire que je suis toujours moi. Je perds ma mémoire dans ma dernière maladie; il faudra donc après ma mort un miracle pour me la rendre, pour me faire rentrer dans mon existence perdue?

Réponse. C'est-à-dire que, si un prince avait égorgé sa famille pour régner, s'il avait tyrannisé ses sujets, il en serait quitte pour dire à Dieu : Ce n'est pas moi, j'ai perdu la mémoire; vous vous méprenez, je ne suis plus la même personne. Pensez-vous que Dieu fût bien content de ce sophisme?

Cette réponse est très-louable, mais elle ne résout pas entièrement la question.

Il s'agit d'abord de savoir si l'entendement et la sensation sont une faculté donnée de Dieu à l'homme, ou une substance créée; ce qui ne peut guère se décider par la philosophie, qui est si faible et si incertaine.

Ensuite il faut savoir si l'âme étant une substance, et ayant perdu toute connaissance du mal qu'elle a pu faire, étant aussi étrangère à tout ce qu'elle a fait avec son corps qu'à tous les autres corps de notre univers, peut et doit, selon notre manière de raisonner, répondre dans un autre univers des actions dont elle n'a aucune connaissance; s'il ne faudrait pas en effet un miracle pour donner à cette âme le souvenir qu'elle n'a plus pour la rendre présente aux délits anéantis dans son entendement pour la faire la même personne qu'elle était sur terre, ou bien si Dieu la jugerait à peu près comme nous condamnons sur la terre un coupable, quoiqu'il ait absolument oublié ses crimes manifestes. Il ne s'en souvient plus; mais nous nous en souvenons pour lui; nous le punissons pour l'exemple. Mais Dieu ne peut punir un mort pour qu'il serve d'exemple aux vivans. Personne ne sait si ce mort est condamné ou absous. Dieu ne peut donc le punir que parce qu'il sentit et qu'il exécuta autrefois le désir de malfaire. Mais si, quand il se présente mort au tribunal de Dieu, il n'a plus rien de ce désir; s'il l'a entièrement oublié depuis vingt ans; s'il n'est plus du tout la même personne, qui Dieu punira-t-il en lui?

Ces questions ne paraissent guère du ressort de l'esprit humain : il paraît qu'il faut dans tous ces labyrinthes recourir à la foi seule ; c'est toujours notre dernier asile.

Lucrèce avait en partie senti ces difficultés quand il peint, dans son troisième livre (vers 890 — 91), un homme qui craint ce qui lui arrivera lorsqu'il ne sera plus le même homme.

Nec radicitùs è vitâ se tollit et evit ;
Sed facit esse sui quiddam super inscius ipse.

Sa raison parle en vain ; sa crainte le dévore,
Comme si, n'étant plus, il pouvait être encore.

Mais ce n'est pas à Lucrèce qu'il faut s'adresser pour connaître l'avenir.

Le célèbre Toland, qui fit sa propre épitaphe, la finit par ces mots : *Idem futurus Tolandus nunquam ;* il ne sera jamais le même Toland. Cependant il est à croire que Dieu l'aurait bien su retrouver s'il avait voulu ; mais il est à croire aussi que l'Être qui existe nécessairement est nécessairement bon.

IDOLE, IDOLATRE, IDOLATRIE.

Idole, du grec *Eidos*, figure ; *Eidolos*, représentation d'une figure ; *Latreuein*, servir, révérer, adorer. Ce mot *adorer* a, comme on sait, beaucoup d'acceptions différentes ; il signifie porter la main à la bouche en parlant avec respect, se courber, se mettre à genoux, saluer, et enfin communément rendre un culte suprême. Toujours des équivoques.

Il est utile de remarquer ici que le Dictionnaire de Trévoux commence cet article par dire que tous

les païens étaient idolâtres, et que les Indiens sont encore des peuples idolâtres. Premièrement on n'appela personne païen avant Théodose le Jeune. Ce nom fut donné alors aux habitans des bourgs d'Italie, *pagorum incolæ, pagani*, qui conservèrent leur ancienne religion. Secondement l'Indoustan est mahométan; les mahométans sont les implacables ennemis des images et de l'idolâtrie. Troisièmement, on ne doit point appeler idolâtres beaucoup de peuples de l'Inde qui sont de l'ancienne religion des Parsis, ni certaines castes qui n'ont point d'idole.

SECTION PREMIÈRE.

Y a-t-il jamais eu un gouvernement idolâtre?

Il paraît que jamais il n'y a eu aucun peuple sur la terre qui ait pris ce nom d'idolâtre. Ce mot est une injure, un terme outrageant, tel que celui de *gavache* que les Espagnols donnaient autrefois aux Français, et celui de *maranes* que les Français donnaient aux Espagnols. Si on avait demandé au sénat de Rome, à l'aréopage d'Athènes, à la cour des rois de Perse : *Êtes-vous idolâtres?* ils auraient à peine entendu cette question. Nul n'aurait répondu : Nous adorons des images, des idoles. On ne trouve ce mot *idolâtre*, *idolâtrie*, ni dans Homère, ni dans Hésiode, ni dans Hérodote, ni dans aucun auteur de la religion des gentils. Il n'y a jamais eu aucun édit, aucune loi qui ordonnât qu'on adorât les idoles, qu'on les servît en dieux, qu'on les regardât comme des dieux.

Quand les capitaines romains et carthaginois fe-

saient un traité, ils attestaient tous leurs dieux. C'est en leur présence, disaient-ils, que nous jurons la paix. Or les statues de tous ces dieux, dont le dénombrement était très-long, n'étaient pas dans la tente des généraux. Ils regardaient ou feignaient les dieux comme présens aux actions des hommes, comme témoins, comme juges. Et ce n'est pas assurément le simulacre qui constituait la Divinité.

De quel œil voyaient-ils donc les statues de leurs fausses divinités dans les temples? du même œil, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que les catholiques voient les images, objets de leur vénération. L'erreur n'était pas d'adorer un morceau de bois ou de marbre, mais d'adorer une fausse divinité représentée par ce bois et ce marbre. La différence entre eux et les catholiques n'est pas qu'ils eussent des images et que les catholiques n'en aient point; la différence est que les images figuraient des êtres fantastiques dans une religion fausse, et que les images chrétiennes figurent des êtres réels dans une religion véritable. Les Grecs avaient la statue d'Hercule, et nous celle de saint Christophe; ils avaient Esculape et sa chèvre, et nous saint Roch et son chien; ils avaient Mars et sa lance, et nous saint Antoine de Padoue et saint Jacques de Compostelle.

Quand le consul Pline adresse les prières *aux dieux immortels*, dans l'exorde du panégyrique de Trajan, ce n'est pas à des images qu'il les adresse Ces images n'étaient pas immortelles.

Ni les derniers temps du paganisme, ni les plus reculés, n'offrent un seul fait qui puisse faire con-

clure qu'on adorât une idole. Homère ne parle que des dieux qui habitent le haut Olympe. Le palladium, quoique tombé du ciel, n'était qu'un gage sacré de la protection de Pallas; c'était elle qu'on vénérait dans le palladium : c'était notre sainte ampoule.

Mais les Romains et les Grecs se mettaient à genoux devant des statues, leur donnaient des couronnes, de l'encens, des fleurs; les promenaient en triomphe dans les places publiques. Les catholiques ont sanctifié ces coutumes, et ne se disent point idolâtres.

Les femmes en temps de sécheresse portaient les statues des dieux après avoir jeûné. Elles marchaient pieds nus, les cheveux épars; et aussitôt il pleuvait à seaux, comme dit Pétrone : *Et statim urceatim pluebat.* N'a-t-on pas consacré cet usage, illégitime chez les gentils, et légitime parmi les catholiques? Dans combien de villes ne porte-t-on pas nu-pieds des charognes pour obtenir les bénédictions du ciel par leur intercession? Si un Turc, un lettré Chinois était témoin de ces cérémonies, il pourrait par ignorance accuser les Italiens de mettre leur confiance dans les simulacres qu'ils promènent ainsi en procession.

SECTION II.

Examen de l'idolâtrie ancienne.

Du temps de Charles I, on déclara la religion catholique idolâtre en Angleterre. Tous les presbytériens sont persuadés que les catholiques adorent un pain qu'ils mangent, et des figures qui sont l'ouvrage

de leurs sculpteurs et de leurs peintres. Ce qu'une partie de l'Europe reproche aux catholiques, ceux-ci le reprochent eux-mêmes aux gentils.

On est surpris du nombre prodigieux de déclamations débitées dans tous les temps contre l'idolâtrie des Romains et des Grecs; et ensuite on est surpris encore quand on voit qu'ils n'étaient pas idolâtres.

Il y avait des temples plus privilégiés que les autres. La grande Diane d'Éphèse avait plus de réputation qu'une Diane de village. Il se fesait plus de miracles dans le temple d'Esculape à Épidaure que dans un autre de ses temples. La statue du Jupiter Olympien attirait plus d'offrandes que celle du Jupiter Paphlagonien. Mais, puisqu'il faut toujours opposer ici les coutumes d'une religion vraie à celles d'une religion fausse, n'avons-nous pas eu depuis plusieurs siècles plus de dévotion à certains autels qu'à d'autres?

Notre-Dame de Lorette n'a-t-elle pas été préférée à Notre-Dame des Neiges, à celle des Ardens, à celle de Hall, etc.? Ce n'est pas à dire qu'il y ait plus de vertu dans une statue à Lorette que dans une statue du village de Hall, mais nous avons eu plus de dévotion à l'une qu'à l'autre; nous avons cru que celle qu'on invoquait aux pieds de ses statues daignait du haut du ciel répandre plus de faveurs, opérer plus de miracles dans Lorette que dans Hall. Cette multiplicité d'images de la même personne prouve même que ce ne sont point ces images qu'on révère, et que le culte se rapporte à la personne qui est représentée;

car il n'est pas possible que chaque image soit la chose même : il y a mille images de saint François, qui même ne lui ressemblent point, et qui ne se ressemblent point entr'elles; et toutes indiquent un seul saint François, invoqué le jour de sa fête par ceux qui ont dévotion à ce saint.

Il en était absolument de même chez les païens : on n'avait imaginé qu'une seule divinité, un seul Apollon, et non pas autant d'Apollons et de Dianes qu'ils avaient de temples et de statues. Il est donc prouvé, autant qu'un point d'histoire peut l'être, que les anciens ne croyaient pas qu'une statue fût une divinité, que le culte ne pouvait être rapporté à cette statue, à cette idole; et par conséquent les anciens n'étaient point idolâtres. C'est à nous à voir si on doit saisir ce prétexte pour nous accuser d'idolâtrie?

Une populace grossière et superstitieuse qui ne raisonnait point, qui ne savait ni douter, ni nier, ni croire, qui courait au temple par oisiveté, et parce que les petits y sont égaux aux grands, qui portait son offrande par coutume, qui parlait continuellement de miracles sans en avoir examiné aucun, et qui n'était guère au-dessus des victimes qu'elle amenait; cette populace, dis-je, pouvait bien, à la vue de la grande Diane et de Jupiter tonnant, être frappée d'une horreur religieuse, et adorer sans le savoir la statue même. C'est ce qui est arrivé quelquefois dans nos temples à nos paysans grossiers, et on n'a pas manqué de les instruire que c'est aux bienheureux, aux mortels reçus dans le ciel qu'ils doivent deman-

der leur intercession, et non à des figures de bois et de pierre.

Les Grecs et les Romains augmentèrent le nombre de leurs dieux par leurs apothéoses. Les Grecs divinisaient les conquérans, comme Bacchus, Hercule, Persée. Rome dressa des autels à ses empereurs. Nos apothéoses sont d'un genre différent; nous avons infiniment plus de saints qu'ils n'avaient de ces dieux secondaires, mais nous n'avons égard ni au rang ni aux conquêtes. Nous avons élevé des temples à des hommes simplement vertueux, qui seraient ignorés sur la terre s'ils n'étaient placés dans le ciel. Les apothéoses des anciens sont faites par la flatterie, les nôtres par le respect pour la vertu.

Cicéron dans ses ouvrages philosophiques ne laisse pas soupçonner seulement qu'on puisse se méprendre aux statues des dieux, et les confondre avec les dieux mêmes. Ses interlocuteurs foudroient la religion établie, mais aucun d'eux n'imagine d'accuser les Romains de prendre du marbre et de l'airain pour les divinités. Lucrèce ne reproche cette sottise à personne, lui qui reproche tout aux superstitieux. Donc, encore une fois, cette opinion n'existait pas, on n'en avait aucune idée; il n'y avait point d'idolâtres.

Horace fait parler une statue de Priape, il lui fait dire : *J'étais autrefois un tronc de figuier; un charpentier, ne sachant s'il ferait de moi un dieu ou un banc, se détermina enfin à me faire dieu.* Que conclure de cette plaisanterie ? Priape était de ces divinités subalternes, abandonnées aux railleurs; et cette plaisanterie même est la preuve la plus forte

que cette figure de Priape, qu'on mettait dans les potagers pour effrayer les oiseaux, n'était pas fort révérée.

Dacier, en se livrant à l'esprit commentateur, n'a pas manqué d'observer que Baruch avait prédit cette aventure, en disant : *Ils ne seront que ce que voudront les ouvriers;* mais il pouvait observer aussi qu'on en peut dire autant de toutes les statues. Baruch aurait-il eu une vision sur les satires d'Horace.

On peut d'un bloc de marbre tirer tout aussi-bien une cuvette qu'une figure d'Alexandre, ou de Jupiter, ou de quelque autre chose plus respectable. La matière dont étaient formés les chérubins du Saint des saints aurait pu servir également aux fonctions les plus viles. Un trône, un autel en sont-ils moins révérés parce que l'ouvrier en pouvait faire une table de cuisine ?

Dacier, au lieu de conclure que les Romains adoraient la statue de Priape, et que Baruch l'avait prédit, devait donc conclure que les Romains s'en moquaient. Consultez tous les auteurs qui parlent des statues de leurs dieux, vous n'en trouverez aucun qui parle d'idolâtrie; ils disent expressément le contraire. Vous voyez dans Martial (lib. VIII, ep. 24) :

Qui finxit sacros auro vel marmore vultus,
Non facit ille Deos; qui rogat ille facit.

L'artisan ne fait point les dieux,
C'est celui qui les prie.

Dans Ovide (*de Ponto* II, ep. VIII, v. 62) :

Colitur pro Jove forma Jovis.

Dans l'image de Dieu c'est Dieu seul qu'on adore.

Dans Stace : (*Thébaïde*, liv. XII, v. 503-504.)

Nulla autem effigies, nulli commissa metallo
Forma Dei, mentes habitare et pectora gaudet.

Les dieux ne sont jamais dans une arche enfermés :
Ils habitent nos cœurs.

Dans Lucain : (*Pharsale*, liv. XI, v. 578.)

Est-ne Dei sedes, nisi terra et pontus et aër?

L'univers est de Dieu la demeure et l'empire.

On ferait un volume de tous les passages qui déposent que des images n'étaient que des images.

Il n'y a que le cas où les statues rendaient des oracles qui ait pu faire penser que ces statues avaient en elles quelque chose de divin. Mais certainement l'opinion régnante était que les dieux avaient choisi certains autels, certains simulacres pour y venir résider quelquefois, pour y donner audience aux hommes, pour leur répondre. On ne voit dans Homère et dans les cœurs des tragédies grecques que des prières à Apollon qui rend ses oracles sur les montagnes, en tel temple, en telle ville; il n'y a pas dans toute l'antiquité la moindre trace d'une prière adressée à une statue; si on croyait que l'esprit divin préférait quelques temples, quelques images, comme on croyait aussi qu'il préférait quelques hommes, la chose était certainement possible; ce n'était qu'une erreur de fait. Combien avons-nous d'images miraculeuses! Les anciens se vantaient d'avoir ce que nous possédons en effet; et, si nous ne sommes point idolâtres, de quel droit dirons-nous qu'ils l'ont été?

Ceux qui professaient la magie, qui la croyaient

une science, ou qui feignaient de le croire, prétendaient avoir le secret de faire descendre les dieux dans les statues, non pas les grands dieux, mais les dieux secondaires, les génies. C'est ce que Mercure Trismégiste appelait *faire des dieux;* et c'est ce que saint Augustin réfute dans sa *Cité de Dieu.* Mais cela même montre évidemment que les simulacres n'avaient rien en eux de divin, puisqu'il fallait qu'un magicien les animât; et il me semble qu'il arrivait bien rarement qu'un magicien fût assez habile pour donner une âme à une statue, pour la faire parler.

En un mot, les images des dieux n'étaient point des dieux. Jupiter, et non pas son image, lançait le tonnerre; ce n'était pas la statue de Neptune qui soulevait les mers, ni celle d'Apollon qui donnait la lumière. Les Grecs et les Romains étaient des gentils des polythéistes, et n'étaient point des idolâtres.

Nous leur prodiguâmes cette injure quand nous n'avions ni statues ni temples, et nous avons continué dans notre injustice depuis que nous avons fait servir la peinture et la sculpture à honorer nos vérités, comme ils s'en servaient pour honorer leurs erreurs.

SECTION III.

Si les Perses, les Sabéens, les Égyptiens, les Tartares, les Turcs ont été idolâtres; et de quelle antiquité est l'origine des simulacres appelés idoles. Histoire de leur culte.

C'EST une grande erreur d'appeler idolâtres les peuples qui rendirent un culte au soleil et aux étoiles.

Ces nations n'eurent long-temps ni simulacres ni temples. Si elles se trompèrent, c'est en rendant aux astres ce qu'elles devaient au créateur des astres. Encore le dogme de Zoroastre ou Zerdust, recueilli dans le Sadder, enseigne-t-il un être suprême, vengeur et rémunérateur; et cela est bien loin de l'idolâtrie. Le gouvernement de la Chine n'a jamais eu aucune idole; il a toujours conservé le culte simple du maître du ciel Kingtien.

Gengis-Kan chez les Tartares n'était point idolâtre, et n'avait aucun simulacre. Les musulmans, qui remplissent la Grèce, l'Asie Mineure, la Syrie, la Perse, l'Inde et l'Afrique, appellent les chrétiens idolâtres, *giaours*, parce qu'ils croient que les chrétiens rendent un culte aux images. Ils brisèrent plusieurs statues qu'ils trouvèrent à Constantinople dans Sainte-Sophie et dans l'église des Saints-Apôtres et dans d'autres, qu'ils convertirent en mosquées. L'apparence les trompa comme elle trompe toujours les hommes, et leur fit croire que des temples dédiés à des saints qui avaient été hommes autrefois, des images de ces saints révérées à genoux, des miracles opérés dans ces temples étaient des preuves invincibles de l'idolâtrie la plus complète; cependant il n'en est rien. Les chrétiens n'adorent en effet qu'un seul Dieu, et ne révèrent dans les bienheureux que la vertu même de Dieu qui agit dans ses saints. Les iconoclastes et les protestans ont fait le même reproche d'idolâtrie à l'église, et on leur a fait la même réponse.

Comme les hommes ont eu très-rarement des idées

précises, et ont encore moins exprimé leurs idées par des mots précis et sans équivoque, nous appelâmes du nom d'idolâtres les gentils et surtout les polythéistes. On a écrit des volumes immenses, on a débité des sentimens divers sur l'origine de ce culte rendu à Dieu ou à plusieurs dieux sous des figures sensibles : cette multitude de livres et d'opinions ne prouve que l'ignorance.

On ne sait pas qui inventa les habits et les chaussures, et on veut savoir qui le premier inventa les idoles! Qu'importe un passage de Sanchoniathon, qui vivait avant la guerre de Troie? que nous apprend-il quand il dit que le chaos, l'esprit, c'est-à-dire *le souffle*, amoureux de ses principes, en tira le limon, qu'il rendit l'air lumineux, que le vent Colp et sa femme Baü engendrèrent Éon, qu'Éon engendra Genos; que Cronos leur descendant avait deux yeux par derrière comme par devant, qu'il devint dieu, et qu'il donna l'Égypte à son fils Thaut? voilà un des plus respectables monumens de l'antiquité.

Orphée ne nous en apprendra pas davantage dans sa Théogonie, que Damascius nous a conservée. Il représente le principe du monde sous la figure d'un dragon à deux têtes, l'une de taureau, l'autre de lion; un visage au milieu qu'il appelle *visage-dieu*, et des ailes dorées aux épaules.

Mais vous pouvez de ces idées bizarres tirer deux grandes vérités, l'une que les images sensibles et les hiéroglyphes sont de l'antiquité la plus haute, l'autre que tous les anciens philosophes ont reconnu un premier principe.

Quant au polythéisme, le bon sens vous dira que, dès qu'il y a eu des hommes, c'est-à-dire, des animaux faibles, capables de raison et de folie, sujets à tous les accidens, à la maladie et à la mort, ces hommes ont senti leur faiblesse et leur dépendance; ils ont reconnu aisément qu'il est quelque chose de plus puissant qu'eux; ils ont senti une force dans la terre qui fournit leurs alimens, une dans l'air qui souvent les détruit, une dans le feu qui consume, et dans l'eau qui submerge. Quoi de plus naturel dans des hommes ignorans que d'imaginer des êtres qui présidaient à ces élémens? quoi de plus naturel que de révérer la force invisible qui fesait luire aux yeux le soleil et les étoiles? et, dès qu'on voulut se former une idée de ces puissances supérieures à l'homme, quoi de plus naturel encore que de les figurer d'une manière sensible? Pouvait-on s'y prendre autrement? La religion juive, qui précéda la nôtre, et qui fut donnée par Dieu même, était toute remplie de ces images sous lesquelles Dieu est représenté. Il daigne parler dans un buisson le langage humain; il paraît sur une montagne : les esprits célestes qu'il envoie viennent tous avec une forme humaine; enfin le sanctuaire est couvert de chérubins, qui sont des corps d'hommes avec des ailes et des têtes d'animaux. C'est ce qui a donné lieu à l'erreur de Plutarque, de Tacite, d'Appien, et de tant d'autres, de reprocher aux Juifs d'adorer une tête d'âne. Dieu, malgré sa défense de peindre et de sculpter aucune figure, a donc daigné se proportionner à la faiblesse humaine, qui demandait qu'on parlât aux sens par des images.

Isaïe, dans le chap. VI, voit le seigneur assis sur un trône, et le bas de sa robe qui remplit le temple. Le Seigneur étend sa main, et touche la bouche de Jérémie, au chap. I de ce prophète. Ézéchiel, au chap. I, voit un trône de saphir, et Dieu lui paraît comme un homme assis sur ce trône. Ces images n'altèrent point la pureté de la religion juive, qui jamais n'employa les tableaux, les statues, les idoles pour représenter Dieu aux yeux du peuple.

Les lettrés chinois, les Parsis, les anciens Égyptiens n'eurent point d'idoles; mais bientôt Isis et Osiris furent figurés; Bel à Babylone fut un gros colosse, Brama fut un monstre bizarre dans la presqu'île de l'Inde. Les Grecs surtout multiplièrent les noms des dieux, les statues et les temples, mais en attribuant toujours la suprême puissance à leur Zeus, nommé par les Latins Jupiter, maître des dieux et des hommes. Les Romains imitèrent les Grecs. Ces peuples placèrent toujours tous les dieux dans le ciel, sans savoir ce qu'ils entendaient par le ciel (*).

Les Romains eurent leurs douze grands dieux, six mâles et six femelles, qu'ils nommèrent *Dii majorum gentium*. Jupiter, Neptune, Apollon, Vulcain, Mars, Mercure, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Vénus, Diane. Pluton fut alors oublié; Vesta prit sa place.

Ensuite venaient les dieux *minorum gentium*, les dieux indigètes, les héros, comme Bacchus, Hercule, Esculape; les dieux infernaux, Pluton, Proserpine; ceux de la mer, comme Téthys, Amphytrite, les

(*) Voyez l'article CIEL.

Néréides, Glaucus; puis les Driades, les Naïades, les dieux des jardins, ceux des bergers : il y en avait pour chaque profession, pour chaque action de la vie, pour les enfans, pour les filles nubiles, pour les mariées, pour les accouchées; on eut le dieu Pet. On divinisa enfin les empereurs. Ni ces empereurs, ni le dieu Pet, ni la déesse Pertunda, ni Priape, ni Rumilia, la déesse des tétons, ni Stercutius, le dieu de la garde-robe, ne furent à la vérité regardés comme les maîtres du ciel et de la terre. Les empereurs eurent quelquefois des temples, les petits dieux pénates n'en eurent point; mais tous eurent leur figure, leur idole.

C'étaient de petits magots dont on ornait son cabinet; c'étaient les amusemens des vieilles femmes et des enfans, qui n'étaient autorisés par aucun culte public. On laissait agir à son gré la superstition de chaque particulier. On trouve encore ces petites idoles dans les ruines des anciennes villes.

Si personne ne sait quand les hommes commencèrent à se faire des idoles, on sait qu'elles sont de l'antiquité la plus haute. Tharé, père d'Abraham, en fesait à Ur en Chaldée. Rachel déroba et emporta les idoles de son beau-père Laban. On ne peut remonter plus haut.

Mais quelle notion précise avaient les anciennes nations de tous ces simulacres? Quelle vertu, quelle puissance leur attribuait-on? croyait-on que les dieux descendaient du ciel pour venir se cacher dans ces statues, ou qu'ils leur communiquaient une partie de l'esprit divin, ou qu'ils ne leur communiquaient rien du tout? C'est encore sur quoi on a très-inutile-

ment écrit; il est clair que chaque homme en jugeait selon le degré de sa raison, ou de sa crédulité, ou de son fanatisme. Il est évident que les prêtres attachaient le plus de divinité qu'ils pouvaient à leurs statues, pour s'attirer plus d'offrandes. On sait que les philosophes réprouvaient ces superstitions, que les guerriers s'en moquaient, que les magistrats les toléraient, et que le peuple, toujours absurde, ne savait ce qu'il fesait. C'est en peu de mots l'histoire de toutes les nations à qui Dieu ne s'est pas fait connaître.

On peut se faire la même idée du culte que toute l'Égypte rendit à un bœuf, et que plusieurs villes rendirent à un chien, à un singe, à un chat, à des ognons. Il y a grande apparence que ce furent d'abord des emblèmes. Ensuite un certain bœuf Apis, un certain chien nommé Anubis, furent adorés; on mangea toujours du bœuf et des ognons : mais il est difficile de savoir ce que pensaient les vieilles femmes d'Égypte des ognons sacrés et des bœufs.

Les idoles parlaient assez souvent. On fesait commémoration à Rome, le jour de la fête de Cybèle, des belles paroles que la statue avait prononcées lorsqu'on en fit la translation du palais du roi Attale.

Ipsa peti volui; ne sit mora, mitte volentem :
Dignus Roma locus quo Deus omnis eat.
(Ovide, Fastes, IV, v. 269-270.)

« J'ai voulu qu'on m'enlevât; emmenez-moi vite : Rome est digne que tout dieu s'y établisse. »

La statue de la Fortune avait parlé : les Scipions, les Cicéron, les Césars, à la vérité, n'en croyaient

rien; mais la vieille à qui Encolpe donna un écu pour acheter des oies et des dieux, pouvait fort bien le croire.

Les idoles rendaient aussi des oracles, et les prêtres, cachés dans le creux des statues, parlaient au nom de la divinité.

Comment, au milieu de tant de dieux et de tant de théogonies différentes, et de cultes particuliers, n'y eut-il jamais de guerre de religion chez les peuples nommés *idolâtres?* Cette paix fut un bien qui naquit d'un mal, de l'erreur même; car chaque nation, reconnaissant plusieurs dieux inférieurs, trouva bon que ses voisins eussent aussi les leurs. Si vous exceptez Cambyse, à qui on reprocha d'avoir tué le bœuf Apis, on ne voit dans l'histoire profane aucun conquérant qui ait maltraité les dieux d'un peuple vaincu. Les gentils n'avaient aucune religion exclusive, et les prêtres ne songèrent qu'à multiplier les offrandes et les sacrifices.

Les premières offrandes furent des fruits. Bientôt après il fallut des animaux pour la table des prêtres; ils les égorgeaient eux-mêmes; ils devinrent bouchers et cruels : enfin ils introduisirent l'usage horrible de sacrifier des victimes humaines, et surtout des enfans et des jeunes filles. Jamais les Chinois, ni les Parsis, ni les Indiens ne furent coupables de ces abominations; mais à Hiéropolis en Égypte, au rapport de Porphyre, on immola des hommes.

Dans la Tauride on sacrifiait des étrangers, heureusement les prêtres de la Tauride ne devaient pas avoir beaucoup de pratiques. Les premiers Grecs, les

Cypriotes, les Phéniciens, les Tyriens, les Carthaginois eurent cette superstition abominable. Les Romains eux-mêmes tombèrent dans ce crime de religion ; et Plutarque rapporte qu'ils immolèrent deux Grecs et deux Gaulois pour expier les galanteries de trois vestales. Procope, contemporain du roi des Francs Théodebert, dit que les Francs immolèrent des hommes quand ils entrèrent en Italie avec ce prince. Les Gaulois, les Germains fesaient communément de ces affreux sacrifices. On ne peut guère lire l'histoire sans concevoir de l'horreur pour le genre humain.

Il est vrai que chez les Juifs, Jephté sacrifia sa fille, et que Saül fut prêt à immoler son fils; il est vrai que ceux qui étaient voués au Seigneur par anathème ne pouvaient être rachetés, ainsi qu'on rachetait les bêtes, et qu'il fallait qu'ils périssent.

Nous parlerons ailleurs des victimes humaines sacrifiées dans toutes les religions.

Pour consoler le genre humain de cet horrible tableau de ces pieux sacriléges, il est important de savoir que chez presque toutes les nations nommées idolâtres il y avait la théologie sacrée et l'erreur populaire, le culte secret et les cérémonies publiques, la religion des sages et celle du vulgaire. On n'enseignait qu'un seul Dieu aux initiés dans les mystères : il n'y a qu'à jeter les yeux sur l'hymne attribué à l'ancien Orphée, qu'on chantait dans les mystères de Cérès Éleusine, si célèbre en Europe et en Asie. « Contemple la nature divine, illumine ton esprit, gouverne ton cœur, marche dans la voie de la justice, que le Dieu du ciel et de la terre soit toujours présent

à tes yeux ; il est unique, il existe seul par lui-même, tous les êtres tiennent de lui leur existence ; il les soutient tous : il n'a jamais été vu des mortels, et il voit toutes choses. »

Qu'on lise encore ce passage du philosophe Maxime de Madaure, que nous avons déjà cité : « Quel homme est assez grossier, assez stupide pour douter qu'il soit un Dieu suprême, éternel, infini, qui n'a rien engendré de semblable à lui-même, et qui est le père commun de toutes choses ? »

Il y a mille témoignages que les sages abhorraient non-seulement l'idolâtrie, mais encore le polythéisme.

Épictète, ce modèle de résignation et de patience, cet homme si grand dans une condition si basse, ne parle jamais que d'un seul Dieu. Relisez encore cette maxime : « Dieu m'a créé, Dieu est au dedans de moi ; je le porte partout. Pourrais-je le souiller par des pensées obscènes, par des actions injustes, par d'infâmes désirs ? Mon devoir est de remercier Dieu de tout, de le louer de tout, et de ne cesser de le bénir qu'en cessant de vivre. » Toutes les idées d'Épictète roulent sur ce principe. Est-ce là un idolâtre ?

Marc-Aurèle, aussi grand peut-être sur le trône de l'empire romain qu'Épictète dans l'esclavage, parle souvent, à la vérité, des dieux, soit pour se conformer au langage reçu, soit pour exprimer des êtres mitoyens entre l'Être suprême et les hommes ; mais en combien d'endroits ne fait-il pas voir qu'il ne reconnaît qu'un Dieu éternel, infini. « Notre âme, dit-il, est une émanation de la divinité. Mes en-

fans, mon corps, mes esprits me viennent de Dieu. »

Les stoïciens, les platoniciens admettaient une nature divine et universelle; les épicuriens la niaient. Les pontifes ne parlaient que d'un seul Dieu dans les mystères. Où étaient donc les idolâtres? Tous nos déclamateurs crient à l'idolâtrie comme de petits chiens qui jappent quand ils entendent un gros chien aboyer.

Au reste, c'est une des plus grandes erreurs du Dictionnaire de Moréri de dire que, du temps de Théodose le Jeune, il ne resta plus d'idolâtres que dans les pays reculés de l'Asie et de l'Afrique. Il y avait dans l'Italie beaucoup de peuples encore gentils, même au septième siècle. Le nord de l'Allemagne, depuis le Véser, n'était pas chrétien du temps de Charlemagne. La Pologne et tout le septentrion restèrent long-temps après lui dans ce qu'on appelle *idolâtrie :* la moitié de l'Afrique, tous les royaumes au-delà du Gange, le Japon, la populace de la Chine, cent hordes de Tartares ont conservé leur ancien culte. Il n'y a plus en Europe que quelques Lapons, quelques Samoïèdes, quelques Tartares qui aient persévéré dans la religion de leurs ancêtres.

Finissons par remarquer que, dans les temps qu'on appelle parmi nous *le moyen âge,* nous appelions le pays des mahométans *la Paganie;* nous traitions d'*idolâtres,* d'*adorateurs d'images,* un peuple qui a les images en horreur. Avouons encore une fois que les Turcs sont plus excusables de nous croire idolâtres quand ils voient nos autels chargés d'images et de statues.

Un gentilhomme du prince Ragotski m'a assuré sur son honneur qu'étant entré dans un café à Constantinople, la maîtresse ordonna qu'on ne le servît point parce qu'il était idolâtre. Il était protestant; il lui jura qu'il n'adorait ni hostie ni images. Ah! si cela est, lui dit cette femme, venez chez moi tous les jours, vous serez servi pour rien.

IGNACE DE LOYOLA.

Voulez-vous acquérir un grand nom, être fondateur, soyez complétement fou, mais d'une folie qui convienne à votre siècle. Ayez dans votre folie un fond de raison qui puisse servir à diriger vos extravagances, et soyez excessivement opiniâtre. Il pourra arriver que vous soyez pendu; mais, si vous ne l'êtes pas, vous pourrez avoir des autels.

En conscience, y a-t-il jamais eu un homme plus digne des Petites-Maisons que saint Ignace ou saint Inigo le Biscaïen, car c'est son véritable nom? La tête lui tourna à la lecture de la Légende dorée, comme elle tourna depuis à don Quichotte de la Manche pour avoir lu des romans de chevalerie. Voilà mon Biscaïen qui se fait d'abord chevalier de la Vierge, et qui fait la veille des armes à l'honneur de sa dame. La sainte Vierge lui apparaît, et accepte ses services; elle revient plusieurs fois; elle lui amène son fils. Le diable, qui est aux aguets, et qui prévoit tout le mal que les jésuites lui feront un jour, vient faire un vacarme de lutin dans la maison, casse toutes les vitres : le Biscaïen le chasse avec un signe de croix; le diable s'enfuit à travers la muraille; et y

laisse une grande ouverture, que l'on montrait encore aux curieux cinquante ans après ce bel événement.

Sa famille, voyant le dérangement de son esprit, veut le faire enfermer et le mettre au régime : il se débarrasse de sa famille, ainsi que du diable, et s'enfuit sans savoir où il va. Il rencontre un Maure, et dispute avec lui sur l'immaculée conception. Le Maure, qui le prend pour ce qu'il est, le quitte au plus vite. Le Biscaïen ne sait s'il tuera le Maure, ou s'il priera Dieu pour lui; il en laissa la décision à son cheval qui, plus sage que lui, reprit la route de son écurie.

Mon homme, après cette aventure, prend le parti d'aller en pèlerinage à Bethléem, en mendiant son pain : sa folie augmente en chemin; les dominicains prennent pitié de lui à Manrèse; ils le gardent chez eux pendant quelques jours, et le renvoient sans l'avoir pu guérir.

Il s'embarque à Barcelonne, arrive à Venise : on le chasse de Venise; il revient à Barcelonne toujours mendiant son pain, toujours ayant des extases, et voyant fréquemment la sainte Vierge et Jésus-Christ.

Enfin on lui fait entendre que, pour aller dans la Terre sainte convertir les Turcs, les chrétiens de l'église grecque, les Arméniens et les Juifs, il fallait commencer par étudier un peu de théologie. Mon Biscaïen ne demande pas mieux; mais, pour être théologien, il faut savoir un peu de grammaire et un peu de latin, cela ne l'embarrasse point; il va au

collége à l'âge de trente-trois ans : on se moque de lui, et il n'apprend rien.

Il était désespéré de ne pouvoir aller convertir des infidèles : le diable eut pitié de lui cette fois-là; il lui apparut, et lui jura, foi de chrétien, que, s'il voulait se donner à lui, il le rendrait le plus savant homme de l'église de Dieu. Ignace n'eut garde de se mettre sous la discipline d'un tel maître : il retourna en classe ; on lui donna le fouet quelquefois, et il n'en fut pas plus savant.

Chassé du collége de Barcelonne, persécuté par le diable, qui le punissait de ses refus, abandonné par la vierge Marie, qui ne se mettait point du tout en peine de secourir son chevalier, il ne se rebute pas; il se met à courir le pays avec des pèlerins de Saint-Jacques; il prêche dans les rues de ville en ville. On l'enferme dans les prisons de l'inquisition. Délivré de l'inquisition, on le met en prison dans Alcala; il s'enfuit après à Salamanque, et on l'y enferme encore. Enfin, voyant qu'il n'était pas prophète dans son pays, Ignace prend la résolution d'aller étudier à Paris : il fait le voyage à pied, précédé d'un âne qui portait son bagage, ses livres et ses écrits. Don Quichotte du moins eut un cheval et un écuyer; mais Ignace n'avait ni l'un ni l'autre.

Il essuye à Paris les mêmes avanies qu'en Espagne : on lui fait mettre culotte bas au collége de Sainte-Barbe, et on veut le fouetter en cérémonie. Sa vocation l'appelle enfin à Rome.

Comment s'est-il pu faire qu'un pareil extravagant ait joui enfin à Rome de quelque considération, se

soit fait des disciples, et ait été le fondateur d'un ordre puissant, dans lequel il y a eu des hommes très-estimables? c'est qu'il était opiniâtre et enthousiaste. Il trouva des enthousiastes comme lui, auxquels il s'associa. Ceux-là, ayant plus de raison que lui, rétablirent un peu la sienne : il devint plus avisé sur la fin de sa vie, et il mit même quelque habileté dans sa conduite.

Peut-être Mahomet commença-t-il à être aussi fou qu'Ignace dans les premières conversations qu'il eut avec l'ange Gabriel; et peut-être Ignace, à la place de Mahomet, aurait fait d'aussi grandes choses que le prophète; car il était aussi ignorant, tout aussi visionnaire et aussi courageux.

On dit d'ordinaire que ces choses-là n'arrivent qu'une fois : cependant il n'y a pas long-temps qu'un rustre Anglais, plus ignorant que l'Espagnol Ignace, a établi la société de ceux qu'on nomme *quakers*, société fort au-dessus de celle d'Ignace. Le comte de Sinzendorf a de nos jours fondé la secte des moraves; et les convulsionnaires de Paris ont été sur le point de faire une révolution. Ils ont été bien fous, mais ils n'ont pas été assez opiniâtres.

IGNORANCE.

SECTION PREMIÈRE.

Il y a bien des espèces d'ignorances; la pire de toutes est celle des critiques. Ils sont obligés, comme on sait, d'avoir doublement raison, comme gens qui affirment, et comme gens qui condamnent. Ils sont donc doublement coupables quand ils se trompent.

Première ignorance.

Par exemple, un homme fait deux gros volumes sur quelques pages d'un livre utile qu'il n'a pas entendu (*). Il examine d'abord ces paroles :

La mer a couvert des terrains immenses.... Les lits profonds de coquillages qu'on trouve en Touraine et ailleurs ne peuvent y avoir été déposés que par la mer.

Oui, si ces lits de coquillages existent en effet : mais le critique devait savoir que l'auteur lui-même a découvert ou cru découvrir que ces lits reguliers de coquillages n'existent point, qu'il n'y en a nulle part dans le milieu des terres; mais, soit que le critique le sût, soit qu'il ne le sût pas, il ne devait pas imputer, généralement parlant, des couches de coquilles supposées régulièrement placées les unes sur les autres à un déluge universel qui aurait détruit toute régularité : c'est ignorer absolument la physique.

Il ne devait pas dire :

Le déluge universel est raconté par Moïse avec le consentement de toutes les nations.

1°. Parce que le *Pentateuque* fut long-temps ignoré, non-seulement des nations, mais des Juifs eux-mêmes ;

2°. Parce qu'on ne trouva qu'un exemplaire de la loi au fond d'un vieux coffre, du temps du roi Josias;

(*) L'abbé François, auteur d'un livre absolument ignoré contre ceux que, dans les sacristies, on appelle athées, déistes, matérialistes, etc., etc., etc.

Ce livre est intitulé : *Preuves de la religion de notre Seigneur Jésus-Christ.*

3°. Parce que ce livre fut perdu pendant la captivité ;

4°. Parce qu'il fut restauré par Esdras ;

5°. Parce qu'il fut toujours inconnu à tout autre nation jusqu'au temps de la traduction des Septante ;

6°. Parce que, même depuis la traduction attribuée aux Septante, nous n'avons pas un seul auteur parmi les gentils qui cite un seul endroit de ce livre, jusqu'à Longin qui vivait sous l'empereur Aurélien ;

7°. Parce que nulle autre nation n'a jamais admis un déluge universel jusqu'aux métamorphoses d'Ovide, et qu'encore dans Ovide il ne s'étend qu'à la Méditerranée ;

8°. Parce que saint Augustin avoue expressément que le déluge universel fut ignoré de toute l'antiquité ;

9°. Parce que le premier déluge dont il est question chez les gentils est celui dont parle Bérose, et qu'il fixe à quatre mille quatre cents ans environ avant notre ère vulgaire ; ce déluge ne s'étendit que vers le Pont-Euxin ;

10°. Parce qu'enfin il ne nous est resté aucun monument d'un déluge universel chez aucune nation du monde.

Il faut ajouter à toutes ces raisons que le critique n'a pas seulement compris l'état de la question. Il s'agit uniquement de savoir si nous avons des preuves physiques que la mer ait abandonné successivement plusieurs terrains : et sur cela M. l'abbé François dit des injures à des hommes qu'il ne peut ni connaître ni entendre. Il eût mieux valu se taire et ne pas grossir la foule des mauvais livres.

Seconde ignorance.

La même critique, pour appuyer de vieilles idées assez universellement méprisées, mais qui n'ont pas le plus léger rapport à Moïse, s'avise de dire,

Que Bérose est parfaitement d'accord avec Moïse dans le nombre des générations avant le déluge (*a*).

Remarquez, mon cher lecteur, que ce Bérose est celui-là même qui nous apprend que le poisson Oannès sortait tous les jours de l'Euphrate pour venir prêcher les Chaldéens, et que le même poisson écrivit avec une de ses arêtes un beau livre sur l'origine des choses. Voilà l'écrivain que M. l'abbé François prend pour le garant de Moïse.

Troisième ignorance.

N'est-il pas constant qu'un grand nombre de familles européennes, transplantées dans les côtes d'Afrique, y sont devenues, sans aucun mélange, aussi noires que les naturelles du pays (*b*).

Monsieur l'abbé, c'est le contraire qui est constant. Vous ignorez que les nègres ont le *reticulum mucosum* noir, quoique je l'aie dit vingt fois. Sachez que vous auriez beau faire des enfans en Guinée, vous ne feriez jamais que des Welches qui n'auraient ni cette belle peau noire huileuse, ni ces lèvres noires et lippues, ni ces yeux ronds, ni cette laine frisée sur la tête, qui font la différence spécifique des nègres. Sachez que votre famille welche, établie en Amérique, aura

---

(*a*) Page 6. — (*b*) Page 5.

toujours de la barbe, tandis qu'aucun Américain n'en aura. Après cela, tirez-vous d'affaire comme vous pourrez avec Adam et Ève.

Quatrième ignorance.

Le plus idiot ne dit point, moi pied, moi tête, moi main; il sait donc qu'il y a en lui quelque chose qui s'approprie son corps (c).

Hélas! mon cher abbé, cet idiot ne dit pas non plus, moi âme.

Que pouvez-vous conclure, vous et lui? qu'il dit, mon pied, parce qu'on peut l'en priver; car alors il ne marchera plus; qu'il dit, ma tête; on peut la lui couper; alors il ne pensera plus. Hé bien, que s'ensuit-il? ce n'est pas ici une ignorance des faits.

Cinquième ignorance.

Qu'est-ce que ce Melchom *qui s'était emparé du pays de* Gad? *plaisant Dieu que le* Dieu *de* Jérémie *devait faire enlever pour être traîné en captivité (d).*

Ah, ah! monsieur l'abbé, vous faites le plaisant! Vous demandez quel est ce Melchom : je vais vous le dire. Melk ou Melkom signifiait le Seigneur, ainsi qu'Adoni ou Adonaï, Baal ou Bel, Adad ou Shadaï, Éloï ou Éloa. Presque tous les peuples de Syrie donnaient de tels noms à leurs dieux. Chacun avait son seigneur, son protecteur, son dieu. Le nom même de Jehova était un nom phénicien et particulier; témoin Sanchoniathon, antérieur certainement à Moïse; témoin Diodore.

(c) Page 10. — (d) Page 20.

Nous savons bien que Dieu est également le dieu, le maître absolu des Égyptiens et des Juifs, et de tous les hommes, et de tous les mondes; mais ce n'est pas ainsi qu'il est représenté quand Moïse paraît devant Pharaon. Il ne lui parle jamais qu'au nom du Dieu des Hébreux, comme un ambassadeur apporte les ordres du roi son maître. Il parle si peu au nom du maître de toute la nature, que Pharaon lui répond : *Je ne le connais pas.* Moïse fait des prodiges au nom de ce Dieu, mais les sorciers de Pharaon font précisément les mêmes prodiges au nom des leurs. Jusque-là tout est égal : on combat seulement à qui sera le plus puissant, mais non pas à qui sera le seul puissant. Enfin le Dieu des Hébreux l'emporte de beaucoup ; il manifeste une puissance beaucoup plus grande, mais non pas une puissance unique. Ainsi, humainement parlant, l'incrédulité de Pharaon semble très-excusable. C'est la même incrédulité que celle de Montezuma devant Cortez, et d'Atabalipa devant les Pizaro.

Quand Josué assemble les Juifs :

Choisissez, leur dit-il (*e*), *ce qu'il vous plaira, ou les dieux auxquels ont servi vos pères dans la Mésopotamie, ou les dieux des Amorrhéens aux pays desquels vous habitez : mais pour ce qui est de moi et de ma maison, nous servirons Adonaï.*

Le peuple s'était donc déjà donné à d'autres dieux et pouvait servir qui il voulait.

Quand la famille de Michas, dans Éphraïm, prend un prêtre lévite pour servir un dieu étranger (*f*) ;

(*e*) Josué, ch. XXIV, v. 15. — (*f*) Juges, ch. XVII et XVII.

quand toute la tribu de Dan sert le même dieu que la famille de Michas ; lorsqu'un petit-fils même de Moïse se fait prêtre de ce dieu étranger pour de l'argent, personne n'en murmure : chacun a son dieu paisiblement ; et le petit-fils de Moïse est idolâtre sans que personne y trouve à redire ; donc alors chacun choisissait son dieu local, son protecteur.

Les mêmes Juifs, après la mort de Géddon, adorent Baal-Bérit, qui signifie précisément la même chose qu'Adonaï, le *seigneur*, le *protecteur* : ils changent de protecteur.

Adonaï, du temps de Josué, se rend maître des montagnes (*g*) ; mais il ne peut vaincre les habitans des vallées, parce qu'ils avaient des chariots armés de faux.

Y a-t il rien qui ressemble plus à un dieu local, qui est puissant en un lieu, et qui ne l'est point en un autre ?

Jephté, fils de Galaad et d'une concubine, dit aux Moabites :

Ce que votre dieu Chamas possède ne vous est-il pas dû de droit ? Et ce que le nôtre s'est acquis par ses victoires ne doit-il pas être à nous (h) ?

Il est donc prouvé invinciblement que les Juifs grossiers, quoique choisis par le Dieu de l'univers, le regardèrent pourtant comme un dieu local, un dieu particulier, tel que le dieu des Ammonites, celui des Moabites, celui des montagnes, celui des vallées.

(*g*) Josué, chap. XVII, v. 16. — (*h*) Juges, chap. XI.

Il est clair qu'il était malheureusement indifférent au petit-fils de Moïse de servir le dieu de Michas ou celui de son grand-père. Il est clair, et il faut en convenir, que la religion juive n'était point formée; qu'elle ne fut uniforme qu'après Esdras; il faut encore en excepter les Samaritains.

Vous pouvez savoir maintenant ce que c'est que le seigneur Melchom. Je ne prends point son parti, Dieu m'en garde; mais quand vous dites que c'était « un plaisant dieu que Jérémie menaçait de mettre en esclavage, » je vous répondrai, monsieur l'abbé : De votre maison de verre, vous ne devriez pas jeter des pierres à celle de votre voisin.

C'étaient les Juifs qu'on menait alors en esclavage à Babylone; c'était le bon Jérémie lui-même qu'on accusait d'avoir été corrompu par la cour de Babylone, et d'avoir prophétisé pour elle; c'était lui qui était l'objet du mépris public, et qui finit, à ce qu'on croit, par être lapidé par les Juifs même. Croyez-moi, ce Jérémie n'a jamais passé pour un rieur.

Le dieu des Juifs, encore une fois, est le dieu de toute la nature. Je vous le redis afin que vous n'en prétendiez cause d'ignorance, et que vous ne me défériez pas à votre official. Mais je vous soutiens que les Juifs grossiers ne connurent très-souvent qu'un dieu local.

Sixième ignorance.

Il n'est pas naturel d'attribuer les marées aux phases de la

une. Ce ne sont pas les grandes marées en pleine lune qu'on attribue aux phases de cette planète (i).

Voici des ignorances d'une autre espèce.

Il arrive quelquefois à certaines gens d'être si honteux du rôle qu'ils jouent dans le monde, que tantôt ils veulent se déguiser en beaux esprits, et tantôt en philosophes.

Il faut d'abord apprendre à monsieur l'abbé que rien n'est plus naturel que d'attribuer un effet à ce qui est toujours suivi de cet effet. Si un tel vent est toujours suivi de la pluie, il est naturel d'attribuer la pluie au vent. Or, sur toutes les côtes de l'Océan, les marées sont toujours plus fortes dans les sigigées de la lune que dans ses quadratures. (Savez-vous ce que c'est que sigigées, syzygies?) La lune retarde tous les jours son lever; la marée retarde aussi tous les jours. Plus la lune approche de notre zénith, plus la marée est grande; plus la lune approche de son périgée, plus la marée s'élève encore. Ces expériences et beaucoup d'autres, ces rapports continuels avec les phases de la lune, ont donc fondé l'opinion ancienne et vraie, que cet astre est une principale cause du flux et du reflux.

Après tant de siècles, le grand Newton est venu. Connaissez-vous Newton? avez-vous jamais ouï dire qu'ayant calculé le carré de la vitesse de la lune autour de son orbite dans l'espace d'une minute, et ayant divisé le carré par le diamètre de l'orbite lunaire, il trouva que le quotient était quinze pieds,

(i) Page 20.

que de là il démontra que la lune gravite vers la terre trois mille six cents fois moins que si elle était près de la terre; qu'ensuite il démontra que sa force attractive est la cause des trois quarts de l'élévation de la mer au temps du reflux, et que la force du soleil fait l'élévation de l'autre quart? Vous voilà tout étonné; vous n'avez jamais rien lu de pareil dans le Pédagogue chrétien. Tâchez dorénavant, vous et les loueurs de chaises de votre paroisse, de ne jamais parler des choses dont vous n'avez pas la plus légère idée.

Vous ne sauriez croire quel tort vous faites à la religion par votre ignorance, et encore plus par vos raisonnemens. On devrait vous défendre d'écrire à vous et à vos pareils, pour conserver le peu de foi qui reste dans ce monde.

Je vous ferais ouvrir de grands yeux, si je vous disais que ce Newton était persuadé et a écrit que Samuel est l'auteur du Pentateuque. Je ne dis pas qu'il l'ait démontré comme il a calculé la gravitation. Mais apprenez à douter, et soyez modeste. Je crois au Pentateuque, entendez-vous; mais je crois que vous avez imprimé des sottises énormes.

Je pourrais transcrire ici un gros volume de vos ignorances, et plusieurs de celles de vos confrères; je ne m'en donnerai pas la peine. Poursuivons nos questions.

SECTION II.

Les ignorances.

J'IGNORE comment j'ai été formé, et comment je suis né. J'ai ignoré absolument pendant le quart de ma vie les raisons de tout ce que j'ai vu, entendu et senti; et je n'ai été qu'un perroquet sifflé par d'autres perroquets.

Quand j'ai regardé autour de moi et dans moi, j'ai conçu que quelque chose existe de toute éternité; puisqu'il y a des êtres qui sont actuellement, j'ai conclu qu'il y a un être nécessaire et nécessairement éternel. Ainsi, le premier pas que j'ai fait pour sortir de mon ignorance, a franchi les bornes de tous les siècles.

Mais, quand j'ai voulu marcher dans cette carrière infinie ouverte devant moi, je n'ai pu ni trouver un seul sentier, ni découvrir pleinement un seul objet; et, du saut que j'ai fait pour contempler l'éternité, je suis retombé dans l'abîme de mon ignorance.

J'ai vu ce qu'on appelle *de la matière* depuis l'étoile Sirius, et depuis celle de la *voie lactée*, aussi éloignées de Sirius que cet astre l'est de nous, jusqu'au dernier atome qu'on peut apercevoir avec le miscroscope, et j'ignore ce que c'est que la matière.

La lumière qui m'a fait voir tous ces êtres m'est inconnue; je peux, avec le secours du prisme, anatomiser cette lumière, et la diviser en sept faisceaux de rayons, mais je ne peux diviser ces faisceaux; j'ignore de quoi ils sont composés. La lumière tient de la matière, puisqu'elle a un mouvement, et qu'elle

frappe les objets; mais elle ne tend point vers un centre comme tous les autres corps; au contraire, elle s'échappe invinciblement du centre, tandis que toute matière pèse vers son centre. La lumière paraît pénétrable, et la matière est impénétrable. Cette lumière est-elle matière? ne l'est-elle pas? qu'est-elle? de quelles innombrables propriétés peut-elle être revêtue? je l'ignore.

Cette substance si brillante, si rapide et si inconnue, et ces autres substances qui nagent dans l'immensité de l'espace, sont-elles éternelles comme elles semblent infinies? je n'en sais rien. Un être nécessaire, souverainement intelligent, les a-t-il créées de rien, ou les a-t-il arrangées? a-t-il produit cet ordre dans le temps ou avant le temps? Hélas! qu'est-ce que ce temps même dont je parle? je ne puis le définir. O Dieu, il faut que tu m'instruises, car je ne suis éclairé ni par les ténèbres des autres hommes, ni par les miennes.

Qui es-tu, toi, animal à deux pieds sans plumes comme moi-même, que je vois ramper comme moi sur ce petit globe? Tu arraches comme moi quelques fruits à la boue qui est notre nourrice commune. Tu vas à la selle, et tu penses! Tu es sujet à toutes les maladies les plus dégoûtantes, et tu as des idées métaphysiques! J'aperçois que la nature t'a donné deux espèces de fesses par devant, et qu'elle me les a refusées : elle t'a percé au bas de ton abdomen un si vilain trou, que tu es porté naturellement à le cacher. Tantôt ton urine, tantôt des animaux pensans sortent par ce trou; ils nagent neuf mois dans une liqueur

abominable entre cet égoût et un autre cloaque, dont les immondices accumulées seraient capables d'empester la terre entière; et cependant ce sont ces deux trous qui ont produit les plus grands événemens. Troie périt pour l'un, Alexandre et Adrien ont érigé des temples à l'autre. L'âme immortelle a donc son berceau entre ces deux cloaques! Vous me dites, madame, que cette description n'est ni dans le goût de Tibulle, ni dans celui de Quinauld; d'accord, ma bonne; mais je ne suis pas en humeur de te dire des galanteries.

Les souris, les taupes ont aussi leurs deux trous, pour lesquels ils n'ont jamais fait de pareilles extravagances. Qu'importe à l'Être des êtres qu'il y ait des animaux comme nous ou comme des souris, sur ce globe qui roule dans l'espace avec tant d'innombrables globes?

Pourquoi sommes-nous? pourquoi y a-t-il des êtres?

Qu'est-ce que le sentiment? comment l'ai-je reçu? quel rapport y a-t-il entre l'air qui frappe mon oreille et le sentiment du son? entre ce corps et le sentiment des couleurs? je l'ignore profondément, et je l'ignorerai toujours.

Qu'est-ce que la pensée? où réside-t-elle? comment se forme-t-elle? qui me donne des pensées pendant mon sommeil? est-ce en vertu de ma volonté que je pense? Mais toujours pendant le sommeil, et souvent pendant la veille, j'ai des idées malgré moi. Ces idées long-temps oubliées, long-temps reléguées dans l'arrière-magasin de mon cer-

veau, en sortent sans que je m'en mêle, et se présentent d'elles-mêmes à ma mémoire, qui fesait de vains efforts pour les rappeler.

Les objets extérieurs n'ont pas la puissance de former en moi des idées, car on ne donne point ce qu'on n'a pas; je sens trop que ce n'est pas moi qui me les donne, car elles naissent sans mes ordres. Qui les produit en moi? d'où viennent-elles? où vont-elles? Fantômes fugitifs; quelle main invisible vous produit et vous fait disparaître?

Pourquoi, seul de tous les animaux, l'homme a-t-il la rage de dominer sur ses semblables?

Pourquoi, et comment s'est-il pu faire que, sur cent milliards d'hommes, il y en ait eu plus de quatre-vingt-dix-neuf immolés à cette rage?

Comment la raison est-elle un don si précieux que nous ne voudrions le perdre pour rien au monde? Et comment cette raison n'a-t-elle servi qu'à nous rendre presque toujours les plus malheureux de tous les êtres?

D'où vient qu'aimant passionnément la vérité, nous nous sommes toujours livrés aux plus grossières impostures?

Pourquoi cette foule d'Indiens trompée et asservie par des bonzes, écrasée par le descendant d'un Tartare, surchargée de travaux, gémissant dans la misère, assaillie par les maladies, en butte à tous les fléaux, aime-t-elle encore la vie?

D'où vient le mal, et pourquoi le mal existe-t-il?

O atomes d'un jour, ô mes compagnons dans l'infinie petitesse, nés comme moi pour tout souffrir et

pour tout ignorer, y en a-t-il parmi vous d'assez fous pour croire savoir tout cela ? Non, il n'y en a point ; non, dans le fond de votre cœur vous sentez votre néant comme je rends justice au mien. Mais vous êtes assez orgueilleux pour vouloir qu'on embrasse vos vains systèmes ; ne pouvant être les tyrans de nos corps, vous prétendez être les tyrans de nos âmes.

IMAGINATION.

SECTION PREMIÈRE.

C'EST le pouvoir que chaque être sensible sent en soi de se représenter dans son cerveau les choses sensibles. Cette faculté est dépendante de la mémoire. On voit des hommes, des animaux, des jardins : ces perceptions entre par ces sens ; la mémoire les retient ; l'imagination les compose. Voilà pourquoi les anciens Grecs appelèrent les Muses *filles de mémoire*.

Il est très-essentiel de remarquer que ces facultés de recevoir des idées, de les retenir, de les composer, sont au rang des choses dont nous ne pouvons rendre aucune raison. Ces ressorts invisibles de notre être sont de la main de la nature, et non de la nôtre.

Peut-être ce don de Dieu, l'imagination, est-il le seul instrument avec lequel nous composons des idées, et même les plus métaphysiques.

Vous prononcez le mot de *triangle* ; mais vous ne prononcez qu'un son, si vous ne vous représentez pas l'image d'un triangle quelconque. Vous n'avez certainement eu l'idée d'un triangle que parce que vous

en avez vu, si vous avez des yeux, ou touché, si vous êtes aveugle. Vous ne pouvez penser au triangle, en général, si votre imagination ne se figure, au moins confusément, quelque triangle particulier. Vous calculez, mais il faut que vous vous représentiez des unités redoublées, sans quoi il n'y a que votre main qui opère.

Vous prononcez les termes abstraits, *grandeur*, *vérité*, *justice*, *fini*, *infini*; mais ce mot *grandeur* est-il autre chose qu'un mouvement de votre langue qui frappe l'air, si vous n'avez pas l'image de quelque grandeur? Que veulent dire ces mots, *vérité*, *mensonge*, si vous n'avez pas aperçu par vos sens que telle chose qu'on vous avait dit être existait en effet, et que telle autre n'existait pas? Et de cette expérience ne composez-vous pas l'idée générale de vérité et de mensonge? Et, quand on vous demande ce que vous entendez par ces mots, pouvez-vous vous empêcher de vous figurer quelque image sensible, qui vous fait souvenir qu'on vous a dit quelquefois ce qui était et fort souvent ce qui n'était point?

Avez-vous la notion de *juste* et *d'injuste* autrement que par des actions qui vous ont paru telles? Vous avez commencé dans votre enfance par apprendre à lire sous un maître : vous aviez envie de bien épeler, et vous avez mal épelé : votre maître vous a battu; cela vous a paru très-injuste. Vous avez vu le salaire refusé à un ouvrier, et cent autres choses pareilles. L'idée abstraite du juste et de l'injuste est-elle autre chose que ces faits confusément mêlés dans votre imagination?

Le *fini* est-il dans votre esprit autre chose que l'image de quelque mesure bornée ? L'*infini* est-il autre chose que l'image de cette même mesure que vous prolongez sans trouver fin ? Toutes ces opérations ne sont-elles pas dans vous à peu près de la même manière que vous lisez un livre ? Vous y lisez les choses, et vous ne vous occupez pas des caractères de l'alphabet, sans lesquels pourtant vous n'auriez aucune notion de ces choses : faites-y un moment d'attention, et alors vous apercevrez ces caractères sur lesquels glissait votre vue. Ainsi tous vos raisonnemens, toutes vos connaissances sont fondées sur des images tracées dans votre cerveau. Vous ne vous en apercevez pas; mais arrêtez-vous un moment pour y songer, et alors vous voyez que ces images sont la base de toutes vos notions. C'est au lecteur à peser cette idée, à l'étendre, à la rectifier.

Le célèbre Addison, dans ses onze Essais sur l'imagination, dont il a enrichi les feuilles du Spectateur, dit d'abord que « le sens de la vue est celui qui fournit seul les idées à l'imagination. » Cependant il faut avouer que les autres sens y contribuent aussi. Un aveugle-né entend dans son imagination l'harmonie qui ne frappe plus son oreille; il est à table en songe; les objets qui ont résisté ou cédé à ses mains font encore le même effet dans sa tête. Il est vrai que le sens de la vue fournit seul les images; et, comme c'est une espèce de toucher qui s'étend jusqu'aux étoiles, son immense étendue enrichit plus l'imagination que tous les autres sens ensemble.

Il y a deux sortes d'imaginations : l'une qui consiste à retenir une simple impression des objets ; l'autre qui arrange ces images reçues, et les combine en mille manières. La première a été appelée *imagination passive*, la seconde *active*. La passive ne va pas beaucoup au-delà de la mémoire; elle est commune aux hommes et aux animaux. De là vient que le chasseur et son chien poursuivent également des bêtes dans leurs rêves, qu'ils entendent également le bruit des cors, que l'un crie, et l'autre jappe en dormant. Les hommes et les bêtes font alors plus que se ressouvenir, car les songes ne sont jamais des images fidèles. Cette espèce d'imagination compose les objets, mais ce n'est point en elle l'entendement qui agit, c'est la mémoire qui se méprend.

Cette imagination passive n'a certainement besoin du secours de notre volonté, ni dans le sommeil, ni dans la veille; elle se peint malgré nous ce que nos yeux ont vu, elle entend ce que nous avons entendu, et touche ce que nous avons touché; elle y ajoute, elle en diminue. C'est un sens intérieur qui agit nécessairement; aussi rien n'est-il plus commun que d'entendre dire, *on n'est pas le maître de son imagination.*

C'est ici qu'on doit s'étonner et se convaincre de son peu de pouvoir. D'où vient qu'on fait quelquefois en songe des discours suivis et éloquens, des vers meilleurs qu'on n'en ferait sur le même sujet étant éveillé? que l'on résout même des problèmes de mathématiques ? Voilà certainement des idées très-combinées qui ne dépendent de nous en aucune manière. Or, s'il

est incontestable que des idées suivies se forment dans nous, malgré nous, pendant notre sommeil, qui nous assurera qu'elles ne sont pas produites de même dans la veille? Est-il un homme qui prévoye l'idée qu'il aura dans une minute? Ne paraît-il pas qu'elles nous sont données comme les mouvemens de nos fibres? Et si le père Malebranche s'en était tenu à dire que toutes les idées sont données de Dieu, aurait-on pu le combattre?

Cette faculté passive, indépendante de la réflexion, est la source de nos passions et de nos erreurs; loin de dépendre de la volonté, elle la détermine, elle nous pousse vers les objets qu'elle peint, ou nous en détourne, selon la manière dont elle les représente. L'image d'un danger inspire la crainte; celle d'un bien donne des désirs violens; elle seule produit l'enthousiasme de gloire, de parti, de fanatisme; c'est elle qui répandit tant de maladies de l'esprit, en fesant imaginer à des cervelles faibles, fortement frappées, que les corps étaient changés en d'autres corps; c'est elle qui persuada à tant d'hommes qu'ils étaient ou obsédés, ou ensorcelés, et qu'ils allaient effectivement au sabat, parce qu'on leur disait qu'ils y allaient. Cette espèce d'imagination servile, partage ordinaire du peuple ignorant, a été l'instrument dont l'imagination de certains hommes s'est servie pour dominer. C'est encore cette imagination passive des cerveaux aisés à ébranler, qui fait quelquefois passer dans les enfans les marques évidentes de l'impression qu'une mère a reçue : les exemples en sont innombrables; et celui qui écrit cet

article, en a vu de si frappans qu'il démentirait ses yeux s'il en doutait. Cet effet de l'imagination n'est guère explicable; mais aucune autre opération de la nature ne l'est davantage; on ne conçoit pas mieux comment nous avons des perceptions, comment nous les retenons, comment nous les arrangeons : il y a l'infini entre nous et les ressorts de notre être.

L'imagination active est celle qui joint la réflexion, la combinaison à la mémoire. Elle rapproche plusieurs objets distans; elle sépare ceux qui se mêlent, les compose et les change; elle semble créer quand elle ne fait qu'arranger; car il n'est pas donné à l'homme de se faire des idées, il ne peut que les modifier.

Cette imagination active est donc au fond une faculté aussi indépendante de nous que l'imagination passive; et une preuve qu'elle ne dépend pas de nous, c'est que, si vous proposez à cent personnes également ignorantes, d'imaginer telle machine nouvelle, il y en aura quatre-vingt-dix-neuf qui n'imagineront rien malgré leurs efforts. Si le centième imagine quelque chose, n'est-il pas évident que c'est un don particulier qu'il a reçu? C'est ce don que l'on appelle *génie*, c'est là qu'on a reconnu quelque chose d'inspiré et de divin.

Ce don de la nature est une imagination d'invention dans les arts, dans l'ordonnance d'un tableau, dans celle d'un poëme. Elle ne peut exister sans la mémoire; mais elle s'en sert comme d'un instrument avec lequel elle fait tous ses ouvrages.

Après avoir vu qu'on soulevait avec un bâton une

grosse pierre que la main ne pouvait remuer, l'imagination active inventa les leviers, et ensuite les forces mouvantes composées, qui ne sont que des leviers déguisés; il faut se peindre d'abord dans l'esprit les machines et leurs effets pour les exécuter.

Ce n'est pas ces sortes d'imaginations que le vulgaire appelle, ainsi que la mémoire, l'ennemi du jugement. Au contraire, elle ne peut agir qu'avec un jugement profond: elle combine sans cesse ses tableaux, elle corrige ses erreurs, elle élève tous ses édifices avec ordre. Il y a une imagination étonnante dans la mathématique pratique; et Archimède avait au moins autant d'imagination qu'Homère. C'est par elle qu'un poëte crée ses personnages, leur donne des caractères, des passions, invente sa fable, en présente l'exposition, en redouble le nœud, en prépare le dénoûment; travail qui demande encore le jugement le plus profond, et en même temps le plus fin.

Il faut un très-grand art dans toutes ces imaginations d'invention, et même dans les romans. Ceux qui en manquent sont méprisés des esprits bien faits. Un jugement toujours sain règne dans les fables d'Ésope; elles feront toujours les délices des nations. Il y a plus d'imagination dans les contes des fées; mais ces imaginations fantastiques, dépourvues d'ordre et de bon sens, ne peuvent être estimées; on les lit par faiblesse, et on les condamne par raison.

La seconde partie de l'imagination active est celle de détail; et c'est celle qu'on appelle communément imagination dans le monde. C'est elle qui fait le

charme de la conversation; car elle présente sans cesse à l'esprit ce que les hommes aiment le mieux, des objets nouveaux. Elle peint vivement ce que les esprits froids dessinent à peine; elle emploie les circonstances les plus frappantes; elle allègue des exemples: et quand ce talent se montre avec la sobriété qui convient à tous les talens, il se concilie l'empire de la société. L'homme est tellement machine, que le vin donne quelquefois cette imagination que l'ivresse anéantit; il y a là de quoi s'humilier, mais de quoi admirer. Comment se peut-il faire qu'un peu d'une certaine liqueur, qui empêchera de faire un calcul, donnera des idées brillantes?

C'est surtout dans la poésie que cette imagination de détail et d'expression doit régner. Elle est ailleurs agréable, mais là elle est nécessaire. Presque tout est image dans Homère, dans Virgile, dans Horace, sans même qu'on s'en aperçoive. La tragédie demande moins d'images, moins d'expressions pittoresques, de grandes métaphores, d'allégories, que le poëme épique ou l'ode: mais la plupart de ces beautés, bien ménagées, font dans la tragédie un effet admirable. Un homme, qui, sans être poëte, ose donner une tragédie, fait dire à Hippolyte :

> Depuis que je vous vois j'abandonne la chasse.
>
> (PRADON, Phèdre et Hippolyte, acte I, scène II.)

Mais Hippolyte, que le vrai poëte fait parler, dit :

> Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune.
>
> (RACINE, Phèdre, acte II, scène II.)

Ces imaginations ne doivent pas être forcées, am-

poulées, gigantesques. Ptolomée parlant dans un conseil d'une bataille qu'il n'a pas vue, et qui s'est donnée loin de chez lui, ne doit point peindre

> Ces montagnes de morts privés d'honneurs suprêmes,
> Que la nature force à se venger eux-mêmes,
> Et dont les troncs pouris exhalent dans les vents
> De quoi faire la guerre au reste des vivans.
>
> (CORNEILLE, Mort de Pompée, acte I, scène I.)

Une princesse ne doit point dire à un empereur :

> La vapeur de mon sang ira grossir la foudre
> Que dieu tient déjà prête à te réduire en poudre.
>
> (Héraclius, acte I, scène III.)

On sent assez que la vraie douleur ne s'amuse point à une métaphore si recherchée.

L'imagination active qui fait les poëtes leur donne l'enthousiasme, c'est-à-dire, selon le mot grec, cette émotion interne qui agite en effet l'esprit, et qui transforme l'auteur dans le personnage qu'il fait parler; car c'est là l'enthousiasme : il consiste dans l'émotion et dans les images : alors l'auteur dit précisément les mêmes choses que dirait la personne qu'il introduit.

> Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue;
> Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue.
> Mes yeux ne voyaient plus, je ne pouvais parler.
>
> (RACINE, Phèdre, acte I, scène III.)

L'imagination alors ardente et sage n'entasse point de figures incohérentes; elle ne dit point, par exemple, pour exprimer un homme épais de corps et d'esprit qu'il est :

Flanqué de chair, gabionné de lard (*).

et que la nature,

En maçonnant les remparts de son âme,
Songea plutôt au fourreau qu'à la lame.

Il y a de l'imagination dans ces vers; mais elle est grossière, elle est déréglée, elle est fausse : l'image de rempart ne peut s'allier avec celle de fourreau; c'est comme si on disait qu'un vaisseau est entré dans le port à bride abattue.

On permet moins l'imagination dans l'éloquence que dans la poésie. La raison en est sensible. Le discours ordinaire doit moins s'écarter des idées communes. L'orateur parle la langue de tout le monde; le poëte a pour base de son ouvrage la fiction : aussi l'imagination est l'essence de son art; elle n'est que l'accessoire dans l'orateur.

Certains traits d'imagination ont ajouté, dit-on, de grandes beautés à la peinture. On cite surtout cet artifice avec lequel un peintre mit un voile sur la tête d'Agamemnon, dans le sacrifice d'Iphigénie; artifice cependant bien moins beau que si le peintre avait eu le secret de faire voir sur le visage d'Agamemnon le combat de la douleur d'un père, de l'autorité d'un monarque, et du respect pour ses dieux; comme Rubens a eu l'art de peindre dans les regards et dans l'attitude de Marie de Médicis, la douleur de l'enfantement, la joie d'avoir un fils et la complaisance dont elle envisage cet enfant.

En général, les imaginations de peintres, quand

(*) J. B. Rousseau, allégorie intitulée *Midas*.

elles ne sont qu'ingénieuses, font plus d'honneur à l'esprit de l'artiste qu'elles ne contribuent aux beautés de l'art. Toutes les compositions allégoriques ne valent pas la belle exécution de la main qui fait le prix des tableaux.

Dans tous les arts la belle imagination est toujours naturelle : la fausse est celle qui assemble des objets incompatibles : la bizarre peint des objets qui n'ont ni analogie, ni allégorie, ni vraisemblance, comme des esprits qui se jettent à la tête dans leurs combats des montagnes chargées d'arbres, qui tirent du canon dans le ciel, qui font une chaussée dans le chaos ; Lucifer qui se transforme en crapaud ; un ange coupé en deux par un coup de canon, et dont les deux parties se rejoignent incontinent, etc. . . . L'imagination forte approfondit les objets ; la faible les effleure ; la douce se repose dans les peintures agréables ; l'ardente entasse images sur images ; la sage est celle qui emploie avec choix tous ces différens caractères, mais qui admet très-rarement le bizarre et rejette toujours le faux.

Si la mémoire nourrie et exercée est la source de toute imagination, cette même mémoire surchargée la fait périr. Ainsi, celui qui s'est rempli la tête de noms et de dates n'a pas le magasin qu'il faut pour composer des images. Les hommes occupés de calculs ou d'affaires épineuses ont d'ordinaire l'imagination stérile.

Quand elle est trop ardente, trop tumultueuse, elle peut dégénérer en démence ; mais on a remarqué que cette maladie des organes du cerveau est bien

plus souvent le partage de ces imaginations passives, bornées à recevoir la profonde empreinte des objets, que de ces imaginations actives et laborieuses qui assemblent et combinent des idées; car cette imagination active a toujours besoin du jugement, l'autre en est indépendante.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter à cet essai, que par ces mots, *perception, mémoire, imagination, jugement,* on n'entend point des organes distincts, dont l'un a le don de sentir, l'autre se ressouvient, un troisième imagine, un quatrième juge. Les hommes sont plus portés qu'on ne pense à croire que ce sont des facultés différentes et séparées. C'est cependant le même être qui fait toutes ces opérations, que nous ne connaissons que par leurs effets, sans pouvoir rien connaître de cet être.

SECTION II.

Les bêtes en ont comme vous, témoin votre chien qui chasse dans ses rêves.

« Les choses se peignent en la fantaisie, » dit Descartes, comme les autres. Oui; mais qu'est-ce que c'est que la fantaisie? et comment les choses s'y peignent-elles? est-ce avec de la matière subtile? Que sais-je! est la réponse à toutes les questions touchant les premiers ressorts.

Rien ne vient dans l'entendement sans une image. Il faut, pour que vous acquériez cette idée si confuse d'un espace infini, que vous ayez eu l'image d'un espace de quelques pieds. Il faut, pour que vous ayez l'idée de Dieu, que l'image de quelque chose de

plus puissant que vous ait long-temps remué votre cerveau.

Vous ne créez aucune idée, aucune image, je vous en défie. L'Arioste n'a fait voyager Astolphe dans la lune que long-temps après avoir entendu parler de la lune, de saint Jean et des paladins.

On ne fait aucune image, on les assemble, on les combine. Les extravagances des Mille et une nuits et des Contes des fées, etc., etc., ne sont que des combinaisons.

Celui qui prend le plus d'images dans le magasin de la mémoire, est celui qui a le plus d'imagination.

La difficulté n'est pas d'assembler ces images avec prodigalité et sans choix. Vous pourriez passer un jour entier à représenter sans effort et sans presque aucune attention un beau vieillard avec une grande barbe blanche, vêtu d'une ample draperie, porté au milieu d'un nuage sur des enfans jouflus qui ont de belles paires d'ailes, ou sur un aigle d'une grandeur énorme; tous les dieux et tous les animaux autour de lui; des trépieds d'or qui courent pour arriver à son conseil; des roues qui tournent d'elles-mêmes, qui marchent en tournant, qui ont quatre faces qui sont couvertes d'yeux, d'oreilles, de langues et de nez; entre ces trépieds et ces roues une foule de morts qui ressuscitent au bruit du tonnerre; les sphères célestes qui dansent et qui font entendre un concert harmonieux, etc., etc.; les hôpitaux des fous sont remplis de pareilles imaginations.

On distingue l'imagination qui dispose des événemens d'un poëme, d'un roman, d'une tragédie, d'une

comédie, qui donne aux personnages des caractères, des passions; c'est ce qui demande le plus profond jugement et la connaissance la plus fine du cœur humain; talens nécessaires avec lesquels pourtant on n'a encore rien fait, ce n'est que le plan de l'édifice.

L'imagination qui donne à tous ces personnages l'éloquence propre de leur état, et convenable à leur situation; c'est là le grand art, et ce n'est pas encore assez.

L'imagination dans l'expression, par laquelle chaque mot peint une image à l'esprit sans l'étonner, comme dans Virgile :

Remigium alarum.
(Énéide, l. VI, v. 19.)

Mœrentem abjungens fraterni morte juvencum.
(Géorgiques, l. III, v. 517.)

Velorum pandimus alas.
(Én., III, 520.)

Pendent circum oscula nati.
(Géorg., II, 523.)

Immortale jecur tundens, fecundaque pœnis
Viscera.
(Én., VI, 598–599.)

Et caligantem nigrâ formidine lucum.
(Géorg., IV. 468.)

Fata vocant, conditque natantia lumina somnus.
(Géorg., IV, 496.)

Virgile est plein de ces expressions pittoresques dont il enrichit la belle langue latine, et qui est si difficile de rendre dans nos jargons d'Europe, enfans bossus et boiteux d'un grand homme de belle taille, mais

qui ne laissent pas d'avoir leur mérite, et d'avoir fait de très-bonnes choses dans leur genre.

Il y a une imagination étonnante dans les mathématiques. Il faut commencer par se peindre nettement dans l'esprit la figure, la machine qu'on invente, ses propriétés ou ses effets. Il y avait beaucoup plus d'imagination dans la tête d'Archimède que dans celle d'Homère.

De même que l'imagination d'un grand mathématicien doit être d'une exactitude extrême, celle d'un grand poëte doit être très-châtiée. Il ne doit jamais présenter d'images incompatibles, incohérentes, trop exagérées, trop peu convenables au sujet.

Pulchérie, dans la tragédie d'Héraclius, dit à Phocas :

> La vapeur de mon sang ira grossir la foudre
> Que Dieu tient déjà prête à te réduire en poudre.
>
> (Acte I, scène III.)

Cette exagération forcée ne paraît pas convenable à une jeune princesse qui, supposé qu'elle ait ouï dire que le tonnerre se forme des exhalaisons de la terre, ne doit pas présumer que la vapeur d'un peu de sang répandu dans une maison ira former la foudre. C'est le poëte qui parle, et non la jeune princesse. Racine n'a point de ces imaginations déplacées; cependant, comme il faut mettre chaque chose à sa place, on ne doit pas regarder cette image exagérée comme un défaut insupportable, ce n'est que la fréquence de ces figures qui peut gâter entièrement un ouvrage.

Il serait difficile de ne pas rire de ces vers :

Quelque noires vapeurs que puissent concevoir
Et la mère et la fille ensemble au désespoir,
Tout ce qu'elles pourront enfanter de tempêtes,
Sans venir jusqu'à nous, crèvera sur nos têtes;
Et nous érigerons, dans cet heureux séjour,
De leur haine impuissante un trophée à l'Amour.
(CORNEILLE, Théodore, acte I, scène I.)

« Ces vapeurs de la mère et de la fille qui enfantent des tempêtes, ces tempêtes qui ne viennent point jusqu'à Placide, et qui crèvent sur les têtes pour ériger un trophée d'une haine, » sont assurément des imaginations aussi incohérentes, aussi étranges que mal exprimées. Racine, Boileau, Molière, les bons auteurs du siècle de Louis XIV ne tombent jamais dans ce défaut puéril.

Le grand défaut de quelques auteurs qui sont venus après le siècle de Louis XIV c'est de vouloir toujours avoir de l'imagination, et de fatiguer le lecteur par cette vicieuse abondance d'images recherchées, autant que par des rimes redoublées, dont la moitié au moins est inutile. C'est ce qui a fait tomber enfin tant de petits poëmes comme Vert-Vert, la Chartreuse, les Ombres, qui eurent la vogue pendant quelque temps.

Omne supervacuum pleno de pectore manat.
(HORACE, Art poétique, v. 837.)

On a distingué, dans le grand Dictionnaire encyclopédique, l'imagination active et la passive. L'active est celle dont nous avons traité; c'est ce talent

de former des peintures neuves de toutes celles qui sont dans notre mémoire.

La passive n'est presque autre chose que la mémoire, même dans un cerveau vivement ému. Un homme d'une imagination active et dominante, un prédicateur de la ligue en France, ou des puritains en Angleterre, harangue la populace d'une voix tonnante, d'un œil enflammé et d'un geste d'énergumène, représente Jésus-Christ demandant justice au Père éternel des nouvelles plaies qu'il a reçues des royalistes, des clous que ces impies viennent de lui enfoncer une seconde fois dans les pieds et dans les mains. Vengez Dieu le père, vengez le sang de Dieu le fils, marchez sous les drapeaux du Saint-Esprit; c'était autrefois une colombe; c'est aujourd'hui un aigle qui porte la foudre. Les imaginations passives, ébranlées par ces images, par la voix, par l'action de ces charlatans sanguinaires, courent du prône et du prêche tuer des royalistes et se faire pendre.

Les imaginations passives vont s'émouvoir tantôt aux sermons, tantôt aux spectacles, tantôt à la Grève, tantôt au sabbat.

IMPIE.

Quel est l'impie? c'est celui qui donne une barbe blanche, des pieds et des mains à l'Être des êtres, au grand Demiourgos, à l'intelligence éternelle par laquelle la nature est gouvernée. Mais ce n'est qu'un impie excusable, un pauvre impie contre lequel on ne doit pas se fâcher.

Si même il peint le grand Être incompréhensible

porté sur un nuage qui ne peut rien porter; s'il est assez bête pour mettre Dieu dans un brouillard, dans la pluie, ou sur une montagne, et pour l'entourer de petites faces rondes, joufflues, enluminées, accompagnées de deux ailes; je ris, et je lui pardonne de tout mon cœur.

L'impie qui attribue à l'Être des êtres des prédictions déraisonnables et des injustices me fâcherait, si ce grand Être ne m'avait fait présent d'une raison qui réprime ma colère. Ce sot fanatique me répète, après d'autres, que ce n'est pas à nous à juger de ce qui est raisonnable et juste dans le grand Être, que sa raison n'est pas comme notre raison, que sa justice n'est pas comme notre justice. Eh! comment veux-tu, mon fou d'énergumène, que je juge autrement de la justice et de la raison que par les notions que j'en ai? veux-tu que je marche autrement qu'avec mes pieds, et que je te parle autrement qu'avec ma bouche?

L'impie qui suppose le grand Être jaloux, orgueilleux, malin, vindicatif, est plus dangereux. Je ne voudrais pas coucher sous le même toit avec cet homme.

Mais comment traiterez-vous l'impie qui vous dit: Ne vois que par mes yeux, ne pense point; je t'annonce un Dieu tyran qui m'a fait pour être ton tyran; je suis son bien-aimé; il tourmentera pendant toute l'éternité des millions de ses créatures qu'il déteste pour me réjouir; je serai ton maître dans ce monde, et je rirai de tes supplices dans l'autre?

Ne vous sentez-vous pas une démangeaison de rosser ce cruel impie? et, si vous êtes né doux, ne

courrez-vous pas de toutes vos forces à l'occident quand ce barbare débite ses rêveries atroces à l'orient ?

A l'égard des impies qui manquent à se laver le coude vers Alep et vers Erivan, ou qui ne se mettent pas à genoux devant une procession de capucins à Perpignan, ils sont coupables sans doute, mais je ne crois pas qu'on doive les empaler.

IMPÔT.

SECTION PREMIÈRE.

On a fait tant d'ouvrages philosophiques sur la nature de l'impôt, qu'il faut bien en dire ici un petit mot. Il est vrai que rien n'est moins philosophique que cette matière; mais elle peut rentrer dans la philosophie morale, en représentant à un surintendant des finances, ou à un tefterdar turc, qu'il n'est pas selon la morale universelle de prendre l'argent de son prochain, et que tous les receveurs, douaniers, commis des aides et gabelles, sont maudits dans l'Évangile.

Tout maudits qu'ils sont, il faut pourtant convenir qu'il est impossible qu'une société subsiste sans que chaque membre paye quelque chose pour les frais de cette société : et puisque tout le monde doit payer, il est nécessaire qu'il y ait un receveur. On ne voit pas pourquoi ce receveur est maudit, et regardé comme un idolâtre. Il n'y a certainement nulle idolâtrie à recevoir l'argent des convives pour payer leur souper.

Dans les républiques, et dans les états qui, avec le nom de royaume, sont des républiques en effet, chaque particulier est taxé suivant ses forces et suivant les besoins de la société.

Dans les royaumes despotiques, ou, pour parler plus poliment, dans les états monarchiques, il n'en est pas tout-à-fait de même. On taxe la nation sans la consulter. Un agriculteur qui a douze cents livres de revenu est tout étonné qu'on lui en demande quatre cents. Il en est même plusieurs qui sont obligés de payer plus de la moitié de ce qu'ils recueillent (1).

A quoi est employé tout cet argent? l'usage le plus honnête qu'on puisse en faire est de le donner à d'autres citoyens.

Le cultivateur demande pourquoi on lui ôte la moitié de son bien pour payer des soldats, tandis que la centième partie suffirait? on lui répond qu'outre les soldats il faut payer les arts et le luxe, que rien n'est perdu, que chez les Perses on assignait à la reine

---

(1) Avouons que, s'il y a quelques républiques où l'on fasse semblant de consulter la nation, il n'y en a peut-être pas une seule où elle soit réellement consultée.

Avouons encore qu'en Angleterre, à l'exemption près de tout impôt personnel, il y a dans les taxes autant de disproportion, de gênes, de faux frais, de poursuites violentes que dans aucune monarchie. Avouons enfin, qu'il est très-possible que dans une république le corps législatif soit intéressé à maintenir une mauvaise administration d'impôts, tandis qu'un monarque ne peut y avoir aucun intérêt. Ainsi le peuple d'une république peut avoir à craindre et l'erreur et la corruption de ses chefs, au lieu que les sujets d'un monarque n'ont que ses erreurs à redouter.

des villes et des villages pour payer sa ceinture, ses pantoufles et ses épingles.

Il réplique qu'il ne sait point l'histoire de Perse, et qu'il est très-fâché qu'on lui prenne la moitié de son bien pour une ceinture, des épingles et des souliers; qu'il les fournirait à bien meilleur marché, et que c'est une véritable écorcherie.

On lui fait entendre raison en le mettant dans un cachot, et en fesant vendre ses meubles. S'il résiste aux exacteurs que le nouveau Testament a damnés, on le fait pendre, et cela rend tous ses voisins infiniment accommodans.

Si tout cet argent n'était employé par le souverain qu'à faire venir des épiceries de l'Inde, du café de Moka, des chevaux anglais et arabes, des soies du Levant, des colifichets de la Chine, il est clair qu'en peu d'années il ne resterait pas un sou dans le royaume. Il faut donc que l'impôt serve à entretenir les manufactures, et que ce qui a été versé dans les coffres du prince retourne aux cultivateurs. Ils souffrent, ils se plaignent : les autres parties de l'état souffrent et se plaignent aussi ; mais au bout de l'année il se trouve que tout le monde a travaillé et a vécu bien ou mal.

Si par hasard l'homme agreste va dans la capitale, il voit avec des yeux étonnés une belle dame, vêtue d'une robe de soie brochée d'or, traînée dans un carrosse magnifique par deux chevaux de prix, suivie de quatre laquais, habillés d'un drap à vingt francs l'aune ; il s'adresse à un des laquais de cette belle dame, et lui dit : Monseigneur, où cette dame prend-

elle tant d'argent pour faire une si grande dépense? Mon ami, lui dit le laquais, le roi lui fait une pension de quarante mille livres. Hélas! dit le rustre, c'est mon village qui paie cette pension. Oui, répond le laquais; mais la soie que tu as recueillie, et que tu as vendue, a servi à l'étoffe dont elle est habillée; mon drap est en partie de la laine de tes moutons; mon boulanger a fait mon pain de ton blé; tu as vendu au marché les poulardes que nous mangeons : ainsi la pension de madame est revenue à toi et à tes camarades.

Le paysan ne convient pas tout-à-fait des axiomes de ce laquais philosophe : cependant, une preuve qu'il y a quelque chose de vrai dans sa réponse, c'est que le village subsiste, et qu'on y fait des enfans, qui, tout en se plaignant, feront aussi des enfans qui se plaindront encore.

SECTION II.

Si on était obligé d'avoir tous les édits des impôts et tous les livres faits contre eux, ce serait l'impôt le plus rude de tous.

On sait bien que les taxes sont nécessaires, et que la malédiction prononcée dans l'Évangile contre les publicains ne doit regarder que ceux qui abusent de leur emploi pour vexer le peuple. Peut-être le copiste oublia-t-il un mot, comme l'épithète de *pravus*. On aurait pu dire *pravus publicanus;* ce mot était d'autant plus nécessaire que cette malédiction générale est une contradiction formelle avec les paroles qu'on met dans la bouche de Jésus-Christ : *Rendez à*

César ce qui est à César. Certainement celui qui recueille les droits de César ne doit pas être en horreur; c'eût été insulter l'ordre des chevaliers romains, et l'empereur lui-même; rien n'aurait été plus mal avisé.

Dans tous les pays policés les impôts sont très-forts, parce que les charges de l'état sont très-pesantes. En Espagne, les objets de commerce qu'on envoye à Cadix, et de là en Amérique, paient plus de trente pour cent avant qu'on ait fait votre compte.

En Angleterre, tout impôt sur l'importation est très-considérable; cependant on le paie sans murmure; on se fait même une gloire de le payer. Un négociant se vante de faire entrer quatre à cinq mille guinées par an dans le trésor public.

Plus un pays est riche, plus les impôts y sont lourds. Des spéculateurs voudraient que l'impôt ne tombât que sur les productions de la campagne. Mais quoi! j'aurai semé un champ de lin qui m'aura rapporté deux cents écus, et un gros manufacturier aura gagné deux cent mille écus en fesant convertir mon lin en dentelles; ce manufacturier ne paiera rien et ma terre paiera tout, parce que tout vient de la terre? La femme de ce manufacturier fournira la reine et les princesses de beau point d'Alençon; elle aura de la protection; son fils deviendra intendant de justice, police et finance, et augmentera ma taille dans ma misérable vieillesse! Ah! messieurs les spéculateurs, vous calculez mal; vous êtes injustes (1).

---

(1) *Voyez* les notes de L'HOMME AUX QUARANTE ÉCUS.

Le point capital serait qu'un peuple entier ne fût point dépouillé par une armée d'alguazils, pour qu'une vingtaine de sangsues de la cour ou de la ville s'abreuvât de son sang.

Le duc de Sulli raconte, dans ses Économies politiques, qu'en 1585 il y avait juste vingt seigneurs intéressés au bail des fermes, à qui les adjudicataires donnaient trois millions deux cent quarante-huit mille écus.

C'était encore pis sous Charles IX et sous François I; ce fut encore pis sous Louis XIII. Il n'y eut pas moins de déprédation dans la minorité de Louis XIV. La France, malgré tant de blessures, est en vie. Oui; mais, si elle ne les avait pas reçues, elle serait en meilleure santé. Il en est ainsi de plusieurs autres états.

SECTION III.

Il est juste que ceux qui jouissent des avantages de l'état en supportent les charges. Les ecclésiastiques et les moines, qui possèdent de grands biens, devraient par cette raison contribuer aux impôts en tout pays comme les autres citoyens.

Dans les temps que nous appelons *barbares*, les grands bénéfices et les abbayes ont été taxés en France au tiers de leurs revenus (*a*).

Par une ordonnance de l'an 1188, Philippe-Auguste imposa le dixième des revenus de tous les bénéfices.

(*a*) Aimoin, liv. V, chap. LIV. Lebret, plaid. II.

Philippe le Bel fit payer le cinquième, ensuite le cinquantième, et enfin le vingtième de tous les biens du clergé.

Le roi Jean, par une ordonnance du 12 mars 1355, taxa au dixième des revenus de leurs bénéfices et de leurs patrimoines, les évêques, les abbés, les chapitres, et généralement tous les ecclésiastiques (*b*).

Le même prince confirma cette taxe par deux autres ordonnances, l'une du 3 mars, l'autre du 28 décembre 1358 (*c*).

Dans les lettres-patentes de Charles V, du 22 juin 1372, il est statué que les gens d'église paieront les tailles et les autres impositions réelles et personnelles (*d*).

Ces lettres-patentes furent renouvelées par Charles VI en 1390.

Comment ces lois ont-elles été abolies, tandis que l'on a conservé tant de coutumes monstrueuses et d'ordonnances sanguinaires?

Le clergé paye à la vérité une taxe sous le nom de *don gratuit;* et, comme l'on sait, c'est principalement la partie la plus utile et la plus pauvre de l'église, les curés qui payent cette taxe. Mais pourquoi cette différence et cette inégalité de contributions entre les citoyens d'un même état? Pourquoi ceux qui jouissent des plus grandes prérogatives, et qui sont quelquefois inutiles au bien public, payent-ils moins que le laboureur qui est si nécessaire?

La république de Venise vient de donner des règle-

(*b*) Ord. du Louvre, tome IV. — (*c*) *Ibid.* — (*d*) *Ibid.*, tome V

mens sur cette matière, qui paraissent faits pour servir d'exemple aux autres états de l'Europe.

SECTION IV.

Non-seulement les gens d'église se prétendent exempts d'impôts, ils ont encore trouvé le moyen, dans plusieurs provinces, de mettre les taxes sur le peuple, et de se les faire payer comme un droit légitime.

Dans quelques pays, les moines s'y étant emparés des dîmes au préjudice des curés, les paysans ont été obligés de se taxer eux-mêmes pour fournir à la subsistance de leurs pasteurs; et ainsi dans plusieurs villages, sur-tout en Franche-Comté, outre la dîme que les paroissiens payent à des moines ou à des chapitres, ils payent encore par feu trois ou quatre mesures de blé à leurs curés.

On appelle cette taxe *droit de moisson* dans quelques provinces, et *boisselage* dans d'autres.

Il est juste sans doute que les curés soient bien payés; mais il vaudrait beaucoup mieux leur rendre une partie de la dîme que les moines leur ont enlevée que de surcharger de pauvres paysans.

Depuis que le roi de France a fixé les portions congrues par son édit du mois de mai 1768, et qu'il chargé les décimateurs de les payer, il semble que les paysans ne devraient plus être tenus de payer une seconde dîme à leurs curés; taxe à laquelle ils ne s'étaient obligés que volontairement et dans le temps où le crédit et la violence des moines avaient ôté aux pasteur tous les moyens de subsister.

Le roi a aboli cette seconde dîme dans le Poitou par des lettres-patentes du mois de juillet 1769, enregistrées au parlement de Paris le 11 du même mois.

Il serait bien digne de la justice et de la bienfesance de sa majesté de faire une loi semblable pour les autres provinces qui se trouvent dans le même cas que celle du Poitou, comme la Franche-Comté, etc.

Par M. Chr., avocat de Besançon.

IMPUISSANCE.

Je commence par cette question en faveur des pauvres impuissans, *frigidi et maleficiati*, comme disent les Décrétales. Y a-t-il un médecin, une matrone experte qui puisse assurer qu'un jeune homme bien conformé, qui ne fait point d'enfans à sa femme, ne lui en pourra pas faire un jour? la nature le sait, mais certainement les hommes n'en savent rien. Si donc il est impossible de décider que le mariage ne sera pas consommé, pourquoi le dissoudre?

On attendait deux ans chez les Romains. Justinien, dans ses *Novelles* (*a*), veut qu'on attende trois ans. Mais, si on accorde trois ans à la nature pour se guérir, pourquoi pas quatre, pourquoi pas dix, ou même vingt?

On a connu des femmes qui ont reçu dix années entières les embrassemens de leurs maris sans aucune sensibilité, et qui ensuite ont éprouvé les stimula-

(*a*) Collat. IV, tit. I, novel. XXII, chap. VI.

tions les plus violentes. Il peut se trouver des mâles dans ce cas; il y en a eu quelques exemples.

La nature n'est en aucune de ses opérations si bizarre que dans la copulation de l'espèce humaine; elle est beaucoup plus uniforme dans celle des autres animaux.

C'est chez l'homme seul que le physique est dirigé et corrompu par le moral; la variété et la singularité de ses appétits et de ses dégoûts est prodigieuse. On a vu un homme qui tombait en défaillance à la vue de ce qui donne des désirs aux autres. Il est encore dans Paris quelques personnes témoins de ce phénomène.

Un prince, héritier d'une grande monarchie n'aimait que les pieds. On a dit qu'en Espagne ce goût avait été assez commun. Les femmes, par le soin de les cacher, avaient tourné vers eux l'imagination de plusieurs hommes.

Cette imagination passive a produit des singularités dont le détail est à peine compréhensible. Souvent une femme, par son incomplaisance, repousse le goût de son mari et déroute la nature. Tel homme qui serait un Hercule avec des facilités, devient un eunuque par des rebuts. C'est à la femme seule qu'il faut alors s'en prendre. Elle n'est pas en droit d'accuser son mari d'une impuissance dont elle est cause. Son mari peut lui dire : Si vous m'aimez, vous devez me faire les caresses dont j'ai besoin pour perpétuer ma race; si vous ne m'aimez pas, pourquoi m'avez-vous épousé ?

Ceux qu'on appelait les *maléficiés* étaient souvent

réputés ensorcelés. Ces charmes étaient fort anciens. Il y en avait pour ôter aux hommes leur virilité, il en était de contraires pour la leur rendre. Dans Pétrone, Crisis croit que Polienos, qui n'a pu jouir de Circé, a succombé sous les enchantemens des magiciennes, appelées *Manicæ;* et une vieille veut le guérir par d'autres sortiléges.

Cette illusion se perpétua long-temps parmi nous; on exorcisa au lieu de désenchanter; et, quand l'exorcisme ne réussissait pas, on démariait.

Il s'éleva une grande question dans le droit canon sur les maléficiés. Un homme que les sortiléges empêchaient de consommer le mariage avec sa femme, en épousait une autre et devenait père. Pouvait-il, s'il perdait cette seconde femme, répouser la première? la négative l'emporta suivant tous les grands canonistes, Alexandre de Nevo, André Albéric, Turrecramata, Soto, Ricard, Henriquès, Rozella, et cinquante autres.

On admire avec quelle sagacité les canonistes, et surtout des religieux de mœurs irréprochables, ont fouillé dans les mystères de la jouissance. Il n'y a point de singularité qu'ils n'aient devinée. Ils ont discuté tous les cas où un homme pouvait être impuissant dans une situation, et opérer dans une autre. Ils ont recherché tout ce que l'imagination pouvait inventer pour favoriser la nature : et, dans l'intention d'éclaircir ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, ils ont révélé de bonne foi tout ce qui devait être caché dans le secret des nuits. On a pu dire d'eux, *nox nocti indicat scientiam.*

Sanchez surtout a recueilli et mis au grand jour tous ces cas de conscience que la femme la plus hardie ne confierait qu'en rougissant à la matrone la plus discrète. Il recherche attentivement,

Utrum liceat extra vas naturale semen emittere. — De alterâ fœminâ cogitare in coitu cum suâ uxore. — Seminare consultò separatim. — Congredi cum uxore sine spe seminandi. — Impotentiæ tactibus et illecebris opitulari. — Se retrahere quando mulier seminavit. — Virgam alibi intromittere dum in vase debito semen effundat, etc.

Chacune de ces questions en amène d'autres; et enfin, Sanchez va jusqu'à discuter :

Utrum Virgo Maria semen emiserit in copulatione cum Spiritu Sancto.

Ces étonnantes recherches n'ont jamais été faites dans aucun lieu du monde que par des théologiens; et les causes d'impuissance n'ont commencé que du temps de Théodose. Ce n'est que dans la religion chrétienne que les tribunaux ont retenti de ces querelles entre les femmes hardies et les maris honteux.

Il n'est parlé de divorce dans l'Évangile que pour cause d'adultère. La loi juive permettait au mari de renvoyer celle de ses femmes qui lui déplaisait, sans spécifier la cause (*b*). *Si elle ne trouve pas grâce devant ses yeux, cela suffit.* C'est la loi du plus fort; c'est le genre humain dans sa pure et barbare nature. Mais d'impuissance, il n'en est jamais question dans les lois juives. Il semble, dit un casuiste, que Dieu ne pouvait permettre qu'il y eût des impuissans chez un

(*b*) Deutéronome, chap. XXIV, v. 1.

peuple sacré qui devait se multiplier comme les sables de la mer, à qui Dieu avait promis par serment de lui donner le pays immense qui est entre le Nil et l'Euphrate, et à qui ses prophètes fesaient espérer qu'il dominerait un jour sur toute la terre. Il était nécessaire, pour remplir ces promesses divines, que tout digne Juif fût occupé sans relâche au grand œuvre de la propagation. Il y a certainement de la malédiction dans l'impuissance; le temps n'était pas encore venu de se faire eunuque pour le royaume des cieux.

Le mariage ayant été dans la suite des temps élevé à la dignité de sacrement, de mystère, les ecclésiastiques devinrent insensiblement les juges de tout ce qui se passait entre mari et femme; et même de tout ce qui ne s'y passait pas.

Les femmes eurent la liberté de présenter requête pour être *embesognées*, c'était le mot dont elles se servaient dans notre gaulois; car d'ailleurs on instruisait les causes en latin. Des clercs plaidaient; des prêtres jugeaient. Mais de quoi jugeaient-ils ? des objets qu'ils devaient ignorer; et les femmes portaient des plaintes qu'elles ne devaient pas proférer.

Ces procès roulaient toujours sur ces deux objets : sorciers qui empêchaient un homme de consommer son mariage; femmes qui voulaient se remarier.

Ce qui semble très-extraordinaire, c'est que tous les canonistes conviennent qu'un mari, à qui on a jeté un sort pour le rendre impuissant (*c*), ne peut

---

(*c*) *Voyez* Pontas, *Empêchement de l'impuissance.*

en conscience détruire ce sort, ni même prier le magicien de le détruire. Il fallait absolument, du temps des sorciers, exorciser. Ce sont des chirurgiens qui, ayant été reçus à Saint-Côme, ont le privilége exclusif de vous mettre un emplâtre, et vous déclarent que vous mourrez si vous êtes guéri par la main qui vous a blessé. Il eût mieux valu d'abord se bien assurer si un sorcier peut ôter et rendre la virilité à un homme. On pouvait encore faire une autre observation. Il s'est trouvé beaucoup d'imaginations faibles qui redoutaient plus un sorcier qu'ils n'espéraient en un exorciste. Le sorcier leur avait noué l'aiguillette, et l'eau bénite ne la dénouait pas. Le diable en imposait plus que l'exorcisme ne rassurait.

Dans les cas d'impuissance dont le diable ne se mêlait pas, les juges ecclésiastiques n'étaient pas moins embarrassés. Nous avons dans les Décrétales le titre fameux *de frigidis et maleficiatis*, qui est fort curieux, mais qui n'éclaircit pas du tout.

Le premier cas disputé par Brocardié ne laisse aucune difficulté; les deux parties conviennent qu'il y en a une impuissante; le divorce est prononcé.

Le pape Alexandre III décide une question plus délicate. Une femme mariée tombe malade. *Instrumentum ejus impeditum est* (*d*). Sa maladie est naturelle, les médecins ne peuvent la soulager; « nous donnons à son mari la liberté d'en prendre une autre. » Cette décrétale paraît d'un juge plus occupé de la nécessité de la population que de l'indissolu-

(*d*) Décrétales, liv. IV, tit. XV.

bilité du sacrement. Comment cette loi papale est-elle si peu connue? comment tous les maris ne la savent-ils point par cœur?

La décrétale d'Innocent III n'ordonne des visites de matrone qu'à l'égard de la femme que son mari a déclaré en justice être trop étroite pour le recevoir. C'est peut-être pour cette raison que la loi n'est pas en vigueur.

Honorius III ordonne qu'une femme qui se plaindra de l'impuissance du mari demeurera huit ans avec lui jusqu'à divorce.

On n'y fit pas tant de façon pour déclarer le roi de Castille Henri IV impuissant, dans le temps qu'il était entouré de maîtresses, et qu'il avait de sa femme une fille héritière de son royaume. Mais ce fut l'archevêque de Tolède qui prononça cet arrêt : le pape ne s'en mêla pas.

On ne traita pas moins mal Alfonse, roi de Portugal, au milieu du dix-septième siècle. Ce prince n'était connu que par sa férocité, ses débauches, et sa force de corps prodigieuse. L'excès de ses fureurs révolta la nation. La reine sa femme, princesse de Nemours, qui voulait le détrôner et épouser l'infant don Pèdre son frère, sentit combien il serait difficile d'épouser les deux frères l'un après l'autre, après avoir couché publiquement avec l'aîné. L'exemple de Henri VIII d'Angleterre l'intimidait; elle prit le parti de faire déclarer son mari impuissant par le chapitre de la cathédrale de Lisbonne en 1667; après quoi elle épousa au plus vite son beau-frère, avant même d'obtenir une dispense du pape.

La plus grande épreuve à laquelle on ait mis les gens accusés d'impuissance a été le congrès. Le président Bouhier prétend que ce combat en champ-clos fut imaginé en France au quatorzième siècle. Il est sûr qu'il n'a jamais été connu qu'en France.

Cette épreuve dont on a fait tant de bruit n'était point ce qu'on imagine. On se persuade que les deux époux procédaient, s'ils pouvaient, au devoir matrimonial sous les yeux des médecins, chirurgiens, et sages-femmes; mais non, ils étaient dans leur lit à l'ordinaire, les rideaux fermés; les inspecteurs, retirés dans un cabinet voisin, n'étaient appelés qu'après la victoire ou la défaite du mari. Ainsi ce n'était au fond qu'une visite de la femme dans le moment le plus propre à juger l'état de la question. Il est vrai qu'un mari vigoureux pouvait combattre et vaincre en présence de témoins. Mais peu avaient ce courage.

Si le mari en sortait à son honneur, il est clair que sa virilité était démontrée : s'il ne réussissait pas, il est évident que rien n'était décidé, puisqu'il pouvait gagner un second combat; que, s'il le perdait, il pouvait en gagner un troisième, et enfin un centième.

On connaît le fameux procès du marquis de Langeais, jugé en 1659 (par appel à la chambre de l'édit, parce que lui et sa femme, Marie de Saint-Simon, étaient de la religion protestante); il demanda le congrès. Les impertinences rebutantes de sa femme le firent succomber. Il présenta un second cartel. Les juges, fatigués des cris des superstitieux, des plaintes des prudes et des railleries des plaisans, refusèrent la seconde tentative, qui pourtant était de droit na-

turel. Puisqu'on avait ordonné un conflit, on ne pouvait légitimement, ce semble, en refuser un autre.

La chambre déclara le marquis impuissant et son mariage nul, lui défendit de se marier jamais, et permit à sa femme de prendre un autre époux.

La chambre pouvait-elle empêcher un homme qui n'avait pu être excité à la jouissance par une femme, d'y être excité par une autre ? Il vaudrait autant défendre à un convive qui n'aurait pu manger d'une perdrix grise, d'essayer d'une perdrix rouge. Il se maria, malgré cet arrêt, avec Diane de Navailles, et lui fit sept enfans.

Sa première femme étant morte, le marquis se pourvut en requête civile à la grand'chambre contre l'arrêt qui l'avait déclaré impuissant, et qui l'avait condamné aux dépens. La grand'chambre, sentant le ridicule de tout ce procès et celui de son arrêt de 1669, confirma le nouveau mariage qu'il avait contracté avec Diane de Navailles malgré la cour, le déclara très-puissant, refusa les dépens, mais abolit le congrès.

Il ne resta donc, pour juger de l'impuissance des maris, que l'ancienne cérémonie de la visite des experts, épreuve fautive à tous égards; car une femme peut avoir été déflorée sans qu'il y paraisse; et elle peut avoir sa virginité avec les prétendues marques de la défloration. Les jurisconsultes ont jugé pendant quatorze cents ans de pucelages, comme ils ont jugé de sortiléges et de tant d'autres cas, sans y rien connaître.

Le président Bouhier publia l'apologie du congrès quand il fut hors d'usage ; il soutint que les juges n'avaient eu le tort de l'abolir que parce qu'ils avaient eu le tort de le refuser pour la seconde fois au marquis de Langeais.

Mais si ce congrès peut manquer son effet, si l'inspection des parties génitales de l'homme et de la femme peut ne rien prouver du tout, à quel témoignage s'en rapporter dans la plupart des procès d'impuissance ? Ne pourrait-on pas répondre *à aucun?* ne pourrait-on pas, comme dans Athènes, remettre la cause à cent ans ? Ces procès ne sont que honteux pour les femmes, ridicules pour les maris, et indignes des juges. Le mieux serait de ne les pas souffrir. Mais voilà un mariage qui ne donnera pas de lignée. Le grand malheur ! tandis que vous avez dans l'Europe trois cent mille moines et quatre-vingt mille nonnes qui étouffent leur postérité.

INALIÉNATION, INALIÉNABLE.

Le domaine des empereurs romains étant autrefois inaliénable, c'était le sacré domaine ; les barbares vinrent, et il fut très-aliéné. Il est arrivé même aventure au domaine impérial grec.

Après le rétablissement de l'empire romain en Allemagne, le sacré domaine fut déclaré inaliénable par les juristes, de façon qu'il ne reste pas aujourd'hui un écu de domaine aux empereurs.

Tous les rois de l'Europe, qui imitèrent autant qu'ils purent les empereurs, eurent leur domaine inaliénable. François I, ayant racheté sa liberté par

la concession de la Bourgogne, ne trouva point d'autre expédient que de faire déclarer cette Bourgogne incapable d'être aliénée, et il fut assez heureux pour violer son traité et sa parole d'honneur impunément. Suivant cette jurisprudence, chaque prince pouvant acquérir le domaine d'autrui, et ne pouvant jamais rien perdre du sien, tous auraient à la fin le bien des autres : la chose est absurde; donc la loi non restreinte est absurde aussi. Les rois de France et d'Angleterre n'ont presque plus de domaine particulier; les contributions sont leur vrai domaine, mais avec des formes très différentes (1).

INCESTE.

« Les Tartares, dit l'Esprit des lois, qui peuvent épouser leurs filles, n'épousent jamais leurs mères. »

On ne sait de quels Tartares l'auteur veut parler. Il cite trop souvent au hasard. Nous ne connaissons aujourd'hui aucun peuple, depuis la Crimée jusqu'aux frontières de la Chine, où l'on soit dans l'usage d'épouser sa fille. Et, s'il était permis à la fille d'épouser son père, on ne voit pas pourquoi il serait défendu au fils d'épouser sa mère.

Montesquieu cite un auteur nommé Priscus. Il

(1) Le principe de l'inaliénabilité des domaines n'a jamais empêché en France ni de les donner aux courtisans, ni de les engager à vil prix dans les besoins de l'état. Il sert seulement à priver la nation obérée de la ressource immense que lui offrirait la vente de ces domaines, qui, par le désordre d'une administration nécessairement très-mauvaise, ne rapportent qu'un faible revenu.

s'appelait Priscus Panètes. C'était un sophiste qui vivait du temps d'Attila, et qui dit qu'Attila se maria avec sa fille Esca, selon l'usage des Scythes. Ce Priscus n'a jamais été imprimé, il pourit en manuscrit dans la bibliothèque du Vatican; et il n'y a que Jornandès qui en fasse mention. Il ne convient pas d'établir la législation des peuples sur de telles autorités. Jamais on n'a connu cette Esca; jamais on n'entendit parler de son mariage avec son père Attila.

J'avoue que la loi qui prohibe de tels mariages est une loi de bienséance; et voilà pourquoi je n'ai jamais cru que les Perses aient épousé leurs filles. Du temps des Césars, quelques Romains les en accusaient pour les rendre odieux. Il se peut que quelque prince de Perse eût commis un inceste, et qu'on imputât à la nation entière la turpitude d'un seul. C'est peut-être le cas de dire :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.
(HORACE, liv. I, épît. II, v. 14.)

Je veux croire qu'il était permis aux anciens Perses de se marier avec leurs sœurs, ainsi qu'aux Athéniens, aux Égyptiens, aux Syriens, et même aux Juifs. De là on aura conclu qu'il était commun d'épouser son père et sa mère; mais le fait est que le mariage entre cousins est défendu chez les Guèbres aujourd'hui; et ils passent pour avoir conservé la doctrine de leurs pères aussi scrupuleusement que les Juifs. Voyez Tavernier, si pourtant vous vous en rapportez à Tavernier.

Vous me direz que tout est contradiction dans ce monde, qu'il était défendu par la loi juive de se marier aux deux sœurs, que cela était fort indécent, et que cependant Jacob épousa Rachel du vivant de sa sœur aînée, et que cette Rachel est évidemment le type de l'église catholique, apostolique et romaine. Vous avez raison; mais cela n'empêche pas que, si un particulier couchait en Europe avec les deux sœurs, il ne fût grièvement censuré. Pour les hommes puissans constitués en dignité, ils peuvent prendre pour le bien de leurs états toutes les sœurs de leurs femmes, et même leurs propres sœurs de père et de mère, selon leur bon plaisir.

C'est bien pis quand vous aurez affaire avec votre commère ou avec votre marraine; c'était un crime irrémissible par les Capitulaires de Charlemagne Cela s'appelle un inceste spirituel.

Une Andouère, qu'on appelle reine de France, parce qu'elle était femme d'un Chilpéric, régule de Soissons, fut vilipendée par la justice ecclésiastique, censurée, dégradée, divorcée, pour avoir tenu son propre enfant sur les fonts baptismaux, et s'être faite ainsi la commère de son propre mari. Ce fut un péché mortel, un sacrilége, un inceste spirituel : elle en perdit son lit et sa couronne. Cela contredit un peu ce que je disais tout à l'heure, que tout est permis aux grands en fait d'amour; mais je parlais de notre temps présent, et non pas du temps d'Andouère.

Quant à l'inceste charnel, lisez l'avocat Vouglan, partie VIII, titre III, chap. IX; il veut absolument qu'on brûle le cousin et la cousine qui auront eu un

moment de faiblesse. L'avocat Vouglan est rigoureux. Quel terrible Welche!

INCUBES.

Y a-t-il eu des incubes et des succubes? tous nos savans jurisconsultes démonographes admettaient également les uns et les autres.

Ils prétendaient que le diable, toujours alerte, inspirait des songes lascifs aux jeunes messieurs et aux jeunes demoiselles; qu'il ne manquait pas de recueillir le résultat des songes masculins, et qu'il le portait proprement et tout chaud dans le réservoir féminin qui lui est naturellement destiné. C'est ce qui produisit tant de héros et de demi-dieux dans l'antiquité.

Le diable prenait là une peine fort superflue; il n'avait qu'à laisser faire les garçons et les filles; ils auraient bien sans lui fourni le monde de héros.

On conçoit les incubes par cette explication du grand Delrio, de Boguet, et des autres savans en sorcellerie; mais elle ne rend point raison des succubes. Une fille peut faire accroire qu'elle a couché avec un génie, avec un dieu, et que ce dieu lui a fait un enfant. L'explication de Delrio lui est très-favorable. Le diable a déposé chez elle la matière d'un enfant prise du rêve d'un jeune garçon; elle est grosse, elle accouche sans qu'on ait rien à lui reprocher; le diable a été son incube. Mais, si le diable se fait succube, c'est tout autre chose; il faut qu'il soit diablesse, il faut que la semence de l'homme entre dans

elle ; c'est alors cette diablesse qui est ensorcelée par un homme, c'est elle à qui nous fesons un enfant.

Que les dieux et les déesses de l'antiquité s'y prenaient d'une manière bien plus nette et plus noble ! Jupiter en personne avait été l'incube d'Alcmène et de Sémélé. Thétis en personne avait été la succube de Pelée, et Vénus la succube d'Anchise, sans avoir recours à tous les subterfuges de notre diablerie.

Remarquons seulement que les dieux se déguisaient fort souvent pour venir à bout de nos filles, tantôt en aigle, tantôt en pigeon ou en cygne, en cheval, en pluie d'or : mais les déesses ne se déguisaient jamais; elles n'avaient qu'à se montrer pour plaire. Or je soutiens que, si les dieux se métamorphosèrent pour entrer sans scandale dans les maisons de leurs maîtresses, ils reprirent leur forme naturelle dès qu'ils y furent admis. Jupiter ne put jouir de Danaé quand il n'était que de l'or ; il aurait été bien embarrassé avec Léda, et elle aussi, s'il n'avait été que cygne; mais il redevint dieu, c'est-à-dire, un beau jeune homme, et il jouit.

Quant à la manière nouvelle d'engrosser les filles par le ministère du diable, nous ne pouvons en douter, car la Sorbonne décida la chose dès l'an 1318.

Per tales artes et ritus impios et invocationes dæmonum, nullus unquam sequatur effectus ministerio dæmonum, error (*a*).

« C'est une erreur de croire que ces arts magiques et ces invocations des diables soient sans effet. »

(*a*) *In libro de Promotione.*

Elle n'a jamais révoqué cet arrêt ; ainsi nous devons croire aux incubes et aux succubes puisque nos maîtres y ont toujours cru.

Il y a bien d'autres maîtres ; Bodin, dans son livre des sorciers, dédié à Christophe de Thou, premier président du parlement de Paris, rapporte que Jeanne Hervilier, native de Verberie, fut condamnée par ce parlement à être brûlée vive pour avoir prostitué sa fille au diable, qui était un grand homme noir, dont la semence était à la glace. Cela paraît contraire à la nature du diable. Mais enfin notre jurisprudence a toujours admis que le sperme du diable est froid ; et le nombre prodigieux des sorcières qu'il a fait brûler si long-temps, est toujours convenu de cette vérité.

Le célèbre Pic de la Mirandole (un prince ne ment point) dit (*b*) qu'il a connu un vieillard de quatre-vingts ans qui avait couché la moitié de sa vie avec une diablesse, et un autre de soixante et dix qui avait eu le même avantage. Tous deux furent brûlés à Rome. Il ne nous apprend pas ce que devinrent leurs enfans.

Voilà les incubes et les succubes démontrés.

Il est impossible du moins de prouver qu'il n'y en a point ; car, s'il est de foi qu'il y a des diables qui entrent dans nos corps, qui les empêchera de nous servir de femmes, et d'entrer dans nos filles? S'il est des diables, il est probablement des diablesses. Ainsi, pour être conséquent, on doit croire que les diables

---

(*b*) Page 104, édition *in*-4°.

masculins font des enfans à nos filles, et que nous en fesons aux diables féminins.

Il n'y a jamais eu d'empire plus universel que celui du diable? Qui l'a détrôné? la raison (*).

INFINI.

Qui me donnera une idée nette de l'infini? je n'en ai jamais eu qu'une idée très-confuse. N'est-ce point parce que je suis excessivement fini?

Qu'est-ce que marcher toujours, sans avancer jamais? compter toujours, sans faire son compte? diviser toujours, pour ne jamais trouver la dernière partie?

Il semble que la notion de l'infini soit dans le fond du tonneau des Danaïdes.

Cependant il est impossible qu'il n'y ait pas un infini. Il est démontré qu'une durée infinie est écoulée.

Commencement de l'être est absurde; car le rien ne peut commencer une chose. Dès qu'un atome existe, il faut conclure qu'il y a quelque être de toute éternité. Voilà donc un infini en durée rigoureusement démontré. Mais qu'est-ce qu'un infini qui est passé, un infini que j'arrête dans mon esprit au moment que je veux? je dis, voilà une éternité écoulée; allons à une autre. Je distingue deux éternités, l'une ci-devant, l'autre ci-après.

Quand j'y réfléchis, cela me paraît ridicule. Je m'aperçois que j'ai dit une sottise en prononçant ces mots, « une éternité est passée, j'entre dans une éternité nouvelle. »

(*) *Voyez* l'article Becker.

Car, au moment que je parlais ainsi, l'éternité durait, la fluence du temps courait. Je ne pouvais la croire arrêtée. La durée ne peut se séparer. Puisque quelque chose a été toujours, quelque chose est et sera toujours.

L'infini en durée est donc lié d'une chaîne non interrompue. Cet infini se perpétue dans l'instant même où je dis qu'il est passé. Le temps a commencé et finira pour moi; mais la durée est infinie.

Voilà déjà un infini de trouvé, sans pouvoir pourtant nous en former une notion claire.

On nous présente un infini en espace. Qu'entendez-vous par espace? est-ce un être? est-ce rien?

Si c'est un être, de quelle espèce est-il? vous ne pouvez me le dire. Si c'est rien, ce rien n'a aucune propriété : et vous dites qu'il est pénétrable, immense! Je suis si embarrassé que je ne puis ni l'appeler néant, ni l'appeler quelque chose.

Je ne sais cependant aucune chose qui ait plus de propriétés que le rien, le néant. Car en partant des bornes du monde, s'il y en a, vous pouvez vous promener dans le rien, y penser, y bâtir si vous avez des matériaux; et ce rien, ce néant ne pourra s'opposer à rien de ce que vous voudrez faire; car, n'ayant aucune propriété, il ne peut vous apporter aucun empêchement. Mais aussi, puisqu'il ne peut vous nuire en rien, il ne peut vous servir.

On prétend que c'est ainsi que Dieu créa le monde, dans le rien et de rien : cela est abstrus, il vaut mieux sans doute penser à sa santé qu'à l'espace infini.

Mais nous sommes curieux, et il y a un espace.

Notre esprit ne peut trouver ni la nature de cet espace ni sa fin. Nous l'appelons *immense*, parce que nous ne pouvons le mesurer. Que résulte-t-il de tout cela? que nous avons prononcé des mots.

Étranges questions qui confondent souvent
Le profond s'Gravesande et le subtil Mairan.

De l'infini en nombre.

Nous avons beau définir l'infini arithmétique par un lacs d'amour en cette façon ∞, nous n'aurons pas une idée plus claire de cet infini numéraire. Cet infini n'est, comme les autres, que l'impuissance de trouver le bout. Nous appelons l'*infini en grand* un nombre quelconque qui surpassera quelque nombre que nous puissions supposer.

Quand nous cherchons l'infiniment petit, nous divisons, et nous appelons infini une quantité moindre qu'aucune quantité assignable. C'est encore un autre nom donné à notre impuissance.

La matière est-elle divisible à l'infini?

Cette question revient précisément à notre incapacité de trouver le dernier nombre. Nous pourrons toujours diviser par la pensée un grain de sable, mais par la pensée seulement; et l'incapacité de diviser toujours ce grain est appelée infini.

On ne peut nier que la matière ne soit toujours divisible par le mouvement qui peut la broyer toujours. Mais, s'il divisait le dernier atome, ce ne serait plus le dernier, puisqu'on le diviserait en deux. Et, s'il était le dernier, il ne serait plus divisible. Et, s'il

était divisible, où seraient les germes, où seraient les élémens des choses? cela est encore fort abstrus.

De l'univers infini.

L'UNIVERS est-il borné? son étendue est-elle immense? les soleils et les planètes sont-ils sans nombre? quel privilége aurait l'espace qui contient une quantité de soleils et de globes, sur une autre partie de l'espace qui n'en contiendrait pas? Que l'espace soit un être ou qu'il soit rien, quelle dignité a eue l'espace où nous sommes pour être préféré à d'autres?

Si notre univers matériel n'est pas infini, il n'est qu'un point dans l'étendue. S'il est infini, qu'est-ce qu'un infini actuel auquel je puis toujours ajouter par la pensée?

De l'infini en géométrie.

ON admet en géométrie, comme nous l'avons indiqué, non-seulement des grandeurs infinies, c'est-à-dire, plus grandes qu'aucune assignable, mais encore des infinis infiniment plus grands les uns que les autres. Cela étonne d'abord notre cerveau qui n'a qu'environ six pouces de long sur cinq de large, et trois de hauteur dans les plus grosses têtes. Mais cela ne veut dire autre chose sinon qu'un carré plus grand qu'un carré assignable l'emporte sur une ligne conçue plus longue qu'aucune ligne assignable, et n'a point de proportions avec elle.

C'est une manière d'opérer, c'est la manipulation de la géométrie, et le mot d'infini est l'enseigne.

Universitas

De l'infini en puissance, en action, en sagesse, en bonté, etc.

De même que nous ne pouvons nous former aucune idée positive d'un infini en durée, en nombre, en étendue, nous ne pouvons nous en former une en puissance physique, ni même en morale.

Nous concevons aisément qu'un être puissant arrangea la matière, fit circuler des mondes dans l'espace, forma les animaux, les végétaux, les métaux. Nous sommes menés à cette conclusion par l'impuissance où nous voyons tous ces êtres de s'être arrangés eux-mêmes. Nous sommes forcés de convenir que ce grand être existe éternellement par lui-même, puisqu'il ne peut être sorti du néant : mais nous ne découvrons pas si bien son infini en étendue, en pouvoir, en attributs moraux.

Comment concevoir une étendue infinie dans un être qu'on dit simple? et, s'il est simple, quelle notion pouvons-nous avoir d'une nature simple? Nous connaissons Dieu par ses effets, nous ne pouvons le connaître par sa nature.

S'il est évident que nous ne pouvons avoir d'idée de sa nature, n'est-il pas évident que nous ne pouvons connaître ses attributs?

Quand nous disons qu'il est infini en puissance, avons-nous d'autre idée sinon que sa puissance est très-grande? Mais, de ce qu'il y a des pyramides de 600 pieds de haut, s'ensuit-il qu'on ait pu en construire de la hauteur de six cents milliards de pieds?

Rien ne peut borner la puissance de l'Être éternel

existant nécessairement par lui-même; d'accord, il ne peut avoir d'antagoniste qui l'arrête; comment me prouverez-vous qu'il n'est pas circonscrit par sa propre nature ?

Tout ce qu'on a dit sur ce grand objet est bien prouvé ?

Nous parlons de ses attributs moraux, mais nous ne les avons jamais imaginés que sur le modèle des nôtres, et il nous est impossible de faire autrement. Nous ne lui avons attribué la justice, la bonté, etc., que d'après les idées du peu de justice et de bonté que nous apercevons autour de nous.

Mais au fond, quel rapport de quelques-unes de nos qualités, si incertaines et si variables, avec les qualités de l'Être suprême éternel ?

Notre idée de justice n'est autre chose que l'intérêt d'autrui respecté par notre intérêt. Le pain qu'une femme a pétri de la farine dont son mari a semé le froment, lui appartient. Un sauvage affamé lui prend son pain et l'emporte; la femme crie que c'est une injustice énorme : le sauvage dit tranquillement qu'il n'est rien de plus juste, et qu'il n'a pas dû se laisser mourir de faim, lui et sa famille, pour l'amour d'une vieille.

Au moins il semble que nous ne pouvons guère attribuer à Dieu une justice infinie, semblable à la justice contradictoire de cette femme et de ce sauvage. Et cependant, quand nous disons Dieu est juste, nous ne pouvons prononcer ces mots que d'après nos idées de justice.

Nous ne connaissons point de vertu plus agréable

que la franchise, la cordialité. Mais si nous allions admettre dans Dieu une franchise, une cordialité infinie, nous risquerions de dire une grande sottise.

Nous avons des notions si confuses des attributs de l'Être suprême, que des écoles admirent en lui une prescience, une prévision infinie, qui exclut tout événement contingent; et d'autres écoles admettent une prévision qui n'exclut pas la contingence.

Enfin, depuis que la Sorbonne a déclaré que Dieu peut faire qu'un bâton n'ait pas deux bouts, qu'une chose peut être à la fois et n'être pas, on ne sait plus que dire. On craint toujours d'avancer une hérésie (*a*).

Ce qu'on peut affirmer sans crainte, c'est que Dieu est infini, et que l'esprit de l'homme est bien borné.

L'esprit de l'homme est si peu de chose que Pascal a dit : « Croyez-vous qu'il soit impossible que Dieu soit infini et sans parties ? Je veux vous faire voir une chose infinie et indivisible; c'est un point mathématique se mouvant partout d'une vitesse infinie, car il est en tous lieux et tout entier dans chaque endroit. »

On n'a jamais rien avancé de plus complétement absurde; et cependant c'est l'auteur des Lettres provinciales qui a dit cette énorme sottise. Cela doit faire trembler tout homme de bon sens.

(*a*) Histoire de l'Université, par du Boullay.

INFLUENCE.

Tout ce qui vous entoure influe sur vous, en physique, en morale. Vous le savez assez.

Peut-on influer sur un être, sans toucher, sans remuer cet être.

On a démontré enfin cette étonnante propriété de la matière, de graviter sans contact, d'agir à des distances immenses.

Une idée influe sur une idée; chose non moins compréhensible.

Je n'ai point au mont Krapac le livre de l'*Empire du soleil et de la lune*, composé par le célèbre médecin Mead, qu'on prononce Mid. Mais je sais bien que ces deux astres sont la cause des marées : et ce n'est point en touchant les flots de l'Océan qu'ils opèrent ce flux et ce reflux; il est démontré que c'est par les lois de la gravitation.

Mais, quand vous avez la fièvre, le soleil et la lune influent-ils sur vos jours critiques? votre femme n'a-t-elle ses règles qu'au premier quartier de la lune? les arbres que vous coupez dans la pleine lune pourrissent-ils plus tôt que s'ils avaient été coupés dans le décours? non pas que je sache; mais les bois coupés quand la sève circulait encore, ont éprouvé la putréfaction plus tôt que les autres; et, si par hasard c'était en pleine lune qu'on les coupa, on aurait dit, C'est cette pleine lune qui a fait tout le mal.

Votre femme aura eu ses menstrues dans le croissant; mais votre voisine a les siennes dans le dernier quartier.

Les jours critiques de la fièvre que vous avez pour avoir trop mangé, arrivent vers le premier quartier : votre voisin a les siens vers le décours.

Il faut bien que tout ce qui agit sur les animaux et sur les végétaux agisse pendant que la lune marche.

Si une femme de Lyon a remarqué qu'elle a eu trois ou quatre fois ses règles les jours que la diligence arrivait de Paris, son apothicaire, homme à système, sera-t-il en droit de conclure que la diligence de Paris a une influence admirable sur les canaux excrétoires de cette dame?

Il a été un temps où tous les habitans des ports de mer de l'Océan étaient persuadés qu'on ne mourait jamais quand la marée montait, et que la mort attendait toujours le reflux.

Plusieurs médecins ne manquaient pas de fortes raisons pour expliquer ce phénomène constant. La mer en montant communique aux corps la force qui l'élève. Elle apporte des particules vivifiantes qui raniment tous les malades. Elle est salée, et le sel préserve de la pouriture attachée à la mort. Mais, quand la mer s'affaisse et s'en retourne, tout s'affaisse comme elle; la nature languit, le malade n'est plus vivifié, il part avec la marée. Tout cela est bien expliqué, comme on voit, et n'en est pas plus vrai.

Les élémens, la nourriture, la veille, le sommeil, les passions, ont sur vous de continuelles influences. Tandis que ces influences exercent leur empire sur votre corps, les planètes marchent et les étoiles brillent. Direz-vous que leur marche et leur lumière sont la cause de votre rhume, de votre indigestion, de

votre insomnie, de la colère ridicule où vous venez de vous mettre contre un mauvais raisonneur, de la passion que vous sentez pour cette femme?

Mais la gravitation du soleil et de la lune a rendu la terre un peu plate au pôle, et élève deux fois l'Océan entre les tropiques en vingt-quatre heures; donc elle peut régler votre accès de fièvre, et gouverner toute votre machine. Attendez au moins que cela soit prouvé pour le dire (1).

Le soleil agit beaucoup sur nous par ses rayons qui nous touchent et qui entrent dans nos pores : c'est là une très-sûre et très-bénigne influence. Il me semble que nous ne devons admettre en physique aucune action sans contact, jusqu'à ce que nous ayons trouvé quelque puissance bien reconnue qui agisse en distance, comme celle de la gravitation, et comme celle de vos pensées sur les miennes quand vous me fournissez des idées. Hors de là je ne vois jusqu'à présent que des influences de la matière qui touche à la matière.

Le poisson de mon étang et moi nous existons chacun dans notre séjour. L'eau qui le touche de la tête à la queue agit continuellement sur lui. L'atmosphère qui m'environne et qui me presse agit sur moi.

---

(1) Cette seule ligne contient tout ce qu'on peut dire de raisonnable sur ces influences, et en général sur tous les faits qui paraissent s'éloigner de l'ordre commun des phénomènes. Si l'existence de cet ordre est certaine pour nous, c'est que l'expérience nous la fait observer constamment. Attendons qu'une constance égale ait pu s'observer dans ces influences prétendues; alors nous y croirons de même, et avec autant de raison.

Je ne dois attribuer à la lune, qui est à quatre-vingt-dix mille lieues de moi, rien de ce que je dois naturellement attribuer à ce qui touche sans cesse ma peau. C'est pis que si je voulais rendre la cour de la Chine responsable d'un procès que j'aurais en France. N'allons jamais au loin quand ce que nous cherchons est tout auprès.

Je vois que le savant M. Menuret est d'un avis contraire dans l'Encyclopédie à l'article *Influence*. C'est ce qui m'oblige à me défier de tout ce que je viens de proposer. L'abbé de Saint-Pierre disait qu'il ne faut jamais prétendre avoir raison, mais dire : *Je suis de cette opinion quant à présent.*

Influence des passions des mères sur leur fœtus.

Je crois, quant à présent, que les affections violentes des femmes enceintes font quelquefois un prodigieux effet sur l'embryon qu'elles portent dans leur matrice, et je crois que je le croirai toujours; ma raison est que je l'ai vu. Si je n'avais pour garant de mon opinion que le témoignage des historiens qui rapportent l'exemple de Marie Stuart et de son fils Jacques I, je suspendrais mon jugement, parce qu'il y a deux cents ans entre cette aventure et moi, ce qui affaiblit ma croyance; parce que je puis attribuer l'impression faite sur le cerveau de Jacques à d'autres causes qu'à l'imagination de Marie. Des assassins royaux, à la tête desquels est son mari, entrent l'épée à la main dans le cabinet où elle soupe avec son amant, et le tuent à ses yeux : la révolution subite qui s'opère dans ses entrailles passe jusqu'à son

fruit; et Jacques I, avec beaucoup de courage, sentit toute sa vie un frémissement involontaire quand on tirait une épée du fourreau. Il se pourrait après tout que ce petit mouvement dans ses organes eût une autre cause.

Mais on amène en ma présence, dans la cour d'une femme grosse, un bateleur qui fait danser un petit chien coiffé d'une espèce de toque rouge : la femme s'écrie qu'on fasse retirer cette figure; elle nous dit que son enfant en sera marqué; elle pleure, rien ne la rassure. C'est la seconde fois, dit-elle, que ce malheur m'arrive. Mon premier enfant porte l'empreinte d'une terreur pareille que j'ai éprouvée; je suis faible, je sens qu'il m'arrivera un malheur. Elle n'eut que trop raison. Elle accoucha d'un enfant qui ressemblait à cette figure dont elle avait été épouvantée. La toque surtout était très-aisée à reconnaître; ce petit animal vécut deux jours.

Du temps de Malebranche, personne ne doutait de l'aventure qu'il rapporte de cette femme qui, ayant vu rouer un malfaiteur, mit au jour un fils dont les membres étaient brisés aux mêmes endroits où le patient avait été frappé. Tous les physiciens convenaient alors que l'imagination de cette mère avait eu sur son fœtus une influence funeste.

On a cru depuis être plus raffiné, on a nié cette influence. On a dit : Comment voulez-vous que les affections d'une mère aillent déranger les membres du fœtus? Je n'en sais rien; mais je l'ai vu. Philosophes nouveaux, vous cherchez en vain comment

un enfant se forme, et vous voulez que je sache comment il se déforme (2).

INITIATION.

Anciens mystères.

L'ORIGINE des anciens mystères ne serait-elle pas dans cette même faiblesse qui fait parmi nous les confréries, et qui établissait des congrégations sous la direction des jésuites! N'est-ce pas ce besoin d'association qui forma tant d'assemblées secrètes d'artisans dont il ne nous reste presque plus que celle des francs-maçons? Il n'y avait pas jusqu'aux gueux qui n'eussent leurs confréries, leurs mystères, leur jargon particulier dont j'ai vu un petit dictionnaire imprimé au seizième siècle.

Cette inclination naturelle de s'associer, de se cantonner, de se distinguer des autres, de se rassurer contre eux, produisit probablement toutes ces bandes particulières, toutes ces initiations mystérieuses qui firent ensuite tant de bruit, et qui tombèrent enfin dans l'oubli, où tout tombe avec le temps.

Que les dieux Cabires, les hiérophantes de Samothrace, Isis, Orphée, Cérès-Éleusine, me le pardonnent; je soupçonne que leurs secrets sacrés ne

---

(2) Il faut appliquer ici la règle que M. de Voltaire a donnée dans l'article précédent. Mais il tombe ici dans une faute très commune aux meilleurs esprits, c'est d'être plus frappé du fait positif qu'on a vu, ou qu'on a cru voir, que de mille faits négatifs.

méritaient pas au fond plus de curiosité que l'intérieur des couvens de carmes et de capucins.

Ces mystères étant sacrés, les participans le furent bientôt. Et, tant que le nombre fut petit, il fut respecté, jusqu'à ce qu'enfin s'étant trop accru, il n'eut pas plus de considération que les barons allemands quand le monde s'est vu rempli de barons.

On payait son initiation comme tout récipiendaire paye sa bien-venue; mais il n'était pas permis de parler pour son argent. Dans tous les temps, ce fut un grand crime de révéler le secret de ces simagrées religieuses. Ce secret sans doute ne méritait pas d'être connu, puisque l'assemblée n'était pas une société de philosophes, mais d'ignorans, dirigés par un hiérophante. On fesait serment de se taire; et tout serment fut toujours un lien sacré. Aujourd'hui même encore, nos pauvres francs-maçons jurent de ne point parler de leurs mystères. Ces mystères sont bien plats, mais on ne se parjure presque jamais.

Diagoras fut proscrit par les Athéniens pour avoir fait de l'hymne secrète d'Orphée un sujet de conversation (*a*). Aristote nous apprend qu'Eschyle risqua d'être déchiré par le peuple, ou du moins bien battu, pour avoir donné dans une de ses pièces quelque idée de ces mêmes mystères auxquels alors presque tout le monde était initié.

Il paraît qu'Alexandre ne fesait pas grand cas de ces facéties révérées; elles sont fort sujettes à être méprisées par les héros. Il révéla le secret à sa

(*a*) Suidas, Athénagoras, Eleus, Meursius.

mère Olympias, mais il lui recommanda de n'en rien dire, tant la superstition enchaîne jusqu'aux héros mêmes !

« On frappe dans la ville de Rusiris, dit Hérodote (*b*), les hommes et les femmes après le sacrifice; mais de dire où on les frappe, c'est ce qui ne m'est pas permis. » Il le fait pourtant assez entendre.

Je crois voir une description des mystères de Cérès-Éleusine, dans le poëme de Claudien, du rapt de Proserpine, beaucoup plus que dans le sixième livre de l'Énéide. Virgile vivait sous un prince qui joignait à toutes ses méchancetés celle de vouloir passer pour dévot, qui était probablement initié lui-même pour en imposer au peuple, et qui n'aurait pas toléré cette prétendue profanation. Vous voyez qu'Horace, son favori, regarde cette révélation comme un sacrilége.

> . . . *Vetabo qui Cereris sacrum*
> *Vulgârit arcanæ sub iisdem*
> *Sit trabibus, vel fragilem mecum*
> *Solvat phaselum.*
>
> (HORACE, lib. III, od. II.)

> Je me garderai bien de loger sous mes toits
> Celui qui de Cérès a trahi les mystères.

D'ailleurs, la sibylle de Cumes, et cette descente aux enfers, imitée d'Homère beaucoup moins qu'embellie, et la belle prédiction des destins des Césars et de l'empire romain, n'ont aucun rapport aux fables de Cérès, de Proserpine et de Triptolème. Ainsi il est

---

(*b*) Hérodote, liv. II, chap. XLI.

fort vraisemblable que le sixième livre de l'Énéide n'est point une description des mystères. Si je l'ai dit, je me dédis; mais je tiens que Claudien les a révélés tout au long. Il florissait dans un temps où il était permis de divulguer les mystères d'Éleusis et tous les mystères du monde. Il vivait sous Honorius, dans la décadence totale de l'ancienne religion grecque et romaine, à laquelle Théodose I avait déjà porté des coups mortels.

Horace n'aurait pas craint alors d'habiter sous le même toit avec un révélateur des mystères. Claudien en qualité de poëte était de cette ancienne religion, plus faite pour la poésie que la nouvelle. Il peint les facéties des mystères de Cérès telles qu'on les jouait encore révérencieusement en Grèce jusqu'à Théodose II. C'était une espèce d'opéra en pantomimes, tel que nous en avons vu de très-amusans, où l'on représentait toutes les diableries du docteur Faustus, la naissance du monde et celle d'Arlequin qui sortaient tous deux d'un gros œuf aux rayons du soleil. C'est ainsi que toute l'histoire de Cérès et de Proserpine était représentée par tous les mystagogues. Le spectacle était beau; il devait coûter beaucoup; et il ne faut pas s'étonner que les initiés payassent les comédiens. Tout le monde vit de son métier.

Voici les vers ampoulés de Claudien (*De Raptu Proserpinæ*, I, 1—8.) :

Inferni raptoris equos, afflataque curru
Sidera Tenario, caligantesque profundæ
Junonis thalamos audaci promere cantu
Mens congesta jubet. Gressus removete, profani!

Jam furor humanos nostro de pectore sensus
Expulit, et totum spirant præcordia Phœbum.
Jam mihi cernuntur trepidis delubra moveri
Sedibus, et claram dispergere culmina lucem,
Adventum testata dei : jam magnus ab imis
Auditur fremitus terris, templumque remugit
Cecropidum, sanctasque faces extollit Eleusis :
Angues Triptolemi strident, et squammea curvis
Colla levant attrita jugis, lapsuque sereno
Erecti roseas tendunt ad carmina cristas.
Ecce procul ternis Hecate variata figuris
Exoritur, lætusque simul procedit Iacchus,
Crinali florens hederâ, quem Parthica velat
Tigris, et auratos in nodum colligit angues.

Je vois les noirs coursiers du fier dieu des enfers;
Ils ont percé la terre, ils font mugir les airs.
Voici ton lit fatal, ô triste Proserpine!
Tous mes sens ont frémi d'une fureur divine;
Le temple est ébranlé jusqu'en ses fondemens;
L'enfer a répondu par ses mugissemens;
Cérès a secoué ses torches menaçantes :
D'un nouveau jour qui luit les clartés renaissantes
Annoncent Proserpine à nos regards contens.
Triptolème la suit. Dragons obéissans,
Traînez sur l'horizon son char utile au monde;
Hécate, des enfers fuyez la nuit profonde;
Brillez, reine des temps; et toi, divin Bacchus,
Bienfaiteur adoré de cent peuples vaincus,
Que ton superbe thyrse amène l'allégresse.

Chaque mystère avait ses cérémonies particulières; mais tous admettaient les veilles, les vigiles, où les garçons et les filles ne perdirent pas leur temps; et ce fut en partie ce qui décrédita à la fin ces cérémonies nocturnes, instituées pour la sanctification. On abrogea ces cérémonies de rendez-vous en

Grèce dans le temps de la guerre du Péloponèse; on les abolit à Rome dans la jeunesse de Cicéron, dix-huit ans avant son consulat. Elles étaient si dangereuses que, dans l'*Aulularia* de Plaute, Liconides dit à Euclion : « Je vous avoue que dans une vigile de Cérès je fis un enfant à votre fille. »

Notre religion, qui purifia beaucoup d'instituts païens en les adoptant, sanctifia le nom d'initiés, les fêtes nocturnes, les vigiles, qui furent longtemps en usage, mais qu'on fut enfin obligé de défendre quand la police fut introduite dans le gouvernement de l'église, long-temps abandonné à la piété et au zèle qui tenait lieu de police.

La formule principale de tous les mystères était partout : *Sortez, profanes*. Les chrétiens prirent aussi dans les premiers siècles cette formule. Le diacre disait : « Sortez, catéchumènes, possédés et tous les non-initiés. »

C'est en parlant du baptême des morts que saint Chrysostôme dit : « Je voudrais m'expliquer clairement ; mais je ne le puis qu'aux initiés. On nous met dans un grand embarras. Il faut ou être inintelligibles, ou publier les secrets qu'on doit cacher. »

On ne peut désigner plus clairement la loi du secret et l'initiation. Tout est tellement changé que, si vous parliez aujourd'hui d'initiation à la plupart de vos prêtres, à vos habitués de paroisse, il n'y en aurait pas un qui vous entendît, excepté ceux qui par hasard auraient lu ce chapitre.

Vous verrez dans le *Minutius Felix* les imputations abominables dont les païens chargeaient les mys-

tères chrétiens. On reprochait aux initiés de ne se traiter de frères et de sœurs que pour profaner ce nom sacré (*c*) : ils baisaient, disait-on, les parties génitales de leurs prêtres, comme on en use encore avec les santons d'Afrique; ils se souillaient de toutes les turpitudes dont on a depuis flétri les Templiers. Les uns et les autres étaient accusés d'adorer une espèce de tête d'âne.

Nous avons vu que les premières sociétés chrétiennes se reprochaient tour à tour les plus inconcevables infamies. Le prétexte de ces calomnies mutuelles était ce secret inviolable que chaque société fesait de ses mystères. C'est pourquoi, dans Minutius Félix, Cœcilius, l'accusateur des chrétiens s'écrie :

Pourquoi cachent-ils avec tant de soin ce qu'ils font et ce qu'ils adorent ? l'honnêteté veut le grand jour, le crime seul cherche les ténèbres.

Cur occultare et abscondere quidquid colunt magnoperè nituntur? quum honesta semper publico gaudeant, scelera secreta sint.

Il n'est pas douteux que ces accusations universellement répandues n'aient attiré aux chrétiens plus d'une persécution. Dès qu'une société d'hommes, quelle qu'elle soit, est accusée par la voix publique, en vain l'imposture est avérée, on se fait un mérite de persécuter les accusés.

Comment n'aurait-on pas eu les premiers chrétiens en horreur, quand saint Epiphane lui-même les charge des plus exécrables imputations ? Il assure

(*c*) Minutius Félix, page 22, édition *in*-4°.

que les chrétiens phibionites offraient à trois cent soixante et cinq anges la semence qu'ils répandaient sur les filles et sur les garçons (*d*), et qu'après être parvenus sept cent trente fois à cette turpitude ils s'écriaient : Je suis le Christ.

Selon lui, ces mêmes phibionites, les gnostiques, et les stratiotistes, hommes et femmes, répandant leur semence dans les mains les uns des autres, l'offraient à Dieu dans leurs mystères, en lui disant : Nous vous offrons le corps de Jésus-Christ (*e*). Ils l'avalaient ensuite, et disaient : C'est le corps du Christ, c'est la pâque. Les femmes qui avaient leurs ordinaires en remplissaient aussi leurs mains, et disaient : C'est le sang du Christ.

Les carpocratiens, selon le même père de l'église, commettaient le péché de sodomie (*f*) dans leurs assemblées, et abusaient de toutes les parties du corps des femmes; après quoi ils fesaient des opérations magiques.

Les cérinthiens ne se livraient pas à ces abominations (*g*), mais ils étaient persuadés que Jésus-Christ était fils de Joseph.

Les ébionites, dans leur évangile, prétendaient que saint Paul ayant voulu épouser la fille de Gamaliel, et n'ayant pu y parvenir, s'était fait chrétien dans sa colère, et avait établi le christianisme pour se venger (*h*).

(*d*) Épiphane, édition de Paris 1574, page 40.
(*e*) Page 38. — (*f*) Feuillet 46 au revers. — (*g*) Page 49.
(*h*) Feuillet 62 au revers.

Toutes ces accusations ne parvinrent pas d'abord au gouvernement. Les Romains firent peu d'attention aux querelles et aux reproches mutuels de ces petites sociétés de Juifs, de Grecs, d'Égyptiens, cachés dans la populace; de même qu'aujourd'hui à Londres le parlement ne s'embarrasse point de ce que font les memnonistes, les piétistes, les anabaptistes, les millénaires, les moraves, les méthodistes. On s'occupe d'affaires plus pressantes, et on ne porte des yeux attentifs sur ces accusations secrètes que lorsqu'elles paraissent enfin dangereuses par leur publicité.

Elles parvinrent avec le temps aux oreilles du sénat, soit par les Juifs, qui étaient les ennemis implacables des chrétiens, soit par les chrétiens eux-mêmes; et de là vint qu'on imputa à toutes les sociétés chrétiennes les crimes dont quelques-unes étaient accusées; de là vint que leurs initiations furent calomniées si long-temps; de là vinrent les persécutions qu'ils essuyèrent. Ces persécutions même les obligèrent à la plus grande circonspection; ils se cantonnèrent, ils s'unirent, ils ne montrèrent jamais leurs livres qu'à leurs initiés. Nul magistrat romain, nul empereur n'en eut jamais la moindre connaissance, comme on l'a déjà prouvé. La Providence augmenta pendant trois siècles leur nombre et leurs richesses, jusqu'à ce qu'enfin Constance Chlore les protégea ouvertement, et Constantin son fils embrassa leur religion.

Cependant les noms d'initiés et de mystères subsistèrent, et on les cacha aux Gentils autant qu'on le

put. Pour les mystères des Gentils, ils durèrent jusqu'au temps de Théodose.

INNOCENS.

Du massacre des Innocens.

Quand on parle du massacre des innocens, on n'entend ni les vêpres siciliennes, ni les matines de Paris, connues sous le nom de Saint-Barthélemi, ni les habitans du nouveau monde, égorgés parce qu'ils n'étaient pas chrétiens, ni les auto-da-fé d'Espagne et de Portugal, etc., etc., etc., on entend d'ordinaire les petits enfans qui furent tués dans la banlieue de Bethléem par ordre d'Hérode le Grand, et qui furent ensuite transportés à Cologne, où l'on en trouve encore.

Toute l'église grecque a prétendu qu'ils étaient au nombre de quatorze mille.

Les difficultés élevées par les critiques sur ce point d'histoire ont toutes été résolues par les sages et savans commentateurs.

On a incidenté sur l'étoile qui conduisit les mages du fond de l'orient à Jérusalem. On a dit que, le voyage étant long, l'étoile avait dû paraître fort longtemps sur l'horizon; que cependant aucun historien, excepté saint Mathieu, n'a jamais parlé de cette étoile extraordinaire; que, si elle avait brillé si longtemps dans le ciel, Hérode et toute sa cour, et tout Jérusalem, devaient l'avoir aperçue aussi-bien que ces trois mages ou ces trois rois; que par conséquent Hérode n'avait pas pu s'informer diligemment de ces rois en quel temps ils avaient vu cette étoile; que, si

ces trois rois avaient fait des présens d'or, de myrrhe, et d'encens à l'enfant nouveau-né, ses parens auraient dû être fort riches; qu'Hérode n'avait pas pu croire que cet enfant né dans une étable à Bethléem fût roi des Juifs, puisque ce royaume appartenait aux Romains, et était un don de César; que, si trois rois des Indes venaient aujourd'hui en France, conduits par une étoile, et s'arrêtaient chez une femme de Vaugirard, on ne ferait pourtant jamais croire au roi régnant que le fils de cette villageoise fût roi de France.

On a répondu pleinement à ces difficultés, qui sont les préliminaires du massacre des innocens, et on a fait voir que ce qui est impossible aux hommes n'est pas impossible à Dieu.

A l'égard du carnage des petits enfans, soit que le nombre ait été de quatorze mille, ou plus ou moins grand, on a démontré que cette horreur épouvantable et unique dans le monde n'était pas incompatible avec le caractère d'Hérode; qu'à la vérité, ayant été confirmé roi de Judée par Auguste, il ne pouvait rien craindre d'un enfant né de parens obscurs et pauvres dans un petit village; mais qu'étant attaqué alors de la maladie dont il mourut, il pouvait avoir le sang tellement corrompu qu'il en eût perdu la raison et l'humanité; qu'enfin tous ces événemens incompréhensibles, qui préparaient des mystères plus incompréhensibles, étaient dirigés par une Providence impénétrable.

On objecte que l'historien Josèphe, presque contemporain, et qui a raconté toutes les cruautés d'Hérode, n'a pourtant pas plus parlé du massacre des

petits enfans que de l'étoile des trois rois; que ni Philon le Juif, ni aucun autre Juif, ni aucun Romain n'en ont rien dit; que même trois évangélistes ont gardé un profond silence sur ces objets importans. On répond que saint Matthieu les a annoncés, et que le témoignage d'un homme inspiré est plus fort que le silence de toute la terre.

Les censeurs ne se sont pas rendus; ils ont osé reprendre saint Matthieu lui-même sur ce qu'il dit que ces enfans furent massacrés, « afin que les paroles de Jérémie fussent accomplies. Une voix s'est entendue dans Rama, une voix de pleurs et de gémissemens, Rachel pleurant ses fils et ne se consolant point, parce qu'ils ne sont plus. »

Ces paroles historiques, disent-ils, s'étaient accomplies à la lettre dans la tribu de Benjamin, descendante de Rachel, quand Nabuzardan fit périr une partie de cette tribu vers la ville de Rama. Ce n'était pas plus une prédiction, disent-ils, que ne le sont ces mots, « il sera appelé Nazaréen. Et il vint demeurer dans une ville nommée Nazareth, afin que s'accomplît ce qui a été dit par les prophètes, il sera appelé Nazaréen. » Ils triomphent de ce que ces mots ne se trouvent dans aucun prophète, de même qu'ils triomphent de ce que Rachel pleurant les Benjamites dans Rama n'a aucun rapport avec le massacre des innocens sous Hérode.

Ils osent prétendre que ces deux allusions, étant visiblement fausses, sont une preuve manifeste de la fausseté de cette histoire; ils concluent qu'il n'y eut

ni massacre des enfans, ni étoile nouvelle, ni voyage des trois rois.

Ils vont bien plus loin; ils croient trouver une contradiction aussi grande entre le récit de saint Matthieu et celui de saint Luc, qu'entre les deux généalogies rapportées par eux (*). Saint Matthieu dit que Joseph et Marie transportèrent Jésus en Égypte, de crainte qu'il ne fût enveloppé dans le massacre. Saint Luc au contraire dit : « Qu'après avoir accompli toutes les cérémonies de la loi, Joseph et Marie retournèrent à Nazareth, leur ville, et qu'ils allaient tous les ans à Jérusalem pour célébrer la pâque. »

Or il fallait trente jours avant qu'une accouchée se purifiât et accomplît toutes les cérémonies de la loi. C'eût été exposer pendant ces trente jours l'enfant à périr dans la proscription générale. Et si ses parens allèrent à Jérusalem accomplir les ordonnances de la loi, ils n'allèrent donc pas en Égypte.

Ce sont là les principales objections des incrédules. Elles sont assez réfutées par la croyance des églises grecque et latine. S'il fallait continuellement éclaircir les doutes de tous ceux qui lisent l'Écriture, il faudrait passer sa vie entière à disputer sur tous les articles. Rapportons-nous-en plutôt à nos maîtres, à l'université de Salamanque quand nous serons en Espagne, à celle de Coïmbre si nous sommes en Portugal, à la Sorbonne en France, à la sacrée congrégation dans Rome. Soumettons-nous toujours

(*) *Voyez* l'article CONTRADICTION.

de cœur et d'esprit à ce qu'on exige de nous pour notre bien.

INOCULATION

Ou insertion de la petite vérole (a).

On dit doucement dans l'Europe chrétienne que les Anglais sont des fous et des enragés ; des fous, parce qu'ils donnent la petite vérole à leurs enfans, pour les empêcher de l'avoir ; des enragés, parce qu'ils communiquent de gaieté de cœur à ces enfans une maladie certaine et affreuse, dans la vue de prévenir un mal incertain. Les Anglais de leur côté disent que les autres Européans sont des lâches et des dénaturés ; ils sont lâches en ce qu'ils craignent de faire un peu de mal à leurs enfans ; dénaturés, en ce qu'ils les exposent à mourir un jour de la petite vérole. Pour juger laquelle des deux nations a raison, voici l'histoire de cette fameuse insertion, dont on parle en France avec tant d'effroi.

Les femmes de Circassie sont de temps immémorial dans l'usage de donner la petite vérole à leurs enfans, même à l'âge de six mois, en leur fesant une incision au bras, et en insérant dans cette incision une pustule qu'elles ont soigneusement enlevée du corps d'un autre enfant. Cette pustule fait dans le bras où elle est insinuée l'effet du levain dans un morceau de pâte ; elle y fermente et répand dans la

(a) Cela fut écrit en 1727. Ainsi l'auteur fut le premier en France qui parla de l'insertion de la petite vérole ou variole, comme il fut le premier qui écrivit sur la gravitation.

masse du sang les qualités dont elle est empreinte. Les boutons de l'enfant à qui l'on a donné cette petite vérole artificielle, servent à porter la même maladie à d'autres. C'est une circulation presque continuelle en Circassie ; et, quand malheureusement il n'y a point de petite vérole dans le pays, on est aussi embarrassé qu'on l'est ailleurs dans une mauvaise année.

Ce qui a introduit en Circassie cette coutume, qui paraît si étrange à d'autres peuples, est pourtant une cause commune à tous les peuples de la terre ; c'est la tendresse maternelle et l'intérêt. Les Circassiens sont pauvres et leurs filles sont belles ; aussi ce sont elles dont ils font le plus de trafic. Ils fournissent de beautés les harems du grand-seigneur, du sophi de Perse, et de ceux qui sont assez riches pour acheter et pour entretenir cette marchandise précieuse. Ils élèvent ces filles en tout bien et en tout honneur à caresser les hommes, à former des danses pleines de lasciveté et de mollesse, à rallumer, par tous les artifices les plus voluptueux, le goût des maîtres dédaigneux à qui elles sont destinées. Ces pauvres créatures répètent tous les jours leurs leçons avec leur mère, comme nos petites filles répètent leur catéchisme, sans y rien comprendre. Or il arrivait souvent qu'un père et une mère, après avoir pris bien des peines pour donner une bonne éducation à leurs enfans, se voyaient tout d'un coup frustrés de leur espérance. La petite vérole se mettait dans la famille, une fille en mourait, une autre perdait un œil, une troisième relevait avec un gros nez, et les pauvres gens étaient ruinés sans ressource. Souvent même

quand la petite vérole devenait épidémique, le commerce était interrompu pour plusieurs années; ce qui causait une notable diminution dans les sérails de Perse et de Turquie.

Une nation commerçante est toujours fort alerte sur ses intérêts, et ne néglige rien des connaissances qui peuvent être utiles à son négoce. Les Circassiens s'aperçurent que sur mille personnes il s'en trouvait à peine une seule qui fut attaquée deux fois d'une petite vérole bien complète; qu'à la vérité on essuie quelquefois trois ou quatre petites véroles légères, mais jamais deux qui soient décidées et dangereuses; qu'en un mot, jamais on n'a véritablement cette maladie deux fois en sa vie. Ils remarquèrent encore que quand les petites véroles sont très-bénignes, et que leur éruption ne trouve à percer qu'une peau délicate et fine, elles ne laissent aucune impression sur le visage. De ces observations naturelles ils conclurent que, si un enfant de six mois, ou d'un an, avait une petite vérole bénigne, il n'en mourrait pas, il n'en serait pas marqué, et serait quitte de cette maladie pour le reste de ses jours. Il restait donc, pour conserver la vie et la beauté de leurs enfans, de leur donner la petite vérole de bonne heure : c'est ce que l'on fit en insérant dans le corps d'un enfant un bouton que l'on prit de la petite vérole la plus complète, et en même temps la plus favorable qu'on put trouver. L'expérience ne pouvait pas manquer de réussir. Les Turcs, qui sont gens sensés, adoptèrent bientôt après cette coutume; et aujourd'hui il n'y a point de bacha

dans Constantinople qui ne donne la petite vérole à son fils et à sa fille en les fesant sevrer.

Quelques gens prétendent que les Circassiens prirent autrefois cette coutume des Arabes; mais nous laissons ce point d'histoire à éclaircir par quelque bénédictin qui ne manquera pas de composer là-dessus plusieurs volumes *in-folio* avec les preuves. Tout ce que j'ai à dire sur cette matière, c'est que, dans le commencement du règne de George I, madame de Wortley Montaigu, une des femmes d'Angleterre qui a le plus d'esprit et le plus de force dans l'esprit, étant avec son mari en ambassade à Constantinople, s'avisa de donner sans scrupule la petite vérole à un enfant dont elle était accouchée en ce pays. Son chapelain eut beau lui dire que cette expérience n'était point chrétienne et ne pouvait réussir que chez des infidèles, le fils de madame Wortley s'en trouva à merveille. Cette dame, de retour à Londres, fit part de son expérience à la princesse de Galles qui est aujourd'hui reine. Il faut avouer que, titres et couronnes à part, cette princesse est née pour encourager tous les arts et pour faire du bien aux hommes; c'est un philosophe aimable sur le trône : elle n'a jamais perdu ni une occasion de s'instruire, ni une occasion d'exercer sa générosité. C'est elle qui, ayant entendu dire qu'une fille de Milton vivait encore, et vivait dans la misère, lui envoya sur-le-champ un présent considérable; c'est elle qui protége le savant père Courayer; c'est elle qui daigna être la médiatrice entre le docteur Clarke et M. Leibnitz. Dès qu'elle eut entendu parler de l'inoculation

ou insertion de la petite vérole, elle en fit faire l'épreuve sur quatre criminels condamnés à mort à qui elle sauva doublement la vie; car non seulement elle les tira de la potence, mais, à la faveur de cette petite vérole artificielle, elle prévint la naturelle qu'ils auraient probablement eue, et dont ils seraient morts dans un âge plus avancé. La princesse, assurée de l'utilité de cette épreuve, fit inoculer ses enfans. L'Angleterre suivit son exemple, et depuis ce temps dix mille enfans de famille, au moins, doivent ainsi la vie à la reine et à madame Vortley Montaigu; et autant de filles leur beauté.

Sur cent personnes dans le monde, soixante au moins ont la petite vérole : de ces soixante dix en meurent dans les années les plus favorables, et dix en conservent pour toujours de fâcheux restes. Voilà donc la cinquième partie des hommes que cette maladie tue ou enlaidit sûrement. De tous ceux qui sont inoculés en Turquie ou en Angleterre, aucun ne meurt, s'il n'est infirme et condamné à mort d'ailleurs. Personne n'est marqué, aucun n'a la petite vérole une seconde fois, supposé que l'inoculation ait été parfaite. Il est donc certain que, si quelque ambassadrice française avait rapporté ce secret de Constantinople à Paris, elle aurait rendu un service éternel à la nation. Le duc de Villequier, père du duc d'Aumont d'aujourd'hui, l'homme de France le mieux constitué et le plus sain, ne serait pas mort à la fleur de son âge; le prince de Soubise, qui avait la santé la plus brillante, n'aurait pas été emporté à l'âge de vingt-cinq ans; Monseigneur, grand-père de Louis XV,

n'aurait pas été enterré dans sa cinquantième année. Vingt mille hommes, morts à Paris de la petite vérole en 1723, vivraient encore. Quoi donc! est-ce que les Français n'aiment point la vie? est-ce que leurs femmes ne se soucient point de leur beauté? En vérité nous sommes d'étranges gens? Peut-être dans dix ans prendra-t-on cette méthode anglaise, si les curés et les médecins le permettent; ou bien les Français dans trois mois se serviront de l'inoculation par fantaisie, si les Anglais s'en dégoûtent par inconstance (*b*).

J'apprends que depuis cent ans les Chinois sont dans cet usage; c'est un grand préjugé que l'exemple d'une nation qui passe pour être la plus sage et la mieux policée de l'univers. Il est vrai que les Chinois s'y prennent d'une façon différente : ils ne font point d'incision, ils font prendre la petite vérole par le nez comme du tabac en poudre; cette façon est plus agréable, mais elle revient au même, et sert également à confirmer que, si on avait pratiqué l'inoculation en France, on aurait sauvé la vie à des milliers d'hommes.

Il y a quelques années qu'un missionnaire jésuite ayant lu ce chapitre, et se trouvant dans un canton de l'Amérique où la petite vérole exerçait des ravages affreux, s'avisa de faire inoculer tous les petits sauvages qu'il baptisait; ils lui durent ainsi la vie pré-

---

(*b*) Jusqu'ici ce chapitre est tiré d'une lettre écrite en 1727. Le reste a été ajouté depuis.

sente et la vie éternelle. Quels dons pour des sauvages!

Un évêque de Worcester a depuis peu prêché à Londres l'inoculation; il a démontré en citoyen combien cette pratique avait conservé de sujets à l'état; il l'a recommandée en pasteur charitable. On prêcherait à Paris contre cette invention salutaire, comme on a écrit vingt ans contre les expériences de Newton; tout prouve que les Anglais sont plus philosophes et plus hardis que nous. Il faut bien du temps pour qu'une certaine raison et un certain courage d'esprit franchisse le pas de Calais.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que depuis Douvres jusqu'aux îles Orcades on ne trouve que des philosophes; l'espèce contraire compose toujours le grand nombre. L'inoculation fut d'abord combattue à Londres : et long-temps avant que l'évêque de Worcester annonçât cet évangile en chaire, un curé s'était avisé de prêcher contre; il dit que Job avait été inoculé par le diable. Ce prédicateur était fait pour être capucin; il n'était guère digne d'être né en Angleterre. Le préjugé monta donc en chaire le premier, et la raison n'y monta qu'ensuite : c'est la marche ordinaire de l'esprit humain (1).

---

(1) Depuis le temps où cet article a été écrit, on a disputé beaucoup en France sur l'inoculation. Voici quels sont à peu près les points de la question qu'on peut regarder comme bien éclaircis. 1°. La petite vérole naturelle attaque l'homme à tous les âges, et il est très-rare d'y échapper dans une longue carrière. 2°. La petite vérole naturelle est beaucoup plus dangereuse que l'inoculation; et les progrès que la médecine a faits en cinquante

INONDATION.

Y A-T-IL eu un temps où le globe ait été entièrement inondé? Cela est physiquement impossible.

Il se peut que successivement la mer ait couvert tous les terrains l'un après l'autre; et cela ne peut être arrivé que par une gradation lente, et dans une multitude prodigieuse de siècles. La mer en cinq cents années de temps s'est retirée d'Aigues-Mortes, de Fréjus, de Ravenne, qui étaient de grands ports, et a laissé environ deux lieues de terrain à sec. Par cette progression il est évident qu'il lui faudrait deux millions deux cent cinquante mille ans pour faire le tour de notre globe. Ce qui est très-remarquable, c'est que cette période approche fort de celle qu'il faut à l'axe de la terre pour se relever et pour coïncider avec l'équateur; mouvement très-vraisemblable, qu'on commence depuis cinquante ans à soupçonner,

---

ans, dans l'art d'inoculer sans danger, sont plus certains et plus grands à proportion que ceux qu'elle a pu faire dans l'art de traiter la petite vérole naturelle. 3°. Il est très-rare pour le moins d'avoir deux fois la petite vérole naturelle; il est aussi rare de l'avoir après l'inoculation, lorsque l'inoculation a véritablement fait contracter la maladie. 4°. L'établissement général de l'inoculation serait très-avantageux à une nation; il conserverait des hommes, et en préserverait d'autres des infirmités qui sont trop souvent la suite de la petite vérole naturelle. 5°. L'inoculation est en général avantageuse à chaque particulier; mais, comme celui qui se fait inoculer s'expose à un danger certain et prochain pour se soustraire à un danger incertain et éloigné, chacun doit se déterminer d'après son courage et les circonstances où il se trouve.

et qui ne peut s'effectuer que dans l'espace de deux millions et plus de trois cent mille années.

Les lits, les couches de coquilles qu'on a découverts à quelques lieues de la mer sont une preuve incontestable qu'elle a déposé peu à peu ces productions maritimes sur des terrains qui étaient autrefois les rivages de l'Océan; mais que l'eau ait couvert entièrement tout le globe à la fois, c'est une chimère absurde en physique, démontrée impossible par les lois de la gravitation, par les lois des fluides, par l'insuffisance de la quantité d'eau. Ce n'est pas qu'on prétende donner la moindre atteinte à la grande vérité du déluge universel, rapporté dans le Pentateuque; au contraire c'est un miracle, donc il le faut croire; c'est un miracle, donc il n'a pu être exécuté par les lois physiques.

Tout est miracle dans l'histoire du déluge. Miracle que quarante jours de pluie aient inondé les quatre parties du monde, et que l'eau se soit élevée de quinze coudées au-dessus de toutes les plus hautes montagnes; miracle qu'il y ait eu des cataractes, des portes, des ouvertures dans le ciel; miracle que tous les animaux se soient rendus dans l'arche de toutes les parties du monde; miracle que Noé ait trouvé de quoi les nourrir pendant dix mois; miracle que tous les animaux aient tenu dans l'arche avec leurs provisions; miracle que la plupart n'y soient pas morts; miracle qu'ils aient trouvé de quoi se nourrir en sortant de l'arche; miracle encore, mais d'une autre espèce, qu'un nommé Le Pelletier ait cru expliquer

comment tous les animaux ont pu tenir et se nourrir naturellement dans l'arche de Noé.

Or, l'histoire du déluge étant la chose la plus miraculeuse dont on ait jamais entendu parler, il serait insensé de l'expliquer : ce sont de ces mystères qu'on croit par la foi, et la foi consiste à croire ce que la raison ne croit pas, ce qui est encore un autre miracle.

Ainsi l'histoire du déluge universel est comme celle de la tour de Babel, de l'ânesse de Balaam, de la chute de Jéricho au son des trompettes, des eaux changées en sang, du passage de la mer Rouge, et de tous les prodiges que Dieu daigna faire en faveur des élus de son peuple. Ce sont des profondeurs que l'esprit humain ne peut sonder.

INQUISITION.

SECTION PREMIÈRE.

C'EST une juridiction ecclésiastique érigée par le siége de Rome en Italie, en Espagne, en Portugal, aux Indes même, pour rechercher et extirper les infidèles, les Juifs et les hérétiques.

Afin de n'être point soupçonnés de chercher dans le mensonge de quoi rendre ce tribunal odieux, donnons ici le précis d'un ouvrage latin sur l'origine et le progrès de l'office de la sainte inquisition, que Louis de Paramo, inquisiteur dans le royaume de Sicile, fit imprimer l'an 1589 à l'imprimerie royale de Madrid.

Sans remonter à l'origine de l'inquisition que Pa-

ramo prétend découvrir dans la manière dont il est dit que Dieu procéda contre Adam et Ève, bornons-nous à la loi nouvelle, dont Jésus-Christ, selon lui, fut le premier inquisiteur. Il en exerça les fonctions dès le treizième jour de sa naissance, en fesant annoncer à la ville de Jérusalem par les trois rois mages qu'il était venu au monde, et depuis en fesant mourir Hérode rongé de vers, en chassant les vendeurs du temple, et enfin en livrant la Judée à des tyrans qui la pillèrent en punition de son infidélité.

Après Jésus-Christ saint Pierre, saint Paul, et les autres apôtres ont exercé l'office d'inquisiteur, qu'ils ont transmis aux papes et aux évêques leurs successeurs. Saint Dominique, étant venu en France avec l'évêque d'Osma, dont il était archidiacre, s'éleva avec zèle contre les Albigeois, et se fit aimer de Simon, comte de Montfort. Ayant été nommé par le pape inquisiteur en Languedoc, il y fonda son ordre, qui fut approuvé en 1216 par Honorius III : sous les auspices de sainte Madelaine, le comte de Montfort prit d'assaut la ville de Béziers, et en fit massacrer tous les habitans; à Laval on brûla en une seule fois quatre cents Albigeois. Dans tous les historiens de l'inquisition que j'ai lus, dit Paramo, je n'ai jamais vu un acte de foi aussi celèbre, ni un spectacle aussi solennel. Au village de Cazeras on en brûla soixante, et dans un autre endroit cent quatre-vingts.

L'inquisition fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229, et confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX en 1233; Innocent IV, en 1251, l'établit dans toute l'Italie, excepté à Naples. Au commence-

ment à la vérité les hérétiques n'étaient point soumis dans le Milanais à la peine de mort, dont ils sont cependant si dignes, parce que les papes n'étaient pas assez respectés de l'empereur Frédéric qui possédait cet état; mais peu de temps après on brûla les hérétiques à Milan, comme dans les autres endroits de l'Italie, et notre auteur observe que, l'an 1315, quelques milliers d'hérétiques s'étant répandus dans le Crémasque, petit pays enclavé dans le Milanais, les frères dominicains en firent brûler la plus grande partie, et arrêtèrent par le feu les ravages de cette peste.

Comme le premier canon du concile de Toulouse, dès l'an 1229, avait ordonné aux évêques de choisir en chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, lesquels fesaient serment de rechercher exactement et fréquemment les hérétiques dans les maisons, les caves et tous les lieux où ils se pourraient cacher et d'en avertir promptement l'évêque, le seigneur du lieu ou son bailli, après avoir pris leurs précautions afin que les hérétiques découverts ne pussent s'enfuir, les inquisiteurs agissaient dans ce temps-là de concert avec les évêques. Les prisons de l'évêque et de l'inquisition étaient souvent les mêmes; et, quoique dans le cours de la procédure l'inquisiteur pût agir en son nom, il ne pouvait sans l'intervention de l'évêque faire appliquer à la question, prononcer sentence définitive, ni condamner à la prison perpétuelle, etc. Les disputes fréquentes entre les évêques et les inquisiteurs sur les limites de leur autorité, sur les dépouilles des condamnés, etc., obligèrent en 1743 le pape Sixte IV à rendre les in-

quisitions indépendantes et séparées des tribunaux des évêques. Il créa pour l'Espagne un inquisiteur général muni du pouvoir de nommer des inquisiteurs particuliers, et Ferdinand V en 1478 fonda et dota les inquisitions.

A la sollicitation de frère Turrecremata, grand-inquisiteur en Espagne, le même Ferdinand V, surnommé le Catholique, bannit de son royaume tous les Juifs, en leur accordant trois mois, à compter de la publication de son édit, après lequel temps il leur était défendu sous peine de la vie de se retrouver sur les terres de la domination espagnole. Il leur était permis de sortir du royaume avec les effets et marchandises qu'ils avaient achetés, mais défendu d'emporter aucune espèce d'or ou d'argent.

Le frère Turrecremata appuya cet édit dans le diocèse de Tolède par une défense à tous chrétiens, sous peine d'excommunication, de donner quoi que ce soit aux Juifs, même des choses les plus nécessaires à la vie.

D'après ces lois il sortit de la Catalogne, du royaume d'Aragon, de celui de Valence et des autres pays soumis à la domination de Ferdinand, environ un million de Juifs, dont la plupart périrent misérablement; de sorte qu'ils comparent les maux qu'ils souffrirent en ce temps-là à leurs calamités sous Tite et sous Vespasien. Cette expulsion des Juifs causa à tous les rois catholiques une joie incroyable.

Quelques théologiens ont blâmé ces édits du roi d'Espagne; leurs raisons principales sont qu'on ne

doit pas contraindre les infidèles à embrasser la foi de Jésus-Christ, et que ces violences sont la honte de notre religion.

Mais ces argumens sont bien faibles, et je soutiens, dit Paramo, que l'édit est pieux, juste et louable, la violence par laquelle on exige des Juifs qu'ils se convertissent n'étant pas une violence absolue, mais conditionnelle, puisqu'ils pouvaient s'y soustraire en quittant leur patrie. D'ailleurs ils pouvaient gâter les Juifs nouvellement convertis, et les chrétiens même; or, selon ce que dit saint Paul (*a*), quelle communication peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité, entre la lumière et les ténèbres, entre Jésus-Christ et Bélial ?

Quant à la confiscation de leurs biens, rien de plus juste, parce qu'ils les avaient acquis par des usures envers les chrétiens, qui ne fesaient que reprendre ce qui leur appartenait.

Enfin par la mort de notre Seigneur les Juifs sont devenus esclaves; or tout ce qu'un esclave possède appartient à son maître : ceci soit dit en passant contre les injustes censeurs de la piété, de la justice irrépréhensible et de la sainteté du roi catholique.

A Séville, comme on cherchait à faire un exemple de sévérité sur les Juifs, Dieu, qui sait tirer le bien du mal, permit qu'un jeune homme qui attendait une fille vît par les fentes d'une cloison une assemblée de Juifs, et qu'il les dénonçât. On se saisit d'un grand nombre de ces malheureux, et on les punit comme

---

(*a*) II. Corint., chap. VI, v. 14 et 15.

ils le méritaient. En vertu de divers édits des rois d'Espagne et des inquisiteurs généraux et particuliers établis dans ce royaume, il y eut aussi en fort peu de temps environ deux mille hérétiques brûlés à Séville, et plus de quatre mille de l'an 1482 jusqu'à 1520. Une infinité d'autres furent condamnés à la prison perpétuelle, ou soumis à des pénitences de différens genres. Il y eut une si grande émigration qu'on y comptait cinq cents maisons vides, et dans le diocèse trois mille, et en tout il y eut plus de cent mille hérétiques mis à mort, ou punis de quelque autre manière, ou qui s'expatrièrent pour éviter le châtiment. Ainsi ces pères pieux firent un grand carnage des hérétiques.

L'établissement de l'inquisition à Tolède fut une source féconde de biens pour l'église catholique. Dans le court espace de deux ans, elle fit brûler cinquante-deux hérétiques obstinés, et deux cent vingt furent condamnés par contumace : d'où l'on peut conjecturer de quelle utilité cette inquisition a été depuis qu'elle est établie, puisqu'en si peu de temps elle avait fait de si grandes choses.

Dès le commencement du quinzième siècle le pape Boniface IX tenta vainement d'établir l'inquisition dans le royaume de Portugal, où il créa le provincial des dominicains, Vincent de Lisbonne, inquisiteur général. Innocent VII, quelques années après, ayant nommé inquisiteur le minime Didacus de Sylva, le roi Jean I écrivit à ce pape que l'établissement de l'inquisition dans son royaume était contraire au bien de

ses sujets, à ses propres intérêts et peut-être même à ceux de la religion.

Le pape, touché par les représentations d'un prince trop facile, révoqua tous les pouvoirs accordés aux inquisiteurs nouvellement établis, et autorisa Marc, évêque de Sinigaglia, à absoudre les accusés, ce qu'il fit. On rétablit dans leurs charges et dignités ceux qui en avaient été privés, et on délivra beaucoup de gens de la crainte de voir leurs biens confisqués.

Mais que le Seigneur est admirable dans ses voies! continue Paramo; ce que les souverains pontifes n'avaient pu obtenir par tant d'instances, le roi Jean III l'accorda de lui-même à un fripon adroit, dont Dieu se servit pour cette bonne œuvre. En effet, les méchans sont souvent des instrumens utiles des desseins de Dieu, et il ne réprouve pas ce qu'ils font de bien; c'est ainsi que (*b*) Jean, disant à notre Seigneur Jésus-Christ : Maître, nous avons vu un homme qui n'est point votre disciple et qui chassait les démons en votre nom, et nous l'en avons empêché. Jésus lui répondit : Ne l'en empêchez pas; car celui qui fait des miracles en mon nom ne dira point de mal de moi; et celui qui n'est pas contre vous est pour vous.

Paramo raconte ensuite qu'il a vu, dans la bibliothèque de Saint-Laurent à l'Escurial, un écrit de la propre main de Saavedra, par lequel ce fripon explique en détail qu'ayant fabriqué une fausse bulle,

---

(*b*) Marc, chap. IX, v. 37, 39.

il fit son entrée à Séville en qualité de légat, avec un cortége de cent vingt-six domestiques ; qu'il tira treize mille ducats des héritiers d'un riche seigneur du pays pendant les vingt jours qu'il y demeura dans le palais de l'archevêque, en produisant une obligation contrefaite de pareille somme que ce seigneur reconnaissait avoir empruntée du légat pendant son séjour à Rome ; et qu'enfin, arrivé à Badajoz, le roi Jean III, auquel il fit présenter de fausses lettres du pape, lui permit d'établir des tribunaux de l'inquisition dans les principales villes du royaume.

Ces tribunaux commencèrent tout de suite à exercer leur juridiction, et il se fit un grand nombre de condamnations et d'exécutions d'hérétiques relaps et des absolutions d'hérétiques pénitens. Six mois s'étaient ainsi passés lorsqu'on reconnut la vérité de ce mot de l'évangile (*c*) : Il n'y a rien de caché qui ne se découvre. Le marquis de Villeneuve de Barcarotta, seigneur espagnol, secondé par le gouverneur de Mora, enleva le fourbe, et le conduisit à Madrid. On le fit comparaître par-devant Jean de Tavera, archevêque de Tolède. Ce prélat, étonné de tout ce qu'il apprit de la fourberie et de l'adresse du faux légat, envoya toutes les pièces du procès au pape Paul III, aussi-bien que les actes des inquisitions que Saavedra avait établies, et par lesquelles il paraissait qu'on avait condamné et jugé déjà un grand nombre d'hérétiques, et que ce fourbe avait extorqué plus de trois cent mille ducats.

(*c*) Matth., ch. X, v. 26. Marc, ch. IV, v. 22. Luc, ch. VIII, v. 17.

Le pape ne put s'empêcher de reconnaître dans tout cela le doigt de Dieu et un miracle de sa providence; aussi forma-t-il la congrégation de ce tribunal sous le nom de Saint-Office en 1545, et Sixte V la confirma en 1588.

Tous les auteurs sont d'accord avec Paramo sur cet établissement de l'inquisition en Portugal; le seul Antoine de Sousa, dans ses Aphorismes des inquisiteurs, révoque en doute l'histoire de Saavedra, sous prétexte qu'il a fort bien pu s'accuser lui-même sans être coupable, en considération de la gloire qui devait lui en revenir, et dans l'espérance de vivre dans la mémoire des hommes. Mais Sousa, dans le récit qu'il substitue à celui de Paramo, se rend suspect lui-même de mauvaise foi en citant deux bulles de Paul III, et deux autres du même pape au cardinal Henri, frère du roi; bulles que Sousa n'a point fait imprimer dans son ouvrage, et qui ne se trouvent dans aucune des collections de bulles apostoliques; deux raisons décisives de rejeter son sentiment et de s'en tenir à celui de Paramo, d'Hiescas, de Salasar, de Mendoça, de Fernandès, de Placentinus, etc.

Quand les Espagnols passèrent en Amérique, ils portèrent l'inquisition avec eux; les Portugais l'introduisirent aux Indes aussitôt qu'elle fut autorisée à Lisbonne; c'est ce qui fait dire à Louis de Paramo, dans sa préface, que cet arbre florissant et vert a étendu ses racines et ses branches dans le monde entier, et a porté les fruits les plus doux.

Pour nous former actuellement quelque idée de la jurisprudence de l'inquisition et de la forme de sa

procédure inconnue aux tribunaux civils, parcourons le Directoire des inquisiteurs, que Nicolas Eymeric, grand inquisiteur dans le royaume d'Aragon vers le milieu du quatorzième siècle, composa en latin, et adressa aux inquisiteurs ses confrères, en vertu de l'autorité de sa charge.

Peu de temps après l'invention de l'imprimerie, on donna à Barcelonne une édition de cet ouvrage, qui se répandit bientôt dans toutes les inquisitions du monde chrétien. Il en parut une seconde à Rome en 1578, *in-folio*, avec des scolies et des commentaires de François Pegna, docteur en théologie et canoniste.

Voici l'éloge qu'en fait cet éditeur dans son épître dédicatoire au pape Grégoire XIII : « Tandis que les princes chrétiens s'occupent de toutes parts à combattre par les armes les ennemis de la religion catholique, et prodiguent le sang de leurs soldats pour soutenir l'unité de l'église et l'autorité du siége apostolique, il est aussi des écrivains zélés qui travaillent dans l'obscurité, ou à réfuter les opinions des novateurs, ou à armer et à diriger la puissance des lois contre leurs personnes, afin que la sévérité des peines et la grandeur des supplices, les contenant dans les bornes du devoir, fasse sur eux ce que n'a pu faire l'amour de la vertu.

« Quoique j'occupe la dernière place parmi ces défenseurs de la religion, je suis cependant animé du même zèle pour réprimer l'audace impie des novateurs et leur horrible méchanceté. Le travail que je vous présente ici sur le Directoire des inquisiteurs

en sera la preuve. Cet ouvrage de Nicolas Eymeric, respectable par son antiquité, contient un abrégé des principaux dogmes de la foi, et une instruction très-suivie et très-méthodique aux tribunaux de la sainte inquisition sur les moyens qu'ils doivent employer pour contenir et extirper les hérétiques. C'est pourquoi j'ai cru devoir en faire hommage à votre sainteté, comme au chef de la république chrétienne. »

Il déclare ailleurs qu'il le fait réimprimer pour l'instruction des inquisiteurs ; que cet ouvrage est aussi admirable que respectable, et qu'on y enseigne avec autant de piété que d'érudition les moyens de contenir et d'extirper les hérétiques. Il avoue cependant qu'il a beaucoup d'autres pratiques utiles et sages pour lesquelles il renvoie à l'usage, qui instruira mieux que les leçons, d'autant plus qu'il y a en ce genre certaines choses qu'il est important de ne point divulguer, et qui sont assez connues des inquisiteurs. Il cite çà et là une infinité d'écrivains qui tous ont suivi la doctrine du Directoire ; il se plaint même que plusieurs en ont profité sans faire honneur à Eymeric des belles choses qu'ils lui dérobaient.

Mettons-nous à l'abri d'un pareil reproche en indiquant exactement ce que nous emprunterons de l'auteur et de l'éditeur. Eymeric dit, page 58 : La commisération pour les enfans du coupable qu'on réduit à la mendicité ne doit point adoucir cette sévérité, puisque, par les lois divines et humaines, les enfans sont punis pour les fautes de leurs pères.

Page 123. Si une accusation intentée était dépour-

vue de toute apparence de vérité, il ne faut pas pour cela que l'inquisiteur l'efface de son livre, parce que ce qu'on ne découvre pas dans un temps se découvre dans un autre.

Page 291. Il faut que l'inquisiteur oppose des ruses à celles des hérétiques, afin de river leur clou par un autre, et de pouvoir leur dire ensuite avec l'apôtre (*d*) : Comme j'étais fin, je vous ai pris par finesse.

Page 296. On pourra lire le procès verbal à l'accusé, en supprimant absolument les noms des dénonciateurs, et alors c'est à l'accusé à conjecturer qui sont ceux qui ont formé contre lui telles et telles accusations, à les récuser, ou à infirmer leur témoignage : c'est la méthode que l'on observe communément. Il ne faut pas que les accusés s'imaginent qu'on admettra facilement la récusation des témoins en matière d'hérésie : car il n'importe que les témoins soient gens de bien ou infâmes, complices du même crime, excommuniés, hérétiques ou coupables en quelque manière que ce soit, ou parjures, etc. C'est ce qui a été réglé en faveur de la foi.

Page 302. L'appel qu'un accusé fait de l'inquisiteur n'empêche pas celui-ci de demeurer juge contre lui sur d'autres chefs d'accusation.

Page 313. Quoiqu'on ait supposé dans la formule de la sentence de torture qu'il y avait variation dans les réponses de l'accusé, et d'autre part indices suffi-

---

(*d*) II. Corinth., chap. XII, v. 16.

sans pour l'appliquer à la question, ces deux conditions ensemble ne sont pas nécessaires, elles suffisent réciproquement l'une sans l'autre.

Pegna nous apprend, scolie 118, livre III, que les inquisiteurs n'emploient ordinairement que cinq espèces de tourmens dans la question, quoique Marsilius fasse mention de quatorze espèces, et qu'il ajoute même qu'il en a imaginé d'autres, comme la soustraction du sommeil, en quoi il est approuvé par Grillandus et par Locatus.

Eymeric continue, page 319. Il faut bien prendre garde d'insérer, dans la formule d'absolution, que l'accusé est innocent, mais seulement qu'il n'y a pas de preuves suffisantes contre lui; précaution qu'on prend afin que, si dans la suite l'accusé qu'on absout était remis en cause, l'absolution qu'il reçoit ne puisse pas lui servir de défense.

Page 324. On prescrit quelquefois ensemble l'abjuration et la purgation canonique. C'est ce qu'on fait, lorsqu'à la mauvaise réputation d'un homme en matière de doctrine, il se joint des indices considérables qui, s'ils étaient un peu plus forts, tendraient à le convaincre d'avoir effectivement dit ou fait quelque chose contre la foi. L'accusé qui est dans ce cas est obligé d'abjurer toute hérésie en général; et alors, s'il retombe dans quelque hérésie que ce soit, même distinguée de celles sur lesquelles il avait été suspect, il est puni comme relaps, et livré au bras séculier.

Page 331. Les relaps, lorsque la rechute est bien constatée, doivent être livrés à la justice séculière,

quelque protestation qu'ils fassent pour l'avenir, et quelque repentir qu'ils témoignent. L'inquisiteur fera donc avertir la justice séculière qu'un tel jour, à telle heure et dans un tel lieu on lui livrera un hérétique, et l'on fera annoncer au peuple qu'il ait à se trouver à la cérémonie, parce que l'inquisiteur fera un sermon sur la foi, et que les assistans y gagneront les indulgences accoutumées.

Ces indulgences sont ainsi énoncées après la formule de sentence contre l'hérétique pénitent : l'inquisiteur accordera quarante jours d'indulgence à tous les assistans, trois ans à ceux qui ont contribué à la capture, à l'abjuration, à la condamnation, etc., de l'hérétique, et enfin trois ans aussi de la part de notre saint père le pape, à tous ceux qui dénonceront quelque autre hérétique.

Page 332. Lorsque le coupable aura été livré à la justice séculière, celle-ci prononcera sa sentence, et le criminel sera conduit au lieu du supplice : des personnes pieuses l'accompagneront, l'associeront à leurs prières, prieront avec lui et ne le quitteront point qu'il n'ait rendu son âme à son créateur. Mais elles doivent bien prendre garde de rien dire ou de rien faire qui puisse hâter le moment de sa mort, de peur de tomber dans l'irrégularité. Ainsi on ne doit point exhorter le criminel à monter sur l'échafaud, ni à se présenter au bourreau, ni avertir celui-ci de disposer les instrumens du supplice, de manière que la mort s'ensuive plus promptement et que le patient ne languisse point, toujours à cause de l'irrégularité.

Page 335. S'il arrivait que l'hérétique, prêt à être

attaché au pieu pour être brûlé, donnât des signes de conversion, on pourrait peut-être le recevoir par grâce singulière, et l'enfermer entre quatre murailles comme les hérétiques pénitens, quoiqu'il ne faille pas ajouter beaucoup de foi à une pareille conversion, et que cette indulgence ne soit autorisée par aucune disposition du droit; mais cela est fort dangereux : j'en ai vu un exemple à Barcelonne. Un prêtre, condamné avec deux autres hérétiques impénitens et déjà au milieu des flammes, cria qu'on le retirât, et qu'il voulait se convertir : on le retira en effet déjà brûlé d'un côté; je ne dis pas qu'on ait bien ou mal fait : ce que je sais, c'est que quatorze ans après on s'aperçut qu'il dogmatisait encore, et qu'il avait corrompu beaucoup de personnes; on l'abandonna donc une autre fois à la justice, et il fut brûlé.

Personne ne doute, dit Pegna, scolie 47, qu'il ne faille faire mourir les hérétiques; mais on peut demander quel genre de supplice il convient d'employer. Alphonse de Castro, livre II, *de la juste punition des hérétiques*, pense qu'il est assez indifférent de les faire périr par l'épée, ou par le feu, ou par quelque autre supplice; mais Hostiensis Godofrédus, Covarruvias, Simancas, Roxas, etc., soutiennent qu'il faut absolument les brûler. En effet, comme le dit très-bien Hostiensis, le supplice du feu est la peine due à l'hérésie. On lit dans saint Jean (*e*) : Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme un sarment et il séchera, et on le ramassera

(*e*) Chap. XV, v. 6.

pour le jeter au feu et le brûler. Ajoutons, continue Pegna, que la coutume universelle de la république chrétienne vient à l'appui de ce sentiment. Simancas et Roxas décident qu'il faut les brûler vifs; mais il y a une précaution qu'il faut toujours prendre en les brûlant, c'est de leur arracher la langue ou de leur fermer la bouche, afin qu'ils ne scandalisent pas les assistans par leurs impiétés.

Enfin, page 369, Eymeric ordonne qu'en matière d'hérésie on procède tout uniment sans les criailleries des avocats et sans tant de solennités dans les jugemens; c'est-à-dire, qu'on rende la procédure la plus courte qu'il est possible en retranchant les délais inutiles, en travaillant à instruire la cause, même dans les jours où les autres juges suspendent leurs travaux; en rejetant tout appel qui ne sert qu'à éloigner le jugement; en n'admettant pas une multitude inutile de témoins, etc.

Cette jurisprudence révoltante n'a été que restreinte en Espagne et en Portugal, tandis que l'inquisition même vient enfin d'être entièrement supprimée à Milan (1).

---

(1) Elle vient de l'être en Sicile et dans la Toscane : Gênes et Venise ont la faiblesse de la conserver; mais on ne lui laisse aucune activité. Elle subsiste, mais sans pouvoir, dans les états de la maison de Savoie. La gloire d'abolir ce monument odieux du fanatisme et de la barbarie de nos pères n'a encore tenté aucun souverain pontife. L'inquisition de Rome est l'objet du mépris de l'Europe, et même des Romains, depuis son absurde procédure contre Galilée. La noblesse avignonaise permet à ce tribunal d'exister dans un coin de la France, et, contente de n'en

SECTION III.

L'INQUISITION est, comme on sait, une invention admirable et tout-à-fait chrétienne pour rendre le pape et les moines plus puissans, et pour rendre tout un royaume hypocrite.

On regarde d'ordinaire saint Dominique comme le premier à qui l'on doit cette sainte institution. En effet nous avons encore une patente donnée par ce grand saint, laquelle est conçue en ces propres mots : « Moi, frère Dominique, je réconcilie à l'église le nommé Roger, porteur des présentes, à condition qu'il se fera fouetter par un prêtre trois dimanches consécutifs depuis l'entrée de la ville jusqu'à la porte de l'église, qu'il fera maigre toute sa vie, qu'il jeûnera trois carêmes dans l'année, qu'il ne boira jamais de vin, qu'il portera le *san-benito* avec des croix, qu'il récitera le bréviaire tous les jours, dix *pater* dans la journée, et vingt à l'heure de minuit, qu'il gardera désormais la continence, et qu'il se présentera tous les mois au curé de sa paroisse, etc.; tout cela sous peine d'être traité comme hérétique, parjure et impénitent. »

Quoique Dominique soit le véritable fondateur de l'inquisition, cependant Louis de Paramo, l'un des plus respectables écrivains et l'une des plus brillantes

---

avoir rien à craindre, elle n'est point sensible à la honte de porter ce joug monastique. En Espagne et en Portugal, l'inquisition devenue moins atroce a repris tout son pouvoir; elle menace de la prison et de la confiscation quiconque oserait tenter de faire quelque bien à ces malheureuses contrées.

lumières du saint-office, rapporte, au titre second de son second livre, que Dieu fut le premier instituteur du saint-office, et qu'il exerça le pouvoir des frères prêcheurs contre Adam. D'abord Adam est cité au tribunal : *Adam, ubi es?* et en effet, ajoute-t-il, le défaut de citation aurait rendu la procédure de Dieu nulle.

Les habits de peau que Dieu fit à Adam et à Ève furent le modèle du *san-benito* que le saint-office fait porter aux hérétiques. Il est vrai que par cet argument on prouve que Dieu fut le premier tailleur; mais il n'est pas moins évident qu'il fut le premier inquisiteur.

Adam fut privé de tous les biens immeubles qu'il possédait dans le paradis terrestre; c'est de là que le saint-office confisque les biens de tous ceux qu'il a condamnés.

Louis de Paramo remarque que les habitans de Sodome furent brûlés comme hérétiques, parce que la sodomie est une hérésie formelle. De là il passe à l'histoire des Juifs; il y trouve partout le saint-office.

Jésus-Christ est le premier inquisiteur de la nouvelle loi; les papes furent inquisiteurs de droit divin, et enfin ils communiquèrent leur puissance à saint Dominique.

Il fait ensuite le dénombrement de tous ceux que l'inquisition a mis à mort; il en trouve beaucoup au delà de cent mille.

Son livre fut imprimé en 1589 à Madrid, avec l'approbation des docteurs, les éloges de l'évêque

et le privilége du roi. Nous ne concevons pas aujourd'hui des horreurs si extravagantes à la fois et si abominables; mais alors rien ne paraissait plus naturel et plus édifiant. Tous les hommes ressemblent à Louis de Paramo quand ils sont fanatiques.

Ce Paramo était un homme simple, très-exact dans les dates, n'omettant aucun fait intéressant, et supputant avec scrupule le nombre des victimes humaines que le saint-office a immolées dans tous les pays.

Il raconte avec la plus grande naïveté l'établissement de l'inquisition en Portugal, et il est parfaitement d'accord avec quatre autres historiens qui ont tous parlé comme lui. Voici ce qu'ils rapportent unanimement.

Établissement curieux de l'inquisition en Portugal.

Il y avait long-temps que le pape Boniface IX, au commencement du quinzième siècle, avait délégué des frères prêcheurs qui allaient en Portugal de ville en ville brûler les hérétiques, les musulmans, et les Juifs; mais ils étaient ambulans, et les rois même se plaignirent quelquefois de leurs vexations. Le pape Clément VII voulut leur donner un établissement fixe en Portugal comme ils en avaient en Aragon et en Castille. Il y eut des difficultés entre la cour de Rome et celle de Lisbonne, les esprits s'aigrirent, l'inquisition en souffrait, et n'était point établie parfaitement.

En 1539 il parut à Lisbonne un légat du pape, qui

était venu, disait-il, pour établir la sainte inquisition sur les fondemens inébranlables. Il apporte au roi Jean III des lettres du pape Paul III. Il avait d'autres lettres de Rome pour les principaux officiers de la cour; ses patentes de légat étaient dûment scellées et signées; il montra les pouvoirs les plus amples de créer un grand inquisiteur et tous les juges du saint office. C'était un fourbe, nommé Saavedra, qui savait contrefaire toutes les écritures, fabriquer et appliquer de faux sceaux et de faux cachets. Il avait appris ce métier à Rome, et s'y était perfectionné à Séville dont il arrivait avec deux autres fripons. Son train était magnifique, il était composé de plus de cent vingt domestiques. Pour subvenir à cette énorme dépense, lui et ses confidens empruntèrent à Séville des sommes immenses au nom de la chambre apostolique de Rome; tout était concerté avec l'artifice le plus éblouissant.

Le roi de Portugal fut étonné d'abord que le pape lui envoyât un légat *a latere* sans l'en avoir prévenu. Le légat repondit fièrement que dans une chose aussi pressante que l'établissement fixe de l'inquisition, sa sainteté ne pouvait souffrir les délais, et que le roi était assez honoré que le premier courrier qui lui en apportait la nouvelle fût un légat du saint père. Le roi n'osa répliquer. Le légat dès le jour même établit un grand inquisiteur, envoya partout recueillir des décimes; et, avant que la cour pût avoir des réponses de Rome, il avait déjà fait brûler deux cents personnes et recueilli plus de deux cent mille écus.

Cependant le marquis de Villanova, seigneur

espagnol de qui le légat avait emprunté à Séville une somme très-considérable sur de faux billets, jugea à propos de se payer par ses mains, au lieu d'aller se compromettre avec le fourbe à Lisbonne. Le légat fesait alors sa tournée sur les frontières de l'Espagne. Il y marche avec cinquante hommes armés, l'enlève et le conduit à Madrid.

La friponnerie fut bientôt découverte à Lisbonne, le conseil de Madrid condamna le légat Saavedra au fouet et à dix ans de galères; mais ce qu'il y eut d'admirable, c'est que le pape Paul IV confirma depuis tout ce qu'avait établi ce fripon; il rectifia par la plénitude de sa puissance divine toutes les petites irrégularités des procédures, et rendit sacré ce qui avait été purement humain.

Qu'importe de quel bras Dieu daigne se servir?

Voilà comme l'inquisition devint sédentaire à Lisbonne, et tout le royaume admira la Providence.

Au reste on connaît assez toutes les procédures de ce tribunal; on sait combien elles sont opposées à la fausse équité et à l'aveugle raison de tous les autres tribunaux de l'univers. On est emprisonné sur la simple dénonciation des personnes les plus infâmes; un fils peut dénoncer son père, une femme son mari; on n'est jamais confronté devant ses accusateurs, les biens sont confisqués au profit des juges; c'est ainsi du moins que l'inquisition s'est conduite jusqu'à nos jours : il y a là quelque chose de divin; car il est incompréhensible que les hommes aient souffert ce joug patiemment.....

Enfin le comte d'Aranda a été béni de l'Europe entière on rognant les griffes et en limant les dents du monstre; mais il respire encore.

INSTINCT.

Instinctus, *impulsus*, impulsion; mais quelle puissance nous pousse?

Tout sentiment est instinct.

Une conformité secrète de nos organes avec les objets forme notre instinct.

Ce n'est que par instinct que nous fesons mille mouvemens involontaires, de même que c'est par instinct que nous sommes curieux, que nous couron après la nouveauté, que la menace nous effraie, que le mépris nous irrite, que l'air soumis nous apaise, que les pleurs nous attendrissent.

Nous sommes gouvernés par l'instinct, comme les chats et les chèvres. C'est encore une ressemblance que nous avons avec les animaux; ressemblance aussi incontestable que celle de notre sang, de nos besoins, des fonctions de notre corps.

Notre instinct n'est jamais aussi industrieux que le leur; il n'en approche pas. Dès qu'un veau, un agneau est né, il court à la mamelle de sa mère : l'enfant périrait, si la sienne ne lui donnait pas son mamelon, en le serrant dans ses bras.

Jamais femme, quand elle est enceinte, ne fut déterminée invinciblement par la nature à préparer de ses mains un joli berceau d'osier pour son enfant, comme une fauvette en fait un avec son bec et ses

pates. Mais le don que nous avons de réfléchir, joint aux deux mains industrieuses dont la nature nous a fait présent, nous élève jusqu'à l'instinct des animaux, et nous place avec le temps infiniment au-dessus d'eux, soit en bien, soit en mal : proposition condamnée par messieurs de l'ancien parlement, et par la Sorbonne, grands philosophes naturalistes (*), et qui ont beaucoup contribué, comme on sait, à la perfection des arts.

Notre instinct nous porte d'abord à rosser notre frère qui nous chagrine, si nous sommes colères et si nous nous sentons plus forts que lui. Ensuite notre raison sublime nous fait inventer les flèches, l'épée, la pique, et enfin le fusil, avec lesquels nous tuons notre prochain.

L'instinct seul nous porte tous également à faire l'amour, *amor omnibus idem;* mais Virgile, Tibulle et Ovide le chantent.

C'est par le seul instinct qu'un jeune manœuvre s'arrête avec admiration et respect devant le carrosse surdoré d'un receveur des finances. La raison vient au manœuvre; il devient commis, il se polit, il vole, il devient grand seigneur à son tour; il éclabousse ses anciens camarades, mollement étendu dans un chaplus doré que celui qu'il admirait.

Qu'est-ce que cet instinct qui gouverne tout le règne animal, et qui est chez nous fortifié par la raison, ou réprimé par l'habitude? est-ce *divinæ particula auræ?* Oui, sans doute, c'est quelque chose

(*) Imprimé en 1771.

de divin; car tout l'est. Tout est l'effet incompréhensible d'une cause incompréhensible. Tout est déterminé par la nature. Nous raisonnons de tout, et nous ne nous donnons rien.

INTÉRÊT.

Nous n'apprendrons rien aux hommes nos confrères, quand nous leur dirons qu'ils font tout par intérêt. Quoi! c'est par intérêt que ce malheureux faquir se tient tout nu au soleil, chargé de fers, mourant de faim, mangé de vermine et la mangeant? Oui, sans doute, nous l'avons dit ailleurs; il compte aller au dix-huitième ciel, et il regarde en pitié celui qui ne sera reçu que dans le neuvième.

L'intérêt de la Malabare qui se brûle sur le corps de son mari est de le retrouver dans l'autre monde, et d'y être plus heureuse que ce faquir. Car avec leur métempsycose les Indiens ont un autre monde; ils sont comme nous, ils admettent les contradictoires.

Avez-vous connaissance de quelque roi ou de quelque république qui ait fait la guerre ou la paix, ou des édits, ou des conventions, par un autre motif que celui d'intérêt?

A l'égard de l'intérêt de l'argent, consultez dans le grand Dictionnaire encyclopédique cet article de M. d'Alembert pour le calcul, et celui de M. Boucher d'Argis pour la jurisprudence. Osons ajouter quelques réflexions.

1°. L'or et l'argent sont-ils une marchandise? oui; l'auteur de l'Esprit des lois n'y pense pas lorsqu'il

dit (*a*) : « L'argent, qui est le prix des choses, se loue et ne s'achète pas. »

Il se loue et s'achète. J'achète de l'or avec de l'argent, et de l'argent avec de l'or; et le prix en change tous les jours chez toutes les nations commerçantes.

La loi de la Hollande est qu'on paiera les lettres de change en argent monnayé du pays et non en or, si le créancier l'exige. Alors j'achète de la monnaie d'argent, et je la paie ou en or, ou en drap, ou en blé, ou en diamans.

J'ai besoin de monnaie, ou de blé, ou de diamans pour un an : le marchand de blé, de monnaie, ou de diamans, me dit : « Je pourrais pendant cette année vendre avantageusement ma monnaie, mon blé, mes diamans. Evaluons à quatre, à cinq, à six pour cent, selon l'usage du pays, ce que vous me faites perdre. Vous me rendrez, par exemple, au bout de l'année vingt et un karats de diamans pour vingt que je vous prête, vingt et un sacs de blé pour vingt; vingt et un mille écus pour vingt mille écus. Voilà l'intérêt. Il est établi chez toutes les nations par la loi naturelle; le taux dépend de la loi particulière du pays (1). A Rome on prête sur gages à deux et demi pour cent suivant la loi, et on vend vos gages si vous ne payez pas au temps marqué. Je ne prête point sur gages, et je ne demande que l'intérêt usité en Hollande. Si

---

(*a*) Livre XXII, chap. XIX.

(1) Le taux de l'intérêt doit être libre, et la loi n'est en droit de le fixer que dans le cas où il n'a pas été déterminé par une convention.

j'étais à la Chine, je vous demanderais l'intérêt en usage à Macao et à Kanton. ».

2°. Pendant qu'on fait ce marché à Amsterdam, arrive de Saint-Magloire un janséniste (et le fait est très-vrai, il s'appelait l'abbé des Issarts); ce janséniste dit au négociant hollandais : Prenez garde, vous vous-damnez; l'argent ne peut produire de l'argent, *nummus nummum non parit*. Il n'est permis de recevoir l'intérêt de son argent que lorsqu'on veut bien perdre le fonds. Le moyen d'être sauvé est de faire un contrat avec monsieur; et, pour vingt mille écus que vous ne reverrez jamais, vous et vos hoirs recevrez pendant toute l'éternité mille écus par an.

Vous faites le plaisant, répond le Hollandais; vous me proposez là une usure qui est tout juste un infini du premier ordre. J'aurais déjà reçu moi ou les miens mon capital au bout de vingt ans, le double en quarante, le quadruple en quatre-vingts; vous voyez bien que c'est une série infinie. Je ne puis d'ailleurs prêter que pour douze mois, et je me contente de mille écus de dédommagement.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

J'en suis fâché pour votre âme hollandaise. Dieu défendit aux Juifs de prêter à intérêt, et vous sentez bien qu'un citoyen d'Amsterdam doit obéir ponctuellement aux lois du commerce, données dans un désert à des fugitifs errans qui n'avaient aucun commerce.

LE HOLLANDAIS.

Cela est clair, tout le monde doit être Juif; mais il me semble que la loi permit à la horde hébraïque la

plus forte usure avec les étrangers; et cette horde y fit très-bien ses affaires dans la suite.

D'ailleurs, il fallait que la défense de prendre de l'intérêt de Juif à Juif fût bien tombée en désuétude, puisque notre Seigneur Jésus, prêchant à Jérusalem, dit expressément que l'intérêt était de son temps à cent pour cent; car, dans la parabole des talens, il dit que le serviteur qui avait reçu cinq talens en gagna cinq autres dans Jérusalem, que celui qui en avait deux en gagna deux, et que le troisième qui n'en avait eu qu'un, qui ne le fit point valoir, fut mis au cachot par le maître pour n'avoir point fait travailler son argent chez les changeurs. Or ces changeurs étaient Juifs; donc c'était de Juif à Juif qu'on exerçait l'usure à Jérusalem; donc cette parabole, tirée des mœurs du temps, indiquent manifestement que l'usure était à cent pour cent. Lisez saint Matthieu, chapitre XXV; il s'y connaissait; il avait été commis de la douane en Galilée. Laissez-moi achever mon affaire avec monsieur, et ne me faites perdre ni mon argent, ni mon temps.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

Tout cela est bel et bon; mais la Sorbonne a décidé que le prêt à intérêt est un péché mortel.

LE HOLLANDAIS.

Vous vous moquez de moi, mon ami, de citer la Sorbonne à un négociant d'Amsterdam. Il n'y a aucun de ces raisonneurs qui ne fasse valoir son argent quand il le peut à cinq ou six pour cent, en achetant sur la place des billets des fermes, des actions de la

compagnie des Indes, des rescriptions, des billets du Canada. Le clergé de France en corps emprunte à intérêt. Dans plusieurs provinces de France on stipule l'intérêt avec le principal. D'ailleurs l'université d'Oxford et celle de Salamanque ont décidé contre la Sorbonne; c'est ce que j'ai appris dans mes voyages. Ainsi, nous avons dieux contre dieux. Encore une fois ne me rompez pas la tête davantage.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

Monsieur, monsieur, les méchans ont toujours de bonnes raisons à dire. Vous vous perdez, vous dis-je; car l'abbé de Saint-Cyran qui n'a point fait de miracles, et l'abbé Pâris qui en a fait à Saint-Médard....

3°. Alors le marchand impatienté chassa l'abbé des Issarts de son comptoir; et, après avoir loyalement prêté son argent au denier vingt, alla rendre compte de sa conversation aux magistrats, qui défendirent aux jansénistes de débiter une doctrine si pernicieuse au commerce.

Messieurs, leur dit le premier échevin, de la grâce efficace tant qu'il vous plaira; de la prédestination tant que vous en voudrez; de la communion aussi peu que vous voudrez, vous êtes les maîtres; mais gardez-vous de toucher aux lois de notre état.

INTOLÉRANCE.

LISEZ l'article *Intolérance* dans le grand Dictionnaire encyclopédique. Lisez le Traité de la Tolérance, composé à l'occasion de l'affreux assassinat

de Jean Calas, citoyen de Toulouse (*), et si après cela vous admettez la persécution en matière de religion, comparez-vous hardiment à Ravaillac. Vous savez que ce Ravaillac était fort intolérant.

Voici la substance de tous les discours que tiennent les intolérans.

Quoi! monstre, qui seras brûlé à tout jamais dans l'autre monde, et que je ferai brûler dans celui-ci dès que je le pourrai, tu as l'insolence de lire De Thou et Bayle qui sont mis à l'index à Rome! Quand je te prêchais de la part de Dieu que Samson avait tué mille Philistins avec une mâchoire d'âne, ta tête, plus dure que l'arsenal dont Samson avait tiré ses armes, m'a fait connaître par un léger mouvement de gauche à droite que tu n'en croyais rien. Et quand je disais que le diable Asmodée, qui tordit le cou par jalousie aux sept maris de Saraï chez les Mèdes, était enchaîné dans la haute Égypte, j'ai vu une petite contraction de tes lèvres, nommée en latin *cachinnus*, me signifier que, dans le fond de l'âme, l'histoire d'Asmodée t'était en dérision.

Et vous, Isaac Newton; Frédéric le Grand, roi de Prusse, électeur de Brandebourg; Jean Locke; impératrice de Russie, victorieuse des Ottomans; Jean Milton; bienfesant monarque de Danemarck; Shakespear; sage roi de Suède; Leibnitz; auguste maison de Brunswick; Tillotson; empereur de la Chine; parlement d'Angleterre; conseil du grand-mogol; vous tous enfin qui ne croyez pas un mot de ce que

(*) *Voyez* le second volume de Politique et Législation.

j'ai enseigné dans mes cahiers de théologie, je vous déclare que je vous regarde tous comme des païens ou comme des commis de la douane, ainsi que je vous l'ai dit souvent pour le buriner dans votre dure cervelle. Vous êtes des scélérats endurcis; vous irez tous dans la gehenne où le ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point; car j'ai raison et vous avez tous tort; car j'ai la grâce et vous ne l'avez pas. Je confesse trois dévotes de mon quartier, et vous n'en confessez pas une. J'ai fait des mandemens d'évêques, et vous n'en avez jamais fait; j'ai dit des injures des halles aux philosophes, et vous les avez protégés, ou imités, ou égalés; j'ai fait de pieux libelles diffamatoires, farcis des plus infâmes calomnies, et vous ne les avez jamais lus. Je dis la messe tous les jours en latin pour douze sous, et vous n'y assistez pas plus que Cicéron, Caton, Pompée, César, Horace et Virgile n'y ont assisté; par conséquent vous méritez qu'on vous coupe le poing, qu'on vous arrache la langue, qu'on vous mette à la torture, et qu'on vous brûle à petit feu; car Dieu est miséricordieux.

Ce sont là, sans en rien retrancher, les maximes des intolérans, et le précis de tous leurs livres. Avouons qu'il y a plaisir à vivre avec ces gens-là.

J.

JAPON.

Je ne fais point de question sur le Japon pour savoir si cet amas d'îles est beaucoup plus grand que l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et les Orcades

ensemble; si l'empereur du Japon est plus puissant que l'empereur d'Allemagne; et si les bonzes japonais sont plus riches que les moines espagnols.

J'avouerai même sans hésiter que, tout relégués que nous sommes aux bornes de l'occident, nous avons plus de génie qu'eux, tout favorisés qu'ils sont du soleil levant. Nos tragédies et nos comédies passent pour être meilleures; nous avons poussé plus loin l'astronomie, les mathématiques, la peinture, la sculpture et la musique. De plus, ils n'ont rien qui approche de nos vins de Bourgogne et de Champagne.

Mais pourquoi avons-nous si long-temps sollicité la permission d'aller chez eux, et que jamais aucun Japonais n'a souhaité seulement faire un voyage chez nous? Nous avons couru à Méaco, à la terre d'Yesso, à la Californie; nous irions à la lune avec Astolphe si nous avions un hippogriffe. Est-ce curiosité, inquiétude d'esprit? est-ce besoin réel?

Dès que les Européans eurent franchi le cap de Bonne-Espérance, la Propagande se flatta de subjuguer tous les peuples voisins des mers orientales, et de les convertir. On ne fit plus le commerce d'Asie que l'épée à la main; et chaque nation de notre occident fit partir tour à tour des marchands, des soldats et des prêtres.

Gravons dans ces cervelles turbulentes ces mémorables paroles de l'empereur Yontchin, quand il chassa tous les missionnaires jésuites et autres de son empire; qu'elles soient écrites sur les portes de tous les couvens. « Que diriez-vous si nous allions,

sous le prétexte de trafiquer dans vos contrées, dire à vos peuples que votre religion ne vaut rien, et qu'il faut absolument embrasser la nôtre! »

C'est là cependant ce que l'église latine a fait par toute la terre. Il en coûta cher au Japon; il fut sur le point d'être enseveli dans les flots de son sang, comme le Mexique et le Pérou.

Il y avait dans les îles du Japon douze religions qui vivaient ensemble très-paisiblement. Des missionnaires arrivèrent de Portugal; ils demandèrent à faire la treizième; on leur répondit qu'ils seraient les très-bien venus, et qu'on n'en saurait trop avoir.

Voilà bientôt des moines établis au Japon avec le titre d'*évêques*. A peine leur religion fut-elle admise pour la treizième qu'elle voulut être la seule. Un de ces évêques, ayant rencontré dans son chemin un conseiller d'état, lui disputa le pas (*a*); il lui soutint qu'il était du premier ordre de l'état, et que le conseiller n'étant que du second lui devait beaucoup de respect. L'affaire fit du bruit. Les Japonais sont encore plus fiers qu'indulgens. On chassa le moine évêque et quelques chrétiens dès l'année 1586. Bientôt la religion chrétienne fut proscrite. Les missionnaires s'humilièrent, demandèrent pardon, obtinrent grâce, et en abusèrent.

Enfin, 1637, les Hollandais ayant pris un vaisseau espagnol qui faisait voile du Japon à Lisbonne, ils trouvèrent dans ce vaisseau des lettres d'un nommé Moro, consul d'Espagne à Nangazaqui. Ces lettres

(*a*) Ce fait est avéré par toutes les relations.

contenaient le plan d'une conspiration des chrétiens du Japon pour s'emparer du pays. On y spécifiait le nombre des vaisseaux qui devaient venir d'Europe et d'Asie appuyer cette entreprise.

Les Hollandais ne manquèrent pas de remettre les lettres au gouvernement. On saisit Moro; il fut obligé de reconnaître son écriture et condamné juridiquement à être brûlé.

Tous les néophytes des jésuites et des dominicains prirent alors les armes, au nombre de trente mille. Il y eut une guerre civile affreuse. Ces chrétiens furent tous exterminés.

Les Hollandais, pour prix de leur service, obtinrent seuls, comme on sait, la liberté de commercer au Japon, à condition qu'ils n'y feraient jamais aucun acte de christianisme; et depuis ce temps ils ont été fidèles à leur promesse.

Qu'il me soit permis de demander à ces missionnaires quelle était leur rage, après avoir servi à la destruction de tant de peuples en Amérique, d'en aller faire autant aux extrémités de l'orient pour la plus grande gloire de Dieu?

S'il était possible qu'il y eût des diables déchaînés de l'enfer pour venir ravager la terre, s'y prendraient-ils autrement? Est-ce donc là le commentaire du *contrains-les d'entrer?* est-ce ainsi que la douceur chrétienne se manifeste? est-ce le chemin de la vie éternelle?

Lecteurs, joignez cette aventure à tant d'autres; réfléchissez et jugez.

JEOVA.

Jeová, ancien nom de Dieu. Aucun peuple n'a jamais prononcé *Geova*, comme font les seuls Français, ils disaient *Iëvo;* c'est ainsi que vous le trouvez écrit dans Sanchoniathon, cité par Eusèbe, prep. liv. X; dans Diodore, liv. II; dans Macrobe, sat. liv. I, etc. toutes les nations ont prononcé *ïe* et non pas *g*. C'est du nom des quatre voyelles, *ï*, *e*, *o*, *u*, que se forma ce nom sacré dans l'orient. Les uns prononçaient *ïe oh* en aspirant, *ï*, *e*, *o*, *va;* les autres *yeaou*. Il fallait toujours quatre lettres, quoique nous en mettions ici cinq, faute de pouvoir exprimer ces quatre caractères.

Nous avons déjà observé que, selon Clément d'Alexandrie, en saisissant la vraie prononciation de ce nom, on pouvait donner la mort à un homme. Clément en rapporte un exemple.

Long-temps avant Moïse, Seth avait prononcé le nom de *Jeova*, comme il est dit dans la Genèse, chapitre IV; et même selon l'hébreu, Seth s'appela *Jeova*. Abraham fit serment au roi de Sodome par *Jeova*, chap. XIV, v. 22.

Du mot *ïova* les latins firent *iov*, *Jovis*, *Jovispiter*, *Jupiter*. Dans le buisson, l'Éternel dit à Moïse : Mon nom est *Ioïïa*. Dans les ordres qu'il lui donna pour la cour de Pharaon, il lui dit : « J'apparus à Abraham, Isaac et Jacob dans le Dieu puissant, et je ne leur révélai point mon nom *Adonaï*, et je fis un pacte avec eux (*a*).»

(*a*) Exode, chap. VI, v. 3.

Les Juifs ne prononcent point ce nom depuis long-temps. Il était commun aux Phéniciens et aux Égyptiens. Il signifiait ce qui est, et de là vient probablement l'inscription d'*Isis : Je suis tout ce qui est.*

JEPHTÉ.

SECTION PREMIÈRE.

Il est évident, par le texte du livre des Juges, que Jephté promit de sacrifier la première personne qui sortirait de sa maison pour venir le féliciter de sa victoire contre les Ammonites. Sa fille unique vint au-devant de lui; il déchira ses vêtemens, et il l'immola après lui avoir promis d'aller pleurer sur les montagnes le malheur de mourir vierge. Les filles juives célébrèrent long-temps cette aventure, en pleurant la fille de Jephté pendant quatre jours (*b*).

En quelque temps que cette histoire ait été écrite, qu'elle soit imitée de l'histoire grecque d'Agamemnon et d'Idoménée, ou qu'elle en soit le modèle, qu'elle soit antérieure ou postérieure à de pareilles histoires assyriennes, ce n'est pas ce que j'examine; je m'en tiens au texte : Jephté voua sa fille en holocauste, et accomplit son vœu.

Il était expressément ordonné par la loi juive d'immoler les hommes voués au Seigneur. *Tout homme voué ne sera point racheté, mais sera mis à mort sans rémission.* La Vulgate traduit : *Non redimetur, sed morte morietur* (*c*).

(*b*) *Voyez* chap. XI des Juges.

(*c*) Lévitique, chap. XXVII, v. 29.

C'est en vertu de cette loi que Samuel coupa en morceaux le roi Agag, à qui, comme nous l'avons déjà dit, Saül avait pardonné; et c'est même pour avoir épargné Agag que Saül fut réprouvé du Seigneur, et perdit son royaume.

Voilà donc les sacrifices de sang humain clairement établis; il n'y a aucun point d'histoire mieux constaté : on ne peut juger d'une nation que par ses archives, et par ce qu'elle rapporte d'elle-même.

SECTION II.

Il y a donc des gens à qui rien ne coûte, qui falsifient un passage de l'Écriture aussi hardiment que s'ils en rapportaient les propres mots; et qui sur leur mensonge, qu'ils ne peuvent méconnaître, espèrent qu'ils tromperont les hommes. Et, s'il y a aujourd'hui de tels fripons, il est à présumer qu'avant l'invention de l'imprimerie il y en avait cent fois davantage.

Un des plus impudens falsificateurs a été l'auteur d'un infâme libelle intitulé : *Dictionnaire anti-philosophique*, et justement intitulé. Les lecteurs me diront : Ne te fâche pas tant; que t'importe un mauvais livre ? Messieurs, il s'agit de Jephté; il s'agit de victimes humaines, c'est du sang des hommes sacrifiés à Dieu que je veux vous entretenir.

L'auteur, quel qu'il soit, traduit ainsi le trente-neuvième vers du ch. Ier. de l'histoire de Jephté (*) : « Elle retourna dans la maison de son père qui fit la

(*) Juges, chap. XI.

consécration qu'il avait promise par son vœu, et sa fille resta dans l'état de virginité. »

Oui, falsificateur de Bible, j'en suis fâché; mais vous avez menti au Saint-Esprit, et vous devez savoir que cela ne se pardonne pas.

Il y a dans la Vulgate :

Et reversa est ad patrem suum, et fecit ei sicut voverat quæ ignorabat virum. Exindè mos increbruit in Israël et consuetudo servata est. Ut post anni circulum conveniant in unum filiæ Israël, et plangant filiam Jephte Galaaditæ, diebus quatuor.

« Elle revint à son père, et il lui fit comme il avait voué, à elle qui n'avait point connu d'homme; et de là est venu l'usage, et la coutume s'est conservée, que les filles d'Israël s'assemblent tous les ans pour pleurer la fille de Jephté le Galaadite, pendant quatre jours. »

Or, dites-nous, homme anti-philosophe, si on pleure tous les ans pendant quatre jours une fille pour avoir été consacrée?

Dites-nous s'il y avait des religieuses chez un peuple qui regardait la virginité comme un opprobre?

Dites-nous ce que signifie : Il lui fit comme il avait voué, *fecit ei sicut voverat ?* Qu'avait voué Jephté; qu'avait-il promis par serment ? d'égorger sa fille, de l'immoler en holocauste; et il l'égorgea.

Lisez la dissertation de Calmet sur la témérité du vœu de Jephté et sur son accomplissement; lisez la loi qu'il cite, cette loi terrible du Lévitique au chap. XXVII, qui ordonne que tout ce qui sera dévoué au Seigneur ne sera point racheté, mais mourra de mort; *non redimetur, sed morte morietur.*

Voyez les exemples en foule attester cette vérité épouvantable; voyez les Amalécites et les Cananéens; voyez le roi d'Arad et tous les siens soumis à ce dévouement; voyez le prêtre Samuel égorger de ses mains le roi Agag, et le couper en morceaux comme un boucher débite un bœuf dans sa boucherie. Et puis corrompez, falsifiez, niez l'Écriture sainte pour soutenir votre paradoxe; insultez à ceux qui la révèrent, quelque chose étonnante qu'ils y trouvent. Donnez un démenti à l'historien Josèphe qui la transcrit, et qui dit positivement que Jephté immola sa fille. Entassez injure sur mensonge, et calomnie sur ignorance; les sages en riront; et ils sont aujourd'hui en grand nombre, ces sages. Oh! si vous saviez comme ils méprisent les Routh quand ils corrompent la sainte Écriture, et qu'ils se vantent d'avoir disputé avec le président de Montesquieu à sa dernière heure, et de l'avoir convaincu qu'il faut penser comme les frères Jésuites.

JÉSUITES, ou ORGUEIL.

On a tant parlé des jésuites, qu'après avoir occupé l'Europe pendant deux cents ans, ils finissent par l'ennuyer, soit qu'ils écrivent eux-mêmes, soit qu'on écrive pour ou contre cette singulière société, dans laquelle il faut avouer qu'on a vu et qu'on voit encore des hommes d'un rare mérite.

On leur a reproché dans six mille volumes leur morale relâchée, qui n'était pas plus relâchée que celle des capucins; et leur doctrine sur la sûreté de la personne des rois; doctrine qui après tout n'approche

ni du manche de corne du couteau de Jacques Clément, ni de l'hostie saupoudrée qui servit si bien frère Ange de Montepulciano, autre jacobin, et qui empoisonna l'empereur Henri VII.

Ce n'est point la grâce versatile qui les a perdus, ce n'est pas la banqueroute frauduleuse du révérend père La Valette, préfet des missions apostoliques. On ne chasse point un ordre entier de France, d'Espagne, des deux Siciles, parce qu'il y a eu dans cet ordre un banqueroutier. Ce ne sont pas les fredaines du jésuite Guyot-Desfontaines, ni du jésuite Fréron, ni du révérend père Marsy, lequel estropia par ses énormes talens un enfant charmant de la première noblesse du royaume. On ferma les yeux sur ces imitations grecques et latines d'Anacréon et d'Horace.

Qu'est-ce donc qui les a perdus? L'orgueil.

Quoi! les jésuites étaient-ils plus orgueilleux que les autres moines? Oui, ils l'étaient au point qu'ils firent donner une lettre de cachet à un ecclésiastique qui les avait appelés *moines*. Le frère Croust, le plus brutal de la société, frère du confesseur de la seconde dauphine, fut près de battre en ma présence le fils de M. de Guyot, depuis préteur royal à Strasbourg, pour lui avoir dit qu'il irait le voir dans son couvent.

C'était une chose incroyable que leur mépris pour toutes les universités dont ils n'étaient pas, pour tous les livres qu'ils n'avaient pas faits, pour tout ecclésiastique qui n'était pas *un homme de qualité;* c'est de quoi j'ai été témoin cent fois. Ils s'expriment ainsi dans leur

libelle intitulé (*a*) : *Il est temps de parler :* « Que dire à un magistrat qui dit que les jésuites sont des orgueilleux, il faut les humilier? » Ils étaient si orgueilleux qu'ils ne voulaient pas qu'on blâmât leur orgueil.

D'où leur venait ce péché de la superbe? De ce que frère Guignard avait été pendu. Cela est vrai à la lettre.

Il faut remarquer qu'après le supplice de ce jésuite sous Henri IV, et après leur bannissement du royaume, ils ne furent rappelés qu'à condition qu'il y aurait toujours à la cour un jésuite qui répondrait de la conduite des autres. Coton fut donc mis en otage auprès de Henri IV; et ce bon roi, qui ne laissait pas d'avoir ses petites finesses, crut gagner le pape en prenant son otage pour son confesseur.

Dès lors chaque frère jésuite se crut solidairement confesseur du roi. Cette place de premier médecin de l'âme d'un monarque devint un ministère sous Louis XIII, et surtout sous Louis XIV. Le frère Vadblé, valet de chambre du père de La Chaise, accordait sa protection aux évêques de France; et le père Le Tellier gouvernait avec un sceptre de fer ceux qui voulaient bien être gouvernés ainsi. Il était impossible que la plupart des jésuites ne s'enflassent du vent de ces deux hommes, et qu'ils ne fussent aussi insolens que les laquais du marquis de Louvois. Il y eut parmi eux des savans, des hommes éloquens, des génies; ceux-là furent modestes, mais les médiocres, fesant le grand nombre, furent atteints de

(*a*) Page 341.

cet orgueil attaché à la médiocrité et à l'esprit de collége.

Depuis leur père Garasse, presque tous leurs livres polémiques respirèrent une hauteur indécente qui souleva toute l'Europe. Cette hauteur tomba souvent dans la bassesse du plus énorme ridicule; de sorte qu'ils trouvèrent le secret d'être à la fois l'objet de l'envie et du mépris. Voici, par exemple, comme ils s'exprimaient sur le célèbre Pasquier, avocat général de la chambre des comptes.

« Pasquier est un porte-panier, un maraud de Paris, petit galant bouffon, plaisanteur; petit compagnon vendeur de sornettes, simple regage qui ne mérite pas d'être le valeton des laquais; béîître, coquin qui rote, pète et rend sa gorge, fort suspect d'hérésie, ou bien hérétique, ou bien pire, un sale et vilain satyre, un archi-maître sot par nature, par bécarre, par bémol, sot à la plus haute gamme, sot à triple semelle, sot à double teinture, et teint en cramoisi, sot en toutes sortes de sottises. »

Ils polirent depuis leur style; mais l'orgueil, pour être moins grossier, n'en fut que plus révoltant.

On pardonne tout, hors l'orgueil. Voilà pourquoi tous les parlemens du royaume, dont les membres avaient été pour la plupart leurs disciples, ont saisi la première occasion de les anéantir; et la terre entière s'est réjouie de leur chute.

Cet esprit d'orgueil était si fort enraciné dans eux, qu'il se déployait avec la fureur la plus indécente dans le temps même qu'ils étaient tenus à terre sous la main de la justice, et que leur arrêt n'était pas en-

core prononcé. On n'a qu'à lire le fameux mémoire intitulé : *Il est temps de parler,* imprimé dans Avignon en 1762, sous le nom supposé d'Anvers. Il commence par une requête ironique aux gens tenant la cour de parlement. On leur parle dans cette requête avec autant de mépris que si l'on fesait une réprimande à des clercs de procureur. On traite continuellement l'illustre M. de Montclar, procureur général, l'oracle du parlement de Provence, de *maître Ripert;* et on lui parle comme un régent en chaire parlerait à un écolier mutin et ignorant. On pousse l'audace jusqu'à dire (*b*) que M. de Montclar *a blasphémé* en rendant compte de l'institut des jésuites.

Dans leur mémoire qui a pour titre : *Tout se dira,* ils insultent encore plus effrontément le parlement de Metz, et toujours avec ce style qu'on puise dans les écoles.

Ils ont conservé le même orgueil sous la cendre dans laquelle la France, l'Espagne les ont plongés. Le serpent coupé en tronçons a levé encore la tête du fond de cette cendre. On a vu je ne sais quel misérable, nommé *Nonotte,* s'ériger en critique de ses maîtres, et cet homme, fait pour prêcher la canaille dans un cimetière, parler à tort et à travers des choses dont il n'avait pas la plus légère notion. Un autre insolent de cette société, nommé *Patouillet,* insultait dans des mandemens d'évêque, des citoyens, des officiers de la maison du roi, dont les laquais n'auraient pas souffert qu'il leur parlât.

(*b*) Tome II, page 399.

Une de leurs principales vanités était de s'introduire chez les grands dans leurs dernières maladies, comme des ambassadeurs de Dieu, qui venaient leur ouvrir les portes du ciel sans les faire passer par le purgatoire. Sous Louis XIV il n'était pas du bon air de mourir sans passer par les mains d'un jésuite; et le croquant allait ensuite se vanter à ses dévotes qu'il avait converti un duc et pair, lequel, sans sa protection, aurait été damné.

Le mourant pouvait lui dire : De quel droit, excrément de college, viens-tu chez moi quand je me meurs? me voit-on venir dans ta cellule quand tu as la fistule ou la gangrène, et que ton corps crasseux est prêt à être rendu à la terre? Dieu a-t-il donné à ton âme quelques droits sur la mienne? ai-je un précepteur à soixante-dix ans? portes-tu les clefs du paradis à ta ceinture? Tu oses dire que tu es ambassadeur de Dieu, montre-moi tes patentes; et, si tu n'en as point, laisse-moi mourir en paix. Un bénédictin, un chartreux, un prémontré ne viennent point troubler mes derniers momens : ils n'érigent point un trophée à leur orgueil sur le lit d'un agonisant; ils restent dans leur cellule; reste dans la tienne : qu'y a-t-il entre toi et moi?

Ce fut une chose comique dans une triste occasion que l'empressement de ce jésuite anglais, nommé Routh, à venir s'emparer de la dernière heure du célèbre Montesquieu. Il vint, dit-il, rendre cette âme vertueuse à la religion, comme si Montesquieu n'avait pas mieux connu la religion qu'un Routh, comme si Dieu eût voulu que Montesquieu pensât

comme un Routh. On le chassa de la chambre, et il alla crier dans tout Paris : J'ai converti cet homme illustre; je lui ai fait jeter au feu ses Lettres persanes et son Esprit des lois. On eut soin d'imprimer la relation de la conversion du président de Montesquieu par le révérend père Routh (1), dans ce libelle intitulé *Anti-philosophique*.

Un autre orgueil des jésuites était de faire des missions dans les villes, comme s'ils avaient été chez des Indiens et chez des Japonais. Ils se fesaient suivre dans les rues par la magistrature entière. On portait une croix devant eux, on la plantait dans la place publique; ils dépossédaient le curé, ils devenaient les maîtres de la ville. Un jésuite nommé Aubert fit une pareille mission à Colmar, et obligea l'avocat général du conseil souverain de brûler à ses pieds son Bayle, qui lui avait coûté cinquante écus : j'aurais mieux aimé brûler frère Aubert. Jugez comme l'orgueil de cet Aubert fut gonflé de ce sacrifice, comme il s'en vanta le soir avec ses confrères, comme il en écrivit à son général.

O moines! ô moines! soyez modestes, je vous l'ai déjà dit; soyez modérés, si vous ne voulez pas que malheur vous arrive.

---

(1) Nous avons observé déjà que l'on n'osa le chasser; il attendit l'instant de la mort de Montesquieu pour voler ses papiers; on l'en empêcha; mais il s'en vengea sur son vin, et l'on fut obligé de le renvoyer ivre-mort dans son couvent.

JOB.

Bonjour, mon ami Job, tu es un des plus anciens originaux dont les livres fassent mention; tu n'étais point Juif : on sait que le livre qui porte ton nom est plus ancien que le Pentateuque. Si les Hébreux, qui l'ont traduit de l'arabe, se sont servis du mot Jéhova pour signifier Dieu, ils empruntèrent ce mot des Phéniciens et des Égyptiens, comme les vrais savans n'en doutent pas. Le mot *Satan* n'était point hébreu, il était chaldéen, on le sait assez.

Tu demeurais sur les confins de la Chaldée. Des commentateurs, dignes de leur profession, prétendent que tu croyais à la résurrection, parce qu'étant couché sur ton fumier, tu as dit, dans ton dix-neuvième chapitre; *que tu t'en relèverais* quelque jour. Un malade qui espère sa guérison n'espère pas pour cela la résurrection; mais je veux te parler d'autres choses.

Avoue que tu étais un grand bavard; mais tes amis l'étaient bien davantage. On dit que tu possédais sept mille moutons, trois mille chameaux, mille bœufs et cinq cents ânesses. Je veux faire ton compte.

Sept mille moutons, à trois livres dix sous pièce, font vingt-deux mille cinq cents livres tournois, pose . . . . . 22,500 l.

J'évalue les trois mille chameaux à cinquante écus pièce. 450,000

Mille bœufs ne peuvent être estimés

472,500

Ci-contre.	472,500
l'un portant l'autre moins de	80,000
Et cinq cents ânesses, à vingt francs l'ânesse	10,000
Le tout se monte à	562,500 l.

sans compter tes meubles, bagues et joyaux.

J'ai été beaucoup plus riche que toi; et, quoique j'aie perdu une grande partie de mon bien, et que je sois malade comme toi, je n'ai point murmuré contre Dieu, comme tes amis semblent te le reprocher quelquefois.

Je ne suis point du tout content de Satan qui, pour t'induire au péché et pour te faire oublier Dieu, demande la permission de t'ôter ton bien et de te donner la gale. C'est dans cet état que les hommes ont toujours recours à la divinité. Ce sont les gens heureux qui l'oublient. Satan ne connaissait pas assez le monde : il s'est formé depuis; et, quand il veut s'assurer de quelqu'un, il en fait un fermier général, ou quelque chose de mieux, s'il est possible. C'est ce que notre ami Pope nous a clairement montré dans l'histoire du chevalier Balaam.

Ta femme était une impertinente, mais tes prétendus amis Éliphas, natif de Théman en Arabie, Baldad de Suez, et Sophar de Nahamath, étaient bien plus insupportables qu'elle. Ils t'exhortent à la patience d'une manière à impatienter le plus doux des hommes : ils te font de longs sermons plus ennuyeux que ceux que prêche le fourbe V.....e à Amsterdam, et le . . ., etc.

Il est vrai que tu ne sais ce que tu dis quand tu t'écries : « Mon Dieu ! suis-je une mer ou une baleine pour avoir été enfermé par vous comme dans une prison ? » mais tes amis n'en savent pas davantage quand ils te répondent, « que le jour ne peut reverdir sans humidité, et que l'herbe des prés ne peut croître sans eau. » Rien n'est moins consolant que cet axiome.

Sophar de Nahamath te reproche d'être un babillard ; mais aucun de ces bons amis ne te prête un écu. Je ne t'aurais pas traité ainsi. Rien n'est plus commun que gens qui conseillent, rien de plus rare que ceux qui secourent. C'est bien la peine d'avoir trois amis pour n'en pas recevoir une goutte de bouillon quand on est malade. Je m'imagine que, quand Dieu t'eut rendu tes richesses et ta sante, ces éloquens personnages n'osèrent pas se présenter devant toi : aussi *les amis de* Job ont passé en proverbe.

Dieu fut très-mécontent d'eux, et leur dit tout net, au chap. XLII, qu'ils *sont ennuyeux et imprudens ;* et il les condamne à une amende de sept taureaux et de sept beliers pour avoir dit des sottises. Je les aurais condamnés pour n'avoir point secouru leur ami.

Je te prie de me dire s'il est vrai que tu vécus cent quarante ans après cette aventure. J'aime à voir que les honnêtes gens vivent long-temps ; mais il faut que les hommes d'aujourd'hui soient de grands fripons, tant leur vie est courte !

Au reste le livre de Job est un des plus précieux de toute l'antiquité. Il est évident que ce livre est

d'un Arabe qui vivait avant le temps où nous plaçons Moïse. Il est dit qu'Éliphas, l'un des interlocuteurs, est Théman; c'est une ancienne ville d'Arabie. Baldad était de Suez, autre ville d'Arabie. Sophar était de Nahamath, contrée d'Arabie encore plus orientale.

Mais ce qui est bien plus remarquable, et ce qui démontre que cette fable ne peut être d'un Juif, c'est qu'il y est parlé des trois constellations que nous nommons aujourd'hui l'Ourse, l'Orion et les Hyades. Les Hébreux n'ont jamais eu la moindre connaissance de l'astronomie, ils n'avaient pas même de mot pour exprimer cette science; tout ce qui regarde les arts de l'esprit leur était inconnu jusqu'au terme de géométrie.

Les Arabes, au contraire, habitant sous des tentes, étant continuellement à portée d'observer les astres, furent peut-être les premiers qui réglèrent leurs années par l'inspection du ciel.

Une observation plus importante, c'est qu'il n'est parlé que d'un seul Dieu dans ce livre. C'est une erreur absurde d'avoir imaginé que les Juifs fussent les seuls qui reconnussent un Dieu unique; c'était la doctrine de presque tout l'orient; et les Juifs en cela ne furent que des plagiaires, comme ils le furent en tout.

Dieu, dans le trente-huitième chapitre, parle lui-même à Job du milieu d'un tourbillon, et c'est ce qui a été imité depuis dans la Genèse. On ne peut trop répéter que les livres juifs sont très-nouveaux. L'ignorance et le fanatisme crient que le Pentateuque est le plus ancien livre du monde. Il est évident que ceux

de Sanchoniathon, ceux de Thaut, antérieurs de huit cents ans à ceux de Sanchoniathon, ceux du premier Zerdust, le Shasta, le Védam des Indiens que nous avons encore, les cinq Kings des Chinois, enfin le livre de Job, sont d'une antiquité beaucoup plus reculée qu'aucun livre juif. Il est démontré que ce petit peuple ne put avoir des annales que lorsqu'il eut un gouvernement stable; qu'il n'eut ce gouvernement que sous ses rois; que son jargon ne se forma qu'avec le temps d'un mélange de phénicien et d'arabe. Il y a des preuves incontestables que les Phéniciens cultivaient les lettres très-long-temps avant eux. Leur profession fut le brigandage et le courtage; ils ne furent écrivains que par hasard. On a perdu les livres des Égyptiens et des Phéniciens; les Chinois, les Brames, les Guèbres, les Juifs ont conservé les leurs. Tous ces monumens sont curieux; mais ce ne sont que des monumens de l'imagination humaine dans lesquels on ne peut apprendre une seule vérité, soit physique, soit historique. Il n'y a point aujourd'hui de petit livre de physique qui ne soit plus utile que tous les livres de l'antiquité.

Le bon Calmet ou dom Calmet (car les bénédictins veulent qu'on leur donne du dom), ce naïf compilateur de tant de rêveries et d'imbécillités, cet homme, que sa simplicité a rendu si utile à quiconque veut rire des sottises antiques, rapporte fidèlement les opinions de ceux qui ont voulu deviner la maladie dont Job fut attaqué, comme si Job eût été un personnage réel. Il ne balance point à dire que Job avait la vérole, et il entasse passage sur passage à son or-

dinaire pour prouver ce qui n'est pas. Il n'avait pas lu l'histoire de la vérole par Astruc ; car Astruc n'étant ni un père de l'église ni un docteur de Salamanque, mais un médecin très-savant, le bon homme Calmet ne savait pas seulement qu'il existât : les moines compilateurs sont de pauvres gens !

(*Par un malade aux eaux d'Aix-la-Chapelle.*)

JOSEPH.

L'HISTOIRE de Joseph, à ne la considérer que comme un objet de curiosité et de littérature, est un des plus précieux monumens de l'antiquité qui soient parvenus jusqu'à nous. Elle paraît être le modèle de tous les écrivains orientaux; elle est plus attendrissante que l'Odyssée d'Homère; car un héros qui pardonne est plus touchant que celui qui se venge.

Nous regardons les Arabes comme les premiers auteurs de ces fictions ingénieuses qui ont passé dans toutes les langues; mais je ne vois chez eux aucune aventure comparable à celle de Joseph. Presque tout en est merveilleux, et la fin peut faire répandre des larmes d'attendrissement. C'est un jeune homme de seize ans dont ses frères sont jaloux; il est vendu par eux à une caravane de marchands ismaëlites, conduit en Égypte, et acheté par un eunuque du roi. Cet eunuque avait une femme, ce qui n'est point du tout étonnant; le kislar-aga, eunuque parfait, à qui on a tout coupé, a aujourd'hui un sérail à Constantinople: on lui a laissé ses yeux et ses mains, et la nature n'a point perdu ses droits dans son cœur. Les autres eunuques, à qui on n'a coupé que les deux accompa-

gnemens de l'organe de la génération, emploient encore souvent cet organe; et Putiphar, à qui Joseph fut vendu, pouvait très-bien être du nombre de ces eunuques.

La femme de Putiphar devint amoureuse du jeune Joseph, qui, fidèle à son maître et à son bienfaiteur, rejette les empressemens de cette femme. Elle en est irritée, et accuse Joseph d'avoir voulu la séduire. C'est l'histoire d'Hippolyte et de Phèdre, de Belléro-phon et de Sténobée, d'Hébrus et de Damasippe, de Tantis et de Péribée, de Myrtile et d'Hippodamie, de Pélée et de Demenette.

Il est difficile de savoir quelle est l'originale de toutes ces histoires; mais, chez les anciens auteurs arabes, il y a un trait, touchant l'aventure de Joseph et de la femme de Putiphar, qui est fort ingénieux. L'auteur suppose que Putiphar, incertain entre sa femme et Joseph, ne regarda pas la tunique de Joseph, que sa femme avait déchirée, comme une preuve de l'attentat du jeune homme. Il y avait un enfant au berceau dans la chambre de sa femme; Joseph disait qu'elle lui avait déchiré et ôté sa tunique en présence de l'enfant; Putiphar consulta l'enfant, dont l'esprit était fort avancé pour son âge; l'enfant dit à Putiphar : Regardez si la tunique est déchirée par-devant ou par-derrière; si elle l'est par-devant, c'est une preuve que Joseph a voulu prendre par force votre femme qui se défendait; si elle l'est par-derrière, c'est une preuve que votre femme courait après lui. Putiphar, grâce au génie de cet enfant, reconnut l'innocence de son esclave. C'est ainsi que

cette aventure est rapportée dans l'Alcoran d'après l'ancien auteur arabe. Il ne s'embarrasse point de nous instruire à qui appartenait l'enfant qui jugea avec tant d'esprit : si c'était un fils de la Putiphar, Joseph n'était pas le premier à qui cette femme en avait voulu.

Quoi qu'il en soit, Joseph, selon la Genèse, est mis en prison, et il s'y trouve en compagnie de l'échanson et du panetier du roi d'Égypte. Ces deux prisonniers d'état rêvent tous deux pendant la nuit : Joseph explique leurs songes; il leur prédit que dans trois jours l'échanson rentrera en grâce, et que le panetier sera pendu; ce qui ne manqua pas d'arriver.

Deux ans après, le roi d'Égypte rêve aussi; son échanson lui dit qu'il y a un jeune Juif en prison, qui est le premier homme du monde pour l'intelligence des rêves : le roi fait venir le jeune homme, qui lui prédit sept années d'abondance, et sept années de stérilité.

Interrompons un peu ici le fil de l'histoire, pour voir de quelle prodigieuse antiquité est l'interprétation des songes. Jacob avait vu en songe l'échelle mystérieuse au haut de laquelle était Dieu lui-même : il apprit en songe une méthode de multiplier les troupeaux; méthode qui n'a jamais réussi qu'à lui. Joseph lui-même avait appris par un songe qu'il dominerait un jour sur ses frères. Abimélec, long-temps auparavant, avait été averti en songe que Sara était femme d'Abraham (*).

(*) Voyez *Songes*, section III de l'article SOMNAMBULES.

Revenons à Joseph. Dès qu'il eut expliqué le songe de Pharaon, il fut sur le-champ premier ministre. On doute qu'aujourd'hui on trouvât un roi, même en Asie, qui donna une telle charge pour un rêve expliqué. Pharaon fit épouser à Joseph une fille de Putiphar. Il est dit que ce Putiphar était grand prêtre d'Héliopolis; ce n'était donc pas l'eunuque, son premier maître; ou, si c'était lui, il avait encore certainement un autre titre que celui de grand prêtre, et sa femme avait été mère plus d'une fois.

Cependant la famine arriva comme Joseph l'avait prédit; et Joseph, pour mériter les bonnes grâces de son roi, força tout le peuple à vendre ses terres à Pharaon, et toute la nation se fit esclave pour avoir du blé. C'est là apparemment l'origine du pouvoir despotique. Il faut avouer que jamais roi n'avait fait un meilleur marché; mais aussi le peuple ne devait guère bénir le premier ministre.

Enfin, le père et les frères de Joseph eurent aussi besoin de blé; car *la famine désolait alors toute la terre.* Ce n'est pas la peine de raconter ici comment Joseph reçut ses frères, comment il leur pardonna et les enrichit. On trouve dans cette histoire tout ce qui constitue un poëme épique intéressant, exposition, nœud, reconnaissance, péripétie et merveilleux : rien n'est plus marqué au coin du génie oriental.

Ce que le bon-homme Jacob, père de Joseph, répondit à Pharaon doit bien frapper ceux qui savent lire. Quel âge avez-vous? lui dit le roi. J'ai cent trente ans, dit le vieillard, et je n'ai pas eu encore un jour heureux dans ce court pèlerinage.

JUDÉE.

Je n'ai pas été en Judée, Dieu merci, et je n'irai jamais. J'ai vu des gens de toutes nations qui en sont revenus : ils m'ont tous dit que la situation de Jérusalem est horrible; que tout le pays d'alentour est pierreux; que les montagnes sont pelées; que le fameux fleuve du Jourdain n'a pas plus de quarante-cinq pieds de largeur; que le seul bon canton de ce pays est Jéricho : enfin, ils parlent tous comme parlait saint Jérôme, qui demeura si long-temps dans Bethléem, et qui peint cette contrée comme le rebut de la nature. Il dit qu'en été il n'y a pas seulement d'eau à boire. Ce pays cependant devait paraître aux Juifs un lieu de délices en comparaison des déserts dont ils étaient originaires. Des misérables qui auraient quitté les Landes pour habiter quelques montagnes du Lampourdan, vanteraient leur nouveau séjour; et, s'ils espéraient pénétrer jusque dans les belles parties du Languedoc, ce serait là pour eux la terre promise.

Voilà précisément l'histoire des Juifs; Jéricho et Jérusalem sont Toulouse et Montpellier, et le désert de Sinai est le pays entre Bordeaux et Bayonne.

Mais si le Dieu qui conduisait les Juifs voulait leur donner une bonne terre, si ces malheureux avaient en effet habité l'Égypte, que ne les laissait-il en Égypte? à cela on ne répond que par des phrases théologiques.

La Judée, dit-on, était la terre promise. Dieu dit

à Abraham : « Je vous donnerai tout ce pays depuis le fleuve d'Égypte jusqu'à l'Euphrate (*a*). »

Hélas ! mes amis, vous n'avez jamais eu ces rivages fertiles de l'Euphrate et du Nil. On s'est moqué de vous. Les maîtres du Nil et de l'Euphrate ont été tour à tour vos maîtres. Vous avez été presque toujours esclaves. Promettre et tenir sont deux, mes pauvres Juifs. Vous avez un vieux rabbin qui, en lisant vos sages prophéties, qui vous annoncent une terre de miel et de lait, s'écria qu'on vous avait promis plus de beurre que de pain. Savez-vous bien que, si le grand-turc m'offrait aujourd'hui la seigneurie de Jérusalem, je n'en voudrais pas.

Frédéric III, en voyant ce détestable pays, dit publiquement que Moïse était bien mal avisé d'y mener sa compagnie de lépreux; que n'allait-il à Naples? disait Frédéric. Adieu, mes chers Juifs; je suis fâché que terre promise soit terre perdue.

(*Par le baron* DE BROUKANS) (*).

JUIFS.

SECTION PREMIÈRE.

Vous m'ordonnez (1) de vous faire un tableau fidèle de l'esprit des Juifs et de leur histoire; et, sans

---

(*a*) Genèse, chap. 15, v. 18.

(*) Il est très-vrai que le baron de Broukans, dont l'auteur emprunte ici le nom, avait demeuré long-temps en Palestine, et qu'il raconta tous ces détails à M. de Voltaire, en conversant avec lui aux Délices, moi étant présent. (Note de Wagnière.)

(1) L'auteur adresse ici la parole à madame la marquise du

entrer dans les voies ineffables de la Providence, vous cherchez dans les mœurs de ce peuple la source des événemens que cette Providence a préparés.

Il est certain que la nation juive est la plus singulière qui jamais ait été dans le monde. Quoiqu'elle soit la plus méprisable aux yeux de la politique, elle est, à bien des égards, considérable aux yeux de la philosophie.

Les Guèbres, les Banians et les Juifs sont les seuls peuples qui subsistent dispersés, et qui, n'ayant d'alliance avec aucune nation, se perpétuent au milieu des nations étrangères, et soient toujours à part du reste du monde.

Les Guèbres ont été autrefois infiniment plus considérables que les Juifs, puisque ce sont des restes des anciens Perses, qui eurent les Juifs sous leur domination; mais ils ne sont aujourd'hui répandus que dans une partie de l'orient.

Les Banians, qui descendent des anciens peuples chez qui Pythagore puisa sa philosophie, n'existent que dans les Indes et en Perse; mais les Juifs sont dispersés sur la surface de toute la terre: et, s'ils se rassemblaient, ils composeraient une nation beaucoup plus nombreuse qu'elle ne le fut jamais dans le court espace où ils furent souverains de la Palestine. Presque tous les peuples qui ont écrit l'histoire de leur origine ont voulu la relever par des prodiges : tout est miracle chez eux : leurs oracles ne leur ont

---

Châtelet, pour laquelle plusieurs articles historiques de ce Dictionnaire ont été faits.

prédit que des conquêtes : ceux qui en effet sont devenus conquérans n'ont pas eu de peine à croire ces anciens oracles que l'événement justifiait. Ce qui distingue les Juifs des autres nations, c'est que leurs oracles sont les seuls véritables : il ne nous est pas permis d'en douter. Ces oracles, qu'ils n'entendent que dans le sens littéral, leur ont prédit cent fois qu'ils seraient les maîtres du monde : cependant ils n'ont jamais possédé qu'un petit coin de terre pendant quelques années; ils n'ont pas aujourd'hui un village en propre. Ils doivent donc croire, et ils croient en effet, qu'un jour leurs prédictions s'accompliront, et qu'ils auront l'empire de la terre.

Ils sont le dernier de tous les peuples parmi les musulmans et les chrétiens, et ils se croient le premier. Cet orgueil dans leur abaissement est justifié par une raison sans réplique; c'est qu'ils sont réellement les pères des chrétiens et des musulmans. Les religions chrétienne et musulmane reconnaissent la juive pour leur mère; et, par une contradiction singulière, elles ont à la fois pour cette mère du respect et de l'horreur.

Il ne s'agit pas ici de répéter cette suite continue de prodiges qui étonnent l'imagination, et qui exercent la foi. Il n'est question que des événemens purement historiques, dépouillés du concours céleste et des miracles que Dieu daigna si long-temps opérer en faveur de ce peuple.

On voit d'abord en Égypte une famille de soixante et dix personnes produire, au bout de deux cent quinze ans, une nation dans laquelle on compte six

cent mille combattans, ce qui fait, avec les femmes, les vieillards et les enfans, plus de deux millions d'âmes. Il n'y a point d'exemple sur la terre d'une population si prodigieuse : cette multitude sortie d'Égypte demeura quarante ans dans les déserts de l'Arabie Pétrée; et le peuple diminua beaucoup dans ce pays affreux.

Ce qui resta de la nation avança un peu au nord de ces déserts. Il paraît qu'ils avaient les mêmes principes qu'eurent depuis les peuples de l'Arabie Pétrée et Déserte, de massacrer sans miséricorde les habitans des petites bourgades sur lesquels ils avaient de l'avantage, et de réserver seulement les filles. L'intérêt de la population a toujours été le but principal des uns et des autres. On voit que, quand les Arabes eurent conquis l'Espagne, ils imposèrent dans les provinces des tributs de filles nubiles; et aujourd'hui les Arabes du désert ne font point de traités sans stipuler qu'on leur donnera quelques filles et des présens.

Les Juifs arrivèrent dans un pays sablonneux, hérissé de montagnes, où il y avait quelques villages habités par un petit peuple nommé *les Madianites*. Ils prirent dans un seul camp de Madianites six cent soixante et quinze mille moutons, soixante et douze mille bœufs, soixante et un mille ânes, et trente-deux mille pucelles. Tous les hommes, toutes les femmes, et les enfans mâles furent massacrés : les filles et le butin furent partagés entre le peuple et les sacrificateurs.

Ils s'emparèrent ensuite, dans le même pays, de

la ville de Jéricho; mais, ayant voué les habitans de cette ville à l'anathème, ils massacrèrent tout, jusqu'aux filles même, et ne pardonnèrent qu'à une courtisane nommée Raab, qui les avait aidés à surprendre la ville.

Les savans ont agité la question si les Juifs sacrifiaient en effet des hommes à la Divinité, comme tant d'autres nations. C'est une question de nom : ceux que ce peuple consacrait à l'anathème n'étaient pas égorgés sur un autel avec des rites religieux; mais ils n'en étaient pas moins immolés, sans qu'il fût permis de pardonner à un seul. Le *Lévitique* défend expressément au verset 27 du chapitre XX de racheter ceux qu'on aura voués; il dit en propres paroles : *Il faut qu'ils meurent*. C'est en vertu de cette loi que Jephté voua et égorgea sa fille, que Saül voulut tuer son fils, et que le prophète Samuël coupa par morceaux le roi Agag, prisonnier de Saül. Il est bien certain que Dieu est le maître de la vie des hommes, et qu'il ne nous appartient pas d'examiner ses lois : nous devons nous borner à croire ces faits, et à respecter en silence les desseins de Dieu qui les a permis.

On demande aussi quel droit des étrangers tels que les Juifs avaient sur le pays de Canaan? on répond qu'ils avaient celui que Dieu leur donnait.

A peine ont-ils pris Jéricho et Laïs, qu'ils ont entre eux une guerre civile dans laquelle la tribu de Benjamin est presque toute exterminée, hommes, femmes et enfans; il n'en resta que six cents mâles : mais le peuple, ne voulant point qu'une des tribus fût anéantie, s'avisa, pour y remédier, de mettre à

feu et à sang une ville entière de la tribu de Manassé, d'y tuer tous les hommes, tous les vieillards, tous les enfans, toutes les femmes mariées, toutes les veuves et d'y prendre six cents vierges, qu'ils donnèrent aux six cents survivans de Benjamin pour refaire cette tribu, afin que le nombre de leurs douze tribus fût toujours complet.

Cependant les Phéniciens, peuple puissant, établis sur les côtes de temps immémorial, alarmés des déprédations et des cruautés de ces nouveaux venus, les châtièrent souvent : les princes voisins se réunirent contre eux, et ils furent réduits sept fois en servitude pendant plus de deux cents années.

Enfin ils se font un roi, et l'élisent par le sort. Ce roi ne devait pas être fort puissant; car à la première bataille que les Juifs donnèrent sous lui aux Philistins leurs maîtres, ils n'avaient dans toute l'armée qu'une épée et qu'une lance, et pas un seul instrument de fer. Mais leur second roi David fait la guerre avec avantage. Il prend la ville de Salem, si célèbre depuis sous le nom de *Jérusalem;* et alors les Juifs commencent à faire quelque figure dans les environs de la Syrie. Leur gouvernement et leur religion prennent une forme plus auguste. Jusque-là ils n'avaient pu avoir de temple, quand toutes les nations voisines en avaient. Salomon en bâtit un superbe, et régna sur ce peuple environ quarante ans.

Le temps de Salomon est non-seulement le temps le plus florissant des Juifs; mais tous les rois de la terre ensemble ne pourraient étaler un trésor qui approchât de celui de Salomon. Son père David,

dont le prédécesseur n'avait pas même de fer, laissa à Salomon vingt-cinq milliards six-cent quarante-huit millions de livres de France au cours de ce jour, en argent comptant. Ses flottes qui allaient à Ophyr lui rapportaient par an soixante-huit millions en or pur, sans compter l'argent et les pierreries. Il avait quarante mille écuries et autant de remises pour ses chariots, douze mille écuries pour sa cavalerie, sept cents femmes et trois cents concubines. Cependant il n'avait ni bois ni ouvriers pour bâtir son palais et le temple : il en emprunta d'Hiram, roi de Tyr, qui fournit même de l'or; et Salomon donna vingt villes en paiement à Hiram. Les commentateurs ont avoué que ces faits avaient besoin d'explication, et ont soupçonné quelque erreur de chiffre dans les copistes, qui seuls ont pu se tromper.

A la mort de Salomon, les douze tribus qui composaient la nation se divisent. Le royaume est déchiré; il se sépare en deux petites provinces, dont l'une est appelée Juda et l'autre Israël. Neuf tribus et demie composent la province israélite, et deux et demie seulement font celle de Juda. Il y eut alors entre ces deux petits peuples une haine d'autant plus implacable qu'ils étaient parens et voisins, et qu'ils eurent des religions différentes; car à Sichem, à Samarie, on adorait Baal en donnant à Dieu un nom sidonien, tandis qu'à Jérusalem on adorait Adonaï. On avait consacré à Sichem deux veaux, et on avait à Jérusalem consacré deux chérubins, qui étaient deux animaux ailés à double tête, placés dans le sanctuaire : chaque faction ayant donc ses rois, son

dieu, son culte et ses prophètes, elles se firent une guerre cruelle.

Tandis qu'elles se fesaient cette guerre, les rois d'Assyrie, qui conquéraient la plus grande partie de l'Asie, tombèrent sur les Juifs comme un aigle enlève deux lézards qui se battent. Les neuf tribus et demie de Samarie et de Sichem furent enlevées et dispersées sans retour, et sans que jamais on ait su précisément en quels lieux elles furent menées en esclavage.

Il n'y a que vingt lieues de la ville de Samarie à Jérusalem, et leurs territoires se touchaient; ainsi, quand l'une de ces deux villes était écrasée par de puissans conquérans, l'autre ne devait pas tenir longtemps. Aussi Jérusalem fut plusieurs fois saccagée; elle fut tributaire des rois Hazaël et Razin, esclave sous Teglat-phael-asser, trois fois prise par Nabuchodonosor ou Nebucodon-asser, et enfin détruite. Sédécias, qui avait été établi roi ou gouverneur par ce conquérant, fut emmené lui et tout son peuple en captivité dans la Babylonie; de sorte qu'il ne restait de Juifs dans la Palestine que quelques familles de paysans esclaves, pour ensemencer les terres.

A l'égard de la petite contrée de Samarie et de Sichem, plus fertile que celle de Jérusalem, elle fut repeuplée par des colonies étrangères, que les rois assyriens y envoyèrent, et qui prirent le nom de *Samaritains*.

Les deux tribus et demie, esclaves dans Babylone, et dans les villes voisines, pendant soixante et dix ans, eurent le temps d'y prendre les usages de leurs maîtres; elles enrichirent leur langue du mélange de

la langue chaldéenne. Les Juifs dès-lors ne connurent plus que l'alphabet et les caractères des Chaldéens; ils oublièrent même le dialecte hébraïque pour la langue chaldéenne : cela est incontestable. L'historien Josèphe dit qu'il a d'abord écrit en chaldéen, qui est la langue de son pays. Il paraît que les Juifs apprirent peu de choses de la science des mages : ils s'adonnèrent au métier de courtiers, de changeurs et de fripiers; par là ils se rendirent nécessaires, comme ils le sont encore, et ils s'enrichirent.

Leurs gains les mirent en état d'obtenir sous Cyrus la liberté de rebâtir Jérusalem; mais, quand il fallut retourner dans leur patrie, ceux qui s'étaient enrichis à Babylone ne voulurent point quitter un si beau pays pour les montagnes de la Célé-Syrie, ni les bords fertiles de l'Euphrate et du Tygre pour le torrent de Cédron. Il n'y eut que la plus vile partie de la nation qui revint avec Zorobabel. Les Juifs de Babylone contribuèrent seulement de leurs aumônes pour rebâtir la ville et le temple; encore la collecte fut-elle médiocre; et Esdras rapporte qu'on ne put ramasser que soixante et dix mille écus pour relever ce temple qui devait être le temple de l'univers.

Les Juifs restèrent toujours sujets des Perses; ils le furent de même d'Alexandre : et, lorsque ce grand homme, le plus excusable des conquérans, eut commencé dans les premières années de ses victoires à élever Alexandrie, et à la rendre le centre du commerce du monde, les Juifs y allèrent en foule exercer leur métier de courtiers; et leurs rabbins y apprirent enfin quelque chose des sciences des Grecs. La langue

grecque devint absolument nécessaire à tous les Juifs commerçans.

Après la mort d'Alexandre, ce peuple demeura soumis aux rois de Syrie dans Jérusalem, et aux rois d'Égypte dans Alexandrie; et, lorsque ces rois se fesaient la guerre, ce peuple subissait toujours le sort des sujets, et appartenait aux vainqueurs.

Depuis leur captivité à Babylone, Jérusalem n'eut plus de gouverneurs particuliers qui prissent le nom de *rois*. Les pontifes eurent l'administration intérieure, et ces pontifes étaient nommés par leurs maîtres : ils achetaient quelquefois très-cher cette dignité, comme le patriarche grec de Constantinople achète la sienne.

Sous Antiochus Épiphane ils se révoltèrent; la ville fut encore une fois pillée, et les murs démolis.

Après une suite de pareils désastres, ils obtiennent enfin pour la première fois, environ cent cinquante ans avant l'ère vulgaire, la permission de battre monnaie; c'est d'Antiochus Sidètes qu'ils tinrent ce privilége. Ils eurent alors des chefs qui prirent le nom de *rois*, et qui même portèrent un diadème. Antigone fut décoré le premier de cet ornement, qui devint peu honorable sans la puissance.

Les Romains dans ce temps-là commençaient à devenir redoutables aux rois de Syrie, maîtres des Juifs; ceux-ci gagnèrent le sénat de Rome par des soumissions et des présens. Les guerres des Romains dans l'Asie Mineure semblaient devoir laisser respirer ce malheureux peuple; mais à peine Jérusalem jouit-elle de quelque ombre de liberté, qu'elle fut déchirée par des guerres civiles, qui la rendirent sous ses fan-

tômes de rois beaucoup plus à plaindre qu'elle ne l'avait jamais été dans une si longue suite de différens esclavages.

Dans leurs troubles intestins, ils prirent les Romains pour juges. Déjà la plupart des royaumes de l'Asie Mineure, de l'Afrique septentrionale, et des trois quarts de l'Europe, reconnaissaient les Romains pour arbitres et pour maîtres.

Pompée vint en Syrie juger les nations et déposer plusieurs petits tyrans. Trompé par Aristobule, qui disputait la royauté de Jérusalem, il se vengea sur lui et sur son parti. Il prit la ville, fit mettre en croix quelques séditieux, soit prêtres, soit pharisiens, et condamna long-temps après le roi des Juifs Aristobule au dernier supplice.

Les Juifs, toujours malheureux, toujours esclaves, et toujours révoltés, attirent encore sur eux les armes romaines. Crassus et Cassius les punissent, et Metellus Scipion fait crucifier un fils du roi Aristobule nommé Alexandre, auteur de tous les troubles.

Sous le grand César ils furent entièrement soumis et paisibles. Hérode, fameux parmi eux et parmi nous, long-temps simple tétrarque, obtint d'Antoine la couronne de Judée, qu'il paya chèrement : mais Jérusalem ne voulut pas reconnaître ce nouveau roi, parce qu'il était descendu d'Ésaü, et non pas de Jacob, et qu'il n'était qu'Iduméen : c'était précisément sa qualité d'étranger qui l'avait fait choisir par les Romains pour tenir mieux ce peuple en bride.

Les Romains protégèrent le roi de leur nomination

avec une armée. Jérusalem fut encore prise d'assaut, saccagée et pillée.

Hérode, protégé depuis par Auguste, devint un des plus puissans princes parmi les petits rois de l'Arabie. Il répara Jérusalem; il rebâtit la forteresse qui entourait ce temple si cher aux Juifs, qu'il construisit aussi de nouveau, mais qu'il ne put achever : l'argent et les ouvriers lui manquèrent. C'est une preuve qu'après tout Hérode n'était pas riche, et que les Juifs, qui aimaient leur temple, aimaient encore plus leur argent comptant.

Le nom de roi n'était qu'une faveur que fesaient les Romains : cette grâce n'était pas un titre de succession. Bientôt après la mort d'Hérode, la Judée fut gouvernée en province romaine subalterne par le proconsul de Syrie; quoique de temps en temps on accordât le titre de roi tantôt à un Juif, tantôt à un autre, moyennant beaucoup d'argent, ainsi qu'on l'accorda au Juif Agrippa sous l'empereur Claude.

Une fille d'Agrippa fut cette Bérénice célèbre pour avoir été aimée d'un des meilleurs empereurs dont Rome se vante. Ce fut elle qui, par les injustices qu'elle essuya de ses compatriotes, attira les vengeances des Romains sur Jérusalem. Elle demanda justice. Les factions de la ville la lui refusèrent. L'esprit séditieux de ce peuple se porta à de nouveaux excès; son caractère en tout temps était d'être cruel, et son sort d'être puni.

Vespasien et Titus firent ce siége mémorable, qui finit par la destruction de la ville. Josèphe l'exagérateur prétend que dans cette courte guerre il y eut

plus d'un million de Juifs massacrés. Il ne faut pas s'étonner qu'un auteur qui met quinze mille hommes dans chaque village tue un million d'hommes. Ce qui resta fut exposé dans les marchés publics, et chaque Juif fut vendu à peu près au même prix que l'animal immonde dont ils n'osent manger.

Dans cette dernière dispersion ils espérèrent encore un libérateur; et sous Adrien, qu'ils maudissent dans leurs prières, il s'éleva un Barcochébas, qui se dit un nouveau Moïse, un Shilo, un Christ. Ayant rassemblé beaucoup de ces malheureux sous ses étendards, qu'ils crurent sacrés, il périt avec tous ses suivans : ce fut le dernier coup pour cette nation, qui en demeura accablée. Son opinion constante que la stérilité est un opprobre l'a conservée. Les Juifs ont regardé comme leurs deux grands devoirs, des enfans et de l'argent.

Il résulte de ce tableau raccourci que les Hébreux ont presque toujours été ou errans, ou brigands, ou esclaves, ou séditieux : ils sont encore vagabonds aujourd'hui sur la terre, et en horreur aux hommes, assurant que le ciel et la terre, et tous les hommes ont été créés pour eux seuls.

On voit évidemment, par la situation de la Judée, et par le génie de ce peuple, qu'il devait être toujours subjugué. Il était environné de nations puissantes et belliqueuses qu'il avait en aversion. Ainsi il ne pouvait ni s'allier avec elles, ni être protégé par elles. Il lui fut impossible de se soutenir par la marine, puisqu'il perdit bientôt le port qu'il avait du temps de Salomon sur la mer Rouge, et que Salomon même

se servit toujours des Tyriens pour bâtir et pour conduire ses vaisseaux, ainsi que pour élever le palais et le temple. Il est donc manifeste que les Hébreux n'avaient aucune industrie, et qu'ils ne pouvaient composer un peuple florissant. Ils n'eurent jamais de corps d'armée continuellement sous le drapeau, comme les Assyriens, les Mèdes, les Perses, les Syriens et les Romains. Les artisans et les cultivateurs prenaient les armes dans les occasions, et ne pouvaient par conséquent former des troupes aguerries. Leurs montagnes, ou plutôt leurs rochers ne sont ni d'une assez grande hauteur, ni assez contigus pour avoir pu défendre l'entrée de leurs pays. La plus nombreuse partie de la nation, transportée à Babylone, dans la Perse et dans l'Inde, ou établie dans Alexandrie, était trop occupée de son commerce et de son courtage pour songer à la guerre. Leur gouvernement civil, tantôt républicain, tantôt pontifical, tantôt monarchique, et très-souvent réduit à l'anarchie, ne paraît pas meilleur que leur discipline militaire.

Vous demandez quelle était la philosophie des Hébreux? l'article sera bien court : ils n'en avaient aucune. Leur législateur même ne parle expressément en aucun endroit de l'immortalité de l'âme, ni des récompenses d'une autre vie. Josèphe et Philon croient les âmes matérielles; leurs docteurs admettaient des anges corporels; et dans leur séjour à Babylone ils donnèrent à ces anges les noms que leur donnaient les Chaldéens; Michel, Gabriel, Raphaël, Uriel. Le nom de Satan est babylonien, et c'est en quelque manière

l'Arimane de Zoroastre. Le nom d'Asmodée est aussi chaldéen ; et Tobie, qui demeurait à Ninive, est le premier qui l'ait employé. Le dogme de l'immortalité de l'âme ne se développa que dans la suite des temps chez les pharisiens. Les saducéens nièrent toujours cette spiritualité, cette immortalité, et l'existence des anges. Cependant les saducéens communiquèrent sans interruption avec les pharisiens; ils eurent même des souverains pontifes de leur secte. Cette prodigieuse différence entre les sentimens de ces deux grands corps ne causa aucun trouble. Les Juifs n'étaient attachés scrupuleusement, dans les derniers temps de leur séjour à Jérusalem, qu'à leurs cérémonies légales. Celui qui aurait mangé du boudin et du lapin aurait été lapidé; et celui qui niait l'immortalité de l'âme pouvait être grand-prêtre.

On dit communément que l'horreur des Juifs pour les autres nations venait de leur horreur pour l'idolâtrie; mais il est bien plus vraisemblable que la manière dont ils exterminèrent d'abord quelques peuplades du Canaan, et la haine que les nations voisines conçurent pour eux, furent la cause de cette aversion invincible qu'ils eurent pour elles. Comme ils ne connaissaient de peuples que leurs voisins, ils crurent en les abhorrant détester toute la terre, et s'accoutumèrent ainsi à être les ennemis de tous les hommes.

Une preuve que l'idolâtrie des nations n'était point la cause de cette haine, c'est que par l'histoire des Juifs on voit qu'ils ont été très-souvent idolâtres. Salomon lui-même sacrifiait à des dieux étrangers.

Depuis lui on ne voit presque aucun roi dans la petite province de Juda qui ne permette le culte de ces dieux, et qui ne leur offre de l'encens. La province d'Israël conserva ses deux veaux et ses bois sacrés, ou adora d'autres divinités.

Cette idolâtrie qu'on reproche à tant de nations est encore une chose bien peu éclaircie. Il ne serait peut-être pas difficile de laver de ce reproche la théologie des anciens. Toutes les nations policées eurent la connaissance d'un Dieu suprême, maître des dieux subalternes et des hommes. Les Égyptiens reconnaissaient eux-mêmes un premier principe qu'ils appelaient *Knef*, à qui tout le reste était subordonné. Les anciens Perses adoraient le bon principe, nommé *Oromase*, et ils étaient très-éloignés de sacrifier au mauvais principe *Arimane*, qu'ils regardaient à peu près comme nous regardons le diable. Les Guèbres encore aujourd'hui ont conservé le dogme sacré de l'unité de Dieu. Les anciens bracmanes reconnaissaient un seul Être suprême : les Chinois n'associèrent aucun être subalterne à la Divinité, et n'eurent aucune idole jusqu'aux temps où le culte de Fo et les superstitions des bonzes ont séduit la populace. Les Grecs et les Romains, malgré la foule de leurs dieux, reconnaissaient dans Jupiter le souverain absolu du ciel et de la terre. Homère même, dans les plus absurdes fictions de la poésie, ne s'est jamais écarté de cette vérité. Il représente toujours Jupiter comme le seul tout-puissant, qui envoie le bien et le mal sur la terre, et qui, d'un mouvement de ses sourcils, fait trembler les dieux et les hommes. On dres-

sait des autels; on fesait des sacrifices à des dieux subalternes, et dépendans du Dieu suprême. Il n'y a pas un seul monument de l'antiquité où le nom de *souverain du ciel* soit donné à un dieu secondaire, à Mercure, à Apollon, à Mars. La foudre a toujours été l'attribut du maître.

L'idée d'un être souverain, de sa providence, de ses décrets éternels, se trouve chez tous les philosophes, et chez tous les poëtes. Enfin, il est peut-être aussi injuste de penser que les anciens égalassent les héros, les génies, les dieux inférieurs à celui qu'ils appellent *le père et le maître des dieux*, qu'il serait ridicule de penser que nous associons à Dieu les bienheureux et les anges.

Vous demandez ensuite si les anciens philosophes et les législateurs ont puisé chez les Juifs, ou si les Juifs ont pris chez eux. Il faut s'en rapporter à Philon : il avoue qu'avant la traduction des Septante, les étrangers n'avaient aucune connaissance des livres de sa nation. Les grands peuples ne peuvent tirer leurs lois et leurs connaissances d'un petit peuple obscur et esclave. Les Juifs n'avaient pas même de livres du temps d'Osias. On trouva par hasard sous son règne le seul exemplaire de la loi qui existât. Ce peuple, depuis qu'il fut captif à Babylone, ne connut d'autre alphabet que le chaldéen : il ne fut renommé pour aucun art, pour aucune manufacture de quelque espèce qu'elle pût être; et, dans le temps même de Salomon, ils étaient obligés de payer chèrement des ouvriers étrangers. Dire que les Égyptiens, les Perses, les Grecs furent instruits par les Juifs, c'est dire que

les Romains apprirent les arts des Bas-Bretons. Les Juifs ne furent jamais ni physiciens, ni géomètres, ni astronomes. Loin d'avoir des écoles publiques pour l'instruction de la jeunesse, leur langue manquait même de terme pour exprimer cette institution. Les peuples du Pérou et du Mexique réglaient bien mieux qu'eux leur année. Leur séjour dans Babylone et dans Alexandrie, pendant lequel des particuliers purent s'instruire, ne forma le peuple que dans l'art de l'usure. Ils ne surent jamais frapper des espèces; et, quand Antiochus Sidètes leur permit d'avoir de la monnaie à leur coin, à peine purent-ils profiter de cette permission pendant quatre ou cinq ans; encore on prétend que ces espèces furent frappées dans Samarie. De là vient que les médailles juives sont si rares, et presque toutes fausses. Enfin vous ne trouverez en eux qu'un peuple ignorant et barbare, qui joint depuis long-temps la plus sordide avarice à la plus détestable superstition, et à la plus invincible haine pour tous les peuples qui les tolèrent et qui les enrichissent. *Il ne faut pourtant pas les brûlre.*

SECTION II.

Sur la loi des Juifs.

Leur loi doit paraître à tout peuple policé aussi bizarre que leur conduite; si elle n'était pas divine, elle paraîtrait une loi de sauvages qui commencent à s'assembler en corps de peuple; et, étant divine, on ne saurait comprendre comment elle n'a pas toujours subsisté, et pour eux et pour tous les hommes (*).

(*) *Voyez* l'article Moïse.

Ce qui est le plus étrange, c'est que l'immortalité de l'âme n'est pas seulement insinuée dans cette loi intitulée *Vaïcra* et *Addebarim*, *Lévitique* et *Deutéronome*.

Il y est défendu de manger de l'anguille, parce qu'elle n'a point d'écailles; ni de lièvre parce que, dit le Vaïcra, le lièvre rumine et n'a point le pied fendu. Cependant il est vrai que le lièvre a le pied fendu et ne rumine point; apparemment que les Juifs avaient d'autres lièvres que les nôtres. Le griffon est immonde, les oiseaux à quatre pieds sont immondes, ce sont des animaux un peu rares. Quiconque touche une souris ou une taupe est impur. On y défend aux femmes de coucher avec des chevaux et des ânes. Il faut que les femmes juives fussent sujettes à ces galanteries. On y défend aux hommes d'offrir de leur semence à Moloc, et la *semence* n'est pas là un terme métaphorique, qui signifie des enfans; il y est répété que c'est de la propre semence du mâle dont il s'agit. Le texte même appelle cette offrande *fornication*. C'est en quoi ce livre du Vaïcra est très-curieux. Il paraît que c'était une coutume dans les déserts de l'Arabie d'offrir ce singulier présent aux dieux, comme il est d'usage, dit-on, à Cochin et dans quelques autres pays des Indes, que les filles donnent leur pucelage à un Priape de fer dans un temple. Ces deux cérémonies prouvent que le genre humain est capable de tout. Les Cafres, qui se coupent un testicule, sont encore un bien plus ridicule exemple des excès de la superstition.

Une loi non moins étrange chez les Juifs est la

preuve de l'adultère. Une femme accusée par son mari doit être présentée aux prêtres; on lui donne à boire de l'eau de jalousie mêlée d'absinthe et de poussière. Si elle est innocente, cette eau la rend plus belle et plus féconde; si elle est coupable, les yeux lui sortent de la tête, son ventre enfle, et elle crève devant le Seigneur.

On n'entre point ici dans les détails de tous ces sacrifices qui ne sont que des opérations de bouchers en cérémonie; mais il est très-important de remarquer une autre sorte de sacrifice trop commune dans ces temps barbares. Il est expressément ordonné, dans le XXVIIe chapitre du Lévitique, d'immoler les hommes qu'on aura voués en anathème au Seigneur. « Point de rançon, dit le texte, il faut que la victime promise expire. » Voilà la source de l'histoire de Jephté, soit que sa fille ait été réellement immolée, soit que cette histoire soit une copie de celle d'Iphigénie : voilà la source du vœu de Saül qui allait immoler son fils si l'armée, moins superstitieuse que lui, n'eût sauvé la vie à ce jeune homme innocent.

Il n'est donc que trop vrai que les Juifs, suivant leur loi, sacrifiaient des victimes humaines. Cet acte de religion s'accorde avec leurs mœurs; leurs propres livres les représentent égorgeant sans miséricorde tout ce qu'ils rencontrent, et réservant seulement les filles pour leur usage.

Il est très-difficile, et il devrait être peu important de savoir en quel temps ces lois furent rédigées telles que nous les avons. Il suffit qu'elles soient d'une très-

haute antiquité pour connaître combien les mœurs de cette antiquité étaient grossières et farouches.

SECTION III.

De la dispersion des Juifs.

On a prétendu que la dispersion de ce peuple avait été prédite, comme une pénitence de ce qu'il refuserait de reconnaître Jésus-Christ pour le Messie, et l'on affectait d'oublier qu'il était déjà dispersé par toute la terre connue long-temps avant Jésus-Christ. Les livres qui nous restent de cette nation singulière, ne font aucune mention du retour des dix tribus transportées au delà de l'Euphrate par Téglatphalasar et par Salmanasar, son successeur; et même environ six siècles après Cyrus, qui fit revenir à Jérusalem les tribus de Juda et de Benjamin que Nabuchodonosor avait emmenées dans les provinces de son empire; les Actes des apôtres font foi que, cinquante-trois jours après la mort de Jésus-Christ, il y avait des Juifs de toutes les nations qui sont sous le ciel assemblés dans Jérusalem pour la fête de la pentecôte. Saint Jacques écrit aux douze tribus dispersées, et Josèphe ainsi que Philon mettent des Juifs en grand nombre dans tout l'orient.

Il est vrai que, quand on pense au carnage qui s'en fit sous quelques empereurs romains, et à ceux qui ont été répétés tant de fois dans tous les états chrétiens, on est étonné que non-seulement ce peuple subsiste encore, mais qu'il ne soit pas moins nombreux aujourd'hui qu'il le fut autrefois. Leur nombre doit être attribué à leur exemption de porter les

armes, à leur ardeur pour le mariage, à leur coutume de le contracter de bonne heure dans leurs familles, à leur loi de divorce, à leur genre de vie sobre et réglé, à leurs abstinences, à leur travail et à leur exercice.

Leur ferme attachement à la loi mosaïque n'est pas moins remarquable, surtout si l'on considère leurs fréquentes apostasies lorsqu'ils vivaient sous le gouvernement de leurs rois, de leurs juges, et à l'aspect de leur temple. Le judaïsme est maintenant de toutes les religions du monde celle qui est le plus rarement abjurée; et c'est en partie le fruit des persécutions qu'elle a souffertes. Ses sectateurs, martyrs perpétuels de leur croyance, se sont regardés de plus en plus comme la source de toute sainteté, et ne nous ont envisagés que comme des Juifs rebelles qui ont changé la loi de Dieu, en suppliciant ceux qui la tenaient de sa propre main.

En effet si, pendant que Jérusalem subsistait avec son temple, les Juifs ont été quelquefois chassés de leur patrie par les vicissitudes des empires, ils l'ont encore été plus souvent par un zèle aveugle dans tous les pays où ils se sont habitués depuis les progrès du christianisme et du mahométisme. Aussi comparent-ils leur religion à une mère que ses deux filles, la chrétienne et la mahométane, ont accablée de mille plaies. Mais, quelques mauvais traitemens qu'elle en ait reçus, elle ne laisse pas de se glorifier de leur avoir donné la naissance. Elle se sert de l'une et de l'autre pour embrasser l'univers, tandis que sa vieillesse vénérable embrasse tous les temps.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que les chrétiens ont prétendu accomplir les prophéties en tyrannisant les Juifs qui les leur avaient transmises. Nous avons déjà vu comment l'inquisition fit bannir les Juifs d'Espagne. Réduits à courir de terres en terres, de mers en mers pour gagner leur vie; partout déclarés incapables de posséder aucuns biens-fonds, et d'avoir aucun emploi, ils se sont vus obligés de se disperser de lieux en lieux, et de ne pouvoir s'établir fixement dans aucune contrée, faute d'appui, de puissance pour s'y maintenir, et de lumières dans l'art militaire. Le commerce, profession long-temps méprisée par la plupart des peuples de l'Europe, fut leur unique ressource dans ces siècles barbares; et, comme ils s'y enrichirent nécessairement, on les traita d'infâmes usuriers. Les rois, ne pouvant fouiller dans la bourse de leurs sujets, mirent à la torture les Juifs qu'ils ne regardaient pas comme des citoyens.

Ce qui se passa en Angleterre à leur égard peut donner une idée des vexations qu'ils essuyèrent dans les autres pays. Le roi Jean, ayant besoin d'argent, fit emprisonner les riches Juifs de son royaume. Un d'eux, à qui l'on arracha sept dents l'une après l'autre pour avoir son bien, donna mille marcs d'argent à la huitième. Henri III tira d'Aaron, Juif d'Yorck, quatorze mille marcs d'argent, et dix mille pour la reine. Il vendit les autres Juifs de son pays à son frère Richard pour le terme d'une année, afin que ce comte éventrât ceux que le roi avait déjà écorchés, comme dit Mathieu Pàris.

En France, on les mettait en prison, on les pillait,

on les vendait, on les accusait de magie, de sacrifier des enfans, d'empoisonner les fontaines; on les chassait du royaume, on les y laissait rentrer pour de l'argent; et dans le temps même qu'on les tolérait, on les distinguait des autres habitans par des marques infamantes. Enfin par une bizarrerie inconcevable, tandis qu'on les brûlait ailleurs pour leur faire embrasser le christianisme, on confisquait en France le bien des Juifs qui se fesaient chrétiens. Charles VI, par un édit donné à Basville le 4 avril 1392, abrogea cette coutume tyrannique, laquelle, suivant le bénédictin Mabillon, s'était introduite pour deux raisons.

Premièrement, pour éprouver la foi de ces nouveaux convertis, n'étant que trop ordinaire à ceux de cette nation de feindre de se soumettre à l'évangile pour quelque intérêt temporel, sans changer cependant intérieurement de croyance.

Secondement, parce que comme leurs biens venaient pour la plupart de l'usure, la pureté de la morale chrétienne semblait exiger qu'ils en fissent une restitution générale, et c'est ce qui s'exécutait par la confiscation.

Mais la véritable raison de cet usage, que l'auteur de l'Esprit des lois a si bien développée, était une espèce de droit d'amortissement pour le prince ou pour les seigneurs, des taxes qu'ils levaient sur les Juifs comme serfs mainmortables, auxquels ils succédaient. Or ils étaient privés de ce bénéfice lorsque ceux-ci venaient à se convertir à la foi chrétienne.

Enfin, proscrits sans cesse de chaque pays, ils trouvèrent ingénieusement le moyen de sauver leurs

fortunes, et de rendre pour jamais leurs retraites assurées. Chassés de France sous Philippe le Long, en 1318, ils se réfugièrent en Lombardie, y donnèrent aux négocians des lettres sur ceux à qui ils avaient confié leurs effets en partant, et ces lettres furent acquittées. L'invention admirable des lettres de change sortit du sein du désespoir, et pour lors seulement le commerce put éluder la violence et se maintenir par tout le monde.

SECTION IV.

RÉPONSE A QUELQUES OBJECTIONS.

Première lettre à MM. Joseph Ben Jonathan, Aaron Mathataï, et David Wincker (1).

MESSIEURS,

LORSQUE M. Medina, votre compatriote, me fit à Londres une banqueroute de vingt mille francs il y a quarante-quatre ans, il me dit « que ce n'était pas sa faute, qu'il était malheureux, qu'il n'avait jamais été enfant de Bélial, qu'il avait toujours tâché de vivre en fils de Dieu, c'est-à-dire, en honnête homme, en bon Israélite. » Il m'attendrit, je l'embrassai; nous louâmes Dieu ensemble, et je perdis quatre-vingts pour cent.

Vous devez savoir que je n'ai jamais haï votre nation. Je ne hais personne, pas même Fréron.

---

(1) *Voyez* l'ouvrage intitulé : *Un chrétien contre six Juifs.* (Mélanges historiques, tome I.)

Loin de vous haïr, je vous ai toujours plaints. Si j'ai été quelquefois un peu goguenard, comme l'était le bon pape Lambertini, mon protecteur, je n'en suis pas moins sensible. Je pleurais à l'âge de seize ans quand on me disait qu'on avait brûlé à Lisbonne une mère et une fille pour avoir mangé debout un peu d'agneau cuit avec des laitues, le quatorzième jour de la lune rousse; et je puis vous assurer que l'extrême beauté qu'on vantait dans cette fille n'entra point dans la source de mes larmes, quoiqu'elle dût augmenter dans les spectateurs l'horreur pour ses assassins, et la pitié pour la victime.

Je ne sais comment je m'avisai de faire un poëme épique à l'âge de vingt ans. (Savez-vous ce que c'est qu'un poëme épique? pour moi, je n'en savais rien alors.) Le législateur Montesquieu n'avait point encore écrit ses Lettres persanes, que vous me reprochez d'avoir commentées, et j'avais déjà dit tout seul, en parlant d'un monstre que vos ancêtres ont bien connu, et qui a même encore aujourd'hui quelques dévots :

Il vient; le Fanatisme est son horrible nom,
Enfant dénaturé de la religion;
Armé pour la défendre, il cherche à la détruire;
Et, reçu dans son sein, l'embrasse et le déchire.

C'est lui qui dans Raba, sur les bords de l'Arnon,
Guidait les descendans du malheureux Ammon,
Quant à Moloch leur dieu, des mères gémissantes
Offraient de leurs enfans les entrailles fumantes.
Il dicta de Jephté le serment inhumain;
Dans le cœur de sa fille il conduisit sa main :
C'est lui qui, de Calchas ouvrant la bouche impie,

Demanda par sa voix la mort d'Iphigénie.
France, dans tes forêts il habita long-temps.
A l'affreux Teutatès il offrit ton encens.
Tu n'as point oublié ces sacrés homicides,
Qu'à tes indignes dieux présentaient tes druides.
Du haut du Capitole il criait aux païens :
Frappez, exterminez, déchirez les chrétiens.
Mais, lorsqu'au fils de Dieu Rome enfin fut soumise,
Du Capitole en cendre il passa dans l'église;
Et dans les cœurs chrétiens inspirant ses fureurs,
De martyrs qu'ils étaient, les fit persécuteurs.
Dans Londre il a formé la secte turbulente
Qui sur un roi trop faible a mis sa main sanglante;
Dans Madrid, dans Lisbonne il allume ses feux,
Ces bûchers solennels où des Juifs malheureux
Sont tous les ans en pompe envoyés par des prêtres,
Pour n'avoir point quitté la foi de leurs ancêtres.

Vous voyez bien que j'étais dès-lors votre serviteur, votre ami, votre frère, quoique mon père et ma mère m'eussent conservé mon prépuce.

Je sais que l'instrument ou prépucé, ou déprépucé, a causé des querelles bien funestes. Je sais ce qu'il en a coûté à Pâris, fils de Priam, et à Ménélas, frère d'Agamemnon. J'ai assez lu vos livres pour ne pas ignorer que Sichem, fils d'Hémor, viola Dina, fille de Lia, laquelle n'avait que cinq ans tout au plus, mais qui était fort avancée pour son âge. Il voulut l'épouser; les enfans de Jacob, frères de la violée, la lui donnèrent en mariage, à condition qu'il se ferait circoncire lui et tout son peuple. Quand l'opération fut faite, et que tous les Sichémites ou Sichimites, étaient au lit dans les douleurs de cette besogne, les saints patriarches Simon et Lévi les égorgèrent tous

l'un après l'autre. Mais après tout, je ne crois pas qu'aujourd'hui le prépuce doive produire de si abominables horreurs : je ne pense pas surtout que les hommes doivent se haïr, se détester, s'anathématiser, se damner réciproquement le samedi et le dimanche pour un petit bout de chair de plus ou de moins.

Si j'ai dit que quelques déprépucés ont rogné les espèces à Metz, à Francfort sur l'Oder et à Varsovie (ce dont je ne me souviens pas), je leur en demande pardon; car, étant près de finir mon pèlerinage, je ne veux point me brouiller avec Israël.

J'ai l'honneur d'être, comme on dit,

Votre, etc.

Seconde lettre. De l'antiquité des Juifs.

MESSIEURS,

Je suis toujours convenu, à mesure que j'ai lu quelques livres d'histoire pour m'amuser, que vous êtes une nation assez ancienne, et que vous datez de plus loin que les Teutons, les Celtes, les Welches, les Sicambres, les Bretons, les Slavons, les Angles et les Hurons. Je vous vois rassemblés en corps de peuple dans une capitale nommée tantôt Hershalaïm, tantôt Shaheb, sur la montagne Moriah, et sur la montagne Sion, auprès d'un désert, dans un terrain pierreux, près d'un petit torrent qui est à sec six mois de l'année.

Lorsque vous commençâtes à vous affermir dans ce coin (je ne dirai pas de terre, mais de cailloux),

il y avait environ deux siècles que Troie était détruite par les Grecs;

Médon était archonte d'Athènes;

Ekestrates régnait dans Lacédémone;

Latinus Silvius régnait dans le Latium;

Osochor en Égypte.

Les Indes étaient florissantes depuis une longue suite de siècles.

C'était le temps le plus illustre de la Chine; l'empereur Tchinvang régnait avec gloire sur ce vaste empire; toutes les sciences y étaient cultivées; et les annales publiques portent que, le roi de la Cochinchine étant venu saluer cet empereur Tchinvang, il en reçut en présent une boussole. Cette boussole aurait bien servi à votre Salomon pour les flottes qu'il envoyait au beau pays d'Orphir, que personne n'a jamais connu.

Ainsi après les Chaldéens, les Syriens, les Perses, les Phéniciens, les Égyptiens, les Grecs, les Indiens, les Chinois, les Latins, les Toscans, vous êtes le premier peuple de la terre qui ait eu quelque forme de gouvernement connue.

Les Banians, les Guèbres sont avec vous les seuls peuples qui, dispersés hors de leur patrie, ont conservé leurs anciens rites; car je ne compte pas les petites troupes égyptiennes qu'on appelait Zingari en Italie, Cipsi en Angleterre, Bohèmes en France, lesquelles avaient conservé les antiques cérémonies du culte d'Isis, le cistre, les cymbales, les crotales, la danse d'Isis, la prophétie, et l'art de voler les poules dans les basses-cours. Ces troupes sacrées commen-

cent à disparaître de la face de la terre, tandis que leurs pyramides appartiennent encore aux Turcs, qui n'en seront pas peut-être toujours les maîtres, non plus que d'Hershalaïm; tant la figure de ce monde passe!

Vous dites que vous êtes établis en Espagne dès le temps de Salomon. Je le crois; et même j'oserais penser que les Phéniciens purent y conduire quelques Juifs long-temps auparavant, lorsque vous fûtes esclaves en Phénicie après les horribles massacres que vous dites avoir été commis par Cartouche Josué, et par Cartouche Caleb.

Vos livres disent en effet (*a*) que vous fûtes réduits en servitude sous Cusan Rashataïm, roi d'Aram-Naharaïm pendant huit ans, et sous Églon (*b*), roi de Moab pendant dix huit ans; puis sous Jabin (*c*), roi de Canaan pendant vingt ans; puis dans le petit canton

---

(*a*) Juges, chap. III.

(*b*) C'est ce même Églon, roi de Moab, qui fut si saintement assassiné au nom du Seigneur par Aod l'ambidextre, lequel lui avait fait serment de fidélité; et c'est ce même Aod qui fut si souvent réclamé à Paris par les prédicateurs de la ligue. *Il nous faut un Aod, il nous faut un Aod;* ils crièrent tant qu'ils en trouvèrent un.

(*c*) C'est sous ce Jabin que la bonne femme Jahel assassina le capitaine Sizara, en lui enfonçant un clou dans la cervelle, lequel clou le cloua fort avant dans la terre. Quel maître clou, et quelle maîtresse femme que cette Jahel! on ne lui peut comparer que Judith; mais Judith a paru bien supérieure, car elle coupa la tête à son amant dans son lit après lui avoir donné ses tendres faveurs. Rien n'est plus héroïque et plus édifiant.

de Madian dont vous étiez venus, et où vous vécûtes dans des cavernes pendant sept ans;

Puis en Galaad pendant dix-huit ans (*d*), quoique Saïr votre prince eût trente fils, montés chacun sur un bel ânon;

Puis sous les Phéniciens nommés par vous Philistins pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'enfin le Seigneur Adonaï envoya Samson, qui attacha trois cents renards l'un à l'autre par la queue, et tua mille Phéniciens avec une mâchoire d'âne, de laquelle il sortit une belle fontaine d'eau pure, qui a été très-bien représentée à la comédie italienne.

Voilà de votre aveu quatre-vingt-seize ans de captivité dans la terre promise. Or il est très-probable que les Tyriens, qui étaient les facteurs de toutes les nations, et qui naviguaient jusque sur l'Océan, achetèrent plusieurs esclaves juifs, et les menèrent à Cadix qu'ils fondèrent. Vous voyez que vous êtes bien plus anciens que vous ne pensiez. Il est très-probable en effet que vous avez habité l'Espagne plusieurs siècles avant les Romains, les Goths, les Vandales et les Maures.

Non-seulement je suis votre ami, votre frère, mais de plus votre généalogiste.

Je vous supplie, messieurs, d'avoir la bonté de croire que je n'ai jamais cru, que je ne crois point, et que je ne croirai jamais que vous soyez descendus de ces voleurs de grand chemin à qui le roi Actisan fit couper le nez et les oreilles, et qu'il envoya, selon le

---

(*d*) Juges, chap. X.

rapport de Diodore de Sicile (*e*), dans le désert qui est entre le lac Sirbon et le mont Sinaï, désert affreux où l'on manque d'eau et de toutes les choses nécessaires à la vie. Ils firent des filets pour prendre des cailles, qui les nourrirent pendant quelques semaines, dans le temps du passage des oiseaux.

Des savans ont prétendu que cette origine s'accorde parfaitement avec votre histoire. Vous dites vous-même que vous habitâtes ce désert, que vous y manquâtes d'eau, que vous y vécûtes de cailles, qui en effet y sont très-abondantes. Le fond de vos récits semble confirmer celui de Diodore de Sicile; mais je n'en crois que le Pentateuque. L'auteur ne dit point qu'on vous ait coupé le nez et les oreilles. Il me semble même (autant qu'il m'en peut souvenir, car je n'ai pas Diodore sous ma main) qu'on ne vous coupa que le nez. Je ne me souviens plus où j'ai lu que les oreilles furent de la partie; je ne sais point si c'est dans quelques fragmens de Manéthon, cité par saint Ephrem.

Le secrétaire qui m'a fait l'honneur de m'écrire en votre nom a beau m'assurer que vous volâtes pour plus de neuf millions d'effets en or monnayé ou orfévri, pour aller faire votre tabernacle dans le désert, je soutiens que vous n'emportâtes que ce qui vous appartenait légitimement, en comptant les intérêts à quarante pour cent, ce qui était le taux légitime.

Quoi qu'il en soit, je certifie que vous êtes d'une très-bonne noblesse, et que vous étiez seigneurs

---

(*e*) Diodore de Sicile, liv. I. section II, chap. XII.

d'Hershalaim long-temps avant qu'il fût question dans le monde de la maison de Souabe, de celle d'Anhalt, de Saxe et de Bavière.

Il se peut que les nègres d'Angola, et ceux de Guinée soient beaucoup plus anciens que vous, et qu'ils aient adoré un beau serpent avant que les Égyptiens aient connu leur Isis, et que vous ayez habité auprès du lac Sirbon; mais les nègres ne nous ont pas encore communiqué leurs livres.

Troisième lettre. — Sur quelques chagrins arrivés au peuple de Dieu.

Loin de vous accuser, messieurs, je vous ai toujours regardés avec compassion. Permettez-moi de vous rappeler ici ce que j'ai lu dans le discours préliminaire de l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, et sur l'Histoire générale. On y trouve deux cent trente-neuf mille vingt Juifs égorgés les uns après les autres, depuis l'adoration du veau d'or jusqu'à la prise de l'arche par les Philistins; laquelle coûta la vie à cinquante mille soixante et dix Juifs pour avoir osé regarder l'arche; tandis que ceux qui l'avaient prise si insolemment à la guerre en furent quittes pour des hémorrhoïdes et pour offrir à vos prêtres cinq rats d'or, et cinq anus d'or (*f*). Vous

(*f*) Plusieurs théologiens, qui sont la lumière du monde, ont fait des commentaires sur ces rats d'or et sur ces anus d'or. Ils disaient que les metteurs en œuvre philistins étaient bien adroits; qu'il est très-difficile de sculpter en or un trou du cul bien reconnaissable sans y joindre deux fesses, et que c'était une étrange offrande au Seigneur qu'un trou du cul. D'autres théo-

m'avouerez que deux cent trente-neuf mille vingt hommes massacrés par vos compatriotes, sans compter tout ce que vous perdîtes dans vos alternatives de guerre et de servitude, devaient faire un grand tort à une colonie naissante.

Comment puis-je ne vous pas plaindre en voyant dix de vos tribus absolument anéanties, ou peut-être réduites à deux cents familles, qu'on retrouve, dit-on, à la Chine et dans la Tartarie?

Pour les deux autres tribus, vous savez ce qui leur est arrivé. Souffrez donc ma compassion, et ne m'imputez pas de mauvaise volonté.

Quatrième lettre. — Sur la femme à Michas.

Trouvez bon que je vous demande ici quelque éclarcissemens sur un fait singulier de votre histoire. Il est peu connu des dames de Paris et des personnes du bon ton.

Il n'y avait pas trente-huit ans que votre Moïse était mort, lorsque la femme à Michas de la tribu de Benjamin, perdit onze cents sicles, qui valent, dit-on, environ six cents livres de notre monnaie. Son fils les lui rendit (*g*), sans que le texte nous apprenne s'il ne les avait pas volés. Aussitôt la bonne Juive en fait faire des idoles, et leur construit une

---

logiens disaient que c'était aux sodomites à présenter cette offrande. Mais enfin ils ont abandonné cette dispute. Ils s'occupent aujourd'hui de convulsions, de billets de confession et d'extrême-onction donnés la baïonnette au bout du fusil.

(*g*) Juges, chap. XVII.

petite chapelle ambulante selon l'usage, Un lévite de Bethléem s'offrit pour la desservir moyennant dix francs par an, deux tuniques, et *bouche à cour*, comme on disait autrefois.

Une tribu alors, qu'on appela depuis la *Tribu de Dan*, passa auprès de la maison de Michas, en cherchant s'il n'y avait rien à piller dans le voisinage. Les gens de Dan, sachant que la Michas avait chez elle un prêtre, un voyant, un devin, un rhoé, s'enquirent de lui si leur voyage serait heureux, s'il y aurait quelque bon coup à faire. Le lévite leur promit un plein succès. Ils commencèrent par voler la chapelle de la Michas, et lui prirent jusqu'à son lévite. La Michas et son mari eurent beau crier, « Vous m'emportez mes dieux et vous me volez mon prêtre, ». on les fit taire, et on alla mettre tout à feu et à sang par dévotion dans la petite bourgade de Dan, dont la tribu prit le nom.

Ces flibustiers conservèrent une grande reconnaissance pour les dieux de la Michas, qui les avaient si bien servis. Ces idoles furent placées dans un beau tabernacle. La foule des dévots augmenta, il fallut un nouveau prêtre; il s'en présenta un.

Ceux qui ne connaissent pas votre histoire ne devineront jamais qui fut ce chapelain. Vous le savez, messieurs, c'était le propre petit-fils de Moïse, un nommé Jonathan, fils de Gerson, fils de Moïse et de la fille à Jéthro.

Vous conviendrez avec moi que la famille de Moïse était un peu singulière. Son frère, à l'âge de cent ans, jette un veau d'or en fonte, et l'adore; son

petit-fils se fait aumônier des idoles pour de l'argent. Cela ne prouverait-il pas que votre religion n'était pas encore faite, et que vous tâtonnâtes long-temps avant d'être de parfaits Israélites tels que vous l'êtes aujourd'hui?

Vous répondez à ma question que notre saint Pierre Simon Barjone en a fait autant, et qu'il commença son apostolat par renier son maître. Je n'ai rien à répliquer, sinon qu'il faut toujours se défier de soi. Et je me défie si fort de moi-même, que je finis ma lettre en vous assurant de toute mon indulgence, et en vous demandant la vôtre.

Cinquième lettre. — Assassinats juifs. Les Juifs ont-ils été anthropophages? leurs mères ont-elles couché avec des boucs? les pères et mères ont-ils immolé leurs enfans? et de quelques autres belles actions du peuple de Dieu.

MESSIEURS,

J'ai un peu gourmandé votre secrétaire, il n'est pas dans la civilité de gronder les valets d'autrui devant leurs maîtres; mais l'ignorance orgueilleuse révolte dans un chrétien qui se fait valet d'un Juif. Je m'adresse directement à vous pour n'avoir plus à faire à votre livrée.

Calamités juives et grands assassinats.

PERMETTEZ-MOI d'abord de m'attendrir sur toutes vos calamités; car, outre les deux cent trente-neuf mille vingt Israélites, tués par l'ordre du Seigneur,

je vois la fille de Jephté immolée par son père. *Il lui fit comme il l'avait voué.* Tournez-vous de tous les sens ; tordez le texte, disputez contre les pères de l'église : il lui fit comme il avait voué ; et il avait voué d'égorger sa fille pour remercier le Seigneur. Belle action de grâces!

Oui, vous avez immolé des victimes humaines au Seigneur ; mais consolez-vous ; je vous ai dit souvent que nos Welches et toutes les nations en firent autant autrefois. Voilà M. de Bougainville qui revient de l'île de Taïti, de cette île de Cythère dont les habitans paisibles, doux, humains, hospitaliers, offrent aux voyageurs tout ce qui est en leur pouvoir, les fruits les plus délicieux et les filles les plus belles, les plus faciles de la terre. Mais ces peuples ont leurs jongleurs : et ces jongleurs les forcent à sacrifier leurs enfans à des magots qu'ils appellent leurs dieux.

Je vois soixante et dix frères d'Abimélec écrasés sur une même pierre par cet Abimélec fils de Gédéon et d'une coureuse. Ce fils de Gédéon était mauvais parent ; et ce Gédéon, l'ami de Dieu, était bien débauché.

Votre Lévite qui vient sur son âne à Gabaa ; les Gabaonites qui veulent le violer ; sa pauvre femme qui est violée à sa place et qui meurt à la peine ; la guerre civile qui en est la suite, toute votre tribu de Benjamin exterminée, à six cents hommes près, me font une peine que je ne puis vous exprimer.

Vous perdez tout d'un coup cinq belles villes que le Seigneur vous destinait au bout du lac de Sodôme, et cela pour un attentat inconcevable contre la pudeur

de deux anges. En vérité, c'est bien pis que ce dont on accuse vos mères avec les boucs. Comment n'aurais-je pas la plus grande pitié pour vous quand je vois le meurtre, la bestialité, constatés chez vos ancêtres qui sont nos premiers pères spirituels et nos proches parens selon la chair? Car enfin, si vous descendez de Sem, nous descendons de son frère Japhet. Nous sommes évidemment cousins.

Roitelets, ou Melchim juifs.

Votre Samuel avait bien raison de ne pas vouloir que vous eussiez des roitelets; car presque tous vos roitelets sont des assassins, à commencer par David qui assassine Miphiboseth, fils de Jonathas, son tendre ami, qu'*il aimait d'un amour plus grand que l'amour des femmes;* qui assassine Uriah, le mari de sa Bethzabée; qui assassine jusqu'aux enfans qui tettent dans les villages alliés de son protecteur Achis; qui commande en mourant qu'on assassine Joab son général, et Semei son conseiller; à commencer, dis-je, par ce David et par Salomon, qui assassine son propre frère Adonias embrassant en vain l'autel; et à finir par Hérode le Grand, qui assassine son beau-frère, sa femme, tous ses parens, et ses enfans même.

Je ne vous parle pas des quatorze mille petits garçons que votre roitelet, ce grand Hérode, fit égorger dans la ville de Bethléem; ils sont enterrés, comme vous savez, à Cologne avec nos onze mille vierges; et on voit encore un de ces enfans tout entier. Vous ne croyez pas à cette histoire authentique, parce qu'elle n'est pas dans votre canon, et que votre Fla-

vien Josèphe n'en a rien dit. Je ne vous parle pas des onze cent mille hommes tués dans la seule ville de Jérusalem pendant le siége qu'en fit Titus.

Par ma foi, la nation chérie est une nation bien malheureuse.

Si les Juifs ont mangé de la chair humaine.

Parmi vos calamités qui m'ont fait tant de fois frémir, j'ai toujours compté le malheur que vous avez eu de manger de la chair humaine. Vous dites que cela n'est arrivé que dans les grandes occasions, que ce n'est pas vous que le Seigneur invitait à sa table pour manger le cheval et le cavalier, que c'étaient les oiseaux qui étaient les convives; je le veux croire (*).

Si les dames juives couchèrent avec des boucs?

Vous prétendez que vos mères n'ont pas couché avec des boucs, ni vos pères avec des chèvres. Mais, dites-moi, messieurs, pourquoi vous êtes le seul peuple de la terre à qui les lois aient jamais fait une pareille défense? Un législateur se serait-il jamais avisé de promulguer cette loi bizarre, si le délit n'avait pas été commun?

Si les Juifs immolèrent des hommes ?

Vous osez assurer que vous n'immoliez pas des victimes humaines au Seigneur; et qu'est-ce donc que le meurtre de la fille de Jephté, réellement im-

(*) *Voyez* l'article Anthropophages.

molée, comme nous l'avons déjà prouvé par vos propres livres?

Comment expliquerez-vous l'anathème des trente-deux pucelles qui furent le partage du Seigneur quand vous prîtes chez les Madianites trente-deux mille pucelles et soixante et un mille ânes? Je ne vous dirai pas ici qu'à ce compte il n'y avait pas deux ânes par pucelle; mais je vous demanderai ce que c'était que cette part du Seigneur. Il y eut, selon votre livre des Nombres, seize mille filles pour vos soldats, seize mille filles pour vos prêtres; et sur la part des soldats on préleva trente-deux filles pour le Seigneur. Qu'en fit-on? vous n'aviez point de religieuses. Qu'est-ce que la part du Seigneur dans toutes vos guerres, sinon du sang?

Le prêtre Samuel ne hacha-t-il pas en morceaux le roitelet Agag, à qui le roitelet Saül avait sauvé la vie? ne le sacrifia-t-il pas comme la part du Seigneur?

Ou renoncez à vos livres auxquels je crois fermement, selon la décision de l'église, ou avouez que vos pères ont offert à Dieu des fleuves de sang humain, plus que n'a jamais fait aucun peuple du monde.

Des trente-deux mille pucelles, des soixante et quinze mille bœufs, et du fertile désert de Madian.

Que votre secrétaire cesse de tergiverser, d'équivoquer, sur le camp des Madianites et sur leurs villages. Je me soucie bien que ce soit dans un camp

ou dans un village de cette petite contrée misérable et déserte que votre prêtre-boucher Eléazar, général des armées juives, ait trouvé soixante et douze mille bœufs, soixante et un mille ânes, six cent soixante et quinze mille brebis, sans compter les beliers et les agneaux!

Or, si vous prîtes trente-deux mille petites filles, il y avait apparemment autant de petits garçons, autant de pères et de mères. Cela irait probablement à cent vingt-huit mille captifs, dans un désert où l'on ne boit que de l'eau saumâtre, où l'on manque de vivres, et qui n'est habité que par quelques Arabes vagabonds au nombre de deux ou trois mille tout au plus. Vous remarquerez d'ailleurs que ce pays affreux n'a pas plus de huit lieues de long et de large sur toutes les cartes.

Mais qu'il soit aussi grand, aussi fertile, aussi peuplé que la Normandie ou le Milanais, cela ne m'importe : je m'en tiens au texte qui dit que la part du Seigneur fut de trente-deux filles. Confondez tant qu'il vous plaira le Madian près de la mer Rouge avec le Madian près de Sodôme, je vous demanderai toujours compte de mes trente-deux pucelles.

Votre secrétaire a-t-il été chargé par vous de supputer combien de bœufs et de filles peut nourrir le beau pays de Madian?

J'habite un canton, messieurs, qui n'est pas la terre promise; mais nous avons un lac beaucoup plus beau que celui de Sodôme. Notre sol est d'une bonté très-médiocre. Votre secrétaire me dit qu'un arpent de Madian peut nourrir trois bœufs; je vous

assure, monsieur, que chez moi un arpent ne nourrit qu'un bœuf. Si votre secrétaire veut tripler le revenu de mes terres, je lui donnerai de bons gages, et je ne le paierai pas en rescriptions sur les receveurs généraux. Il ne trouvera pas dans tout le pays de Madian une meilleure condition que chez moi. Mais malheureusement cet homme ne s'entend pas mieux en bœufs qu'en veaux d'or.

A l'égard des trente-deux mille pucelages, je lui en souhaite. Notre petit pays est de l'étendue de Madian; il contient environ quatre mille ivrognes, une douzaine de procureurs, deux hommes d'esprit, et quatre mille personnes du beau sexe, qui ne sont pas toutes jolies. Tout cela monte à environ huit mille personnes, supposé que le greffier qui m'a produit ce compte n'ait pas exagéré de moitié selon la coutume. Vos prêtres et les nôtres auraient peine à trouver dans mon pays trente-deux mille pucelles pour leur usage. C'est ce qui me donne de grands scrupules sur les dénombremens du peuple romain, du temps que son empire s'étendait à quatre lieues du mont Tarpéien, et que les Romains avaient une poignée de foin au haut d'une perche pour enseignes. Peut-être ne savez-vous pas que les Romains passèrent cinq cents années à piller leurs voisins avant que d'avoir aucun historien, et que leurs dénombremens sont fort suspects ainsi que leurs miracles.

A l'égard des soixante et un mille ânes qui furent le prix de vos conquêtes en Madian, c'est assez parler d'ânes.

Des enfans juifs immolés par leurs mères.

Je vous dis que vos pères ont immolé leurs enfans, et j'appelle en témoignage vos prophètes. Isaïe leur reproche ce crime de cannibales (*h*) : « Vous immolez aux dieux vos enfans dans des torrens, sous des pierres. »

Vous m'allez dire que ce n'était pas au Seigneur Adonaï que les femmes sacrifiaient les fruits de leurs entrailles, que c'était à quelque autre dieu. Il importe bien vraiment que vous ayez appelé Melkom ou Sadaï, ou Baal ou Adonaï, celui à qui vous immoliez vos enfans; ce qui importe, c'est que vous ayez été des parricides. C'était, dites-vous, à des idoles étrangères que vos pères fesaient ces offrandes? hé bien, je vous plains encore davantage de descendre d'aïeux parricides et idolâtres. Je gémirai avec vous de ce que vos pères furent toujours idolâtres pendant quarante ans dans le désert de Sinaï, comme le disent expressément Jérémie, Amos et saint Étienne.

Vous étiez idolâtres du temps des juges; et le petit-fils de Moïse était prêtre de la tribu de Dan; idolâtre tout entière comme nous l'avons vu; car il faut insister, inculquer, sans quoi tout s'oublie.

Vous étiez idolâtres sous vos rois; vous n'avez été fidèles à un seul Dieu qu'après qu'Esdras eut restauré vos livres. C'est là que votre véritable culte non interrompu commence. Et, par une providence incompréhensible de l'Être suprême, vous avez été les plus

---

(*h*) Isaïe, chap. LVII, v. 5.

malheureux de tous les hommes depuis que vous avez été les plus fidèles, sous les rois de Syrie, sous les rois d'Égypte, sous Hérode l'Iduméen, sous les Romains, sous les Persans, sous les Arabes, sous les Turcs, jusqu'au temps où vous me faites l'honneur de m'écrire, et où j'ai celui de vous répondre.

Sixième lettre. — Sur la beauté de la terre promise.

Ne me reprochez pas de ne vous point aimer : je vous aime tant, que je voudrais que vous fussiez tous dans Hershalaïm au lieu des Turcs qui dévastent tout votre pays, et qui ont bâti cependant une assez belle mosquée sur les fondemens de votre temple, et sur la plate-forme construite par votre Hérode.

Vous cultiveriez ce malheureux désert comme vous l'avez cultivé autrefois; vous porteriez encore de la terre sur la croupe de vos montagnes arides; vous n'auriez pas beaucoup de blé, mais vous auriez d'assez bonnes vignes, quelques palmiers, des oliviers et des pâturages.

Quoique la Palestine n'égale pas la Provence, et que Marseille seule soit supérieure à toute la Judée, qui n'avait pas un port de mer; quoique la ville d'Aix soit dans une situation incomparablement plus belle que Jérusalem, vous pourriez faire de votre terrain à peu près ce que les Provençaux ont fait du leur. Vous exécuteriez à plaisir dans votre détestable jargon votre détestable musique.

Il est vrai que vous n'auriez point de chevaux, parce qu'il n'y a que des ânes vers Hershalaïm, et

qu'il n'y a jamais eu que des ânes. Vous manqueriez souvent de froment, mais vous en tireriez d'Égypte ou de la Syrie.

Vous pourriez voiturer des marchandises à Damas, à Seide sur vos ânes, ou même sur des chameaux que vous ne connûtes jamais du temps de vos melchim, et qui vous seraient d'un grand secours. Enfin, un travail assidu pour lequel l'homme est né, rendrait fertile cette terre que les seigneurs de Constantinople et de l'Asie Mineure négligent.

Elle est bien mauvaise cette terre promise. Connaissez-vous saint Jérôme? c'était un prêtre chrétien; vous ne lisez point les livres de ces gens-là. Cependant il a demeuré très-long-temps dans votre pays; c'était un très-docte personnage, peu endurant à la vérité, et prodigue d'injures quand il était contredit, mais sachant votre langue mieux que vous, parce qu'il était bon grammairien. L'étude était sa passion dominante, la colère n'était que la seconde. Il s'était fait prêtre avec son ami Vincent, à condition qu'ils ne diraient jamais la messe ni vêpres (*i*), de peur d'être trop interrompus dans leurs études; car, étant directeurs de femmes et de filles, s'ils avaient été obligés encore de vaquer aux œuvres presbytériales, il ne leur serait pas resté deux heures dans la journée pour le grec, le chaldéen, et l'idiome judaïque. Enfin, pour avoir plus de loisir, Jérôme se retira tout-à-fait chez les Juifs, à Bethléem, comme l'évê-

(*i*) C'est-à-dire, qu'ils ne feraient aucune fonction sacerdotale.

que d'Avranches Huet se retira chez les jésuites à la maison professe, rue Saint-Antoine, à Paris.

Jérôme se brouilla, il est vrai, avec l'évêque de Jérusalem, nommé Jean, avec le célèbre prêtre Rufin, avec plusieurs de ses amis; car, ainsi que je l'ai déjà dit, Jérôme était colère et plein d'amour-propre; et saint Augustin l'accuse d'être inconstant et léger (*k*); mais enfin il n'en était pas moins saint, il n'en était pas moins docte; son témoignage n'en est pas moins recevable sur la nature du misérable pays dans lequel son ardeur pour l'étude et sa mélancolie l'avaient confiné.

Ayez la complaisance de lire sa lettre à Dardanus, écrite l'an 414 de notre ère vulgaire, qui est, suivant le comput juif, l'an du monde 4000, ou 4001, ou 4003, ou 4004, comme on voudra.

« (*l*) Je prie ceux qui prétendent que le peuple juif, après sa sortie d'Égypte, prit possession de ce pays qui est devenu pour nous, par la passion et la résurrection du Sauveur, une véritable terre de promesse; je les prie, dis-je, de nous faire voir ce que ce peuple en a possédé. Tout son domaine ne s'étendait que depuis Dan jusqu'à Bersabée, c'est-à-dire, l'espace de cent soixante milles de longueur. L'Écriture sainte n'en donne pas davantage à David et à

(*k*) En récompense, Jérôme écrit à Augustin dans sa cent quatorzième lettre : Je n'ai point critiqué vos ouvrages, car je ne les ai jamais lus; et, si je voulais les critiquer, je pourrais vous faire voir que vous n'entendez point les pères grecs.... Vous ne savez pas même ce dont vous parlez.

(*l*) Lettre très-importante de Jérôme.

Salomon..... J'ai honte de dire quelle est la largeur de la terre promise, et je crains que les païens ne prennent de là occasion de blasphémer. On ne compte que quarante et six milles depuis Joppé jusqu'à notre petit bourg de Bethléem, après quoi on ne trouve plus qu'un affreux désert. »

Lisez aussi la lettre à une de ses dévotes, où il dit qu'il n'y a que des cailloux et point d'eau à boire de Jérusalem à Bethléem; mais plus loin, vers le Jourdain, vous auriez d'assez bonnes vallées dans ce pays hérissé de montagnes pelées. C'était véritablement une contrée de lait et de miel, comme vous disiez, en comparaison de l'abominable désert d'Oreb et de Sinai, dont vous êtes originaires. La Champagne Pouilleuse est la terre promise par rapport à certains terrains des landes de Bordeaux. Les bords de l'Aar sont la terre promise en comparaison des petits cantons suisses. Toute la Palestine est un fort mauvais terrain en comparaison de l'Égypte, dont vous dites que vous sortîtes en voleurs; mais c'est un pays délicieux si vous le comparez aux déserts de Jérusalem, de Nazareth, de Sodome, d'Oreb, de Sinai, de Cadès-Barné, etc.

Retournez en Judée le plus tôt que vous pourrez. Je vous demande seulement deux ou trois familles hébraïques pour établir au mont Krapac, où je demeure, un petit commerce nécessaire. Car, si vous êtes de très-ridicules théologiens (et nous aussi), vous êtes des commerçans très-intelligens, ce que nous ne sommes pas.

Septième lettre. — Sur la charité que le peuple de Dieu et les chrétiens doivent avoir les uns pour les autres.

Ma tendresse pour vous n'a plus qu'un mot à vous dire. Nous vous avons pendu entre deux chiens pendant des siècles; nous vous avons arraché les dents pour vous forcer à nous donner votre argent; nous vous avons chassés plusieurs fois par avarice, et nous vous avons rappelés par avarice et par bêtise; nous vous fesons payer encore dans plus d'une ville la liberté de respirer l'air; nous vous avons sacrifiés à Dieu dans plus d'un royaume; nous vous avons brûlés en holocaustes : car je ne veux pas, à votre exemple, dissimuler que nous ayons offert à Dieu des sacrifices de sang humain. Toute la différence est que nos prêtres vous ont fait brûler par des laïques, se contentant d'appliquer votre argent à leur profit, et que vos prêtres ont toujours immolé les victimes humaines de leurs mains sacrées. Vous fûtes des monstres de cruauté et de fanatisme en Palestine, nous l'avons été dans notre Europe; oublions tout cela, mes amis.

Voulez-vous vivre paisibles; imitez les Banians et les Guèbres; ils sont beaucoup plus anciens que vous, ils sont dispersés comme vous, ils sont sans patrie comme vous. Les Guèbres surtout, qui sont les anciens Persans, sont esclaves comme vous après avoir été long-temps vos maîtres. Ils ne disent mot; prenez ce parti. Vous êtes des animaux calculans; tâchez d'être des animaux pensans.

JULIEN.

SECTION PREMIÈRE.

On rend quelquefois justice bien tard. Deux ou trois auteurs ou mercenaires, ou fanatiques, parlent du barbare et de l'efféminé Constantin comme d'un dieu, et traitent de scélérat le juste, le sage, le grand Julien. Tous les auteurs, copistes des premiers, répètent la flatterie et la calomnie. Elles deviennent presqu'un article de foi. Enfin le temps de la saine critique arrive; et au bout de quatorze cents ans des hommes éclairés revoient le procès que l'ignorance avait jugé. On voit dans Constantin un heureux ambitieux qui se moque de Dieu et des hommes. Il a l'insolence de feindre que Dieu lui a envoyé dans les airs une enseigne qui lui assure la victoire. Il se baigne dans le sang de tous ses parens, et il s'endort dans la mollesse; mais il était chrétien; on le canonisa.

Julien est sobre, chaste, désintéressé, valeureux, clément, mais il n'était pas chrétien, on l'a regardé long-temps comme un monstre.

Aujourd'hui, après avoir comparé les faits, les monumens, les écrits de Julien, ceux de ses ennemis, on est forcé de reconnaître que, s'il n'aimait pas le christianisme, il fut excusable de haïr une secte souillée du sang de toute sa famille; qu'ayant été persécuté, emprisonné, exilé, menacé de mort par les Galiléens sous le règne du barbare Constance, il ne les persécuta jamais; qu'au contraire il pardonna à dix soldats chrétiens qui avaient conspiré contre sa

vie. On lit ses lettres, et on admire. « Les Galiléens, dit-il, ont souffert sous mon prédécesseur l'exil et les prisons; on a massacré réciproquement ceux qui s'appellent tour à tour hérétiques, j'ai rappelé leurs exilés, élargi leurs prisonniers; j'ai rendu leurs biens aux proscrits, je les ai forcés de vivre en paix. Mais telle est la fureur inquiète des Galiléens, qu'ils se plaignent de ne pouvoir plus se dévorer les uns les autres. » Quelle lettre ! quelle sentence portée par la philosophie contre le fanatisme persécuteur ! Dix chrétiens conspirent contre sa vie; on les découvre, il leur pardonne. Quel homme ! mais quels lâches fanatiques, que ceux qui ont voulu déshonorer sa mémoire !

Enfin, en discutant les faits avec impartialité, on a été obligé de convenir que Julien avait toutes les qualités de Trajan, hors le goût si long-temps pardonné aux Grecs et aux Romains; toutes les vertus de Caton, mais non pas son opiniâtreté et sa mauvaise humeur; tout ce qu'on admira dans Jules César, et aucun de ses vices; il eut la continence de Scipion. Enfin il fut en tout égal à Marc-Aurèle, le premier des hommes.

On n'ose plus répéter aujourd'hui après le calomniateur Théodoret, qu'il immola une femme dans le temple de Carres pour se rendre les dieux propices. On ne redit plus qu'en mourant il jeta de sa main quelques gouttes de son sang au ciel, en disant à Jésus-Christ : « Tu as vaincu, Galiléen, » comme s'il eût combattu contre Jésus en fesant la guerre aux Perses; comme si ce philosophe, qui mourut avec

tant de résignation, avait reconnu Jésus; comme s'il eût cru que Jésus était en l'air et que l'air était le ciel! Ces inepties de gens qu'on appelle pères de l'église, ne se répètent plus aujourd'hui.

On est enfin réduit à lui donner des ridicules, comme fesaient les citoyens frivoles d'Antioche. On lui reproche sa barbe mal peignée, et la manière dont il marchait. Mais, M. l'abbé de La Bletterie, vous ne l'avez pas vu marcher, et vous avez lu ses lettres et ses lois, monumens de ses vertus. Qu'importe qu'il eût la barbe sale et la démarche précipitée, pourvu que son cœur fût magnanime, et que tous ses pas tendissent à la vertu!

Il reste aujourd'hui un fait important à examiner. On reproche à Julien d'avoir voulu faire mentir la prophétie de Jésus-Christ en rebâtissant le temple de Jérusalem. On dit qu'il sortit de terre des feux qui empêchèrent l'ouvrage. On dit que c'est un miracle, et que ce miracle ne convertit ni Julien, ni Alypius, intendant de cette entreprise, ni personne de sa cour: et là-dessus l'abbé de La Bletterie s'exprime ainsi: « Lui et les philosophes de sa cour mirent sans doute en œuvre ce qu'ils savaient de physique pour dérober à la Divinité un prodige si éclatant. La nature fut toujours la ressource des incrédules; mais elle sert la religion si à propos, qu'ils devraient au moins la soupçonner de collusion. »

Premièrement, il n'est pas vrai qu'il soit dit dans l'Évangile que jamais le temple juif ne serait rebâti. L'évangile de Matthieu, écrit visiblement après la ruine de Jérusalem par Titus, prophétise, il est vrai,

qu'il ne resterait pas pierre sur pierre de ce temple de l'Iduméen Hérode; mais aucun évangéliste ne dit qu'il ne sera jamais rebâti. Il est très-faux qu'il n'en resta pas pierre sur pierre quand Titus le fit abattre. Il conserva tous les fondemens, une muraille tout entière, et la tour Antonia.

Secondement, qu'importe à la Divinité qu'il y ait un temple juif, ou un magasin, ou une mosquée au même endroit où les Juifs tuaient des bœufs et des vaches.

Troisièmement, on ne sait pas si c'est de l'enceinte des murs de la ville, ou de l'enceinte du temple que partirent ces prétendus feux qui, selon quelques-uns, brûlaient les ouvriers. Mais on ne voit pas pourquoi Jésus aurait brûlé les ouvriers de l'empereur Julien, et qu'il ne brûla point ceux du calife Omar, qui long-temps après bâtit une mosquée sur les ruines du temple; ni ceux du grand Saladin qui rétablit cette même mosquée. Jésus avait-il tant de prédilection pour les mosquées des musulmans?

Quatrièmement, Jésus, ayant prédit qu'il ne resterait pas pierre sur pierre dans Jérusalem, n'avait pas empêché de la rebâtir.

Cinquièmement, Jésus a prédit plusieurs choses dont Dieu n'a pas permis l'accomplissement. Il a prédit la fin du monde et son avénement dans les nuées avec une grande puissance et une grande majesté à la fin de la génération qui vivait alors. Cependant le monde dure encore, et durera vraisemblablement assez long-temps (*).

(*) Luc, chap. XXI, v. 27 et 33.

Sixièmement, si Julien avait écrit ce miracle, je dirais qu'on l'a trompé par un faux rapport ridicule; je croirais que les chrétiens ses ennemis mirent tout en œuvre pour s'opposer à son entreprise, qu'ils tuèrent les ouvriers, et firent accroire que ces ouvriers étaient morts par miracle. Mais Julien n'en dit mot. La guerre contre les Perses l'occupait alors. Il différa pour un autre temps l'édification du temple, et il mourut avant de pouvoir commencer l'édifice.

Septièmement, ce prodige est rapporté dans Ammien Marcellin, qui était païen. Il est très-possible que ce soit une interpolation des chrétiens; on leur en a reproché tant d'autres qui ont été avérées!

Mais il n'est pas moins vraisemblable que, dans un temps où on ne parlait que de prodiges et de contes de sorciers, Ammien Marcellin ait rapporté cette fable sur la foi de quelque esprit crédule. Depuis Tite-Live jusqu'à De Thou inclusivement, toutes les histoires sont infectées de prodiges.

Huitièmement, les auteurs contemporains rapportent que dans le même temps il y eut en Syrie un grand tremblement de terre, qu'elle s'enflamma en plusieurs endroits, et engloutit plusieurs villes. Alors plus de miracle.

Neuvièmement, si Jésus fesait des miracles, serait-ce pour empêcher qu'on ne rebâtît un temple où lui-même sacrifia, et où il fut circoncis? ne ferait-il pas des miracles pour rendre chrétiens tant de nations qui se moquent du christianisme, ou plutôt, pour rendre plus doux et plus humains ses chrétiens, qui, depuis Arius et Athanase jusqu'aux Roland et

aux Cavalier des Cévennes, ont versé des torrens de sang, et se sont conduits en Cannibales?

De là je conclus que la *nature* n'est point en *collusion* avec le *christianisme*, comme le dit La Bletterie, mais que La Bletterie est en collusion avec des contes de vieilles, comme dit Julien, *quibus cum stolidis aniculis negotium erat.*

La Bletterie, après avoir rendu justice à quelques vertus de Julien, finit pourtant l'histoire de ce grand homme en disant que sa mort fut un effet *de la vengeance divine.* Si cela est, tous les héros morts jeunes depuis Alexandre jusqu'à Gustave Adolphe, ont donc été punis de Dieu. Julien mourut de la plus belle des morts en poursuivant ses ennemis après plusieurs victoires. Jovien, qui lui succéda, régna bien moins long-temps que lui, et régna avec honte. Je ne vois point la vengeance divine, et je ne vois plus dans La Bletterie qu'un déclamateur de mauvaise foi. Mais où sont les hommes qui osent dire la vérité?

Le stoïcien Libanius fut un de ces hommes rares; il célébra le brave et clément Julien devant Théodose, le meurtrier des Thessaloniciens; mais Le Beau et La Bletterie tremblent de le louer devant des habitués de paroisse.

SECTION II.

Qu'on suppose un moment que Julien a quitté les faux dieux pour la religion chrétienne; qu'alors on examine en lui l'homme, le philosophe et l'empereur, et qu'on cherche le prince qu'on osera lui préférer. S'il eût vécu seulement dix ans de plus, il y a grande

apparence qu'il eût donné une tout autre forme à l'Europe que celle qu'elle a aujourd'hui.

La religion chrétienne a dépendu de sa vie : les efforts qu'il fit pour la détruire ont rendu son nom exécrable aux peuples qui l'ont embrassée. Les prêtres chrétiens ses contemporains l'accusèrent de presque tous les crimes, parce qu'il avait commis le plus grand de tous à leurs yeux, celui de les abaisser. Il n'y a pas encore long-temps qu'on ne citait son nom qu'avec l'épithète d'apostat; et c'est peut être le plus grand effort de la raison qu'on ait enfin cessé de le désigner de ce surnom injurieux. Les bonnes études ont amené l'esprit de tolérance chez les savans. Qui croirait que, dans un Mercure de Paris de l'année 1741, l'auteur reprend vivement un écrivain d'avoir manqué aux bienséances les plus communes, en appelant cet empereur Julien *l'apostat?* Il y a cent ans que quiconque ne l'eût pas traité d'apostat eût été traité d'athée.

Ce qui est très-singulier et très-vrai, c'est que si vous faites abstraction des disputes entre les païens et les chrétiens dans lesquelles il prit parti; si vous ne suivez cet empereur ni dans les églises chrétiennes, ni aux temples idolâtres; si vous le suivez dans sa maison, dans les camps, dans les batailles, dans ses mœurs, dans sa conduite, dans ses écrits, vous le trouverez par-tout égal à Marc-Aurèle. Ainsi cet homme, qu'on a peint abominable, est peut-être le premier des hommes, ou du moins le second. Toujours sobre, toujours tempérant, n'ayant jamais eu de maîtresses, couchant sur une peau d'ours, et y

donnant, à regret encore, peu d'heures au sommeil, partageant son temps entre l'étude et les affaires, généreux, capable d'amitié, ennemi du faste, on l'eût admiré s'il n'eût été que particulier.

Si on regarde en lui le héros, on le voit toujours à la tête des troupes, rétablissant la discipline militaire sans rigueur, aimé des soldats, et les contenant; conduisant presque toujours à pied ses armées, et leur donnant l'exemple de toutes les fatigues; toujours victorieux dans toutes ses expéditions jusqu'au dernier moment de sa vie, et mourant enfin en fesant fuir les Perses. Sa mort fut d'un héros, et ses dernières paroles d'un philosophe : « Je me soumets, dit-il, avec joie aux décrets éternels du ciel, convaincu que celui qui est épris de la vie quand il faut mourir est plus lâche que celui qui voudrait mourir quand il faut vivre. » Il s'entretient à sa dernière heure de l'immortalité de l'âme; nuls regrets, nulle faiblesse; il ne parle que de sa soumission à la Providence. Qu'on songe que c'est un empereur de trente-deux ans qui meurt ainsi, et qu'on voie s'il est permis d'insulter sa mémoire.

Si on le considère comme empereur, on le voit refuser le titre de *dominus* qu'affectait Constantin, soulager les peuples, diminuer les impôts, encourager les arts, réduire à soixante et dix onces ces présens de couronnes d'or de trois à quatre cents marcs, que ses prédécesseurs exigeaient de toutes les villes, faire observer les lois, contenir ses officiers et ses ministres, et prévenir toute corruption.

Dix soldats chrétiens complotent de l'assassiner;

ils sont découverts, et Julien leur pardonne. Le peuple d'Antioche, qui joignait l'insolence à la volupté, l'insulte; il ne s'en venge qu'en homme d'esprit, et, pouvant lui faire sentir la puissance impériale, il ne fait sentir à ce peuple que la supériorité de son génie. Comparez à cette conduite les supplices que Théodose (dont on a presque fait un saint) étale dans Antioche, tous les citoyens de Thessalonique égorgés pour un sujet à peu près semblable; et jugez entre ces deux hommes.

Des écrivains qu'on nomme pères de l'église, Grégoire de Nazianze et Théodoret, ont cru qu'il fallait le calomnier, parce qu'il avait quitté la religion chrétienne. Ils n'ont pas songé que le triomphe de cette religion était de l'emporter sur un grand homme, et même sur un sage, après avoir résisté aux tyrans. L'un dit qu'il remplit Antioche de sang par une vengeance barbare. Comment un fait si public eût-il échappé à tous les autres historiens? on sait qu'il ne versa dans Antioche que le sang des victimes. Un autre ose assurer qu'avant d'expirer il jeta son sang contre le ciel, et s'écria: *Tu as vaincu, Galiléen.* Comment un conte aussi insipide a-t-il pu être accrédité? était ce contre des chrétiens qu'il combattait? et une telle action, et de tels mots étaient-ils dans son caractère?

Des esprits plus sensés que les détracteurs de Julien demanderont comment il se peut faire qu'un homme d'état tel que lui, un homme de tant d'esprit, un vrai philosophe, pût quitter le christianisme dans lequel il avait été élevé, pour le paganisme dont il devait sen-

tir l'absurdité et le ridicule. Il semble que, si Julien écouta trop sa raison contre les mystères de la religion chrétienne, il devait écouter bien davantage cette même raison plus éclairée contre les fables des païens.

Peut-être en suivant le cours de sa vie, et en observant son caractère, on verra ce qui lui inspira tant d'aversion contre le christianisme. L'empereur Constantin, son grand-oncle, qui avait mis la nouvelle religion sur le trône, s'était souillé du meurtre de sa femme, de son fils, de son beau-frère, de son neveu et de son beau-père. Les trois enfans de Constantin commencèrent leur funeste règne par égorger leur oncle et leurs cousins. On ne vit ensuite que des guerres civiles et des meurtres. Le père, le frère aîné de Julien, tous ses parens, et lui-même encore enfant, furent condamnés à périr par Constance son oncle. Il échappa à ce massacre général. Ses premières années se passèrent dans l'exil; et enfin il ne dut la conservation de sa vie, sa fortune et le titre de césar qu'à l'impératrice Eusébie, femme de son oncle Constance, qui, après avoir eu la cruauté de proscrire son enfance, eut l'imprudence de le faire césar, et ensuite l'imprudence plus grande de le persécuter.

Il fut témoin d'abord de l'insolence avec laquelle un évêque traita Eusébie, sa bienfaitrice. C'était un nommé Léontius, évêque de Tripoli. Il fit dire à l'impératrice, « qu'il n'irait point la voir, à moins qu'elle ne le reçût d'une manière conforme à son caractère épiscopal, qu'elle vînt au-devant de lui jusqu'à la porte, qu'elle reçût sa bénédiction en se courbant, et qu'elle se tînt debout jusqu'à ce qu'il lui permît de

s'asseoir. » Les pontifes païens n'en usaient point ainsi avec les impératrices. Une vanité si brutale dut faire des impressions profondes dans l'esprit d'un jeune homme, amoureux déjà de la philosophie et de la simplicité.

S'il se voyait dans une famille chrétienne, c'était dans une famille fameuse par des parricides; s'il voyait des évêques de cour, c'étaient des audacieux et des intrigans, qui tous s'anathématisaient les uns les autres; les partis d'Arius et d'Athanase remplissaient l'empire de confusion et de carnage. Les païens au contraire n'avaient jamais eu de querelle de religion. Il est donc naturel que Julien, élevé d'ailleurs par des philosophes païens, fortifiât dans son cœur, par leurs discours, l'aversion qu'il devait avoir pour la religion chrétienne. Il n'est pas plus étrange de voir Julien quitter le christianisme pour les faux dieux, que de voir Constantin quitter les faux dieux pour le christianisme. Il est fort vraisemblable que tous les deux changèrent par intérêt d'état, et que cet intérêt se mêla dans l'esprit de Julien à la fierté indocile d'une âme stoïque.

Les prêtres païens n'avaient point de dogmes; ils ne forçaient point les hommes à croire l'incroyable; ils ne demandaient que des sacrifices, et ces sacrifices n'étaient point commandés sous des peines rigoureuses; ils ne se disaient point le premier ordre de l'état, ne formaient point un état dans l'état, et ne se mêlaient point du gouvernement. Voilà bien des motifs pour engager un homme du caractère de Julien à se déclarer pour eux. Il avait besoin d'un

parti; et, s'il ne se fût piqué que d'être stoïcien, il aurait eu contre lui les prêtres des deux religions, et tous les fanatiques de l'une et de l'autre. Le peuple n'aurait pu alors supporter qu'un prince se contentât de l'adoration pure d'un être pur, et de l'observation de la justice. Il fallut opter entre deux partis qui se combattaient. Il est donc à croire que Julien se soumit aux cérémonies païennes, comme la plupart des princes et des grands vont dans les temples : ils y sont menés par le peuple même, et sont forcés de paraître souvent ce qu'ils ne sont pas; d'être en public les premiers esclaves de la crédulité. Le sultan des Turcs doit bénir Omar; le sophi de Perse doit bénir Ali : Marc-Aurèle lui-même s'était fait initier aux mystères d'Éleusis.

Il ne faut donc pas être surpris que Julien ait avili sa raison jusqu'à descendre à des pratiques superstitieuses; mais on ne peut concevoir que de l'indignation contre Théodoret, qui seul de tous les historiens rapporte qu'il sacrifia une femme dans le temple de la Lune à Carrès. Ce conte infâme doit être mis avec ce conte absurde d'Ammien, que le génie de l'empire apparut à Julien avant sa mort; et avec cet autre conte non moins ridicule, que, quand Julien voulut faire rebâtir le temple de Jérusalem, il sortit de terre des globes de feu qui consumèrent tous les ouvrages et les ouvriers.

Iliacos intrà muros peccatur et extrà.
(HORACE, liv. I, ép. II, v. 16.)

Les chrétiens et les païens débitaient également

des fables sur Julien; mais les fables des chrétiens, ses ennemis, étaient toutes calomnieuses. Qui pourra jamais se persuader qu'un philosophe ait immolé une femme à la Lune, et déchiré de ses mains ses entrailles? une telle horreur est-elle dans le caractère d'un stoïcien rigide?

Il ne fit jamais mourir aucun chrétien : il ne leur accordait point de faveurs, mais il ne les persécutait pas. Il les laissait jouir de leurs biens comme empereur juste, et écrivait contre eux comme philosophe. Il leur défendait d'enseigner dans les écoles les auteurs profanes, qu'eux-mêmes voulaient décrier : ce n'était pas être persécuteur. Il leur permettait l'exercice de leur religion, et les empêchait de se déchirer par leurs querelles sanglantes : c'était les protéger. Ils ne devaient donc lui faire d'autre reproche que de les avoir quittés et de n'être pas de leur avis; cependant ils trouvèrent le moyen de rendre exécrable à la postérité un prince dont le nom aurait été cher à l'univers sans son changement de religion.

SECTION III.

Quoique nous ayons déjà parlé de Julien à l'article *Apostat;* quoique nous ayons, à l'exemple de tous les sages, déploré le malheur horrible qu'il eut de n'être pas chrétien, et que d'ailleurs nous ayons rendu justice à toutes ses vertus, cependant nous sommes forcés d'en dire encore un mot.

C'est à l'occasion d'une imposture aussi absurde qu'atroce que nous avons lue par hasard dans un de ces petits dictionnaires dont la France est inondée

aujourd'hui, et qu'il est malheureusement trop aisé de faire. Ce dictionnaire théologique est d'un ex-jésuite nommé Paulian; il répète cette fable si décréditée que l'empereur Julien, blessé à mort en combattant contre les Perses, jeta son sang contre le ciel, en s'écriant : « Tu as vaincu, Galiléen; » fable qui se détruit d'elle-même, puisque Julien fut vainqueur dans le combat, et que certainement Jésus-Christ n était pas le dieu des Perses.

Cependant Paulian ose affirmer que le fait est incontestable. Et sur quoi l'affirme-t-il? sur ce que Théodoret, l'auteur de tant d'insignes mensonges, le rapporte; encore ne le rapporte-t-il que comme un bruit vague : il se sert du mot *on dit* (*a*). Ce conte est digne des calomniateurs qui écrivirent que Julien avait sacrifié une femme à la Lune, et qu'on trouva après sa mort un grand coffre rempli de têtes parmi ses meubles.

Ce n'est pas le seul mensonge et la seule calomnie dont cet ex-jésuite Paulian se soit rendu coupable. Si ces malheureux savaient quel tort ils font à notre sainte religion, en cherchant à l'appuyer par l'imposture et par les injures grossières qu'ils vomissent contre les hommes les plus respectables, ils seraient moins audacieux et moins emportés : mais ce n'est pas la religion qu'ils veulent soutenir, ils veulent gagner de l'argent par leurs libelles; et, désespérant d'être lus des gens du monde, ils compilent, compilent, compilent du fatras théologique, dans l'es-

(*a*) Théodoret, chap. XXV.

pérance que leurs opuscules feront fortune dans les séminaires (*).

On demande très-sincèrement pardon aux lecteurs sensés d'avoir parlé d'un ex-jésuite nommé Paulian, et d'un ex-jésuite nommé Nonotte, et d'un ex-jésuite nommé Patouillet; mais, après avoir écrasé des serpens, n'est-il pas permis aussi d'écraser des puces (1)?

JUSTE (DU) ET DE L'INJUSTE.

Qui nous a donné le sentiment du juste et de l'injuste? Dieu qui nous a donné un cerveau et un cœur.

(*) *Voyez* l'article PHILOSOPHIE.

(1) M. de Voltaire a osé le premier rendre une justice entière à ce prince, l'un des hommes les plus extraordinaires qui aient jamais occupé le trône. Chargé, très-jeune et au sortir de l'école des philosophes, du gouvernement des Gaules, il les défendit avec un égal courage contre les Germains et contre les exacteurs qui les ravageaient au nom de Constance. Sa vie privée était celle d'un sage; général habile et actif pendant la campagne, il devenait l'hiver un magistrat appliqué, juste et humain. Constance voulut le rappeler; l'armée se souleva, et le força d'accepter le titre d'auguste. Les détails de cet événement, transmis par l'histoire, nous y montrent Julien aussi irréprochable que dans le reste de sa vie. Il fallait qu'il choisit entre la mort et une guerre contre un tyran souillé de sang et de rapines, avili par la superstition et la mollesse, et qui avait résolu sa perte. Son droit était le même que celui de Constantin, qui n'avait pas à beaucoup près des excuses aussi légitimes.

Tandis que son armée, conduite par ses généraux, marche en Grèce, en traversant les Alpes et le nord de l'Italie, Julien, à la tête d'un corps de cavalerie d'élite, passe le Rhin, traverse la Germanie et la Pannonie, partie sur les terres de l'empire, par-

Mais quand votre raison vous apprend-elle qu'il y a vice et vertu? quand elle nous apprend que deux et deux font quatre. Il n'y a point de connaissance innée, par la raison qu'il n'y a point d'arbre qui porte des feuilles et des fruits en sortant de la terre. Rien n'est ce qu'on appelle inné; c'est-à-dire, né développé : mais, répétons-le encore, Dieu nous fait naître avec des organes qui, à mesure qu'ils croissent, nous font sentir tout ce que notre espèce doit sentir pour la conservation de cette espèce.

---

tie sur celles des barbares, et on le voit descendre des montagnes de Macédoine, lorsqu'on le croyait encore dans les Gaules. Cette marche, unique dans l'histoire, est à peine connue, car la haine des prêtres a envié à Julien jusqu'à sa gloire militaire.

En seize mois de règne il assura toutes les frontières de l'empire, fit respecter partout sa justice et sa clémence, étouffa les querelles des chrétiens qui commençaient à troubler l'empire, et ne répondit à leurs injures, ne combattit leurs intrigues et leurs complots que par des raisonnemens et des plaisanteries. Il fit enfin contre les Parthes cette guerre dont l'unique objet était d'assurer aux provinces d'orient une barrière qui les mît à l'abri de toute incursion. Jamais un règne si court n'a mérité autant de gloire. Sous ses prédécesseurs, comme sous les princes qui lui ont succédé, c'était un crime capital de porter des vêtemens de pourpre : un de ses courtisans lui dénonça un jour un citoyen qui, soit par orgueil, soit par folie, s'était paré de ce dangereux ornement; il ne lui manquait, disait-on, que des souliers de pourpre. Portez-lui en une paire de ma part, dit Julien, afin que l'habillement soit complet.

La Satire des Césars est un ouvrage rempli de finesse et de philosophie; le jugement sévère, mais juste et motivé, porté sur ces princes par un de leurs successeurs, est un monument unique dans l'histoire. Dans ses lettres à des philosophes, dans son discours aux Athéniens, il se montra supérieur en esprit et en ta-

Comment ce mystère continuel s'opère-t-il? dites-le-moi, jaunes habitans des îles de la Sonde, noirs Africains, imberbes Canadiens, et vous Platon, Cicéron, Epictète. Vous sentez tous également qu'il est mieux de donner le superflu de votre pain, de votre riz ou de votre manioc au pauvre qui vous le demande humblement, que de le tuer ou de lui crever les deux yeux. Il est évident à toute la terre qu'un bienfait est plus honnête qu'un outrage; que la douceur est préférable à l'emportement.

---

lens à Marc-Antonin, son modèle, le seul empereur qui, comme lui, ait laissé des ouvrages. Pour bien juger les écrits philosophiques de Julien et son livre contre les chrétiens, il faut le comparer, non aux ouvrages des philosophes modernes, mais à ceux des philosophes grecs, des savans de son siècle, des pères de l'église : alors on trouvera peu d'hommes qu'on puisse comparer à ce prince mort à 32 ans, après avoir gagné des batailles sur le Rhin et sur l'Euphrate.

Il mourut, au sein de la victoire comme Épaminondas, et conversant paisiblement avec les philosophes qui l'avaient suivi à l'armée. Des fanatiques avaient prédit sa mort, et les Perses, loin de s'en vanter, en accusèrent la trahison des Romains. On fut obligé d'employer des précautions extraordinaires pour empêcher les chrétiens de déchirer son corps et de profaner son tombeau. Jovien, son successeur, était chrétien. Il fit un traité honteux avec les Perses, et mourut au bout de quelques mois, d'excès de débauche et d'intempérance.

Ceux qui reprochent à Julien de n'avoir pas assuré à l'empire un successeur digne de le remplacer, oublient la brièveté de son règne, la nécessité de commencer par rétablir la paix et la difficulté de pourvoir au gouvernement d'un empire immense dont la constitution exigeait un seul maître, ne pouvait souffrir un monarque faible, et n'offrait aucun moyen pour une élection paisible.

Il ne s'agit donc plus que de nous servir de notre raison pour discerner les nuances de l'honnête et du deshonnête. Le bien et le mal sont souvent voisins; nos passions les confondent : qui nous éclairera? nous-mêmes, quand nous sommes tranquilles. Quiconque a écrit sur nos devoirs a bien écrit dans tous les pays du monde, parce qu'il n'a écrit qu'avec sa raison. Ils ont tous dit la même chose : Socrate et Epicure, Confutzée et Ciceron; Marc-Antonin et Amurath II, ont eu la même morale.

Redisons tous les jours à tous les hommes : La morale est une, elle vient de Dieu; les dogmes sont différens, ils viennent de nous.

Jésus n'enseigna aucun dogme métaphysique; il n'écrivit point de cahiers théologiques; il ne dit point : Je suis consubstantiel; j'ai deux volontés et deux natures avec une seule personne : il laissa aux cordeliers et aux jacobins, qui devaient venir douze cents ans après lui, le soin d'argumenter pour savoir si sa mère a été conçue dans le péché originel; il n'a jamais dit que le mariage est le signe visible d'une chose invisible; il n'a pas dit un mot de la grâce concomitante; il n'a institué ni moines ni inquisiteurs; il n'a rien ordonné de ce que nous voyons aujourd'hui.

Dieu avait donné la connaissance du juste et de l'injuste dans tous les temps qui précédèrent le christianisme. Dieu n'a point changé et ne peut changer : le fond de notre âme, nos principes de raison et de morale seront éternellement les mêmes. De quoi servent à la vertu des distinctions théologiques, des

dogmes fondés sur ces distinctions, des persécutions fondées sur ces dogmes ? La nature, effrayée et soulevée avec horreur contre toutes ces inventions barbares, crie à tous les hommes : Soyez justes, et non des sophistes persécuteurs.

Vous lisez dans le Sadder, qui est l'abrégé des lois de Zoroastre, cette sage maxime : « Quand il est incertain si une action qu'on se propose est juste ou injuste, abstiens-toi. » Qui jamais a donné une règle plus admirable ? quel législateur a mieux parlé ? Ce n'est pas là le système des opinions probables inventé par des gens qui s'appelaient *la société de Jésus*.

JUSTICE.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on dit que la justice est bien souvent très-injuste : *Summum jus, summa injuria*, est un des plus anciens proverbes. Il y a plusieurs manières affreuses d'être injuste ; par exemple, celle de rouer l'innocent Calas sur les indices équivoques, et de se rendre coupable du sang innocent pour avoir trop cru de vaines présomptions.

Une autre manière d'être injuste est de condamner au dernier supplice un homme qui mériterait tout au plus trois mois de prison : cette espèce d'injustice est celle des tyrans, et surtout des fanatiques, qui deviennent toujours tyrans dès qu'ils ont la puissance de malfaire.

Nous ne pouvons mieux démontrer cette vérité que par la lettre qu'un célèbre avocat au conseil écrivit, en 1766, à M. le marquis de Beccaria, l'un

des plus célèbres professeurs de jurisprudence qui soient en Europe (1)

Lettre à M. le marquis de Beccaria, professeur en droit public à Milan, au sujet de M. de Morangiés. — 1772.

MONSIEUR,

VOUS enseignez les lois dans l'Italie, dont toutes les lois nous viennent, excepté celles qui nous sont transmises par nos coutumes bizarres et contradictoires, reste de l'antique barbarie dont la rouille subsiste encore dans un des royaumes les plus florissans de la terre.

Votre livre sur les délits et les peines ouvrit les yeux à plusieurs jurisconsultes de l'Europe, nourris dans des usages absurdes et inhumains; et on commença par-tout à rougir de porter encore ses anciens habits de sauvages.

On demanda votre sentiment sur le supplice affreux auquel avaient été condamnés deux jeunes gentilshommes sortant de l'enfance, dont l'un, échappé aux tortures, est devenu l'un des meilleurs officiers

(1) M. de Voltaire, dans les éditions précédentes, avait placé ici, sous le titre de *Lettre de M. Cassen à M. Beccaria*, un petit ouvrage qu'il avait fait imprimer séparément sous celui de *Relation de la mort du chevalier de La Barre.* Cette relation a été imprimée, dans cette édition, parmi les ouvrages de Politique et Législation (*voyez* le tome II de la Politique), et on lui a substitué ici une autre lettre de M. de Voltaire à M. Beccaria, sur le procès de M. de Morangiés. Le reste de ses autres écrits sur cette affaire se trouve plus loin dans le volume cité.

d'un très-grand roi, et l'autre qui donnait les plus chères espérances, mourut en sage d'une mort affreuse, sans ostentation et sans faiblesse, au milieu de cinq bourreaux. Ces enfans étaient accusés d'une indécence en action et en paroles, faute que trois mois de prison auraient assez punie, et que l'âge aurait infailliblement corrigée.

Vous répondîtes que leurs juges étaient des assassins, et l'Europe pensa comme vous.

Je vous consultai sur les jugemens de Cannibales contre Calas, contre Sirven, contre Montbailli, et vous prévîntes les arrêts émanés depuis du chef de notre justice, de nos maîtres des requêtes, et des tribunaux qui ont justifié l'innocence condamnée, et qui ont rétabli l'honneur de notre nation.

Je vous consulte aujourd'hui sur une affaire d'une nature bien différente. Elle est à la fois civile et criminelle. C'est un homme de qualité, maréchal de camp dans nos armées, qui soutient seul son honneur et sa fortune contre une famille entière de citoyens pauvres et obscurs, et contre une foule de gens de la lie du peuple dont les cris se font entendre par toute la France.

La famille pauvre accuse l'officier général de lui voler cent mille écus par la fraude et par la violence.

L'officier général accuse ces indigens de lui voler cent mille écus par une manœuvre également criminelle. Ces pauvres se plaignent, non-seulement d'être en risque de perdre un bien immense qu'ils n'ont jamais paru posséder; mais d'avoir été tyrannisés, outragés, battus, par des officiers de justice

qui les ont forcés de s'avouer coupables, et de consentir à leur ruine et à leur châtiment. Le maréchal de camp proteste que ces imputations de fraudes et de violence sont des calomnies atroces. Les avocats des deux parties se contredisent sur tous les faits, sur toutes les inductions, et même sur tous les raisonnemens; leurs mémoires sont des tissus de démentis; chacun traite son adversaire d'inconséquent et d'absurde : c'est la méthode de toutes les disputes.

Quand vous aurez eu, monsieur, la bonté de lire leurs mémoires que j'ai l'honneur de vous envoyer, et qui sont assez connus en France, souffrez que je vous soumette mes difficultés; elles sont dictées par l'impartialité. Je ne connais ni aucune des parties, ni aucun des avocats. Mais, ayant vu pendant près de quatre-vingts ans la calomnie et l'injustice triompher tant de fois, il m'est permis de chercher à pénétrer dans le labyrinthe habité par ces monstres.

Présomptions contre la famille Verron.

1°. Voila d'abord quatre billets à ordre pour cent mille écus, faits dans toutes les règles par un officier chargé d'ailleurs de dettes; ils sont au profit d'une femme, nommée Verron, qui se dit veuve d'un banquier. Ils sont réclamés par son petit-fils du Jonquay, son héritier, nouvellement reçu docteur ès lois, quoiqu'il ne sache pas même l'orthographe. Cela suffit-il? oui, dans une affaire ordinaire; non, si dans ce cas-ci très-extraordinaire, il est d'une extrême vraisemblance que le docteur ès lois n'a jamais porté, ni pu porter l'argent qu'il prétend avoir livré au nom

de son aïeule; si la grand'mère, qui subsistait à peine dans un galetas, du malheureux métier de prêteuse sur gages, n'a jamais pu posséder les cent mille écus; si enfin le petit-fils et sa propre mère ont avoué et signé librement qu'ils ont voulu voler le maréchal de camp, et qu'il n'a jamais reçu que douze cents francs, au lieu de trois cent mille livres, l'affaire alors vous paraît-elle éclaircie ? et le public est-il assez instruit des préliminaires?

2°. Je m'en rapporte à vous, monsieur, est-il probable qu'une pauvre veuve d'un inconnu, qu'on dit avoir été un vil agioteur et non un banquier, ait pu avoir une somme si considérable à prêter au hasard à un officier publiquement endetté? Le maréchal de camp soutient enfin que l'agioteur, mari de cette femme, mourut insolvable; que son inventaire même ne fut pas payé; que ce prétendu banquier fut d'abord garçon boulanger chez M. le duc de Saint-Agnan, ambassadeur en Espagne; qu'il fit ensuite le métier de courtier à Paris, et qu'il fut obligé par M. Héraut, lieutenant de police, de rendre des billets à ordre ou lettres de change qu'il avait extorqués d'un jeune homme; tant la malédiction semble être sur cette famille pour les billets à ordre! Si tout cela est prouvé, vous paraît-il vraisemblable que cette famille ait prêté cent mille écus à un officier obéré, qu'elle ne connaissait pas?

3°. Trouvez-vous probable que le petit-fils de l'agioteur, docteur ès lois, ait couru cinq lieues à pied, ait fait vingt-six voyages, ait monté et descendu trois mille marches, le tout pendant cinq heures,

sans s'arrêter, pour porter *en secret* douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or à un homme auquel il donne le lendemain douze cents francs en public? Une telle histoire vous paraît-elle inventée par un insensé très-mal adroit? Ceux qui la croient vous paraissent-ils sages? que pensez-vous de ceux qui la débitent sans la croire?

4°. Est-il probable que le jeune du Jonquay, docteur ès lois, et sa propre tante aient avoué juridiquement et signé chez un premier juge, nommé chez nous commissaire, que toute cette histoire était fausse; qu'ils n'avaient jamais porté cet or, et qu'ils étaient des fripons, si en effet ils ne l'avaient pas été, si le trouble et le remords ne leur avaient pas arraché cette confession de leur crime? et quand ils disent ensuite qu'ils n'ont fait cet aveu, chez le premier juge, que parce qu'on leur avait donné précédemment un coup de poing chez un procureur, cette excuse vous paraît-elle raisonnable ou absurde?

N'est-il pas évident que, si ce docteur ès lois a été battu en effet dans une autre maison pour cette même affaire, il doit avoir demandé justice de cette violence à ce premier juge, au lieu de signer librement avec sa mère, qu'ils sont coupables tous deux d'un crime qu'ils n'ont point commis?

Seraient-ils recevables à dire : Nous avons signé notre condamnation, parce que nous avons cru que le maréchal de camp avait gagné contre nous tous les officiers de la police et tous les premiers juges?

Le bon sens permet-il d'écouter de telles raisons? Aurait-on osé les proposer dans nos temps même de

barbarie, où nous n'avions encore ni lois, ni mœurs, ni raison cultivée ?

Si j'en crois les Mémoires très-circonstanciés du maréchal de camp, les coupables, ayant été mis en prison, ont d'abord persisté dans l'aveu de leur crime. Ils ont écrit deux lettres à celui qu'ils avaient chargé du dépôt des billets extorqués au maréchal de camp. Ils voulaient rendre ces billets; ils étaient effrayés de leur délit qui pouvait les conduire aux galères ou à la potence. Ils se sont raffermis depuis. Ceux avec lesquels ils doivent partager le fruit de leur scélératesse les encouragent; l'appât de cette somme immense les séduit tous. Ils appellent toutes les fraudes obscures de la chicane au secours d'un crime avéré. Ils profitent adroitement des détresses où l'officier obéré s'est trouvé quelquefois réduit, pour le faire croire capable de rétablir ses affaires par un vol de cent mille écus. Ils excitent la compassion de la populace qui ameute bientôt tout Paris. Ils touchent de pitié les avocats qui se font un devoir d'employer pour eux leur éloquence, et de soutenir le faible contre le puissant, le peuple contre la noblesse. L'affaire la plus claire devient la plus obscure. Un procès simple, que le magistrat de la police aurait terminé en quatre jours, se grossit, pendant plus d'un an, de la fange que tous les canaux de la chicane y apportent. Vous verrez que tout cet exposé est le résumé des Mémoires produits dans cette cause fameuse.

Présomptions en faveur de la famille Verron.

Voici maintenant les défenses de l'aïeule, de la

mère et du petit-fils, docteur ès lois, contre ces fortes présomptions.

1°. Les cent mille écus (ou approchant) qu'on prétend que la veuve Verron n'a jamais possédés, lui furent donnés autrefois par son mari, en fidéicommis avec de la vaisselle d'argent. Ce fidéicommis lui fut apporté *en secret* six mois après la mort de son mari, par un nommé Chotard. Elle les plaça, et toujours *en secret*, chez un notaire nommé Gilet, qui les lui rendit aussi secrètement, en 1760. Donc elle avait en effet les cent mille écus que son adversaire prétend qu'elle n'a jamais possédés.

2°. Elle est morte dans une extrême vieillesse pendant le cours du procès, en protestant, après avoir reçu les sacremens, que ces cent mille écus ont été portés en or à l'officier général, par son petit-fils, en vingt-six voyages à pied, le 23 septembre 1771.

3°. Il n'est nullement probable qu'un officier, accoutumé à emprunter, et rompu aux affaires, ait fait des billets payables à ordre pour la somme de trois cent mille livres à un inconnu, sans avoir reçu cette somme.

4°. Il y a des témoins qui ont vu compter et arranger les sacs remplis de cet or, et qui ont vu le docteur ès lois le porter à pied, sous sa redingote, au maréchal de camp en vingt-six voyages, en cinq heures de temps. Et il n'a fait ces vingt-six voyages étonnans que pour complaire au maréchal de camp qui lui avait demandé le *secret*.

5°. Le docteur ès lois ajoute : Notre grand'mère et nous, nous vivions à la vérité dans un galetas,

et nous prêtions sur gages quelque petit argent, mais c'était par une sage économie; c'était pour m'acheter une charge de conseiller au parlement, lorsque la magistrature était vénale. Il est vrai que mes trois sœurs gagnent leur vie au métier de couturière et de brodeuse; mais c'est que ma grand'mère gardait tout pour moi. Il est vrai que je n'ai fréquenté que des entremetteuses, des cochers et des laquais; j'avoue que je parle et que j'écris comme eux; mais je n'en aurais pas été moins digne d'être magistrat, en me formant avec le temps.

6°. Tous les honnêtes gens ont été touchés de notre malheur. M. Aubourg, l'un des plus dignes financiers de Paris, a pris notre parti généreusement, et sa voix nous a donné la voix publique.

Ces défenses paraissent plausibles en partie. Voici comme leur adversaire les réfute.

Raisons du maréchal de camp, contre les raisons de la famille Verron.

1°. Le conte du fidéicommis est aux yeux de tout homme sensé aussi faux et aussi burlesque que le conte des vingt-six voyages à pied. Si le pauvre agioteur, mari de cette vieille, avait voulu donner en mourant tant d'or à sa femme, il le pouvait de la main à la main, sans employer un tiers.

S'il avait eu cette prétendue vaisselle d'argent, la moitié en appartenait à sa femme, commune en biens. Elle ne serait pas restée tranquille, pendant six mois dans un bouge à deux cents francs par an, sans redemander sa vaisselle, et sans faire ses dili-

gences. Chotard, l'ami prétendu de son mari et d'elle, ne l'aurait pas laissée six mois entiers dans une si grande indigence, et dans une si grande inquiétude.

Il y a eu en effet un Chotard, mais c'était un homme perdu de dettes et de débauches; un banqueroutier frauduleux qui emporta quarante mille écus aux fermes générales, dans lesquelles il avait un emploi (*), et qui probablement n'aurait pas donné cent mille écus à la veuve Verron, grand'mère du docteur ès lois.

La veuve Verron prétend qu'elle fit valoir son argent, et toujours secrètement, chez un notaire nommé Gilet, et on n'en trouve nul vestige dans l'étude de ce notaire.

Elle articule que ce notaire lui rendit son argent, encore secrètement, en 1760; et il était mort.

Si tous ces faits sont vrais, il faut avouer que la cause de du Jonquay et de la Verron, fondée sur une foule de mensonges ridicules, tombe évidemment avec eux.

2°. Le testament de la Verron, fait une demi-heure avant son dernier moment, ayant son Dieu et la mort sur les lèvres, est une pièce bien respectable, on oserait presque dire sacrée. Mais si elle est au nombre de ces choses sacrées qu'on fait servir tous les jours au crime; si ce testament a été visiblement dicté par les intéressés au procès; si cette prêteuse sur gages, en recommandant son âme à Dieu, a manifestement

---

(*) Deux fermiers généraux, MM. de Mazières et Dangé l'attestent.

menti à Dieu, de quel poids est alors cette pièce? n'est-elle pas la plus forte preuve de l'imposture et de la scélératesse?

On a toujours fait dire à cette femme, pendant le procès soutenu en son propre nom, qu'elle ne possédait que les cent mille écus qu'on voulait lui ravir, qu'elle n'a jamais eu que cette somme. Et la voilà, qui dans son testament articule cinq cent mille livres! Voilà deux cent mille francs de plus auxquels on ne s'attendait pas, et la veuve Verron convaincue de son crime par sa propre bouche. Ainsi, dans cette étrange cause, l'imposture atroce et ridicule de la famille éclate de tous côtés pendant la vie de cette femme, et jusque dans les bras de la mort.

3°. Il est probable, il est prouvé que le maréchal de camp ne devait pas confier des billets à ordre pour cent mille écus à ce docteur inconnu, pour les négocier, sans exiger de lui une reconnaissance. Mais il a commis cette inadvertance qui est la faute d'un cœur noble; il a été séduit par la jeunesse, par la candeur et par la générosité apparente d'un homme de vingt-sept ans, prêt à être élevé à la magistrature, qui lui prêtait douze cents francs pour une affaire urgente, et qui lui promettait de lui faire tenir cent mille écus dans peu de jours, par une compagnie opulente. C'est là le fond et le nœud du procès. Il faut absolument examiner s'il est probable qu'un homme qu'on suppose avoir reçu près de cent mille écus en or, vienne le lendemain matin demander en hâte douze cents francs pour une affaire pressante.

à celui-là même qui lui a donné, la veille, douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or.

Il n'y a là aucune vraisemblance.

Il est encore plus improbable, comme on l'a déjà dit, qu'un homme de distinction, un officier général, père de famille, pour récompenser celui qui vient de lui rendre le service inouï de lui prêter cent mille écus sans le connaître, ait par reconnaissance imaginé de le faire pendre; lui qui, supposé nanti de cette somme immense, n'avait qu'à attendre paisiblement les échéances éloignées du paiement; lui qui pour gagner du temps n'avait pas besoin de commettre le plus lâche des crimes; lui qui n'en a jamais commis. Certes, il est plus naturel de penser que le petit-fils d'un agioteur fripon, et d'une misérable prêteuse sur gages, a profité de la confiance aveugle d'un homme de guerre pour lui extorquer cent mille écus, et qu'il a promis de partager cette somme avec les hommes vils qui pourraient l'aider dans cette manœuvre.

4°. Il y a des témoins qui déposent en faveur de du Jonquay et de la Verron. Qui sont ces témoins? que déposent-ils?

C'est d'abord une nommée Tourtera, une courtière qui soutenait la Verron dans son petit commerce de prêteuse sur gages, et qui a été mise cinq fois à l'hôpital pour ses infamies scandaleuses, ce qui est très-aisé à vérifier.

C'est un cocher nommé Gilbert, qui, tantôt ferme dans le crime, et tantôt ébranlé, a déclaré chez une dame Petit, en présence de six personnes, qu'il avait

été suborné par du Jonquay. Il a demandé plusieurs fois à d'autres personnes s'il était encore à temps de se rétracter, et réitéré ces propos devant témoins(*).

De plus, il se peut encore que ce Gilbert se soit trompé et n'ait point menti. Il se peut qu'il ait vu quelque argent chez des prêteurs sur gages, et qu'on lui ait fait accroire qu'il y avait trois cent mille livres. Rien n'est plus dangereux en bien des gens qu'une tête chaude qui croit avoir vu ce qu'elle n'a pu voir.

C'est un nommé Aubriot, filleul de cette entremetteuse Tourtera et conduit par elle. Il dépose avoir vu dans une rue de Paris, le 23e septembre 1771, le docteur du Jonquay en manteau, portant des sacs.

Ce n'est pas là assurément une preuve bien forte que ce docteur ait fait ce jour-là même vingt-six voyages à pied, et ait couru cinq lieues pour donner *secrètement* douze mille quatre cent vingt-cinq louis en attendant le reste. Il paraît clair qu'il alla ce jour-là chez le maréchal de camp, qui lui parla; et il paraît probable qu'il le trompa; mais il n'est pas clair qu'Aubriot l'y ait vu aller treize fois en un matin, et retourner treize fois. Il est encore moins clair que cet Aubriot ait pu voir ce jour-là tant de choses dans la rue, affligé de la vérole (il faut appeler les choses par leur nom), frotté de mercure ce jour même, les jambes chancelantes, la tête enflée, la langue hors de la bouche; ce n'est pas là le moment de courir.

(*) C'est ce que le comte de Morangiés articule. S'il en imposait, il serait trop coupable. S'il dit vrai, la cause est jugée.

Son ami du Jonquay lui aurait-il dit : « Venez risquer votre vie pour me voir faire cinq lieues de chemin chargé d'or; je vais donner toute la fortune de ma famille en *secret* à un homme noyé de dettes; je veux avoir en secret, pour témoin, un homme de votre caractère? » Cela n'est pas vraisemblable. Le chirurgien qui administrait le mercure à ce monsieur, atteste qu'il n'était guère en état de sortir; et le fils de ce chirurgien, dans son interrogatoire, s'en rapporte à l'académie de chirurgie.

Mais enfin, qu'un homme vigoureux ait eu la force, dans cet état honteux et horrible, de prendre l'air, et de faire quelques pas dans une rue, qu'en résulte-t-il? A-t-il vu du Jonquay faire vingt-six voyages du haut de son galetas à l'hôtel du maréchal de camp? A-t-il vu douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or entre ses mains? Quelqu'un a-t-il été témoin de ce prodige digne des Mille et une nuits? Non, sans doute, non, personne; à quoi se réduisent donc tous ces témoignages qu'on allègue?

5°. Que la fille de la Verron, dans son galetas, ait emprunté quelquefois de petites sommes sur gages, que la Verron en ait prêté pour faire son petit-fils conseiller au parlement, cela ne fait rien au fond de l'affaire; il paraît toujours que ce magistrat n'a pas couru cinq lieues à pied pour porter cent mille écus; et que le maréchal de camp ne les a jamais reçus.

6°. Un nommé Aubourg se présente non-seulement comme témoin, mais comme protecteur, comme bienfaiteur de l'innocence opprimée. Les avocats de la famille Verron font de cet homme un

citoyen d'une vertu aussi intrépide que rare. Il a été sensible aux malheurs du docteur du Jonquay, de sa mère, et de sa grand'mère qu'il ne connaissait pas. Il leur a offert son crédit et sa bourse, sans autre intérêt que le plaisir héroïque de secourir la vertu qu'on persécute.

A l'examen, il se trouve que ce héros de la bienfesance est un malheureux qui a d'abord été laquais, puis tapissier, puis courtier, puis banqueroutier, et qui prête aujourd'hui sur gages, comme la Verron et la Tourtera. Il vole au secours des personnes de sa profession. Cette Tourtera lui a donné d'abord vingt-cinq louis pour disposer sa probité à prêter son ministère à la famille désolée. Le généreux Aubourg a eu la grandeur d'âme de faire un contrat avec la vieille aïeule presque mourante, par lequel elle lui donne cent quinze mille livres sur les cent mille écus que doit le maréchal de camp, à condition qu'Aubourg fera les frais du procès. Il prend même la précaution de faire ratifier ce marché dans le testament qu'on dicte à la vieille agioteuse, ou qu'on suppose prononcé par cette vieille. Cet homme vénérable espère donc partager un jour, avec quelques témoins, les dépouilles du maréchal de camp. C'est le grand cœur d'Aubourg qui a ourdi cette trame; c'est lui qui a conduit le procès dont il a fait son patrimoine. Il a cru que des billets à ordre seraient infailliblement payés; c'est un recéleur qui partage le butin des voleurs, et qui en prend pour lui la meilleure part.

Telles sont les réponses du maréchal de camp. Je

n'en diminue rien; je n'y ajoute rien; je ne fais que raconter.

Je vous ai exposé, monsieur, toute la substance de ce procès, et tout ce qu'on allègue de plus fort des deux côtés.

Je vous demande à présent votre opinion sur ce qu'il faut prononcer en cas que les choses restent dans le même état, en cas qu'on ne puisse arracher irrévocablement la vérité d'aucun côté, et la manifester sans nuage.

Les raisons de l'officier général paraissent jusqu'ici convaincantes. L'équité naturelle est pour lui. Cette équité naturelle que Dieu a mise dans le cœur de tous les hommes est la base de toutes les lois. Faudra-t-il détruire ce fondement de toute justice pour condamner un homme à payer cent mille écus qu'il ne paraît pas devoir?

Il a fait des billets pour cent mille écus dans la vaine espérance qu'on lui donnerait l'argent; il a traité avec un jeune inconnu comme s'il avait traité avec le banquier du roi ou de l'impératrice-reine. Ses billets auront-ils plus de force que ses raisons? On ne doit certainement que ce qu'on a reçu. Les billets, les polices, les reconnaissances, supposent toujours qu'on a touché de l'argent. Mais, s'il y a des preuves qu'on n'a rien touché, on ne doit rien rendre. S'il y a écrit contre écrit, le dernier annulle l'autre. Or, ici le dernier écrit est celui de du Jonquay et de sa mère; et il porte que leur adverse partie n'a jamais reçu d'eux cent mille écus, et qu'ils sont des fripons.

Quoi! parce qu'ils auront désavoué leur aveu,

parce qu'ils auront reçu un coup de poing, on leur adjugerait le bien d'autrui!

Je suppose (ce qui n'est pas vraisemblable) que les juges, liés par les formes, condamnent le maréchal de camp à payer ce qu'il ne doit point, ne ruinent-ils pas sa réputation ainsi que sa fortune? Tous ceux qui se sont élevés contre lui dans cette étrange aventure, ne diront-ils pas qu'il a calomnieusement accusé ses adversaires d'un crime dont lui-même est coupable? Il perdra son honneur à leurs yeux en perdant son bien. Il ne sera justifié que dans l'esprit de ceux qui examinent profondément. C'est toujours le très-petit nombre. Où sont les hommes qui aient le loisir, l'attention, la capacité, la bonne foi, de considérer toutes les faces d'une affaire qui ne les regarde pas? Ils en jugent comme notre ancien parlement condamnait les livres, sans les lire.

Vous le savez, on juge de tout sur des préjugés, sur parole, et au hasard. Personne ne fait réflexion que la cause d'un citoyen doit intéresser tous les citoyens, et que nous pouvons subir avec désespoir le sort sous lequel nous le voyons accablé avec des yeux indifférens. Nous écrivons tous les jours sur des jugemens portés par le sénat de Rome et par l'aréopage d'Athènes : à peine songeons-nous à ce qui se passe dans nos tribunaux!

Vous, monsieur, qui embrassez l'Europe dans vos recherches et dans vos décisions, daignez me prêter vos lumières. Il se peut, à toute force, que des formalités de chicane que je ne connais pas, fassent perdre le procès au maréchal de camp; mais il me

semble qu'il le gagnera au tribunal du public éclairé, ce grand juge sans appel qui prononce sur le fond des choses, et qui décide de la réputation.

K.

KALENDES.

La fête de la circoncision, que l'église célèbre le premier janvier, a pris la place d'une autre appelée fête des kalendes, des ânes, des fous, des innocens, selon la différence des lieux et des jours où elle se fesait. Le plus souvent c'était aux fêtes de Noël, à la Circoncision ou à l'Épiphanie.

Dans la cathédrale de Rouen, il y avait le jour de Noël une procession où des ecclésiastiques choisis représentaient les prophètes de l'ancien Testament qui ont prédit la naissance du Messie; et, ce qui peut avoir donné le nom à la fête, c'est que Balaam y paraissait monté sur une ânesse; mais comme le poëme de Lactance, et le livre des Promesses, sous le nom de saint Prosper, disent que Jésus dans la crêche a été reconnu par le bœuf et par l'âne, selon ce passage d'Isaïe (*a*) : « Le bœuf a reconnu son maître, et l'âne la crêche de son Seigneur » (circonstance que l'évangile, ni les anciens pères n'ont cependant point remarquée); il est plus vaisemblable que ce fut de cette opinion que la fête de l'âne prit son nom.

En effet, le jésuite Théophile Raynaud témoigne que, le jour de Saint-Étienne, on chantait une prose de

(*a*) Chap. I, v. 3.

l'âne, qu'on nommait aussi la prose des fous, et que, le jour de Saint-Jean, on en chantait encore une autre qu'on appelait la prose du bœuf. On conserve dans la bibliothèque du chapitre de Sens un manuscrit en vélin, avec des miniatures où sont représentées les cérémonies de la fête des fous. Le texte en contient la description; cette prose de l'âne s'y trouve, on la chantait à deux chœurs, qui imitaient par intervalles et comme par refrain le braire de cet animal. Voici le précis de la description de cette fête.

On élisait dans les églises cathédrales un évêque ou un archevêque des fous, et son élection était confirmée par toutes sortes de bouffonneries qui servaient de sacre. Cet évêque officiait pontificalement, et donnait la bénédiction au peuple, devant lequel il portait la mitre, la crosse, et même la croix archiépiscopale. Dans les églises qui relevaient immédiatement du saint-siége, on élisait un pape des fous, qui officiait avec tous les ornemens de la papauté. Tout le clergé assistait à la messe, les uns en habit de femme, les autres vêtus en bouffons, ou masqués d'une façon grotesque et ridicule. Non contens de chanter dans le chœur des chansons licencieuses, ils mangeaient et jouaient aux dés sur l'autel, à côté du célébrant. Quand la messe était dite, ils couraient, sautaient et dansaient dans l'église, chantant et proférant des paroles obscènes et fesant mille postures indécentes, jusqu'à se mettre presque nus : ensuite ils se fesaient traîner par les rues dans des tombereaux pleins d'ordures pour en jeter à la populace qui s'assemblait autour d'eux. Les plus libertins

d'entre les séculiers se mêlaient parmi le clergé pour jouer aussi quelque personnage de fou en habit ecclésiastique.

Cette fête se célébrait également dans les monastères de moines et de religieuses, comme le témoigne Naudé (*b*) dans sa plainte à Gassendi, en 1645, où il raconte qu'à Antibes, dans le couvent des franciscains, les religieux prêtres, ni le gardien n'allaient point au chœur le jour des Innocens. Les frères lais y occupaient leurs places ce jour-là, et fesaient une manière d'office, revêtus d'ornemens sacerdotaux, déchirés et tournés à l'envers. Ils tenaient des livres à rebours, fesant semblant de lire avec des lunettes qui avaient de l'écorce d'orange pour verres, et marmottaient des mots confus, ou poussaient des cris avec des contorsions extravagantes.

Dans le second registre de l'église d'Autun du secrétaire Rotarii, qui finit en 1416, il est dit, sans spécifier le jour, qu'à la fête des fous on conduisait un âne auquel on mettait une chappe sur le dos, et l'on chantait : Hé, sire âne, hé, hé!

Ducange rapporte une sentence de l'officialité de Viviers contre un certain Guillaume, qui, ayant été élu évêque fou en 1486, avait refusé de faire les solennités et les frais accoutumés en pareille occasion.

Enfin les registres de Saint-Étienne de Dijon, en 1521, font foi, sans dire le jour, que les vicaires couraient par les rues avec fifres, tambours et autres

---

(*b*) M. de La Roque nomme l'auteur Mathurin de Neuré. (*Voyez* le Mercure de septembre 1738, page 1955 et suiv.)

instrumens, et portaient des lanternes devant le prêchantre des fous, à qui l'honneur de la fête appartenait principalement. Mais le parlement de cette ville, par un arrêt du 19 janvier 1552, défendit la célébration de cette fête, déjà condamnée par quelques conciles, et surtout par une lettre circulaire du 12 mars 1444 envoyée à tout le clergé du royaume par l'université de Paris. Cette lettre, qui se trouve à la suite des ouvrages de Pierre de Blois, porte que cette fête paraissait aux yeux du clergé si bien pensée et si chrétienne, que l'on regardait comme excommuniés ceux qui voulaient la supprimer, et le docteur de sorbonne Jean Deslions, dans son discours contre le paganisme du roi-boit, nous apprend qu'un docteur en théologie soutint publiquement à Auxerre, sur la fin du quinzième siècle, « que la fête des fous n'était pas moins approuvée de Dieu que la fête de la conception immaculée de la Vierge, outre qu'elle était d'une tout autre ancienneté dans l'église. »

L.

LANGUES.

SECTION PREMIÈRE.

On dit que les Indiens commencent presque tous leurs livres par ces mots, *béni soit l'inventeur de l'écriture*. On pourrait aussi commencer ses discours par bénir l'inventeur d'un langage.

Nous avons reconnu, au mot *Alphabet*, qu'il n'y eut jamais de langue primitive dont toutes les autres soient dérivées.

Nous voyons que le mot *Al* ou *El*, qui signifiait Dieu chez quelques orientaux, n'a nul rapport au mot *Gott* qui veut dire Dieu en Allemagne. *House*, *huis*, ne peut guère venir du grec *domos* qui signifie maison.

Nos mères, et les langues dites mères, ont beaucoup de ressemblance. Les unes et les autres ont des enfans qui se marient dans le pays voisin, et qui en altèrent le langage et les mœurs. Ces mères ont d'autres mères dont les généalogistes ne peuvent débrouiller l'origine. La terre est couverte de familles qui disputent de noblesse, sans savoir d'où elles viennent.

Des mots les plus communs et les plus naturels en toute langue.

L'EXPÉRIENCE nous apprend que les enfans ne sont qu'imitateurs; que, si on ne leur disait rien, ils ne parleraient pas, qu'ils se contenteraient de crier.

Dans presque tous les pays connus on leur dit d'abord *baba*, *papa*, *mama*, *maman*, ou des mots approchans, aisés à prononcer, et ils les répètent. Cependant vers le mont Krapac où je vis, comme l'on sait, nos enfans disent toujours *mon dada* et non pas *mon papa*. Dans quelques provinces ils disent *mon bibi*.

On a mis un petit vocabulaire chinois à la fin du premier tome des Mémoires sur la Chine. Je trouve dans ce dictionnaire abrégé que *fou*, prononcé d'une façon dont nous n'avons pas l'usage, signifie père;

les enfans, qui ne peuvent prononcer la lettre *f*, disent *ou*. Il y a loin d'*ou* à *papa*.

Que ceux qui veulent savoir le mot qui répond à notre *papa* en japonais, en tartare, dans le jargon du Kamschatka et de la baie d'Hudson, daignent voyager dans ces pays pour nous instruire.

On court risque de tomber dans d'étranges méprises quand, sur les bords de la Seine ou de la Saône, on donne des leçons sur la langue des pays où l'on n'a point été. Alors il faut avouer son ignorance; il faut dire : J'ai lu cela dans Vachter, dans Ménage, dans Bochart, dans Kirker, dans Pezro qui n'en savaient pas plus que moi; je doute beaucoup; je crois, mais je suis très-disposé à ne plus croire, etc., etc.

Un récollet nommé Sagart Théodat, qui a prêché pendant trente ans les Iroquois, les Algonquins et les Hurons, nous a donné un petit dictionnaire huron, imprimé à Paris, chez Denis Moreau, en 1632. Cet ouvrage ne nous sera pas désormais fort utile depuis que la France est soulagée du fardeau du Canada. Il dit qu'en huron père est *aystan*, et en canadien *notoui*. Il y a encore loin de notoui et d'aystan à *pater* et à *papa*. Gardez-vous des systèmes, vous dis-je, mes chers Welches.

D'un système sur les langues.

L'AUTEUR de la Mécanique du langage (1) explique ainsi son système.

---

(1) Le président de Brosses.

« La terminaison latine *urire* est appropriée à désigner un désir vif et ardent de faire quelque chose; *micturire*, *esurire;* par où il semble qu'elle ait été fondamentalement formée sur le mot *urere* et sur le signe radical *ur*, qui en tant de langues signifie le feu. Ainsi la terminaison *urire* était bien choisie pour désigner un désir brûlant. »

Cependant nous ne voyons pas que cette terminaison en *ire* soit appropriée à un désir vif et ardent dans *ire*, *exire*, *abire*, aller, sortir, s'en aller; dans *vincire*, lier, *scaturire*, sourdir, jaillir; *condire*, assaisonner; *parturire*, accoucher; *grunnire*, gronder, grouiner, ancien mot qui exprimait très-bien le cri du porc.

Il faut avouer surtout que cet *ire* n'est approprié à aucun désir très-vif, dans *balbutire*, balbutier; *singultire*, sanglotter; *perire*, périr. Personne n'a envie ni de balbutier, ni de sanglotter, encore moins de périr. Ce petit système est fort en défaut; nouvelle raison pour se défier des systèmes.

Le même auteur paraît aller trop loin en disant : « Nous allongeons les lèvres en dehors, et tirons, pour ainsi dire, le bout d'en haut de cette corde pour faire sonner *u*, voyelle particulière aux Français, et que n'ont pas les autres nations. »

Il est vrai que le précepteur du Bourgeois gentilhomme lui apprend qu'il fait un peu la moue en prononçant *u;* mais il n'est pas vrai que les autres nations ne fassent pas un peu la moue aussi.

L'auteur ne parle sans doute ni l'espagnol, ni l'anglais, ni l'allemand, ni le hollandais; il s'en est rap-

porté à d'anciens auteurs qui ne savaient pas plus ces langues que celles du Sénégal et du Thibet, que cependant l'auteur cite. Les Espagnols disent *su padre*, *su madre*, avec un son qui n'est pas tout-à-fait le *u* des Italiens; ils prononcent *mui* en approchant un peu plus de la lettre *u* que de l'*ou;* ils ne prononcent pas fortement *ousted :* ce n'est pas le *furiale sonans u* des Romains.

Les Allemands se sont accoutumés à changer un peu l'*u* en *i;* de là vient qu'ils vous demandent toujours des *ékis* au lieu d'écus. Plusieurs Allemands prononcent aujourd'hui *flûte* comme nous; ils prononçaient autrefois *flaûte*. Les Hollandais ont conservé l'*u*, témoin la comédie de madame Alikruc, et leur *u diener*. Les Anglais, qui ont corrompu toutes les voyelles, n'ont point abandonné l'*u:* ils prononcent toujours *ui* et non *oui*, qu'ils n'articulent qu'à peine. Ils disent *vertu* et *true*, le vrai, non *vertou* et *troue*.

Les Grecs ont toujours donné à l'*upsilon* le son de notre *u*, comme l'avouent Calepin et Scapula à la lettre *upsilon;* et comme le dit Cicéron, *de Oratore*.

Le même auteur se trompe encore en assurant que les mots anglais *humour* et *spleen* ne peuvent se traduire. Il en a cru quelques Français mal instruits. Les Anglais ont pris leur *humour*, qui signifie chez eux plaisanterie naturelle, de notre mot *humeur* employé en ce sens dans les premières comédies de Corneille, et dans toutes les comédies antérieures. Nous dîmes ensuite *belle humeur*. D'Assouci donna son Ovide en belle humeur, et ensuite on ne se servit

de ce mot que pour exprimer le contraire de ce que les Anglais entendent. *Humeur* aujourd'hui signifie chez nous chagrin. Les Anglais se sont ainsi emparés de presque toutes nos expressions. On en ferait un livre.

A l'égard de *spleen*, il se traduit très-exactement; c'est la rate. Nous disions, il n'y a pas long-temps, *vapeurs de rate*.

Veut-on qu'on rabate
Par des moyens doux
Les vapeurs de rate
Qui nous minent tous?
Qu'on laisse Hippocrate,
Et qu'on vienne à nous (*).

Nous avons supprimé rate, et nous nous sommes bornés aux vapeurs.

Le même auteur dit (*a*) « que les Français se plaisent surtout à ce qu'ils appellent avoir de l'esprit. Cette expression est propre à leur langue, et ne se trouve en aucune autre. » Il n'y en a point en anglais de plus commune; *wit*, *witty*, sont précisément la même chose. Le comte de Rochester appelle toujours *witty king* le roi Charles II, qui, selon lui, disait tant de jolies choses, et n'en fit jamais une bonne. Les Anglais prétendent que ce sont eux qui disent les bons mots, et que ce sont les Français qui rient.

Et que deviendra l'*ingegnoso* des Italiens, et l'*agudeza* des Eapagnols dont nous avons parlé à l'article FRANC?

(*) Molière, Amour médecin, acte III, scène VIII.

(*a*) Tome I.

Le même auteur remarque très-judicieusement (*b*) que, lorsqu'un peuple est sauvage, il est simple, et ses expressions le sont aussi. « Le peuple hébreu était à demi-sauvage, le livre de ses lois traite sans détour des choses naturelles, que nos langues ont soin de violer. C'est une marque que chez eux ces façons de parler n'avaient rien de licencieux; car on n'aurait pas écrit un livre de lois d'une manière contraire aux mœurs, etc. »

Nous avons donné un exemple frappant de cette simplicité qui serait aujourd'hui plus que cynique, quand nous avons cité les aventures d'Oolla et d'Ooliba, et celles d'Osée : et, quoiqu'il soit permis de changer d'opinion, nous espérons que nous serons toujours de celle de l'auteur de la Mécanique du langage, quand même plusieurs doctes n'en seraient pas.

Mais nous ne pouvons penser comme l'auteur de cette Mécanique quand il dit (*c*) :

« En occident l'idée malhonnête est attachée à l'union des sexes; en orient elle est attachée à l'usage du vin; ailleurs elle pourrait l'être à l'usage du fer ou du feu. Chez les musulmans, à qui le vin est défendu par la loi, le mot *cherab* qui signifie en général sirop, sorbet, liqueur, mais plus particulièrement le vin, et les autres mots relatifs à celui-là, sont regardés par les gens fort religieux comme des termes obscènes, ou du moins trop libres pour être dans la bouche d'une personne de bonnes mœurs. Le préjugé sur

(*b*) Tome II, page 146. — (*c*) Page 147.

l'obscénité du discours a pris tant d'empire qu'il ne cesse pas, même dans le cas où l'action à laquelle on a attaché l'idée est honnête et légitime, permise et prescrite; de sorte qu'il est toujours malhonnête de dire ce qu'il est très-souvent honnête de faire.

« A dire vrai, la décence s'est ici contentée d'un fort petit sacrifice. Il doit toujours paraître singulier que l'obscénité soit dans les mots, et ne soit pas dans les idées, etc. »

L'auteur paraît mal instruit des mœurs de Constantinople. Qu'il interroge M. de Tott, il lui dira que le mot de *vin* n'est point du tout obscène chez les Turcs. Il est même impossible qu'il le soit, puisque les Grecs sont autorisés chez eux à vendre du vin. Jamais dans aucune langue l'obscénité n'a été attachée qu'à certains plaisirs qu'on ne s'est presque jamais permis devant témoins, parce qu'on ne les goûte que par des organes qu'il faut cacher. On ne cache point sa bouche. C'est un péché chez les musulmans de jouer aux dés, de ne point coucher avec sa femme le vendredi, de boire du vin, de manger pendant le ramadan avant le coucher du soleil; mais ce n'est point une chose obscène.

Il faut de plus remarquer que toutes les langues ont des termes divers, qui donnent des idées toutes différentes de la même chose. Mariage, *sponsalia*, exprime un engagement légal. Consommer le mariage, *matrimonio uti*, ne présente que l'idée d'un devoir accompli. *Membrum virile in vaginam intromittere* n'est qu'une expression d'anatomie. *Amplecti amorosè juvenem uxorem* est une idée voluptueuse.

D'autres mots sont des images qui alarment la pudeur.

Ajoutons que si, dans les premiers temps d'une nation simple, dure et grossière, on se sert des seuls termes qu'on connaisse pour exprimer l'acte de la génération, comme l'auteur l'a très-bien observé chez les demi-sauvages juifs, d'autres peuples emploient les mots obscènes quand ils sont devenus plus raffinés et plus polis. Osée ne se sert que du terme qui répond au *fodère* des Latins; mais Auguste hasarde effrontément les mots *futuere*, *mentula*, dans son infâme épigramme contre Fulvie. Horace prodigue le *futuo*, le *mentula*, le *cunnus*. On inventa même les expressions honteuses de *crissare*, *fellare*, *irrumare*, *cevere*, *cunni linguis*. On les trouve trop souvent dans Catulle et dans Martial. Elles représentent des turpitudes à peine connues parmi nous; aussi n'avons-nous point de termes pour les rendre.

Le mot de *gabaoutar*, inventé à Venise au seizième siècle, exprimait une infamie inconnue aux autres nations.

Il n'y a point de langue qui puisse traduire certaines épigrammes de Martial, si chères aux empereurs Adrien et Lucius Verus.

Génie des langues.

On appelle *génie d'une langue* son aptitude à dire de la manière la plus courte et la plus harmonieuse ce que les autres langages expriment moins heureusement.

Le latin, par exemple, est plus propre au style lapidaire que les langues modernes, à cause de leurs verbes auxiliaires qui allongent une inscription et qui l'énervent.

Le grec, par son mélange mélodieux de voyelles et de consonnes, est plus favorable à la musique que l'allemand et le hollandais.

L'italien, par des voyelles beaucoup plus répétées, sert peut-être encore mieux la musique efféminée.

Le latin et le grec étant les seules langues qui aient une vraie quantité, sont plus faites pour la poésie que toutes les autres langues du monde.

Le français, par la marche naturelle de toutes ses constructions, et aussi par sa prosodie, est plus propre qu'aucune autre à la conversation. Les étrangers, par cette raison même, entendent plus aisément les livres français que ceux des autres peuples. Ils aiment dans les livres philosophiques français une clarté de style qu'ils trouvent ailleurs assez rarement.

C'est ce qui a donné enfin la préférence au français sur la langue italienne même, qui, par ses ouvrages immortels du seizième siècle, était en possession de dominer dans l'Europe.

L'auteur du Mécanisme du langage pense dépouiller le français de cet ordre même, et de cette clarté qui fait son principal avantage. Il va jusqu'à citer des auteurs peu accrédités, et même Pluche, pour faire croire que les inversions du latin sont naturelles, et que c'est la construction naturelle du français qui est forcée. Il rapporte cet exemple tiré de la manière

d'étudier les langues. Je n'ai jamais lu ce livre, mais voici l'exemple (*d*) :

Goliathum proceritatis inusitatæ virum David adolescens impacto in ejus frontem lapide prostravit, et allophylum cùm inermis puer esset ei detracto gladio confecit.

Le jeune David renversa d'un coup de fronde au milieu du front Goliath, homme d'une taille prodigieuse, et tua cet étranger avec son propre sabre qu'il lui arracha : car David était un enfant désarmé.

Premièrement, j'avouerai que je ne connais guère de plus plat latin, ni de plus plat français, ni d'exemple plus mal choisi. Pourquoi écrire dans la langue de Cicéron un morceau d'histoire judaïque, et ne pas prendre quelque phrase de Cicéron même pour exemple? Pourquoi me faire de ce géant Goliath un *Goliathum?* Ce *Goliathus* était, dit-il, d'une grandeur *inusitée, proceritatis inusitatæ.* On ne dit *inusité* en aucun pays que des choses d'usage qui dépendent des hommes; une phrase inusitée, une cérémonie inusitée, un ornement inusité; mais pour une taille inusitée, comme si Goliathus s'était mis ce jour-là une taille plus haute qu'à l'ordinaire, cela me paraît fort inusité.

Cicéron dit à Quintus son frère, *absurdè et inusitatè scriptæ epistolæ;* ses lettres sont absurdes et d'un style inusité. N'est-ce pas là le cas de Pluche?

In ejus frontem; Tite-Live et Tacite auraient-ils mis ce froid *ejus?* n'auraient-ils pas dit simplement *in frontem?*

(*d*) Tome I, page 76.

Que veut dire *impacto lapide?* cela n'exprime pas un coup de fronde.

Et *allophylum cùm puer inermis esset?* voilà une plaisante antithèse; il renversa l'étranger quoiqu'il fût désarmé; étranger et désarmé ne font-ils pas une belle opposition? et de plus, dans cette phrase, lequel des deux était désarmé? il y a quelque apparence que c'était Goliath, puisque le petit David le tua si aisément. *Puer* ne désigne pas assez clairement David. Le géant pouvait être aussi jeune que lui.

Je n'examine point comment on renverse avec un petit caillou lancé au front de bas en haut, un guerrier dont le front est armé d'un casque; je me borne au latin de Pluche.

Le français ne vaut guère mieux que le latin. Voici comme un jeune écolier vient de le refaire.

« David, à peine dans son adolescence, sans autres armes qu'une simple fronde, renverse le géant Goliath d'un coup de pierre au milieu du front; il lui arrache son épée, il lui coupe la tête de son propre glaive. »

Ensuite, pour nous convaincre de l'obscurité de la langue française, et du renversement qu'elle fait des idées, on nous cite les parallogismes de Pluche (*e*).

« Dans la marche que l'on fait prendre à la phrase française, on *renverse* entièrement l'ordre des choses qu'on y rapporte, et pour avoir égard au génie, ou plutôt à la pauvreté de nos langues vulgaires, on met en pièces le tableau de la nature. Dans le français le

(*e*) Tome I, page 76.

jeune homme *renverse* avant qu'on sache qu'il y ait quelqu'un à *renverser :* le grand Goliath est déjà par terre, qu'il n'a encore été fait aucune mention ni de la fronde, ni de la pierre qui a fait le coup; et ce n'est qu'après que l'étranger a la tête coupée que le jeune homme trouve une épée au lieu de fronde pour l'achever. Ceci nous conduit à une vérité fort remarquable, que c'est se tromper de croire, comme un fait, qu'il y ait inversion ou *renversement* dans la phrase des anciens, tandis que c'est réellement dans notre langue moderne qu'est le désordre. »

Je vois ici tout le contraire ; et de plus, je vois dans chaque partie de la phrase française un sens achevé qui me fait attendre un nouveau sens, une nouvelle action. Si je dis, comme dans le latin, *Goliath, homme d'une procérité inusitée, l'adolescent David*, je ne vois là qu'un géant, qu'un enfant; point de commencement d'action; peut-être que l'enfant prie le géant de lui abattre des noix; et peu m'importe. Mais *David à peine dans son adolescence, sans autres armes qu'une simple fronde;* voilà déjà un sens complet, voilà un enfant avec une fronde; qu'en va-t-il faire ? il renverse ; qui ? un géant ; comment ? en l'atteignant au front. Il lui arrache son grand sabre ; pourquoi ? pour couper la tête du géant. Y a-t-il une gradation plus marquée ?

Mais ce n'était pas de tels exemples que l'auteur du Mécanisme du langage devait proposer. Que ne rapportait-il de beaux vers de Racine ? que n'en comparait-il la syntaxe naturelle avec les inversions admises dans toutes nos anciennes poésies ?

Jusqu'ici la Fortune et la Victoire mêmes
Cachaient mes cheveux blancs sous trente diadèmes.
Mais ce temps-là n'est plus....
(Mithridate, acte III, scène V.)

Transposez les termes selon le génie latin à la manière de Ronsard; « sous diadèmes trente cachaient mes cheveux blancs fortune et victoire mêmes. Plus n'est ce temps heureux. »

C'est ainsi que nous écrivions autrefois; il n'aurait tenu qu'à nous de continuer : mais nous avons senti que cette construction ne convenait pas au génie de notre langue, qu'il faut toujours consulter. Ce génie, qui est celui du dialogue, triomphe dans la tragédie et dans la comédie, qui n'est qu'un dialogue continuel; il plaît dans tout ce qui demande de la naïveté, de l'agrément dans l'art de narrer, d'expliquer, etc. Il s'accommode peut-être assez peu de l'ode qui demande, dit-on, une espèce d'ivresse et de désordre, et qui autrefois exigeait de la musique.

Quoi qu'il en soit, connaissez bien le génie de votre langue; et, si vous avez du génie, mêlez-vous peu des langues étrangères, et surtout des orientales, à moins que vous n'ayez vécu trente ans dans Alep.

SECTION II.

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.
(Boileau, Art poétique, chant I, v. 161–162.)

Trois choses sont absolument nécessaires, régularité, clarté, élégance. Avec les deux premières on

parvient à ne pas écrire mal; avec la troisième on écrit bien.

Ces trois mérites, qui furent absolument ignorés dans l'université de Paris depuis sa fondation, ont été presque toujours réunis dans les écrits de Rollin, ancien professeur. Avant lui on ne savait ni écrire ni penser en français; il a rendu un service éternel à la jeunesse.

Ce qui peut paraître étonnant, c'est que les Français n'ont point d'auteur plus châtié en prose que Racine et Boileau le sont en vers; car il est ridicule de regarder comme des fautes quelques nobles hardiesses de poésie, qui sont de vraies beautés, et qui enrichissent la langue au lieu de la défigurer.

Corneille pécha trop souvent contre la langue, quoiqu'il écrivît dans le temps même qu'elle se perfectionnait. Son malheur était d'avoir été élevé en province, et d'y composer même ses meilleures pièces. On trouve trop souvent chez lui des impropriétés, des solécismes, des barbarismes et de l'obscurité, mais aussi dans ses beaux morceaux il est souvent aussi pur que sublime.

Celui qui commenta Corneille avec tant d'impartialité, celui qui dans son Commentaire parla avec tant de chaleur des beaux morceaux de ses tragédies, et qui n'entreprit le commentaire que pour mieux parvenir à l'établissement de la petite fille de ce grand homme, a remarqué qu'il n'y a pas une seule faute de langage dans la grande scène de Cinna et d'Émilie, où Cinna rend compte de son entrevue avec

les conjurés; et à peine en trouve-t-il une ou deux dans cette autre scène immortelle où Auguste délibère s'il se démettra de l'empire.

Par une fatalité singulière, les scènes les plus froides de ses autres pièces sont celles où l'on trouve le plus de vices de langage. Presque toutes ces scènes n'étant point animées par des sentimens vrais et intéressans, et n'étant remplies que de raisonnemens alambiqués, pèchent autant par l'expression que par le fond même. Rien n'y est clair, rien ne se montre au grand jour : tant est vrai ce que dit Boileau :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.
> (Art poétique, chant I, v. 153.)

L'impropriété des termes est le défaut le plus commun dans les mauvais ovvrages.

Harmonie des langues.

J'ai connu plus d'un Anglais et plus d'un Allemand qui ne trouvaient d'harmonie que dans leurs langues. La langue russe, qui est la slavonne, mêlée de plusieurs mots grecs et de quelques-uns tartares, paraît mélodieuse aux oreilles russes.

Cependant un Allemand, un Anglais qui aura de l'oreille et du goût, sera plus content d'*ouranos* que de *heaven* et de *himmel;* d'*anthropos* que de *man;* de *Theos* que de *God* ou *Gott;* d'*aristos* que de *goud*. Les dactyles et les spondées flatteront plus son oreille que les syllabes uniformes et peu senties de tous les autres langages.

Toutefois, j'ai connu de grands scoliastes qui se

plaignaient violemment d'Horace. Comment, disent-ils, ces gens-là qui passent pour les modèles de la mélodie, non-seulement font heurter continuellement des voyelles les unes contre les autres, ce qui nous est expressément défendu; non-seulement ils vous allongent ou vous raccourcissent un mot à la façon grecque selon leur besoin, mais ils vous coupent hardiment un mot en deux; ils mettent une moitié à la fin d'un vers, et l'autre moitié au commencement du vers suivant.

Redditum Cyri solio Phraaten
Dissidens plebi numero beato-
rum eximit virtus, etc.
(HORACE, lib. II, od. II.)

C'est comme si nous écrivions dans une ode en français :

Défions-nous de la fortu-
ne, et n'en croyons que la vertu.

Horace ne se bornait pas à ces petites libertés; il met à la fin de son vers la première lettre du mot qui commence le vers qui suit.

Jove non probante u-
xorius amnis.
(Lib. I, od. II.)

Ce Dieu du Tibre ai-
mait beaucoup sa femme.

Que dirons-nous de ces vers harmonieux :

Septimi, Gades aditure mecum, et
Cantabrum indoctum juga ferre nostra, et.
(Lib. II, od. IV.)

Septime, qu'avec moi je mène à Cadix, et
Qui verrez le Cantabre ignorant du joug, et.

Horace en a cinquante de cette force, et Pindare en est tout rempli.

Tout est noble dans Horace, dit Dacier dans sa préface. N'aurait-il pas mieux fait de dire, Tantôt Horace a de la noblesse, tantôt de la délicatesse et de l'enjouement, etc.

Le malheur des commentateurs de toute espèce est, ce me semble, de n'avoir jamais d'idée précise, et de prononcer de grands mots qui ne signifient rien. Monsieur et madame Dacier y étaient fort sujets avec tout leur mérite.

Je ne vois pas quelle noblesse, quelle grandeur peut nous frapper dans ces ordres qu'Horace donne à son laquais, en vers qualifiés du nom d'ode. Je me sers, à quelques mots près, de la traduction même de Dacier.

« Laquais, je ne suis point pour la magnificence des Perses. Je ne puis souffrir les couronnes pliées avec des bandelettes de tilleul. Cesse donc de t'informer où tu pourras trouver des roses tardives. Je ne veux que du simple myrte sans autre façon. Le myrte sied bien à un laquais comme toi, et à moi qui bois sous une petite treille.

Ses vers contre de pauvres vieilles, et contre des sorcières, me semblent encore moins nobles que l'ode à son laquais.

Mais revenons à ce qui dépend uniquement de la langue. Il paraît évident que les Romains et les Grecs

se donnaient des libertés qui seraient chez nous des licences intolérables.

Pourquoi voyons-nous tant de moitiés de mots à la fin des vers dans les odes d'Horace, et pas un exemple de cette licence dans Virgile?

N'est-ce point parce que les odes étaient faites pour être chantées, et que la musique fesait disparaître ce défaut? Il faut bien que cela soit, puisqu'on voit dans Pindare tant de mots coupés en deux d'un vers à l'autre, et qu'on n'en voit pas dans Homère.

Mais, me dira-t-on, les rapsodes chantaient les vers d'Homère. On chantait des morceaux de l'Énéide à Rome comme on chante des stances de l'Arioste et du Tasse en Italie. Il est clair, par l'exemple du Tasse, que ce ne fut pas un chant proprement dit, mais une déclamation soutenue à peu près comme quelques morceaux assez mélodieux du chant grégorien.

Les Grecs prenaient d'autres libertés qui nous sont rigoureusement interdites. Par exemple, de répéter souvent dans la même page des épithètes, des moitiés de vers, des vers même tout entiers; et cela prouve qu'ils ne s'astreignaient pas à la même correction que nous. Le *podas okus akilles*, l'*olimpia domata ekontas*, l'*ekibolon apollona*, etc., flattent agréablement l'oreille. Mais si dans nos langues modernes nous fesions rimer si souvent Achilles *aux pieds légers*, *les flèches* d'Apollon, *les demeures célestes*, nous ne serions pas tolérés.

Si nous fesions répéter par un personnage les mêmes paroles qu'un autre personnage lui a dites, ce double emploi serait plus insupportable encore.

Si le Tasse s'était servi tantôt du dialecte bergamasque, tantôt du patois du Piémont, tantôt de celui de Gênes, il n'aurait été lu de personne. Les Grecs avaient donc pour leur poésie des facilités qu'aucune nation ne s'est permise. Et de tous les peuples, le français est celui qui s'est asservi à la gêne la plus rigoureuse.

SECTION III.

Il n'est aucune langue complète, aucune qui puisse exprimer toutes nos idées et toutes nos sensations; leurs nuances sont trop imperceptibles et trop nombreuses. Personne ne peut faire connaître précisément le degré du sentiment qu'il éprouve. On est obligé, par exemple, de désigner sous le nom général d'*amour* et de *haine*, mille amours et mille haines toutes différentes; il en est de même de nos douleurs et de nos plaisirs. Ainsi toutes les langues sont imparfaites comme nous.

Elles ont toutes été faites successivement et par degrés selon nos besoins. C'est l'instinct commun à tous les hommes qui a fait les premières grammaires sans qu'on s'en aperçût. Les Lapons, les Nègres aussi bien que les Grecs, ont eu besoin d'exprimer le passé, le présent, le futur; et ils l'ont fait : mais, comme jamais il n'y a eu d'assemblée de logiciens qui ait formé une langue, aucune n'a pu parvenir à un plan absolument régulier.

Tous les mots, dans toutes les langues possibles, sont nécessairement l'image des sensations. Les hommes n'ont pu jamais exprimer que ce qu'ils sen-

taient. Ainsi tout est devenu métaphore; partout on éclaire l'âme, le cœur brûle, l'esprit voit, il compose, il unit, il divise, il s'égare, il se recueille, il se dissipe.

Toutes les nations se sont accordées à nommer *souffle*, *esprit*, *ame*, l'entendement humain, dont ils sentent les effets sans le savoir, après avoir nommé *vent*, *souffle*, *esprit*, l'agitation de l'air qu'ils ne voient point.

Chez tous les peuples l'infini a été négation de fini; immensité, négation de mesure. Il est évident que ce sont nos cinq sens qui ont produit toutes les langues, aussi bien que toutes nos idées.

Les moins inparfaites sont comme les lois : celles dans lesquelles il y a le moins d'arbitraire sont les meilleures.

Les plus complètes sont nécessairement celles des peuples qui ont le plus cultivé les arts et la société. Ainsi la langue hébraïque devait être une des langues les plus pauvres, comme le peuple qui la parlait. Comment les Hébreux auraient-ils pu avoir des termes de marine, eux qui avant Salomon n'avaient pas un bateau? comment les termes de la philosophie, eux qui furent plongés dans une si profonde ignorance jusqu'au temps où ils commencèrent à apprendre quelque chose dans leur transmigration à Babylone? La langue des Phéniciens, dont les Hébreux tirèrent leur jargon, devait être très-supérieure, parce qu'elle était l'idiome d'un peuple industrieux, commerçant, riche, répandu dans toute la terre.

La plus ancienne langue connue doit être celle de la nation rassemblée le plus anciennement en corps de peuple. Elle doit être encore celle du peuple qui a été le moins subjugué, ou qui, l'ayant été, a policé ses conquérans. Et à cet égard, il est constant que le chinois et l'arabe sont les plus anciennes langues de toutes celles qu'on parle aujourd'hui.

Il n'y a point de langue-mère. Toutes les nations voisines ont emprunté les unes des autres : mais on a donné le nom de *langue-mère* à celles dont quelques idiomes connus sont dérivés. Par exemple, le latin est langue-mère par rapport à l'italien, à l'espagnol, au français : mais il était lui-même dérivé du toscan; et le toscan l'était du celte et du grec.

Le plus beau de tous les langages doit être celui qui est à la fois le plus complet, le plus sonore, le plus varié dans ses tours, et le plus régulier dans sa marche, celui qui a le plus de mots composés, celui qui par sa prosodie exprime le mieux les mouvemens lents ou impétueux de l'âme, celui qui ressemble le plus à la musique.

Le grec a tous ces avantages; il n'a point la rudesse du latin, dont tant de mots finissent en *um*, *ur*, *us*. Il a toute la pompe de l'espagnol, et toute la douceur de l'italien. Il a par-dessus toutes les langues vivantes du monde l'expression de la musique, par les syllabes longues et brèves, et par le nombre et la variété de ses accents. Ainsi, tout défiguré qu'il est aujourd'hui dans la Grèce, il peut être encore regardé comme le plus beau langage de l'univers.

La plus belle langue ne peut être la plus généra-

lement répandue, quand le peuple qui la parle est opprimé, peu nombreux, sans commerce avec les autres nations, et quand ces autres nations ont cultivé leurs propres langages. Ainsi le grec doit être moins étendu que l'arabe, et même que le turc.

De toutes les langues de l'Europe, la française doit être la plus générale, parce qu'elle est la plus propre à la conversation : elle a pris son caractère dans celui du peuple qui la parle.

Les Français ont été, depuis près de cent cinquante ans, le peuple qui a le plus connu la société, qui en a le premier écarté toute la gêne, et le premier chez qui les femmes ont été libres et même souveraines, quand elles n'étaient ailleurs que des esclaves. La syntaxe de cette langue toujours uniforme, et qui n'admet point d'inversions, est encore une facilité que n'ont guère les autres langues ; c'est une monnaie plus courante que les autres, quand même elle manquerait de poids. La quantité prodigieuse de livres agréablement frivoles que cette nation a produits, est encore une raison de la faveur que sa langue a obtenue chez toutes les nations.

Des livres profonds ne donneront point de cours à une langue : on les traduira ; on apprendra la philosophie de Newton ; mais on n'apprendra pas l'anglais pour l'entendre.

Ce qui rend encore le français plus commun, c'est la perfection où le théâtre a été porté dans cette langue. C'est à Cinna, à Phèdre, au Misanthrope qu'elle a dû sa vogue, et non pas aux conquêtes de Louis XIV.

Elle n'est ni si abondante et si maniable que l'italien, ni si majestueuse que l'espagnol, ni si énergique que l'anglais; et cependant elle a fait plus de fortune que ces trois langues, par cela seul qu'elle est plus de commerce, et qu'il y a plus de livres agréables chez elle qu'ailleurs : elle a réussi comme les cuisiniers de France, parce qu'elle a plus flatté le goût général.

Le même esprit qui a porté les nations à imiter les Français dans leurs ameublemens, dans la distribution des appartemens, dans les jardins, dans la danse, dans tout ce qui donne de la grâce, les a portés aussi à parler leur langue. Le grand art des écrivains français est précisément celui des femmes de cette nation, qui se mettent mieux que les autres femmes de l'Europe, et qui sans être plus belles le paraissent par l'art de leur parure, par les agrémens nobles et simples qu'elles se donnent si naturellement

C'est à force de politesse que cette langue est parvenue à faire disparaître les traces de son ancienne barbarie. Tout attesterait cette barbarie à qui voudrait y regarder de près. On verrait que le nombre *vingt* vient de *viginti*, et qu'on prononçait autrefois ce *g* et ce *t* avec une rudesse propre à toutes les nations septentrionales; du mois d'Auguste on fit le mois d'août.

Il n'y a pas long-temps qu'un prince allemand, croyant qu'en France on ne prononçait jamais autrement le terme d'Auguste, appelait le roi Auguste de Pologne le roi Août.

De *pavo* nous fîmes *paon;* nous le prononcions comme *phaon;* et aujourd'hui nous disons *pan*.

De *lupus* on avait fait *loup*, et on fesait entendre le *p* avec une dureté insupportable. Toutes les lettres qu'on a retranchées depuis dans la prononciation, mais qu'on a conservées en écrivant, sont nos anciens habits de sauvages.

C'est quand les mœurs se sont adoucies qu'on a aussi adouci la langue : elle était agreste comme nous, avant que François I eût appelé les femmes à la cour. Il eût autant valu parler l'ancien celte que le français du temps de Charles VIII et de Louis XII : l'allemand n'était pas plus dur. Tous les imparfaits avaient un son affreux ; chaque syllabe se prononçait dans *aimaient*, *fesaient*, *croyaient;* on disait, ils *croy-oi-ent;* c'était un croassement de corbeaux, comme dit l'empereur Julien du langage celte, plutôt qu'un langage d'hommes.

Il a fallu des siècles pour ôter cette rouille. Les imperfections qui restent seraient encore intolérables sans le soin qu'on prend continuellement de les éviter, comme un habile cavalier évite les pierres sur sa route.

Les bons écrivains sont attentifs à combattre les expressions vicieuses que l'ignorance du peuple met d'abord en vogue, et qui, adoptées par les mauvais auteurs, passent ensuite dans les gazettes et dans les écrits publics. Ainsi du mot italien *celata*, qui signifie *elmo*, *casque*, *armet*, les soldats français firent en Italie le mot *salade*; de sorte que, quand on disait *il a pris sa salade*, on ne savait si celui dont on parlait avait

son *casque* ou des *laitues*. Les gazetiers ont traduit le mot *ridotto* par *redoute*, qui signifie une espèce de fortification : mais un homme qui sait sa langue conservera toujours le mot d'*assemblée*. *Roastbeef* signifie en anglais du *bœuf rôti;* et nos maîtres d'hôtel nous parlent aujourd'hui d'un *roastbeef* de mouton. *Riding-coat* veut dire un *habit de cheval*; on en a fait *redingote*, et le peuple croit que c'est un ancien mot de la langue. Il a bien fallu adopter cette expression avec le peuple, parce qu'elle signifie une chose d'usage.

Le plus bas peuple, en fait de termes d'arts et métiers et des choses nécessaires, subjugue la cour, si on ose le dire, comme en fait de religion. Ceux qui méprisent le plus le vulgaire sont obligés de parler et de paraître penser comme lui.

Ce n'est pas mal parler que de nommer les choses du nom que le bas peuple leur a imposé; mais on reconnaît un peuple naturellement plus ingénieux qu'un autre par les noms propres qu'il donne à chaque chose.

Ce n'est que faute d'imagination qu'un peuple adapta la même expression à cent idées différentes. C'est une stérilité ridicule de n'avoir pas su exprimer autrement *un bras de mer*, *un bras de balance*, *un bras de fauteuil;* il y a de l'indigence d'esprit à dire également la *tête d'un clou*, la *tête d'une armée*. On trouve le mot *cul* partout, et très-mal à propos : une rue sans issue ne ressemble en rien à un *cul de sac*; un honnête homme aurait pu appeler ces sortes de rues des *impasses*, la populace les a nommées *culs*, et les reines ont été obligées de les nommer ainsi. Le fond

d'un artichaut, la pointe qui termine le dessous d'une lampe ne ressemblent pas plus à un *cul* que des rues sans passage; on dit pourtant toujours *cul d'artichaut*, *cul de lampe*, parce que le peuple qui a fait la langue était alors grossier. Les Italiens, qui auraient été plus en droit que nous de faire souvent servir ce mot, s'en sont bien donné de garde. Le peuple d'Italie, né plus ingénieux que ses voisins, forma une langue beaucoup plus abondante que la nôtre.

Il faudrait que le cri de chaque animal eût un terme qui le distinguât. C'est une disette insupportable de manquer d'expression pour le cri d'un oiseau, pour celui d'un enfant, et d'appeler des choses si différentes du même nom. Le mot de *vagissement*, dérivé du latin *vagitus*, aurait exprimé très-bien le cri des enfans au berceau.

L'ignorance a introduit un autre usage dans toute les langues modernes. Mille termes ne signifient plus ce qu'ils doivent signifier. *Idiot* voulait dire *solitaire*, aujourd'hui il veut dire *sot; Epiphanie* signifiait *superficie*, c'est aujourd'hui la fête des trois rois; *baptiser*, c'est se plonger dans l'eau, nous disons baptiser du nom de Jean ou de Jacques.

A ces défauts de presque toutes les langues se joignent des irrégularités barbares. *Garçon*, *courtisan*, *coureur*, sont des mots honnêtes; *garce*, *courtisane*, *coureuse*, sont des injures. Vénus est un nom charmant, *vénérien* est abominable.

Un autre effet de l'irrégularité de ces langues composées au hasard dans des temps grossiers, c'est la quantité de mots composés dont le simple n'existe

plus. Ce sont des enfans qui ont perdu leur père. Nous avons des *architraves*, et point de *traves;* des *architectes*, et point de *tectes;* des *soubassemens*, et point de *bassemens :* il y a des choses *ineffables*, et point d'*effables*. On est *intrépide*, on n'est pas *trépide*; *impotent*, et jamais *potent*; un fonds est *inépuisable*, sans pouvoir être *épuisable*. Il y a des *impudens*, des *insolens*, mais ni *pudens*, ni *solens : nonchalant* signifie *paresseux*, et *chalant* celui qui achète.

Toutes les langues tiennent plus ou moins de ces défauts; ce sont des terrains tous irréguliers, dont la main d'un habile artiste sait tirer avantage.

Il se glisse toujours dans les langues d'autres défauts qui font voir le caractère d'une nation. En France les modes s'introduisent dans les expressions comme dans les coiffures. Un malade ou un médecin du bel air se sera avisé de dire qu'il a eu un *soupçon* de fièvre pour signifier qu'il en a eu une légère atteinte; voilà bientôt toute la nation qui a des *soupçons* de coliques, des *soupçons* de haine, d'amour, de ridicule. Les prédicateurs vous disent en chaire qu'il faut avoir au moins un *soupçon* d'amour de Dieu. Au bout de quelques mois cette mode passe pour faire place à une autre. *Vis-à-vis* s'introduit partout. On se trouve dans toutes les conversations *vis-à-vis* de ses goûts et de ses intérêts. Les courtisans sont bien ou mal *vis-à-vis* du roi; les ministres sont embarrassés *vis-à-vis* d'eux-mêmes; le parlement en corps fait souvenir la nation qu'il a été le soutien des lois *vis-à-vis* de l'archevêque; et les hommes, en chaire, sont *vis-à-vis* de Dieu dans un état de perdition.

Ce qui nuit le plus à la noblesse de la langue, ce n'est pas cette mode passagère dont on se dégoûte bientôt, ce ne sont pas les solécismes de la bonne compagnie dans lesquels les bons auteurs ne tombent point; c'est l'affectation des auteurs médiocres de parler de choses sérieuses dans le style de la conversation. Vous lirez dans nos livres nouveaux de philosophie qu'il ne faut pas faire *à pure perte les frais de penser;* que les éclipses sont *en droit d'effrayer le peuple*; qu'Épicure avait un extérieur *à l'unisson de son âme*; que Clodius *renvia sur* Auguste; et mille autres expressions pareilles, dignes du laquais des Précieuses ridicules.

Le style des ordonnances des rois, et des arrêts prononcés dans les tribunaux, ne sert qu'à faire voir de quelle barbarie on est parti. On s'en moque dans la comédie des Plaideurs (acte II, scène IV) :

> Lequel Hiérôme, après plusieurs rébellions,
> Aurait atteint, frappé, moi sergent à la joue.

Cependant il est arrivé que des gazetiers et des feseurs de journaux ont adopté cette incongruité; et vous lisez dans les papiers publics : « On a appris que la flotte aurait mis à la voile le 7 mars, et qu'elle aurait doublé les Sorlingues. »

Tout conspire à corrompre une langue un peu étendue; les auteurs qui gâtent le style par affectation; ceux qui écrivent en pays étranger, et qui mêlent presque toujours des expressions étrangères à leur langue naturelle; les négocians qui introduisent dans la conversation les termes de leur comp-

toir, et qui vous disent que l'Angleterre arme une flotte, mais que *par contre* la France équipe des vaisseaux : les beaux esprits des pays étrangers, qui, ne connaissant pas l'usage, vous disent qu'un jeune prince a été très-bien *éduqué*, au lieu de dire qu'il a reçu une bonne éducation.

Toute langue étant inparfaite, il ne s'ensuit pas qu'on doive la changer. Il faut absolument s'en tenir à la manière dont les bons auteurs l'ont parlée; et, quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée. Ainsi on ne peut plus rien changer à l'italien, à l'espagnol, à l'anglais, au français, sans les corrompre; la raison en est claire, c'est qu'on rendrait bientôt intelligibles les livres qui font l'instruction et le plaisir des nations.

LARMES.

Les larmes sont le langage muet de la douleur. Mais pourquoi? quel rapport y a-t-il entre une idée triste, et cette liqueur limpide et salée, filtrée par une petite glande au coin externe de l'œil, laquelle humecte la conjonctive et les petits points lacrymaux, d'où elle descend dans le nez et dans la bouche par le réservoir appelé *sac lacrymal*, et par ses conduits?

Pourquoi dans les enfans et dans les femmes, dont les organes sont d'un réseau faible et délicat, les larmes sont-elles plus aisément excitées par la douleur que dans les hommes faits, dont le tissu est plus ferme?

La nature a-t-elle voulu faire naître en nous la compassion à l'aspect de ces larmes qui nous atten-

drissent, et nous porter à secourir ceux qui les répandent? La femme sauvage est aussi fortement déterminée à secourir l'enfant qui pleure, que le serait une femme de la cour, et peut-être davantage, parce qu'elle a moins de distractions et de passions.

Tout a une fin sans doute dans le corps animal. Les yeux surtout ont des rapports mathématiques si évidens, si démontrés, si admirables avec les rayons de lumière; cette mécanique est si divine, que je serais tenté de prendre pour un délire de fièvre chaude l'audace de nier les causes finales de la structure de nos yeux.

L'usage des larmes ne paraît pas avoir une fin si déterminée et si frappante; mais il serait beau que la nature les fît couler pour nous exciter à la pitié.

Il y a des femmes qui sont accusées de pleurer quand elles veulent. Je ne suis nullement surpris de leur talent. Une imagination vive, sensible et tendre peut se fixer à quelque objet, à quelque ressouvenir douloureux, et se le représenter avec des couleurs si dominantes, qu'elles lui arrachent des larmes. C'est ce qui arrive à plusieurs acteurs, et principalement à des actrices sur le théâtre.

Les femmes qui les imitent dans l'intérieur de leurs maisons, joignent à ce talent la petite fraude de paraître pleurer pour leur mari, tandis qu'en effet elles pleurent pour leur amant. Leurs larmes sont vraies, mais l'objet en est faux.

Il est impossible d'affecter les pleurs sans sujet, comme on peut affecter de rire. Il faut être sensiblement touché pour forcer la glande lacrymale à

se comprimer et à répandre sa liqueur sur l'orbite de l'œil; mais il ne faut que vouloir pour former le rire.

On demande pourquoi le même homme qui aura vu d'un œil sec les événemens les plus atroces, qui même aura commis des crimes de sang-froid, pleurera au théâtre à la représentation de ces événemens et de ces crimes? c'est qu'il ne les voit pas avec les mêmes yeux, il les voit avec ceux de l'auteur et de l'acteur. Ce n'est plus le même homme, il était barbare, il était agité de passions furieuses quand il vit tuer une femme innocente, quand il se souilla du sang de son ami; il redevient homme au spectacle. Son âme était remplie d'un tumulte orageux, elle est tranquille, elle est vide; la nature y rentre; il répand des larmes vertueuses. C'est là le vrai mérite, le grand bien des spectacles; c'est là ce que ne peuvent jamais faire ces froides déclamations d'un orateur gagé pour ennuyer tout un auditoire pendant une heure.

Le capitoul David, qui, sans s'émouvoir, vit et fit mourir l'innocent Calas sur la roue, aurait versé des larmes en voyant son propre crime dans une tragédie bien écrite et bien récitée.

C'est ainsi que Pope a dit dans le prologue du Caton d'Addison :

Tyrants no more their savage nature kept;
And foes to virtue wondered how they wept.

De se voir attendris les méchans s'étonnèrent.
Le crime eut des remords, et les tyrans pleurèrent.

LÈPRE ET VÉROLE.

Il s'agit ici de deux grandes divinités, l'une ancienne et l'autre moderne, qui ont régné dans notre hémisphère. Le révérend père dom Calmet, grand antiquaire, c'est-à-dire, grand compilateur de ce qu'on a dit autrefois, et de ce qu'on a répété de nos jours, a confondu la vérole et la lèpre. Il prétend que c'est de la vérole que le bon-homme Job était attaqué, et il suppose, d'après un fier commentateur nommé Pinéda, que la vérole et la lèpre sont précisément la même chose. Ce n'est pas que Calmet soit médecin; ce n'est pas qu'il raisonne, mais il cite; et, dans son métier de commentateur, les citations ont toujours tenu lieu de raisons. Il cite entre autres le consul Ausone né gascon et poëte, précepteur du malheureux empereur Gratien, et que quelques-uns ont cru avoir été évêque.

Calmet, dans sa dissertation sur la maladie de Job, renvoie le lecteur à cette épigramme d'Ausone sur une dame romaine nommée Crispa.

« Crispa pour ses amans ne fut jamais farouche;
« Elle offre à leurs plaisirs et sa langue et sa bouche;
« Tous ses trous en tout temps furent ouverts pour eux :
« Célébrons, mes amis, des soins si généreux. »

(Ausone, épigr. LXXI.)

On ne voit pas ce que cette prétendue épigramme a de commun avec ce qu'on impute à Job, qui d'ailleurs n'a jamais existé, et qui n'est qu'un personnage allégorique d'une fable arabe, ainsi que nous l'avons vu.

Quand Astruc, dans son Histoire de la vérole, al-

lègue des autorités pour prouver que la vérole vient en effet de Saint-Domingue, et que les Espagnols la rapportèrent d'Amérique, ses citations sont plus concluantes.

Deux choses prouvent, à mon avis, que nous devons la vérole à l'Amérique; la première est la foule des auteurs, des médecins et des chirurgiens du seizième siècle qui attestent cette vérité; la seconde est le silence de tous les médecins et de tous les poëtes de l'antiquité qui n'ont jamais connu cette maladie, et qui n'ont jamais prononcé son nom. Je regarde ici le silence des médecins et des poëtes comme une preuve également démonstrative. Les premiers, à commencer par Hippocrate, n'auraient pas manqué de décrire cette maladie, de la caractériser, de lui donner un nom, de chercher quelques remèdes. Les poëtes, aussi malins que les médecins sont laborieux, auraient parlé dans leurs satires de la chaude-pisse, du chancre, du poulain, de tout ce qui précède ce mal affreux, et de toutes ses suites : vous ne trouvez pas un seul vers dans Horace, dans Catulle, dans Martial, dans Juvénal, qui ait le moindre rapport à la vérole, tandis qu'ils s'étendent tous avec tant de complaisance sur tous les effets de la débauche.

Il est très-certain que la petite vérole ne fut connue des Romains qu'au sixième siècle ; que la vérole américaine ne fut apportée en Europe qu'à la fin du quinzième, et que la lèpre est aussi étrangère à ces deux maladies que la paralysie l'est à la danse de saint Vit ou de saint Guy.

La lèpre était une gale d'une espèce horrible. Les

Juifs en furent attaqués plus qu'aucun peuple des pays chauds, parce qu'ils n'avaient ni linge, ni bains domestiques. Ce peuple était si malpropre, que ses législateurs furent obligés de lui faire une loi de se laver les mains.

Tout ce que nous gagnâmes à la fin de nos croisades, ce fut cette gale; et, de tout ce que nous avions pris, elle fut la seule chose qui nous resta. Il fallut bâtir partout des léproseries pour renfermer ces malheureux, attaqués d'une gale pestilentielle et incurable.

La lèpre, ainsi que le fanatisme et l'usure, avait été le caractère distinctif des Juifs. Ces malheureux n'ayant point de médecins, les prêtres se mirent en possession de gouverner la lèpre, et d'en faire un point de religion. C'est ce qui a fait dire à quelques téméraires que les Juifs étaient de véritables sauvages, dirigés par leurs jongleurs. Leurs prêtres, à la vérité, ne guérissaient pas la lèpre, mais ils séparaient les galeux de la société, et par là ils acquéraient un pouvoir prodigieux. Tout homme atteint de ce mal était emprisonné comme un voleur; de sorte qu'une femme qui voulait se défaire de son mari n'avait qu'à gagner un prêtre, le mari était enfermé; c'était une espèce de lettre de cachet de ce temps-là. Les Juifs et ceux qui les gouvernaient étaient si ignorans qu'ils prirent les teignes qui rongent les habits, et les moisissures des murailles pour une lèpre. Ils imaginèrent donc la lèpre des maisons et des habits; de sorte que le peuple, ses guenilles et ses cabanes, tout fut sous la verge sacerdotale.

Une preuve qu'au temps de la découverte de la vérole il n'y avait nul rapport entre ce mal et la lèpre, c'est que le peu qui restait encore de lépreux à la fin du quinzième siècle ne voulut faire aucune sorte de comparaison avec les vérolés.

On mit d'abord quelques vérolés dans les hôpitaux des lépreux; mais ceux-ci les reçurent avec indignation. Ils présentèrent requête pour en être séparés; comme des gens en prison pour dettes, ou pour des affaires d'honneur, demandent à n'être pas confondus avec la canaille des criminels.

Nous avons déjà dit que le parlement de Paris rendit, le 6 mars 1496, un arrêt par lequel tous les vérolés, qui n'étaient pas bourgeois de Paris, eussent à sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus. L'arrêt n'était ni chrétien, ni légal, ni sensé; et nous en avons beaucoup de cette espèce : mais il prouve que la vérole était regardée comme un fléau nouveau, qui n'avait rien de commun avec la lèpre, puisqu'on ne pendait pas les lépreux pour avoir couché à Paris, et qu'on pendait les vérolés.

Les hommes peuvent se donner la lèpre par leur saleté, ainsi qu'une certaine espèce d'animaux auxquels la canaille ressemble assez; mais, pour la vérole, c'est la nature qui a fait ce présent à l'Amérique. Nous lui avons déjà reproché à cette nature, si bonne et si méchante, si éclairée et si aveugle, d'avoir été contre son but en empoisonnant la source de la vie, et nous gémissons encore de n'avoir point trouvé de solution à cette difficulté terrible.

Nous avons vu ailleurs que l'homme en général,

l'un portant l'autre, n'a qu'environ vingt-deux ans à vivre; et, pendant ces vingt-deux ans, il est sujet à plus de vingt-deux mille maux, dont plusieurs sont incurables.

Dans cet horrible état, on se pavane encore; on fait l'amour au hasard de tomber en pouriture, on s'intrigue, on fait la guerre, on fait des projets, comme si on devait vivre mille siècles dans les délices.

LETTRES, GENS DE LETTRES, OU LETTRÉS.

Dans nos temps barbares, lorsque les Francs, les Germains, les Bretons, les Lombards, les Mosarabes espagnols ne savaient ni lire, ni écrire, on institua des écoles, des universités, composées presque toutes d'ecclésiastiques qui, ne sachant que leur jargon, enseignèrent ce jargon à ceux qui voulurent l'apprendre; les académies ne sont venues que long-temps après; elles ont méprisé les sottises des écoles, mais elles n'ont pas toujours osé s'élever contre elles, parce qu'il y a des sottises qu'on respecte, attendu qu'elles tiennent à des choses respectables.

Les gens de lettres qui ont rendu le plus de service au petit nombre d'êtres pensans répandus dans le monde, sont les lettrés isolés, les vrais savans renfermés dans leur cabinet, qui n'ont ni argumenté sur les bancs des universités, ni dit les choses à moitié dans les académies; et ceux-là ont presque tous été persécutés. Notre misérable espèce est tellement faite que ceux qui marchent dans le chemin battu jettent tou-

jours des pierres à ceux qui enseignent un chemin nouveau.

Montesquieu dit que les Scythes crevaient les yeux à leurs esclaves, afin qu'ils fussent moins distraits en battant leur beurre; c'est ainsi que l'inquisition en use, et presque tout le monde est aveugle dans les pays où ce monstre règne. On a deux yeux depuis plus de cent ans en Angleterre; les Français commencent à ouvrir un œil; mais quelquefois il se trouve des hommes en place qui ne veulent pas même permettre qu'on soit borgne.

Ces pauvres gens en place sont comme le docteur Balouard de la comédie italienne, qui ne veut être servi que par le balourd Arlequin, et qui craint d'avoir un valet trop pénétrant.

Faites des odes à la louange de monseigneur Superbus Fatus, des madrigaux pour sa maîtresse, dédiez à son portier un livre de géographie, vous serez bien reçu; éclairez les hommes, vous serez écrasé.

Descartes est obligé de quitter sa patrie, Gassendi est calomnié, Arnaud traîne ses jours dans l'exil; tout philosophe est traité comme les prophètes chez les Juifs.

Qui croirait que dans le dix-huitième siècle un philosophe ait été traîné devant les tribunaux séculiers, et traité d'impie par les tribunaux d'argumens, pour avoir dit que les hommes ne pourraient exercer les arts s'ils n'avaient point de mains? Je ne désespère pas qu'on ne condamne bientôt aux galères le premier qui aura l'insolence de dire qu'un homme ne

penserait pas s'il était sans tête; car, lui dira un bachelier, l'âme est un esprit pur, la tête n'est que de la matière; Dieu peut placer l'âme dans le talon, aussi-bien que dans le cerveau; partant, je vous dénonce comme un impie.

Le plus grand malheur d'un homme de lettres n'est peut-être pas d'être l'objet de la jalousie de ses confrères, la victime de la cabale, le mépris des puissans du monde; c'est d'être jugé par des sots. Les sots vont loin quelquefois, surtout quand le fanatisme se joint à l'ineptie, et à l'ineptie l'esprit de vengeance. Le grand malheur encore d'un homme de lettres est ordinairement de ne tenir à rien. Un bourgeois achète un petit office, et le voilà soutenu par les confrères. Si on lui fait une injustice, il trouve aussitôt des défenseurs. L'homme de lettres est sans secours; il ressemble aux poissons volans; s'il s'élève un peu, les oiseaux le dévorent; s'il plonge, les poissons le mangent.

Tout homme public paie tribut à la malignité, mais il est payé en deniers et en honneurs (1).

LIBELLE.

On nomme libelles de petits livres d'injures. Ces livres sont petits, parce que les auteurs, ayant peu de raisons à donner, n'écrivant point pour instruire, et voulant être lus, sont forcés d'être courts. Ils y mettent très-rarement leurs noms, parce que les

(1) *Voyez* l'article Gens de lettres.

assassins craignent d'être saisis avec des armes défendues.

Il y a les libelles politiques. Les temps de la ligue et de la fronde en regorgèrent. Chaque dispute en Angleterre en produit des centaines. On en fit contre Louis XIV de quoi fournir une vaste bibliothèque.

Nous avons les libelles théologiques depuis environ seize cents ans : c'est bien pis ; ce sont des injures sacrées des halles. Voyez seulement comment saint Jérôme traite Ruffin et Vigilantius. Mais, depuis lui, les disputeurs ont bien enchéri. Les derniers libelles ont été ceux des molinistes contre les jansénistes ; on les compte par milliers. De tous ces fatras il ne reste aujourd'hui que les seules Lettres provinciales.

Les gens de lettres pourraient le disputer aux théologiens. Boileau et Fontenelle, qui s'attaquèrent à coups d'épigrammes, disaient tous deux que les libelles dont ils avaient été gourmés n'auraient pas tenu dans leurs chambres. Tout cela tombe comme les feuilles en automne. Il y a eu des gens qui ont traité de libelles toutes les injures qu'on dit par écrit à son prochain.

Selon eux les pouilles que les prophètes chantèrent quelquefois aux rois d'Israël étaient des libelles diffamatoires pour faire soulever le peuple contre eux. Mais, comme la populace n'a jamais lu dans aucun pays du monde, il est à croire que ces satires, qu'on débitait sous le manteau, ne fesaient pas grand mal. C'est en parlant au peuple assemblé qu'on excite les séditions bien plus tôt qu'en écrivant. C'est pourquoi la première chose que fit, à son avénement, la reine

d'Angleterre Élisabeth, chef de l'église anglicane et défenseur de la foi, ce fut d'ordonner qu'on ne prêchât de six mois sans sa permission expresse.

L'Anti-Caton de César était un libelle; mais César fit plus de mal à Caton par la bataille de Pharsale et par celle de Tapsa que par ses diatribes.

Les Philippiques de Cicéron sont des libelles; mais les proscriptions des triumvirs furent des libelles plus terribles.

Saint Cyrille, saint Grégoire de Nazianze, firent des libelles contre le grand empereur Julien; mais ils eurent la générosité de ne les publier qu'après sa mort.

Rien ne ressemble plus à des libelles que certains manifestes de souverains. Les secrétaires du cabinet de Moustapha, empereur des Osmanlis, ont fait un libelle de leur déclaration de guerre.

Dieu les en a punis, eux et leur commettans. Le même esprit qui anima César, Cicéron et les secrétaires de Moustapha, domine dans tous les polissons qui font des libelles dans leurs greniers; *Natura est semper sibi consona.* Qui croirait que les âmes de Garasse, du cocher de Vertamon, de Nonotte, de Paulian, de Fréron, de Langleviel dit la Beaumelle, fussent, à cet égard, de la même trempe que les âmes de César, de Cicéron, de saint Cyrille et du secrétaire de l'empereur des Osmanlis? rien n'est pourtant plus vrai.

LIBERTÉ.

Ou je me trompe fort, ou Locke le définisseur a très-bien défini la liberté *puissance*. Je me trompe encore, ou Colins, célèbre magistrat de Londres, est le seul philosophe qui ait bien approfondi cette idée; et Clarke ne lui a répondu qu'en théologien. Mais de tout ce qu'on a écrit en France sur la liberté, le petit dialogue suivant est ce qui m'a paru de plus net.

A. Voilà une batterie de canons qui tire à nos oreilles, avez-vous la liberté de l'entendre ou de ne l'entendre pas?

B. Sans doute, je ne puis pas m'empêcher de l'entendre.

A. Voulez-vous que ce canon emporte votre tête et celles de votre femme et de votre fille, qui se promènent avec vous?

B. Quelle proposition me faites-vous là? je ne peux pas, tant que je suis de sens rassis, vouloir chose pareille; cela m'est impossible.

A. Bon; vous entendez nécessairement ce canon, et vous voulez nécessairement ne pas mourir vous et votre famille d'un coup de canon à la promenade; vous n'avez ni le pouvoir de ne pas entendre, ni le pouvoir de vouloir rester ici?

B. Cela est clair (*a*).

(*a*) Un pauvre d'esprit, dans un petit écrit honnête, poli, et surtout bien raisonné, objecte que, si le prince ordonne à B. de rester exposé au canon, il y restera. Oui, sans doute, s'il a plus de courage, ou plutôt plus de crainte de la honte que d'amour

A. Vous avez en conséquence fait une trentaine de pas pour être à l'abri du canon; vous avez eu le pouvoir de marcher avec moi ce peu de pas?

B. Cela est encore très-clair.

A. Et, si vous aviez été paralytique, vous n'auriez pu éviter d'être exposé à cette batterie, vous auriez nécessairement entendu et reçu un coup de canon; et vous seriez mort nécessairement?

B. Rien n'est plus véritable.

A. En quoi consiste donc votre liberté, si ce n'est dans le pouvoir que votre individu a exercé de faire ce que votre volonté exigeait d'une nécessité absolue?

B. Vous m'embarrassez; la liberté n'est donc autre chose que le pouvoir de faire ce que je veux?

A. Réfléchissez-y, et voyez si la liberté peut être entendue autrement.

B. En ce cas, mon chien de chasse est aussi libre que moi; il a nécessairement la volonté de courir quand il voit un lièvre, et le pouvoir de courir, s'il n'a pas mal aux jambes. Je n'ai donc rien au-dessus de mon chien, vous me réduisez à l'état des bêtes.

A. Voilà les pauvres sophismes des pauvres so-

---

de la vie, comme il arrive très-souvent. Premièrement, il s'agit ici d'un cas tout différent. Secondement, quand l'instinct de la crainte de la honte l'emporte sur l'instinct de la conservation de soi-même, l'homme est autant nécessité à demeurer exposé au canon qu'il est nécessité à fuir quand il n'est pas honteux de fuir. Le pauvre d'esprit était nécessité à faire des objections ridicules et à dire des injures; et les philosophes se sentent nécessités à se moquer un peu de lui, et à lui pardonner.

phistes qui vous ont instruit. Vous voilà bien malade d'être libre comme votre chien! Ne mangez-vous pas, ne dormez-vous pas, ne propagez-vous pas comme lui, à l'attitude près? Voudriez-vous avoir l'odorat autrement que par le nez? Pourquoi voulez-vous avoir la liberté autrement que votre chien?

B. Mais j'ai une âme qui raisonne beaucoup, et mon chien ne raisonne guère. Il n'a presque que des idées simples, et moi j'ai mille idées métaphysiques.

A. Hé bien! vous êtes mille fois plus libre que lui; c'est-à-dire, vous avez mille fois plus de pouvoir de penser que lui; mais vous n'êtes pas libre autrement que lui.

B. Quoi! je ne suis pas libre de vouloir ce que je veux?

A. Qu'entendez-vous par là?

B. J'entends ce que tout le monde entend. Ne dit-on pas tous les jours, les volontés sont libres?

A. Un proverbe n'est pas une raison, expliquez-vous mieux.

B. J'entends que je suis libre de vouloir comme il me plaira.

A. Avec votre permission, cela n'a pas de sens; ne voyez-vous pas qu'il est ridicule de dire, je veux vouloir? Vous voulez nécessairement, en conséquence des idées qui se sont présentées à vous. Voulez-vous vous marier, oui ou non?

B. Mais si je vous disais que je ne veux ni l'un ni l'autre?

A. Vous répondriez comme celui qui disait : Les

uns croient le cardinal Mazarin mort, les autres le croient vivant, et moi je ne crois ni l'un ni l'autre.

B. Hé bien! je veux me marier.

A. Ah! c'est répondre cela. Pourquoi voulez-vous vous marier?

B. Parce que je suis amoureux d'une jeune fille, belle, douce, bien élevée, assez riche, qui chante très-bien, dont les parens sont de très-honnêtes gens, et que je me flatte d'être aimé d'elle, et fort bien venu de sa famille.

A. Voilà une raison. Vous voyez que vous ne pouvez vouloir sans raison. Je vous déclare que vous êtes libre de vous marier, c'est-à-dire, que vous avez le pouvoir de signer le contrat, de faire la noce, et de coucher avec votre femme.

B. Comment! je ne peux vouloir sans raison? Hé, que deviendra cet autre proverbe : *Sit pro ratione voluntas;* ma volonté est ma raison, je veux parce que je veux?

A. Cela est absurde, mon cher ami; il y aurait en vous un effet sans cause.

B. Quoi? lorsque je joue à pair ou non, j'ai une raison de choisir pair plutôt qu'impair?

A. Oui, sans doute.

B. Et quelle est cette raison, s'il vous plaît?

A. C'est que l'idée de pair s'est présentée à votre esprit plutôt que l'idée opposée. Il serait plaisant qu'il y eût des cas où vous voulez parce qu'il y a une cause de vouloir, et qu'il y eût quelques cas où vous voulussiez sans cause. Quand vous voulez vous marier, vous en sentez la raison dominante évidemment, vous

ne la sentez pas quand vous jouez à pair ou non; et cependant il faut bien qu'il y en ait une.

B. Mais, encore une fois, je ne suis donc pas libre?

A. Votre volonté n'est pas libre, mais vos actions le sont. Vous êtes libre de faire, quand vous avez le pouvoir de faire.

B. Mais tous les livres que j'ai lus sur la liberté d'indifférence.....

A. Qu'entendez-vous par liberté d'indifférence?

B. J'entends de cracher à droite ou à gauche, de dormir sur le côté droit ou sur le gauche, de faire quatre tours de promenade ou cinq.

A. Vous auriez là vraiment une plaisante liberté! Dieu vous aurait fait un beau présent! Il y aurait bien là de quoi se vanter! Que vous servirait un pouvoir qui ne s'exercerait que dans des occasions si futiles? Mais le fait est qu'il est ridicule de supposer la volonté de vouloir cracher à droite. Non-seulement cette volonté de vouloir est absurde; mais il est certain que plusieurs petites circonstances vous déterminent à ces actes que vous appelez indifférens. Vous n'êtes pas plus libre dans ces actes que dans les autres. Mais, encore une fois, vous êtes libre en tous temps, en tout lieu, dès que vous faites ce que vous voulez faire.

B. Je soupçonne que vous avez raison. J'y rêverai.

LIBERTÉ DE PENSER.

Vers l'an 1707, temps où les Anglais gagnèrent la bataille de Sarragosse, protégèrent le Portugal, et donnèrent pour quelque temps un roi à l'Espagne,

milord Boldmind, officier général, qui avait été blessé, était aux eaux de Baréges. Il y rencontra le comte Médroso qui, étant tombé de cheval derrière le bagage, à une lieue et demie du champ de bataille, venait prendre les eaux aussi. Il était familier de l'inquisition; milord Boldmind n'était familier que dans la conversation : un jour, après boire, il eut avec Médroso cet entretien :

BOLDMIND.

Vous êtes donc sergent des dominicains? vous faites là un vilain métier.

MÉDROSO.

Il est vrai; mais j'ai mieux aimé être leur valet que leur victime, et j'ai préféré le malheur de brûler mon prochain à celui d'être cuit moi-même.

BOLDMIND.

Quelle horrible alternative! vous étiez cent fois plus heureux sous le joug des Maures, qui vous laissaient croupir librement dans toutes vos superstitions, et qui, tout vainqueurs qu'ils étaient, ne s'arrogeaient pas le droit inouï de tenir les âmes dans les fers.

MÉDROSO.

Que voulez-vous! il ne nous est permis ni d'écrire, ni de parler, ni même de penser. Si nous parlons, il est aisé d'interpréter nos paroles, encore plus nos écrits. Enfin, comme on ne peut nous condamner dans un auto-da-fé pour nos pensées secrètes, on nous menace d'être brûlés éternellement par l'ordre de Dieu même, si nous ne pensons pas comme les

jacobins. Ils ont persuadé au gouvernement que si nous avions le sens commun, tout l'état serait en combustion, et que la nation deviendrait la plus malheureuse de la terre.

BOLDMIND.

Trouvez-vous que nous soyons si malheureux, nous autres Anglais, qui couvrons les mers de vaisseaux, et qui venons gagner pour vous des batailles au bout de l'Europe? Voyez-vous que les Hollandais qui vous ont ravi presque toutes vos découvertes dans l'Inde, et qui aujourd'hui sont au rang de vos protecteurs, soient maudits de Dieu pour avoir donné une entière liberté à la presse, et pour faire le commerce des pensées des hommes? L'empire romain en a-t-il été moins puissant parce que Tullius Cicero a écrit avec liberté?

MEDROSO.

Quel est ce Tullius Cicero? jamais je n'ai entendu prononcer ce nom-là à la Sainte-Hermandad.

BOLDMIND.

C'était un bachelier de l'université de Rome, qui écrivait ce qu'il pensait, ainsi que Julius César, Marcus Aurelius, Titus Lucretius Carus, Plinius, Seneca et autres docteurs.

MÉDROSO.

Je ne les connais point; mais on m'a dit que la religion catholique, basque et romaine, est perdue si on se met à penser.

BOLDMIND.

Ce n'est pas à vous à le croire; car vous êtes sûrs

que votre religion est divine, et que les portes d'enfer ne peuvent prévaloir contre elle. Si cela est, rien ne pourra jamais la détruire.

MÉDROSO.

Non, mais on peut la réduire à peu de chose; et c'est pour avoir pensé que la Suède, le Danemarck, toute votre île, la moitié de l'Allemagne, gémissent dans le malheur épouvantable de n'être plus sujets du pape. On dit même que, si les hommes continuent à suivre leurs fausses lumières, ils s'en tiendront bientôt à l'adoration simple de Dieu et à la vertu. Si les portes de l'enfer prévalent jamais jusque là, que deviendra le saint-office?

BOLDMIND.

Si les premiers chrétiens n'avaient pas eu la liberté de penser, n'est-il pas vrai qu'il n'y eût point eu de christianisme?

MÉDROSO.

Que voulez-vous dire? je ne vous entends point.

BOLDMIND.

Je le crois bien. Je veux dire que, si Tibère et les premiers empereurs avaient eu des jacobins qui eussent empêché les premiers chrétiens d'avoir des plumes et de l'encre; s'il n'avait pas été long-temps permis dans l'empire romain de penser librement, il eût été impossible que les chrétiens établissent leurs dogmes. Si donc le christianisme ne s'est formé que par la liberté de penser, par quelle contradiction, par quelle injustice voudrait-il anéantir aujourd'hui cette liberté sur laquelle seule il est fondé?

Quand on vous propose quelque affaire d'intérêt n'examinez-vous pas long-temps avant de conclure? Quel plus grand intérêt y a-t-il au monde que celui de notre bonheur ou de notre malheur éternel? Il y a cent religions sur la terre, qui toutes vous damnent si vous croyez à vos dogmes, qu'elles appellent absurdes et impies; examinez donc ces dogmes.

MÉDROSO.

Comment puis-je les examiner? je ne suis pas jacobin.

BOLDMIND.

Vous êtes homme, et cela suffit.

MÉDROSO.

Hélas! vous êtes bien plus homme que moi.

BOLDMIND.

Il ne tient qu'à vous d'apprendre à penser; vous êtes né avec de l'esprit; vous êtes un oiseau dans la cage de l'inquisition; le saint-office vous a rogné les ailes, mais elles peuvent revenir. Celui qui ne sait pas la géométrie peut l'apprendre; tout homme peut s'instruire; est-il honteux de mettre son âme entre les mains de ceux à qui vous ne confieriez pas votre argent : osez penser par vous-même.

MÉDROSO.

On dit que, si tout le monde pensait par soi-même, ce serait une étrange confusion.

BOLDMIND.

C'est tout le contraire. Quand on assiste à un spectacle, chacun en dit librement son avis, et la paix n'est point troublée; mais, si quelque protecteur inso-

lent d'un mauvais poëte voulait forcer tous les gens de goût à trouver bon ce qui leur paraît mauvais, alors les sifflets se feraient entendre, et les deux partis pourraient se jeter des pommes à la tête, comme il arriva une fois à Londres. Ce sont ces tyrans des esprits qui ont causé une partie des malheurs du monde. Nous ne sommes heureux en Angleterre que depuis que chacun jouit librement du droit de dire son avis.

MÉDROSO.

Nous sommes aussi fort tranquilles à Lisbonne où personne ne peut dire le sien.

BOLDMIND.

Vous êtes tranquilles ; mais vous n'êtes pas heureux : c'est la tranquillité des galériens qui rament en cadence et en silence.

MÉDROSO.

Vous croyez donc que mon âme est aux galères ?

BOLDMIND.

Oui ; et je voudrais la délivrer.

MÉDROSO.

Mais si je me trouve bien aux galères ?

BOLDMIND.

En ce cas vous méritez d'y être.

LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

L'AUMONIER du prince de ....., lequel prince est catholique romain, menaçait un anabaptiste de le chasser des petits états du prince. Il lui disait qu'il

n'y a que trois sectes autorisées dans l'empire, celle qui mange Jésus-Christ Dieu par la foi seule dans un morceau de pain en buvant un coup, celle qui mange Jésus-Christ Dieu avec du pain, et celle qui mange Jésus-Christ Dieu en corps et en âme sans pain ni vin; que pour lui, anabaptiste qui ne mange Dieu en aucune façon, il n'était pas digne de vivre dans les terres de monseigneur, et enfin, la conversation s'échauffant, l'aumônier menaça l'anabaptiste de le faire pendre.

Ma foi, tant pis pour son altesse, répondit l'anabaptiste; je suis un gros manufacturier, j'emploie deux cents ouvriers, je fais entrer deux cent mille écus par an dans ses états, ma famille s'établira ailleurs, monseigneur y perdra plus que moi.

Et si monseigneur fait pendre tes deux cents ouvriers et ta famille, reprit l'aumônier; et s'il donne ta manufacture à de bons catholiques?

Je l'en défie, dit le vieillard; on ne donne pas une manufacture comme une métairie, parce qu'on ne donne pas l'industrie. Cela serait beaucoup plus fou que s'il fesait tuer tous ses veaux qui ne communient pas plus que moi.

L'intérêt de monseigneur n'est pas que je mange Dieu; il est que je procure à ses sujets de quoi manger, et que j'augmente ses revenus par mon travail. Je suis honnête homme; et, quand j'aurais le malheur de n'être pas né tel, ma profession me forcerait à le devenir : car, dans les entreprises de négoce, ce n'est pas comme dans celles de cour; point de succès sans probité. Que t'importe que j'aie été

baptisé dans l'âge qu'on appelle *de raison,* tandis que tu l'as été sans le savoir? Que t'importe que j'adore Dieu sans le manger, tandis que tu le fais, que tu le manges et que tu le digères? Si tu suivais tes belles maximes, et si tu avais la force en main, tu irais donc d'un bout de l'univers à l'autre, fesant pendre à ton plaisir le Grec qui ne croit pas que l'esprit procède du Père et du Fils; tous les Anglais, tous les Hollandais, Danois, Suédois, Prussiens, Hanovriens, Saxons, Hessois, Bernois, qui ne croient pas le pape infaillible; tous les musulmans qui croient un seul Dieu, et qui ne lui donnent ni père ni mère; et les Indiens dont la religion est plus ancienne que la juive; et les lettrés chinois qui depuis cinq mille ans servent un Dieu unique, sans superstition et sans fanatisme? Voilà donc ce que tu ferais si tu étais le maître? Assurément, dit le prêtre, car je suis dévoré du zèle de la maison de Dieu : *Zelus domus tuæ comedit me.*

Étrange secte, ou plutôt infernale horreur! s'écria le bon père de famille. Quelle religion que celle qui ne se soutiendrait que par des bourreaux, et qui ferait à Dieu l'outrage de lui dire : Tu n'es pas assez puissant pour soutenir par toi-même ce que nous appelons ton véritable culte, il faut que nous t'aidions; tu ne peux rien sans nous, et nous ne pouvons rien sans tortures, sans échafauds et sans bûchers.

Çà, dis-moi un peu, sanguinaire aumônier, es-tu dominicain, ou jésuite, ou diable? Je suis jésuite, dit l'autre. Hé, mon ami, si tu n'es pas diable, pourquoi dis-tu des choses si diaboliques?

C'est que le révérend père recteur m'a ordonné de les dire.

Et qui a ordonné cette abomination au révérend père recteur?

C'est le provincial.

De qui le provincial a-t-il reçu cet ordre?

De notre général; et le tout pour plaire au pape.

Le pauvre anabaptiste s'écria : Sacrés papes qui êtes à Rome sur le trône des Césars, archevêques, évêques, abbés devenus souverains, je vous respecte et je vous fuis. Mais si, dans le fond du cœur, vous avouez que vos richesses et votre puissance ne sont fondées que sur l'ignorance et la bêtise de nos pères, jouissez-en du moins avec modération. Nous ne voulons pas vous détrôner, mais ne nous écrasez pas. Jouissez, et laissez-nous paisibles; sinon craignez qu'à la fin la patience n'échappe aux peuples, et qu'on ne vous réduise, pour le bien de vos âmes, à la condition des apôtres dont vous prétendez être les successeurs.

Ah, misérable! tu voudrais que le pape et l'évêque de Vurtzbourg gagnassent le ciel par la pauvreté évangélique!

Ah, mon révérend père, tu voudrais me faire pendre!

LIBERTÉ D'IMPRIMER.

Mais quel mal peut faire à la Russie la prédiction de Jean-Jacques? (1) Aucun; il lui sera permis de

(1) Rousseau a prédit la destruction prochaine de l'empire de Russie : sa grande raison est que Pierre Ier a cherché à ré-

l'expliquer dans un sens mystique, typique, allégorique, selon l'usage. Les nations qui détruiront les Russes, ce seront les belles-lettres, les mathématiques, l'esprit de société, la politesse, qui dégradent l'homme, et pervertissent sa nature.

On a imprimé cinq à six mille brochures en Hollande contre Louis XIV; aucune n'a contribué à lui faire perdre les batailles de Blenheim, de Turin et de Ramillies.

En général, il est de droit naturel de se servir de sa plume comme de sa langue, à ses périls, risque et fortune. Je connais beaucoup de livres qui ont ennuyé, je n'en connais point qui ait fait de mal réel. Des théologiens, ou de prétendus politiques, crient : « La religion est détruite, le gouvernement est perdu, si vous imprimez certaines vérités ou certains paradoxes. Ne vous avisez jamais de penser qu'après en avoir demandé la licence à un moine ou à un commis. Il est contre le bon ordre qu'un homme pense par soi-même. Homère, Platon, Cicéron, Virgile, Pline, Horace, n'ont jamais rien publié qu'avec l'approbation des docteurs de sorbonne et de la sainte inquisition.

---

pandre les arts et les sciences dans son empire. Mais, malheureusement pour le prophète, les arts et les sciences n'existent que dans la nouvelle capitale, et n'y sont presque cultivés que par des mains étrangères : cependant ces lumières, quoique bornées à la capitale, ont contribué à augmenter la puissance de la Russie, et jamais elle n'a été moins exposée aux événemens qui peuvent détruire un grand empire que depuis le temps où Rousseau a prophétisé.

« Voyez dans quelle décadence horrible la liberté de la presse a fait tomber l'Angleterre et la Hollande. Il est vrai qu'elles embrassent le commerce du monde entier, et que l'Angleterre est victorieuse sur mer et sur terre, mais ce n'est qu'une fausse grandeur, une fausse opulence; elles marchent à grands pas à leur ruine. Un peuple éclairé ne peut subsister. »

On ne peut raisonner plus juste, mes amis; mais voyons, s'il vous plaît, quel état a été perdu par un livre. Le plus dangereux, le plus pernicieux de tous est celui de Spinosa. Non-seulement en qualité de Juif il attaque le nouveau Testament, mais en qualité de savant il ruine l'ancien; son système d'athéisme est mieux lié, mieux raisonné mille fois que ceux de Straton et d'Épicure. On a besoin de la plus profonde sagacité pour répondre aux argumens par lesquels il tâche de prouver qu'une substance n'en peut former une autre.

Je déteste comme vous son livre, que j'entends peut-être mieux que vous, et auquel vous avez très-mal répondu; mais avez-vous vu que ce livre ait changé la face du monde? Y a-t-il quelque prédicant qui ait perdu un florin de sa pension par le débit des œuvres de Spinosa? y a-t-il un évêque dont les rentes aient diminué? Au contraire, leur revenu a doublé depuis ce temps-là; tout le mal s'est réduit à un petit nombre de lecteurs paisibles, qui ont examiné les argumens de Spinosa dans leur cabinet, et qui ont écrit pour ou contre des ouvrages très-peu connus.

Vous-mêmes vous êtes assez peu conséquens pour avoir fait imprimer, *ad usum delphini*, l'athéisme

de Lucrèce (comme on vous l'a déjà reproché), et nul trouble, nul scandale n'en est arrivé; aussi laissa-t-on vivre en paix Spinosa en Hollande, comme on avait laissé Lucrèce en repos à Rome.

Mais paraît-il parmi vous quelque livre nouveau dont les idées choquent un peu les vôtres (supposé que vous ayez des idées), ou dont l'auteur soit d'un parti contraire à votre faction, ou, qui pis est, dont l'auteur ne soit d'aucun parti; alors vous criez au feu; c'est un bruit, un scandale, un vacarme universel dans votre petit coin de terre. Voilà un homme abominable, qui a imprimé que, si nous n'avions point de mains, nous ne pourrions faire des bas ni des souliers; quel blasphème! Les dévotes crient, les docteurs fourrés s'assemblent, les alarmes se multiplient de collége en collége, de maison en maison; des corps entiers sont en mouvement, et pourquoi? pour cinq ou six pages dont il n'est plus question au bout de trois mois. Un livre vous déplaît-il, réfutez-le; vous ennuie-t-il, ne le lisez pas.

Oh! me dites-vous, les livres de Luther et de Calvin ont détruit la religion romaine dans la moitié de l'Europe. Que ne dites-vous aussi que les livres du patriarche Photius ont détruit cette religion romaine en Asie, en Afrique, en Grèce et en Russie?

Vous vous trompez bien lourdement quand vous pensez que vous avez été ruiné par des livres. L'empire de Russie a deux mille lieues d'étendue, et il n'y a pas six hommes qui soient au fait des points controversés entre l'église grecque et la latine. Si le moine Luther, si le chanoine Jean Chauvin, si le

curé Zuingle s'étaient contentés d'écrire, Rome subjuguerait encore tous les états qu'elle a perdus; mais ces gens-là et leurs adhérens couraient de ville en ville, de maison en maison, ameutaient des femmes, étaient soutenus par des princes. La furie qui agitait Amate, et qui la fouettait comme un sabot, à ce que dit Virgile, n'était pas plus turbulente. Sachez qu'un capucin enthousiaste, factieux, ignorant, souple, véhément, émissaire de quelque ambitieux, prêchant, confessant, communiant, cabalant, aura plus tôt bouleversé une province que cent auteurs ne l'auront éclairée. Ce n'est pas l'Alcoran qui fit réussir Mahomet, ce fut Mahomet qui fit le succès de l'Alcoran.

Non, Rome n'a point été vaincue par des livres, elle l'a été pour avoir révolté l'Europe par ses rapines, par la vente publique des indulgences, pour avoir insulté aux hommes, pour avoir voulu les gouverner comme des animaux domestiques, pour avoir abusé de son pouvoir à un tel excès qu'il est étonnant qu'il lui soit resté un seul village. Henri VIII, Élisabeth, le duc de Saxe, le landgrave de Hesse, les princes d'Orange, les Condé, les Coligni ont tout fait, et les livres rien. Les trompettes n'ont jamais gagné de batailles, et n'ont fait tomber de murs que ceux de Jéricho.

Vous craignez les livres comme certaines bourgades ont craint les violons. Laissez lire, et laissez danser; ces deux amusemens ne feront jamais de mal au monde.

LIÉUX COMMUNS EN LITTÉRATURE.

Quand une nation se dégrossit, elle est d'abord émerveillée de voir l'Aurore ouvrir de ses doigts de rose les portes de l'orient, et semer de topazes et de rubis le chemin de la lumière; Zéphyre caresser Flore, et l'Amour se jouer des armes de Mars.

Toutes les images de ce genre, qui plaisent par la nouveauté, dégoûtent par l'habitude. Les premiers qui les employaient passaient pour des inventeurs, les derniers ne sont que des perroquets.

Il y a des formules de prose qui ont le même sort. « Le roi manquerait à ce qu'il se doit à lui-même si..... Le flambeau de l'expérience a conduit ce grand apothicaire dans les routes ténébreuses de la nature. — Son esprit ayant été la dupe de son cœur — il ouvrit trop tard les yeux sur le bord de l'abîme. — Messieurs, plus je sens mon insuffisance, plus je sens aussi vos bienfaits; mais, éclairé par vos lumières, soutenu par vos exemples, vous me rendrez digne de vous. »

La plupart des pièces de théâtre deviennent enfin des lieux communs, comme les oraisons funèbres et les discours de réceptions. Dès qu'une princesse est aimée, on devine qu'elle aura une rivale. Si elle combat sa passion, il est clair qu'elle y succombera. Le tyran a-t-il envahi le trône d'un pupille, soyez sûr qu'au cinquième acte justice se fera, et que l'usurpateur mourra de mort violente.

Si un roi et un citoyen romain paraissent sur la scène, il y a cent contre un à parier que le roi sera

traité par le Romain plus indignement que les ministres de Louis XIV ne le furent à Gertruydenberg par les Hollandais.

Toutes les situations tragiques sont prévues, tous les sentimens que ces situations amènent sont devinés; les rimes même sont souvent prononcées par le parterre avant de l'être par l'acteur. Il est difficile d'entendre parler à la fin d'un vers d'une *lettre*, sans voir clairement à quel héros on doit la *remettre*. L'héroïne ne peut guère manifester ses *alarmes*, qu'aussitôt on ne s'attende à voir couler ses *larmes*. Peut-on voir un vers finir par César, et n'être pas sûr de voir des vaincus traînés après son *char?*

Vient un temps où l'on se lasse de ces lieux communs d'amour, de politique, de grandeur et de vers alexandrins. L'opéra comique prend la place d'Iphigénie et d'Eriphile, de Xipharès et de Monime. Avec le temps cet opéra comique devient lieu commun à son tour; et Dieu sait alors à quoi on aura recours.

Nous avons les lieux communs de la morale. Ils sont si rebattus, qu'on devrait absolument s'en tenir aux bons livres faits sur cette matière en chaque langue. *Le Spectateur anglais* conseilla à tous les prédicateurs d'Angleterre de réciter les excellens sermons de Tillotson ou de Smallridge. Les prédicateurs de France pourraient bien s'en tenir à réciter Massillon, ou des extraits de Bourdaloue. Quelques-uns de nos jeunes orateurs de la chaire ont appris de Le Kain à déclamer, mais ils ressemblent tous à Dancourt, qui ne voulait jamais jouer que dans ses pièces.

Les lieux communs de la controverse sont absolu-

ment passés de mode, et probablement ne reviendront plus; mais ceux de l'éloquence et de la poésie pourront renaître après avoir été oubliés : pourquoi? c'est que la controverse est l'éteignoir et l'opprobre de l'esprit humain, et que la poésie et l'éloquence en sont le flambeau et la gloire.

LITTÉRATURE.

Littérature; ce mot est un de ces termes vagues si fréquens dans toutes les langues : tel est celui de *philosophie*, par lequel on désigne tantôt les recherches d'un métaphysicien, tantôt les démonstrations d'un géomètre, ou la sagesse d'un homme détrompé du monde, etc. Tel est le mot d'*esprit*, prodigué indifféremment, et qui a toujours besoin d'une explication qui en limite le sens; et tels sont tous les termes généraux dont l'acception précise n'est déterminée en aucune langue que par les objets auxquels on les applique.

La littérature est précisément ce qu'était la grammaire chez les Grecs et chez les Romains; le mot de *lettres* ne signifiait d'abord que *gramma*. Mais comme les lettres de l'alphabet sont le fondement de toutes les connaissances, on appela avec le temps grammairiens non-seulement ceux qui enseignèrent la langue, mais ceux qui s'appliquèrent à la philologie, à l'étude des poëtes et des orateurs, aux scholies, aux discussions des faits historiques.

On donna, par exemple, le nom de grammairien à Athénée qui vivait sous Marc-Aurèle, auteur du *Banquet des philosophes*, ramas, agréable alors, de

citations et de faits vrais ou faux. Aulus Gellus, qu'on appelle communément Aulugelle, et qui vivait sous Adrien, est compté parmi les grammairiens à cause de ses *Nuits Attiques*, dans lesquelles on trouve une grande variété de critiques et de recherches; les Saturnales de Macrobe, au quatrième siècle, ouvrage d'une érudition instructive et agréable, furent appelées encore l'ouvrage d'un bon grammairien.

La littérature qui est cette grammaire d'Aulugelle, d'Athénée, de Macrobe, désigne dans toute l'Europe une connaissance des ouvrages de goût, une teinture d'histoire, de poésie, d'éloquence, de critique.

Un homme qui possède les auteurs anciens, qui a comparé leurs traductions et leurs commentaires, a une plus grande littérature que celui qui, avec plus de goût, s'est borné aux bons auteurs de son pays, et qui n'a eu pour précepteur qu'un plaisir facile.

La littérature n'est point un art particulier; c'est une lumière acquise sur les beaux-arts, lumière souvent trompeuse. Homère était un génie, Zoïle un littérateur. Corneille était un génie; un journaliste qui rend compte de ses chefs-d'œuvre est un homme de littérature. On ne distingue point les ouvrages d'un poëte, d'un orateur, d'un historien par ce terme vague de littérature, quoique leurs auteurs puissent étaler une connaissance très-variée, et posséder tout ce qu'on entend par le mot de lettres. Racine, Boileau, Bossuet, Fénélon, qui avaient plus de littérature que leurs critiques, seraient très-mal à propos appélés des gens de lettres, des littérateurs; de même

qu'on ne se bornerait pas à dire que Newton et Locke sont des gens d'esprit.

On peut avoir de la littérature sans être ce que l'on appelle *un savant*. Quiconque a lu avec fruit les principaux auteurs latins dans sa langue maternelle a de la littérature; mais le savoir demande des études plus vastes et plus approfondies. Ce ne serait pas assez de dire que le Dictionnaire de Bayle est un recueil de littérature; ce ne serait pas même assez de dire que c'est un ouvrage très-savant, parce que le caractère distinctif et supérieur de ce livre est une dialectique profonde, et que, s'il n'était pas un dictionnaire de raisonnement encore plus que de faits et d'observations la plupart assez inutiles, il n'aurait pas cette réputation si justement acquise et qu'il conservera toujours. Il forme des littérateurs, et il est au-dessus d'eux.

On appelle la belle littérature celle qui s'attache aux objets qui ont de la beauté, à la poésie, à l'éloquence, à l'histoire bien écrite. La simple critique, la polimatie, les diverses interprétations des auteurs, les sentimens des anciens philosophes, la chronologie ne sont point de la belle littérature, parce que ces recherches sont sans beauté. Les hommes étant convenus de nommer beau tout objet qui inspire sans effort des sentimens agréables, ce qui n'est qu'exact, difficile et utile, ne peut prétendre à la beauté. Ainsi on ne dit point une belle scholie, une belle critique, une belle discussion, comme on dit un beau morceau de Virgile, d'Horace, de Cicéron, de Bossuet, de Racine, de Pascal. Une dissertation bien faite, aussi

élégante qu'exacte, et qui répand des fleurs sur un sujet épineux, peut encore être appelée un beau morceau de littérature, quoique dans un rang très-subordonné aux ouvrages de génie.

Parmi les arts libéraux, qu'on appelle les beaux-arts par cette raison-là même qu'ils cessent presque d'être des arts dès qu'ils n'ont point de beauté, dès qu'ils manquent le grand but de plaire, il y en a beaucoup qui ne sont point l'objet de la littérature : tels sont la peinture, l'architecture, la musique, etc.; ces arts, par eux-mêmes, n'ont point de rapports aux lettres, à l'art d'exprimer des pensées; ainsi le mot *ouvrage de littérature* ne convient point à un livre qui enseigne l'architecture ou la musique, les fortifications, la castramétation, etc.; c'est un ouvrage technique : mais lorsqu'on écrit l'histoire de ces arts..... (*Le reste manque.*)

LIVRES.

SECTION PREMIÈRE.

Vous les méprisez les livres, vous dont toute la vie est plongée dans les vanités de l'ambition et dans la recherche des plaisirs ou dans l'oisiveté; mais songez que tout l'univers connu n'est gouverné que par des livres, excepté les nations sauvages. Toute l'Afrique jusqu'à l'Éthiopie et la Nigritie obéit au livre de l'Alcoran, après avoir fléchi sous le livre de l'Évangile. La Chine est régie par le livre moral de Confucius; une grande partie de l'Inde par le livre du Veidam. La Perse fut gouvernée pendant des siècles par les livres d'un des Zoroastres.

Si vous avez un procès, votre bien, votre honneur, votre vie même dépend de l'interprétation d'un livre que vous ne lisez jamais.

Robert le diable, les Quatre fils Aimon, les Imaginations de M. Oufle, sont des livres aussi; mais il en est des livres comme des hommes, le très-petit nombre joue un grand rôle, le reste est confondu dans la foule.

Qui mène le genre humain dans les pays policés? ceux qui savent lire et écrire. Vous ne connaissez ni Hippocrate, ni Boërhaave, ni Sydenham; mais vous mettez votre corps entre les mains de ceux qui les ont lus. Vous abandonnez votre âme à ceux qui sont payés pour lire la Bible, quoiqu'il n'y ait pas cinquante d'entre eux qui l'aient lue tout entière avec attention.

Les livres gouvernent tellement le monde, que ceux qui commandent aujourd'hui dans la ville des Scipions et des Catons ont voulu que les livres de leur loi ne fussent que pour eux; c'est leur sceptre; ils ont fait un crime de lèse-majesté à leurs sujets d'y toucher sans une permission expresse. Dans d'autres pays on a défendu de penser par écrit sans lettres-patentes.

Il est des nations chez qui l'on regarde les pensées purement comme un objet de commerce. Les opérations de l'entendement humain n'y sont considérées qu'à deux sous la feuille. Si par hasard le libraire veut un privilége pour sa marchandise, soit qu'il vende Rabelais, soit qu'il vende les pères de l'église,

le magistrat donne le privilége sans répondre de ce que le livre contient.

Dans un autre pays, la liberté de s'expliquer par des livres est une des prérogatives les plus inviolables. Imprimez tout ce qu'il vous plaira sous peine d'ennuyer, ou d'être puni si vous avez trop abusé de votre droit naturel.

Avant l'admirable invention de l'imprimerie, les livres étaient plus rares et plus chers que les pierres précieuses. Presque point de livres chez nos nations barbares jusqu'à Charlemagne, et depuis lui jusqu'au roi de France Charles V, dit *le Sage;* et depuis ce Charles jusqu'à François I, c'est une disette extrême.

Les Arabes seuls en eurent depuis le huitième siècle de notre ère jusqu'au treizième.

La Chine en était pleine quand nous ne savions ni lire, ni écrire.

Les copistes furent très-employés dans l'empire romain depuis le temps des Scipions jusqu'à l'inondation des barbares.

Les Grecs s'occupèrent beaucoup à transcrire vers le temps d'Amintas, de Philippe et d'Alexandre ; ils continuèrent surtout ce métier dans Alexandrie.

Ce métier est assez ingrat. Les marchands payèrent toujours fort mal les auteurs et les copistes. Il fallait deux ans d'un travail assidu à un copiste pour bien transcrire la Bible sur du vélin. Que de temps et de peine pour copier correctement en grec et en latin les ouvrages d'Origène, de Clément d'Alexandrie, et de tous ces autres écrivains nommés *pères!*

Saint Hieronymos, ou Hieronymus, que nous

nommons Jérôme, dit, dans une de ses lettres satiriques contre Rufin (*a*), qu'il s'est ruiné en achetant les œuvres d'Origène, contre lequel il écrivit avec tant d'amertume et d'emportement. « Oui, dit-il, j'ai lu Origène; si c'est un crime, j'avoue que je suis coupable, et que j'ai épuisé toute ma bourse à acheter ses ouvrages dans Alexandrie. »

Les sociétés chrétiennes eurent dans les trois premiers siècles cinquante-quatre évangiles, dont à peine deux ou trois copies transpirèrent chez les Romains de l'ancienne religion jusqu'au temps de Dioclétien.

C'était un crime irrémissible chez les chrétiens de montrer les évangiles aux gentils; ils ne les prêtaient pas même aux catéchumènes.

Quand Lucien raconte dans son Philopatris (en insultant notre religion qu'il connaissait très-peu), « qu'une troupe de gueux le mena dans un quatrième étage où l'on invoquait le père par le fils, et où l'on prédisait des malheurs à l'empereur et à l'empire, » il ne dit point qu'on lui ait montré un seul livre. Aucun historien, aucun auteur romain ne parle des évangiles.

Lorsqu'un chrétien, malheureusement téméraire et indigne de sa sainte religion, eut mis en pièces publiquement et foulé aux pieds un édit de l'empereur Dioclétien, et qu'il eut attiré sur le christianisme la persécution qui succéda à la plus grande tolérance, les chrétiens furent alors obligés de livrer

(*a*) Lettre de Jérôme à Pammaque.

leurs évangiles et leurs autres écrits aux magistrats, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'à ce temps. Ceux qui donnèrent leurs livres dans la crainte de la prison ou même de la mort furent regardés par les autres chrétiens comme des apostats sacriléges; on leur donna le surnom de *traditores*, d'où vient le mot *traîtres*, et plusieurs évêques prétendirent qu'il fallait les rebaptiser, ce qui causa un schisme épouvantable.

Les poëmes d'Homère furent long-temps si peu connus, que Pisistrate fut le premier qui les mit en ordre, et qui le fit transcrire dans Athènes environ cinq cents ans avant l'ère dont nous nous servons.

Il n'y a peut-être pas aujourd'hui une douzaine de copies du Veidam et du Zenda-Vesta dans tout l'orient.

Vous n'auriez pas trouvé un seul livre dans toute la Russie en 1700, excepté des Missels et quelques Bibles chez des pâpas ivres d'eau-de-vie.

Aujourd'hui on se plaint du trop ; mais ce n'est pas aux lecteurs à se plaindre; le remède est aisé, rien ne les force à lire. Ce n'est pas non plus aux auteurs. Ceux qui font la foule ne doivent pas crier qu'on les presse. Malgré la quantité énorme de livres, combien peu de gens lisent! et, si on lisait avec fruit, verrait-on les déplorables sottises auxquelles le vulgaire se livre encore tous les jours en proie?

Ce qui multiplie les livres, malgré la loi de ne point multiplier les êtres sans nécessité, c'est qu'avec des livres on en fait d'autres; c'est avec plusieurs volumes déjà imprimés qu'on fabrique une nouvelle Histoire de France ou d'Espagne, sans rien ajouter de

nouveau. Tous les dictionnaires sont faits avec des dictionnaires; presque tous les livres nouveaux de géographie sont des répétitions de livres de géographie. La Somme de saint Thomas a produit deux mille gros volumes de théologie; et les mêmes races de petits vers qui ont rongé la mère rongent aussi les enfans.

> Écrive qui voudra, chacun à ce métier
> Peut perdre impunément de l'encre et du papier.
> (Boileau, sat. IX, v. 105-106.)

SECTION II

Il est quelquefois bien dangereux de faire un livre. Silhouète, avant qu'il pût se douter qu'il serait un jour contrôleur général des finances, avait imprimé un livre sur l'accord de la religion avec la politique, et son beau-père le médecin Astruc avait donné au public les Mémoires dans lesquels l'auteur du Pentateuque avait pu prendre toutes les choses étonnantes qui s'étaient passées si long-temps avant lui.

Le même jour que Silhouète fut en place, quelque bon ami chercha un exemplaire des livres du beau-père et du gendre pour les déférer au parlement, et les faire condamner au feu selon l'usage. Ils rachetèrent tous deux tous les exemplaires qui étaient dans le royaume; de là vient qu'ils sont très-rares aujourd'hui.

Il n'est guère de livre philosophique ou théologique dans lequel on ne puisse trouver des hérésies et des impiétés, pour peu qu'on aide à la lettre.

Théodore de Mopsuète osait appeler le Cantique

des cantiques un *recueil d'impuretés ;* Grotius les détaille, il en fait horreur. Châtillon le traite d'*ouvrage scandaleux*.

Croirait-on qu'un jour le docteur Tamponet dit à plusieurs docteurs : Je me ferais fort de trouver une foule d'hérésies dans le *Pater noster*, si on ne savait pas de quelle bouche divine sortit cette prière, et si c'était un jésuite qui l'imprimât pour la première fois ?

Voici comment je m'y prendrais :

Notre père qui êtes aux cieux.

Proposition sentant l'hérésie, puisque Dieu est partout. On peut même trouver dans cet énoncé un levain de socianisme, puisqu'il n'y est rien dit de la Trinité.

Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite dans la terre comme au ciel.

Proposition sentant encore l'hérésie, puisqu'il est dit cent fois dans l'Écriture que Dieu règne éternellement. De plus, il est téméraire de demander que sa volonté s'accomplisse, puisque rien ne se fait, ni ne peut se faire que par la volonté de Dieu.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien (notre pain substantiel, notre bon pain, notre pain nourrissant).

Proposition directement contraire à ce qui est émané ailleurs de la bouche de Jésus-Christ (*b*) : « Ne dites point, que mangerons-nous, que boirons-nous

(*b*) Matthieu, chap. VI, v. 31–33.

comme font les Gentils, etc. Ne demandez que le royaume des cieux, et tout le reste vous sera donné. »

Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs.

Proposition téméraire qui compare l'homme à Dieu, qui détruit la prédestination gratuite, et qui enseigne que Dieu est tenu d'en agir avec nous comme nous en agissons avec les autres. De plus, qui a dit à l'auteur que nous fesons grâce à nos débiteurs? nous ne leur avons jamais fait grâce d'un écu. Il n'y a point de couvent en Europe qui ait jamais remis un sou à ses fermiers. Oser dire le contraire est une hérésie formelle.

Ne nous induisez point en tentation.

Proposition scandaleuse, manifestement hérétique, attendu qu'il n'y a que le diable qui soit tentateur, et qu'il est dit expressément dans l'Épître de saint Jacques (c) :

Dieu est intentateur des méchans; il ne tente personne.

Deus enim intentator malorum est; ipse autem neminem tentat.

Vous voyez, dit le docteur Tamponet, qu'il n'est rien de si respectable auquel on ne puisse donner un mauvais sens. Quel sera donc le livre à l'abri de la censure humaine si on peut attaquer jusqu'au *Pater noster*, en interprétant diaboliquement tous les mots divins qui le composent? Pour moi, je tremble de faire un livre. Je n'ai jamais, Dieu merci, rien im-

(c) Chap. I, v. 13.

primé; je n'ai même jamais fait jouer aucune de mes pièces de théâtre, comme ont fait les frères La Rue, Ducerceau et Folard; cela est trop dangereux.

> Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le hola,
> Peut aller au parterre attaquer Attila;
> Et si le roi des Huns ne lui charme l'oreille,
> Traiter de visigoths tous les vers de Corneille.
>
> (BOILEAU, sat. IX, v. 177–180.)

Si vous imprimez, un habitué de paroisse vous accuse d'hérésie, un cuistre de collége vous dénonce, un homme qui ne sait pas lire vous condamne; le public se moque de vous; votre libraire vous abandonne; votre marchand de vin ne veut plus vous faire crédit. J'ajoute toujours à mon *Pater noster :*

Mon Dieu, délivrez-moi de la rage de faire des livres!

O vous qui mettez comme moi du noir sur du blanc, et qui barbouillez du papier, souvenez-vous de ces vers que j'ai lus autrefois, et qui auraient dû nous corriger.

> Tout ce fatras fut du chanvre en son temps,
> Linge il devint par l'art des tisserands;
> Puis en lambeaux des pilons le pressèrent,
> Il fut papier. Cent cerveaux à l'envers
> De visions à l'envi le chargèrent;
> Puis on le brûle : il vole dans les airs,
> Il est fumée aussi-bien que la gloire.
> De nos travaux voilà quelle est l'histoire.
> Tout est fumée, et tout nous fait sentir
> Ce grand néant qui doit nous engloutir.

SECTION III.

LES livres sont aujourd'hui multipliés à un tel point

que non-seulement il est impossible de les lire tous, mais d'en savoir même le nombre et d'en connaître les titres. Heureusement on n'est pas obligé de lire tout ce qui s'imprime; et le plan de Caramuel, qui se proposait d'écrire cent volumes *in-folio*, et d'employer le pouvoir spirituel et temporel des princes pour contraindre leurs sujets à les lire, est demeuré sans exécution. Ringelberg avait aussi formé le dessein de composer environ mille volumes différens; mais quand il aurait assez vécu pour les publier, il n'eût pas encore approché d'Hermès Trismégiste, lequel, selon Jamblique, écrivit trente-six mille cinq cent vingt-cinq livres. Supposé la vérité du fait, les anciens n'avaient pas moins de raison que les modernes de se plaindre de la multitude des livres.

Aussi convient-on assez généralement qu'un petit nombre de livres choisis suffisent. Quelques-uns proposent de se borner à la Bible ou à l'Écriture sainte comme les Turcs se réduisent à l'Alcoran; il y a cependant une grande différence entre les sentimens de respect que les mahométans ont pour leur Alcoran et ceux des chrétiens pour l'Écriture. On ne saurait porter plus loin la vénération que les premiers témoignent en parlant de l'Alcoran. C'est, disent-ils, le plus grand des miracles, et tous les hommes ensemble ne sont point capables de rien faire qui en approche; ce qui est d'autant plus admirable que l'auteur n'avait fait aucune étude ni lu aucun livre. L'Alcoran vaut lui seul soixante mille miracles (c'est à peu près le nombre des versets qu'il contient) : la résurrection d'un mort ne prouverait pas plus la

vérité d'une religion que la composition de l'Alcoran. Il est si parfait qu'on doit le regarder comme un ouvrage incréé.

Les chrétiens disent à la vérité que leur Écriture a été inspirée par le Saint-Esprit; mais, outre que les cardinaux Cajetan (*d*) et Bellarmin (*e*) avouent qu'il s'y est glissé quelques fautes par la négligence ou l'ignorance des libraires et des rabbins qui y ont ajouté les points, elle est regardée comme un livre dangereux pour le plus grand nombre des fidèles. C'est ce qui est exprimé par la cinquième règle de l'index, ou de la congrégation de l'indice, qui est chargée à Rome d'examiner les livres qui doivent être défendus. La voici. (*f*)

« Etant évident par l'expérience que, si la Bible traduite en langue vulgaire était permise indifféremment à tout le monde, la témérité des hommes serait cause qu'il en arriverait plus de mal que de bien, nous voulons que l'on s'en rapporte au jugement de l'évêque ou de l'inquisiteur, qui, sur l'avis du curé ou du confesseur, pourront accorder la permission de lire la Bible traduite par des auteurs catholiques en langue vulgaire, à ceux à qui ils jugeront que cette lecture n'apportera aucun dommage. Il faudra qu'ils aient cette permission par écrit; on ne les absoudra point qu'auparavant ils n'aient remis leur Bible entre les mains de l'ordinaire : et, quant aux libraires qui

---

(*d*) Commentaire sur l'ancien Testament,

(*e*) L. II, chap. II, de la *Parole de Dieu.*

(*f*) Starti, quatrième partie, page 5.

vendront des Bibles en langue vulgaire à ceux qui n'ont pas cette permission par écrit, ou en quelque autre manière la leur auront mise entre les mains, ils perdront le prix de leurs livres, que l'évêque emploîra à des choses pieuses, et seront punis d'autres peines arbitraires : les réguliers ne pourront aussi lire ni acheter ces livres sans avoir eu la permission de leurs supérieurs. »

Le cardinal du Perron prétendait aussi que (*g*) l'Écriture était un couteau à deux tranchans dans la main des simples, qui pourrait les percer; que, pour éviter cela, il valait mieux que le simple peuple l'ouît de la bouche de l'église avec les solutions et les interprétations des passages qui semblent aux sens être pleins d'absurdités et de contradictions, que de les lire par soi sans l'aide d'aucune solution ni interprétation. Il fesait ensuite une longue énumération de ces absurdités, en termes si peu ménagés, que le ministre Jurieu ne craignit point de dire qu'il ne se souvenait pas d'avoir jamais rien lu de si effroyable ni de si scandaleux dans un auteur chrétien.

Jurieu, qui invectivait si vivement contre le cardinal du Perron, essuya lui-même de semblables reproches de la part des catholiques. « Je vis ce ministre, dit Papin en parlant de lui (*h*), qui enseignait au public que tous les caractères de l'Écriture sainte, sur lesquels ces prétendus réformateurs avaient fon-

---

(*g*) Esprit de M. Arnaud, t. II, page 119.

(*h*) Traité de la nature et de la grâce. Les suites de la tolérance, page 1.

dé leur persuasion de sa divinité, ne lui paraissaient point suffisans. Jà n'advienne, disait Jurieu, que je veuille diminuer la force et la lumière des caractères de l'Écriture; mais j'ose affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puisse être éludé par les profanes. Il n'y en a pas un qui fasse une preuve et à quoi on ne puisse répondre quelque chose, et, considérés tous ensemble, quoiqu'ils aient plus de force que séparément pour faire une démonstration morale, c'est à-dire, une preuve capable de fonder une certitude qui exclue tout doute, j'avoue que rien ne paraît plus opposé à la raison que de dire que ces caractères par eux-mêmes sont capables de produire une telle certitude. »

Il n'est donc pas étonnant que les Juifs et les premiers chrétiens, qui, comme on le voit par les Actes des apôtres (*i*), se bornaient dans leurs assemblées à la lecture de la Bible, aient été divisés en différentes sectes, comme nous l'avons dit à l'article *Hérésie*. On substitua dans la suite à cette lecture celle de plusieurs ouvrages apocryphes, ou du moins celle des extraits que l'on fit de ces derniers écrits. L'auteur de la Synopse de l'Écriture, qui est parmi les œuvres de saint Athanase (*k*), reconnaît expressément qu'il y a dans les livres apocryphes des choses très-véritables et inspirées de Dieu, lesquelles en ont été choisies et extraites pour les faire lire aux fidèles.

(*i*) Chap. XV, v. 21. — (*k*) Tome II, page 134.

LOCKE.

SECTION PREMIÈRE.

Jamais il ne fut peut-être un esprit plus sage, plus méthodique, un logicien plus exact, que Locke; cependant il n'était pas grand mathématicien. Il n'avait jamais pu se soumettre à la fatigue des calculs, ni à la sécheresse des vérités mathématiques, qui ne présentent d'abord rien de sensible à l'esprit; et personne n'a mieux éprouvé que lui qu'on pouvait avoir l'esprit géomètre, sans le secours de la géométrie. Avant lui de grands philosophes avaient décidé positivement ce que c'est que l'âme de l'homme : mais, puisqu'ils n'en savaient rien du tout, il est bien juste qu'ils aient tous été d'avis différens.

Dans la Grèce, berceau des arts et des erreurs, et où l'on poussa si loin la grandeur et la sottise de l'esprit humain, on raisonnait comme chez nous sur l'âme. Le divin Anaxagoras, à qui on dressa un autel pour avoir appris aux hommes que le soleil était plus grand que le Péloponèse, que la neige était noire, et que les cieux étaient de pierre, affirma que l'âme était un esprit aérien, mais cependant immortel. Diogène, un autre que celui qui devint cynique après avoir été faux monnayeur, assurait que l'âme était une portion de la substance même de Dieu; et cette idée au moins était brillante. Épicure la composait de parties comme le corps. Aristote, qu'on a expliqué de mille façons, parce qu'il était inintelligible, croyait, si l'on s'en rapporte à quelques-uns de ses disciples, que l'entendement de tous les hommes

était une seule et même substance. Le divin Platon, maître du divin Aristote, et le divin Socrate, maître du divin Platon, disaient l'âme corporelle et éternelle. Le démon de Socrate lui avait appris sans doute ce qui en était. Il y a des gens, à la vérité, qui prétendent qu'un homme qui se vantait d'avoir un génie familier, était indubitablement un peu fou, ou un peu fripon; mais ces gens-là sont trop difficiles.

Quant à nos pères de l'église, plusieurs, dans les premiers siècles ont cru l'âme humaine, les anges et Dieu corporels. Le monde se raffine toujours. Saint Bernard, selon l'aveu du père Mabillon, enseigna, à propos de l'âme, qu'après la mort elle ne voyait pas Dieu dans le ciel, mais qu'elle conversait seulement avec l'humanité de Jésus-Christ. On ne le crut pas cette fois sur sa parole; l'aventure de la croisade avait un peu décrédité ses oracles. Mille scolastiques sont venus ensuite, comme le docteur irréfragable, (*a*) le docteur subtil, (*b*) le docteur angélique, (*c*) le docteur séraphique, (*d*) le docteur chérubique, qui tous ont été bien sûrs de connaître l'âme très-clairement, mais qui n'ont pas laissé d'en parler comme s'ils avaient voulu que personne n'y entendît rien. Notre Descartes, né pour découvrir les erreurs de l'antiquité, mais pour y substituer les siennes, et entraîné par cet esprit systématique qui aveugle les plus grands hommes, s'imagina avoir démontré que l'âme était la même chose que la pensée; comme la

(*a*) Hales. — (*b*) Scot.

(*c*) Saint Thomas. — (*d*) Saint Bonaventure.

matière, selon lui, est la même chose que l'étendue. Il assura bien que l'on pense toujours, et que l'âme arrive dans le corps pourvue de toutes les notions métaphysiques, connaissant Dieu, l'espace, l'infini, ayant toutes les idées abstraites, remplie enfin des belles connaissances qu'elle oublie malheureusement en sortant du ventre de la mère. Le père Malebranche de l'oratoire, dans ses illusions sublimes, n'admet point les idées innées; mais il ne doutait pas que nous ne vissions tout en Dieu, et que Dieu, pour ainsi dire, ne fût notre âme.

Tant de raisonneurs ayant fait le roman de l'âme, un sage est venu, qui en a fait modestement l'histoire. M. Locke a développé à l'homme la raison humaine, comme un excellent anatomiste explique les ressorts du corps humain. Il s'aide partout du flambeau de la physique; il ose quelquefois parler affirmativement; mais il ose aussi douter. Au lieu de définir tout d'un coup ce que nous ne connaissons pas, il examine par degrés ce que nous voulons connaître; il prend un enfant au moment de sa naissance; il suit pas à pas les progrès de son entendement; il voit ce qu'il a de commun avec les bêtes et ce qu'il a au-dessus d'elles, Il consulte surtout son propre témoignage, la conscience de sa pensée. « Je laisse, dit-il, à discuter à ceux qui en savent plus que moi, si notre âme existe avant ou après l'organisation de notre corps; mais j'avoue qu'il m'est tombé en partage une de ces âmes grossières, qui ne pensent pas toujours, et j'ai même le malheur de ne pas concevoir qu'il soit plus néces-

saire à l'âme de penser toujours, qu'au corps d'être toujours en mouvement. »

Pour moi, je me vante de l'honneur d'être en ce point aussi simple que M. Locke. Personne ne me fera jamais croire que je pense toujours; et je ne me sens pas plus disposé que lui à imaginer que quelques semaines après ma conception j'étais une fort savante âme, sachant alors mille choses que j'ai oubliées en naissant, et ayant fort inutilement possédé dans l'*utérus* des connaissances qui m'ont échappé dès que j'ai pu en avoir besoin, et que je n'ai jamais bien pu reprendre depuis.

Locke, après avoir ruiné les idées innées, après avoir bien renoncé à la vanité de croire qu'on pense toujours, ayant bien établi que toutes nos idées nous viennent par les sens, ayant examiné nos idées simples, celles qui sont composées, ayant suivi l'esprit de l'homme dans toutes ses opérations, ayant fait voir combien les langues que les hommes parlent sont imparfaites, et quel abus nous fesons des termes à tous momens; Locke, dis-je, considère enfin l'étendue, ou plutôt le néant des connaissances humaines. C'est dans ce chapitre qu'il ose avancer modestement ces paroles : « Nous ne serons peut-être jamais capables de connaître si un être purement matériel pense ou non. » Ce discours sage parut à plus d'un théologien une déclaration scandaleuse, que l'âme est matérielle et mortelle. Quelques Anglais dévots à leur manière sonnèrent l'alarme. Les superstitieux sont dans la société ce que les poltrons sont dans une armée; ils ont et donnent des terreurs pa-

niques. On cria que M. Locke voulait renverser la religion; il ne s'agissait pourtant pas de religion dans cette affaire : c'était une question purement philosophique, très-indépendante de la foi et de la révélation. Il ne fallait qu'examiner sans aigreur s'il y a de la contradiction à dire : « La matière peut penser, et Dieu peut communiquer la pensée à la matière. Mais les théologiens commencent trop souvent par dire que Dieu est outragé, quand on n'est pas de leur avis; c'est trop ressembler aux mauvais poëtes, qui croyaient que Despréaux parlait mal du roi, parce qu'il se moquait d'eux. Le docteur Stillingfleet s'est fait une réputation de théologien modéré pour n'avoir pas dit positivement des injures à M. Locke. Il entra en lice contre lui; mais il fut battu; car il raisonnait en docteur, et Locke en philosophe instruit de la force et de la faiblesse de l'esprit humain, et qui se battait avec des armes dont il connaissait la trempe.

SECTION II.

Il n'y a point de philosophe qui n'essuie beaucoup d'outrages et de calomnies. Pour un homme qui est capable d'y répondre par des raisons, il y en a cent qui n'ont que des injures à dire, et chacun paie dans sa monnaie. J'entends tous les jours rebattre à mes oreilles : « Locke nie l'immortalité de l'âme, Locke détruit la morale; » et ce qu'il y a de surprenant (si quelque chose pouvait surprendre), c'est que de tous ceux qui font le procès à la morale de Locke, il y en a très-peu qui l'aient lu, encore moins qui l'aient

entendu, et nul à qui on ne doive souhaiter les vertus qu'avait cet homme si digne du nom de sage et de juste.

On lit volontiers Malebranche à Paris; il s'est fait quantité d'éditions de son roman métaphysique, mais j'ai remarqué qu'on ne lit guère que les chapitres qui regardent les erreurs des sens et de l'imagination. Il y a très-peu de lecteurs qui examinent les choses abstraites de ce livre. Ceux qui connaissent la nation française m'en croiront aisément quand j'assurerai que, si le père Malebranche avait supposé les erreurs des sens et de l'imagination comme des erreurs connues des philosophes, et était entré tout d'un coup en matière, il n'aurait fait aucun sectateur, et qu'à peine il eût trouvé des lecteurs. Il a étonné la raison de ceux à qui il a plu par son style. On l'a cru dans les choses qu'on n'entendait point, parce qu'il avait commencé par avoir raison dans les choses qu'on entendait; il a séduit parce qu'il était agréable, comme Descartes, parce qu'il était hardi. Locke n'était que sage; aussi a-t-il fallu vingt années pour débiter à Paris la première édition, faite en Hollande, de son livre sur l'entendement humain. Jamais homme n'a été jusqu'à présent moins lu et plus condamné parmi nous que Locke. Les échos de la calomnie et de l'ignorance répètent tous les jours : « Locke ne croyait point l'âme immortelle, donc il n'avait point de probité. » Je laisse à d'autres le soin de confondre l'horreur de ce mensonge. Je me borne ici à montrer l'impertinence de cette conclusion. Le dogme de l'immortalité de l'âme a été très-long-temps ignoré

dans toute la terre. Les premiers Juifs l'ignoraient; n'y avait-il point d'honnête homme parmi eux? La loi judaïque, qui n'enseignait rien touchant la nature et l'immortalité de l'âme, n'enseignait-elle pas la vertu? Quand même nous ne serions pas assurés aujourd'hui par la foi que nous sommes immortels, quand nous aurions une démonstration que tout périt avec nos corps, nous n'en devrions pas moins adorer le Dieu qui nous a faits, et suivre la raison qu'il nous a donnée. Dût notre vie et notre existence ne durer qu'un seul jour, il est sûr que, pour passer ce jour heureusement, il faudrait être vertueux, et il est sûr qu'en tous pays et en tous temps être vertueux n'est autre chose que de « faire aux autres ce que nous voulons qu'on nous fasse. » C'est cette vertu véritable, la fille de la raison et non de la crainte, qui a conduit tant de sages dans l'antiquité; c'est celle qui dans nos jours a réglé la vie d'un Descartes, ce précurseur de la physique; d'un Newton, l'interprète de la nature; d'un Locke, qui seul a appris à l'esprit humain à se bien connaître; d'un Bayle, ce juge impartial et éclairé, aussi estimable que calomnié; car, il faut le dire à l'honneur des lettres, la philosophie fait un cœur droit comme la géométrie fait l'esprit juste. Mais non-seulement Locke était vertueux, non-seulement il croyait l'âme immortelle, mais il n'a jamais affirmé que la matière pense; il a dit seulement que la matière peut penser, si Dieu le veut, et que c'est une absurdité téméraire de nier que Dieu en ait le pouvoir.

Je veux encore supposer qu'il ait dit, et que d'au-

tres aient dit comme lui, qu'en effet Dieu a donné la pensée à la matière, s'ensuit-il de là que l'âme soit mortelle? L'école crie qu'un composé retient la nature de ce dont il est composé, que la matière est périssable et divisible, qu'ainsi l'âme serait périssable et divisible comme elle. Tout cela est également faux.

Il est faux que, si Dieu voulait faire penser la matière, la pensée fût un composé de la matière, car la pensée serait un don de Dieu ajouté à l'être inconnu qu'on nomme matière, de même que Dieu lui a ajoute l'attraction des forces centripètes et le mouvement, attributs indépendans de la divisibilité.

Il est faux que, même dans le système des écoles, la matière soit divisible à l'infini. Nous considérons, il est vrai, la divisibilité à l'infini en géométrie, mais cette science n'a d'objet que nos idées; et en supposant des lignes sans largeur, et des points sans étendue, nous supposons aussi une infinité de cercles passant entre une tangente et un cercle donné.

Mais quand nous venons à examiner la nature telle qu'elle est, alors la divisibilité à l'infini s'évanouit. La matière, il est vrai, reste à jamais divisible par la pensée, mais elle est nécessairement indivisée; et cette même géométrie, qui me démontre que ma pensée divisera éternellement la matière, me démontre aussi qu'il y a dans la matière des parties indivisées parfaitement solides, et en voici la démonstration.

Puisque l'on doit supposer des pores à chaque ordre d'élémens dans lesquels on imagine la matière divisée à l'infini, ce qui restera de matière solide sera

donc exprimé par le produit d'une suite infinie de termes plus petits chacun que l'autre; or, un tel produit est nécessairement égal à zéro; donc, si la matière était physiquement divisible à l'infini, il n'y aurait point de matière. Cela fait voir en passant que M. de Malezieux, dans ses Élémens de géométrie pour M. le duc de Bourgogne, a bien tort de se récrier sur la prétendue incompatibilité qui se trouve entre des unités et des parties indivisibles à l'infini; il se trompe en cela doublement; il se trompe en ce qu'il ne considère pas qu'une unité est l'objet de notre pensée, et la divisibilité un autre objet de notre pensée, lesquels ne sont point incompatibles; car je puis faire une unité d'une centaine, et je puis faire une centaine d'une unité; et il se trompe encore en ce qu'il ne considère pas la différence qui est entre la matière divisible par la pensée et la matière divisible en effet.

Qu'est-ce que je prouve de tout ceci?

Qu'il y a des parties de matière impérissables et indivisibles; que Dieu tout-puissant, leur créateur, pourra, quand il voudra, joindre la pensée à une de ces parties et la conserver à jamais. Je ne dis pas que ma raison m'apprend que Dieu en a usé ainsi; je dis seulement qu'elle m'apprend qu'il le peut. Je dis avec le sage Locke que ce n'est pas à nous qui ne sommes que d'hier à oser mettre des bornes à la puissance du créateur, de l'être infini, du seul être nécessaire et immuable.

M. Locke dit qu'il est impossible à la raison de prouver la spiritualité de l'âme : j'ajoute qu'il n'y a

personne sur la terre qui ne soit convaincu de cette vérité.

Il est indubitable que, si un homme était bien persuadé qu'il sera plus libre et plus heureux en sortant de sa maison, il la quitterait tout à l'heure; or, on ne peut croire que l'âme est spirituelle sans la croire en prison dans le corps où elle est d'ordinaire, sinon malheureuse, au moins inquiète et ennuyée : on doit donc être charmé de sortir de sa prison; mais quel est l'homme charmé de mourir par ce motif ?

. . . . Quod si immortalis nostra foret mens,
Non jam se moriens dissolvi conquereretur;
Sed magis ire foras; vestemque relinquere, ut anguis,
Gauderet, prælunga senex aut cornua cervus
(Lucrèce, III, 611–614.)

Il faut tâcher de savoir, non ce que les hommes ont dit sur cette matière, mais ce que notre raison peut nous découvrir, indépendamment des opinions des hommes.

LOI NATURELLE.

Dialogue.

B. Qu'est-ce que la loi naturelle (*)?

A. L'instinct qui nous fait sentir la justice.

B. Qu'appelez-vous juste et injuste?

A. Ce qui paraît tel à l'univers entier.

B. L'univers est composé de bien des têtes. On dit

(*) Ce dialogue est tiré presqu'en entier des entretiens entre A, B, C. (Entretien IVe, vol. des Dialogues.)

qu'à Lacédémone on applaudissait aux larcins, pour lesquels on condamnait aux mines à Athènes.

A. Abus de mots, logomachie, équivoque; il ne pouvait se commettre de larcin à Sparte, lorsque tout y était commun. Ce que vous appelez *vol* était la punition de l'avarice.

B. Il était défendu d'épouser sa sœur à Rome. Il était permis chez les Égyptiens, les Athéniens et même chez les Juifs, d'épouser sa sœur de père. Je ne cite qu'à regret ce malheureux petit peuple juif, qui ne doit assurément servir de règle à personne, et qui (en mettant la religion à part) ne fut jamais qu'un peuple de brigands, ignorans et fanatiques. Mais enfin, selon ses livres, la jeune Thamar, avant de se faire violer par son frère Ammon, lui dit : « Mon frère, ne me faites pas de sottises, mais demandez-moi en mariage à mon père; il ne vous refusera pas. »

A. Lois de convention que tout cela, usages arbitraires, modes qui passent; l'essentiel demeure toujours. Montrez-moi un pays où il soit honnête de me ravir le fruit de mon travail, de violer sa promesse, de mentir pour nuire, de calomnier, d'assassiner, d'empoisonner, d'être ingrat envers son bienfaiteur, de battre son père et sa mère quand ils vous présentent à manger?

B. Avez-vous oublié que Jean-Jacques, un des pères de l'église moderne, a dit : « Le premier qui osa clore et cultiver un terrain fut l'ennemi du genre humain, qu'il fallait l'exterminer, et que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne? »

N'avons-nous pas déjà examiné ensemble cette belle proposition si utile à la société ?

A. Quel est ce Jean-Jacques ? ce n'est assurément ni Jean-Baptiste, ni Jean l'Évangéliste, ni Jacques le Majeur, ni Jacques le Mineur; il faut que ce soit quelque Hun, bel-esprit, qui ait écrit cette impertinence abominable, ou quelque mauvais plaisant *bufo magro* qui ait voulu rire de ce que le monde entier a de plus sérieux. Car, au lieu d'aller gâter le terrain d'un voisin sage et industrieux, il n'avait qu'à l'imiter, et chaque père de famille ayant suivi cet exemple, voilà bientôt un très-joli village tout forme. L'auteur de ce passage me paraît un animal bien insociable.

B. Vous croyez donc qu'en outrageant et en volant le bon-homme qui a entouré d'une haie vive son jardin et son poulailler, il a manqué aux devoirs de la loi naturelle.

A. Oui, oui encore une fois, il y a une loi naturelle; et elle ne consiste ni à faire le mal d'autrui, ni à s'en réjouir.

B. Je conçois que l'homme n'aime et ne fait le mal que pour son avantage. Mais tant de gens sont portés à se procurer leur avantage par le malheur d'autrui; la vengeance est une passion si violente, il y en a des exemples si funestes; l'ambition plus fatale encore a inondé la terre de tant de sang, que, lorsque je m'en retrace l'horrible tableau, je suis tenté d'avouer que l'homme est très-diabolique. J'ai beau avoir dans mon cœur la notion du juste et de l'injuste; un Attila que saint Léon courtise, un Phocas que saint Grégoire flatte avec la plus lâche bassesse, un Alexandre VI

souillé de tant d'incestes, de tant d'homicides, de tant d'empoisonnemens, avec lequel le faible Louis XII, qu'on appelle *bon*, fait la plus indigne et la plus étroite alliance ; un Cromwell, dont le cardinal Mazarin recherche la protection, et pour qui il chasse de France les héritiers de Charles I, cousins-germains de Louis XIV, etc., etc., cent exemples pareils dérangent mes idées, et je ne sais plus où j'en suis.

A. Hé bien, les orages empêchent-ils que nous ne jouissions aujourd'hui d'un beau soleil? Le tremblement qui a détruit la moitié de la ville de Lisbonne empêche-t-il que vous n'ayez fait très-commodément le voyage de Madrid ? Si Attila fut un brigand et le cardinal Mazarin un fripon, n'y a-t-il pas des princes et des ministres honnêtes gens ? N'a-t-on pas remarqué que, dans la guerre de 1701, le conseil de Louis XIV était composé des hommes les plus vertueux ? le duc de Beauvilliers, le marquis de Torci, le maréchal de Villars, Chamillart enfin qui passa pour incapable, mais jamais pour malhonnête homme. L'idée de la justice ne subsiste-t-elle pas toujours ? C'est sur elle que sont fondées toutes les lois. Les Grecs les appelaient *filles du ciel*, cela ne veut dire que les filles de la nature.

N'avez-vous pas des lois dans votre pays ?

B. Oui, les unes bonnes, les autres mauvaises.

A. Où en auriez-vous pris l'idée, si ce n'est dans les notions de la loi naturelle, que tout homme a dans soi quand il a l'esprit bien fait ? il faut bien les avoir puisées là, ou nulle part.

B. Vous avez raison, il y a une loi naturelle; mais il est encore plus naturel à bien des gens de l'oublier.

A. Il est naturel aussi d'être borgne, bossu, boiteux, contrefait, malsain; mais on préfère les gens bien faits et bien sains.

B. Pourquoi y a-t-il tant d'esprits borgnes et contrefaits ?

A. Paix ! Mais allez à l'article *Toute-puissance*.

LOI SALIQUE.

Celui qui a dit que la loi salique fut écrite avec une plume des ailes de l'aigle à deux têtes, par l'aumônier de Pharamond, au dos de la donation de Constantin, pourrait bien ne s'être pas trompé.

C'est la foi fondamentale de l'empire français, disent de braves jurisconsultes. Le grand Jérôme Bignon, dans son livre de l'excellence de la France, dit (*a*) que cette loi vient de la loi naturelle selon le grand Aristote, parce que dans « les familles c'était le père qui gouvernait, et qu'on ne donnait point de dot aux filles, comme il se lit des père, mère et frères de Rebecca. »

Il assure (*b*) que le royaume de France est si excellent, qu'il a conservé précieusement cette loi recommandée par Aristote et par l'ancien Testament. Et, pour prouver cette excellence de la France, il remarque que l'empereur Julien trouvait le vin de Surène admirable.

Mais, pour démontrer l'excellence de la loi « sa-

(*a*) Page 288 et suiv. — (*b*) Page 9.

lique, il s'en rapporte à Froissard selon lequel « les douze pairs de France dient que le royaume de France est de si grande noblesse, qu'il ne doit mie par succession aller à femelle. »

On doit avouer que cette décision est fort incivile pour l'Espagne, pour l'Angleterre, pour Naples, pour la Hongrie, surtout pour la Russie qui a vu sur son trône quatre impératrices de suite.

Le royaume de France est de grande noblesse d'accord ; mais celui d'Espagne, du Mexique et du Pérou est aussi de grande noblesse, et grande noblesse est aussi en Russie.

On a allégué qu'il est dit dans la sainte Écriture que les lis ne filent point : on en a conclu que les femmes ne doivent point régner en France. C'est encore puissamment raisonner : mais on a oublié que les léopards, qui sont (on ne sait pourquoi) les armoiries d'Angleterre, ne filent pas plus que les lis qui sont (on ne sait pourquoi) les armoiries de France. En un mot, de ce qu'on n'a jamais vu filer un lis, il n'est pas démontré que l'exclusion des filles soit une loi fondamentale des Gaules.

Des lois fondamentales.

La loi fondamentale de tout pays est qu'on sème du blé si l'on veut avoir du pain ; qu'on cultive le lin et le chanvre si on veut avoir de la toile ; que chacun soit le maître dans son champ, soit que ce champ appartienne à un garçon ou à une fille, que le Gaulois demi-barbare tue tout autant de Francs, entièrement barbares, qui viendront des bords du Mein, qu'ils ne

savent pas cultiver, ravir ses moissons et ses troupeaux; sans quoi le Gaulois deviendra serf du Franc, ou sera assassiné par lui.

C'est sur ce fondement que porte l'édifice. L'un bâtit son fondement sur un roc, et la maison dure; l'autre sur du sable, et elle s'écroule. Mais une loi fondamentale, née de la volonté changeante des hommes, et en même temps irrévocable, est une contradiction dans les termes, un être de raison, une chimère, une absurdité : qui fait les lois peut les changer. La bulle d'or fut appelée *loi fondamentale de l'empire*. Il fut ordonné qu'il n'y aurait jamais que sept électeurs tudesques, par la raison péremptoire qu'un certain chandelier juif n'avait eu que sept branches, et qu'il n'y a que sept dons du Saint-Esprit. Cette loi fondamentale fut qualifiée d'éternelle par la toute-puissance et certaine science de Charles IV. Dieu ne trouva pas bon que le parchemin de Charles prît le nom d'*éternel*. Il a permis que d'autres empereurs germains, par leur toute-puissance et certaine science, ajoutassent deux branches au chandelier, et deux présens aux sept dons du Saint-Esprit. Ainsi les électeurs sont au nombre de neuf.

C'était une loi très-fondamentale que les disciples du Seigneur Jésus n'eussent rien en propre. Ce fut ensuite une loi encore plus fondamentale que les évêques de Rome fussent très-riches, et que le peuple les choisît. La dernière loi fondamentale est qu'ils sont souverains, et élus par un petit nombre d'hommes, vêtus d'écarlate, qui étaient absolument inconnus du temps de Jésus. Si l'empereur roi des Romains, tou-

jours auguste, était maître de Rome de fait comme il l'est par le style de sa chancellerie, le pape serait son grand-aumônier, en attendant quelque autre loi irrévocable à toujours qui serait détruite par une autre.

Je suppose (ce qui peut très-bien arriver) qu'un empereur d'Allemagne n'ait qu'une fille, et qu'il soit un bon-homme n'entendant rien à la guerre; je suppose que, si Catherine II ne détruit pas l'empire turc qu'elle a fort ébranlé dans l'an 1771 où j'écris ces rêveries, le Turc vienne attaquer mon bon prince chéri des neuf électeurs; que sa fille se mette à la tête des troupes avec deux jeunes électeurs amoureux d'elle; qu'elle batte les Ottomans comme Débora battit le capitaine Sizara et ses trois cent mille soldats, et ses trois mille chars de guerre dans un petit champ pierreux au pied du mont Thabor; que ma princesse chasse les musulmans jusque par-delà Andrinople; que son père meure de joie ou autrement; que les deux amans de ma princesse engagent leurs sept confrères à la couronner; que tous les princes de l'empire et des villes y consentent; que deviendra la loi fondamentale et éternelle qui porte que le saint empire romain ne peut tomber de lance en quenouille, que l'aigle à deux têtes ne file point, et qu'on ne peut sans culotte s'asseoir sur le trône impérial? on se moquera de cette vieille loi, et ma princesse régnera très-glorieusement.

Comment la loi salique s'est établie.

On ne peut contester la coutume passée en loi qui veut que les filles ne puissent hériter de la couronne de France tant qu'il reste un mâle du sang royal. Cette question est décidée depuis long-temps, le sceau de l'antiquité y est apposé. Si elle était descendue du ciel, elle ne serait pas plus révérée de la nation française. Elle s'accommode mal avec la galanterie de cette nation; mais c'est qu'elle était en vigueur avant que cette nation fût galante.

Le président Hénault répète, dans sa Chronique, ce qu'on avait dit au hasard avant lui, que Clovis rédigea la loi salique en 511, l'année même de sa mort. Je veux croire qu'il avait rédigé cette loi, et qu'il savait lire et écrire, comme je veux croire qu'il avait quinze ans lorsqu'il se mit à conquérir les Gaules; mais je voudrais qu'on me montrât, à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés ou de Saint-Martin, ce cartulaire de la loi salique signé Clovis, ou Clodvic, ou Hildovic; par là du moins on apprendrait son véritable nom, que personne ne sait.

Nous avons deux éditions de cette loi salique, l'une par un nommé Hérold, l'autre par François Pithou, et toutes deux sont différentes, ce qui n'est pas un bon signe. Quand le texte d'une loi est rapporté différemment dans deux écrits, non-seulement il est clair que l'un des deux est faux, mais il est fort probable qu'ils le sont tous deux. Aucune coutume des Francs ne fut écrite dans nos premiers siècles;

il serait bien étrange que la loi des Saliens l'eût été. Cette loi est en latin; et il n'y a pas d'apparence que ni Clovis ni ses prédécesseurs parlassent latin dans leurs marais entre les Suabes et les Bataves.

On suppose que cette loi peut regarder les rois de France; et tous les savans conviennent que les Sicambres, les Francs, les Saliens n'avaient point de rois, ni même aucun chef héréditaire.

Le titre de la loi salique commence par ces mots : *In Christi nomine.* Elle a donc été faite hors des terres saliques, puisque le Christ n'était pas plus connu de ces barbares que du reste de la Germanie, et de tous les pays du nord.

On fait rédiger cette loi salique par quatre grands jurisconsultes francs; ils s'appellent dans l'édition de Hérold, Vuisogast, Arogast, Salegast et Vuindogast. Dans l'édition de Pithou, ces noms sont un peu différens. Il se trouve malheureusement que ces noms sont les vieux noms déguisés de quelques cantons d'Allemagne.

> Notre magot prend pour ce coup
> Le nom d'un port pour un nom d'homme.
> (La Fontaine, liv. IV, fab. VII.)

En quelque temps que cette loi ait été rédigée en mauvais latin, on trouve dans l'article touchant les aleus, « que nulle portion de terre salique ne passe à la femme. » Il est clair que cette prétendue loi ne fut point suivie. Premièrement, on voit par les formules de Marculphe qu'un père pouvait laisser ses aleus à sa fille, en renonçant « à certaine loi salique, impie et abominable. »

Secondement, si on applique cette loi aux fiefs, il est clair que les rois d'Angleterre, qui n'étaient pas de la race normande, n'avaient eu tous leurs grands fiefs en France que par les filles.

Troisièmement, si on prétend qu'il est nécessaire qu'un fief soit entre les mains d'un homme, parce qu'il doit se battre pour son seigneur, cela prouve que la loi ne pouvait être entendue des droits au trône. Tous les seigneurs de fief se seraient battus tout aussi bien pour une reine que pour un roi. Une reine n'était point obligée d'endosser une cuirasse, de se garnir de cuissarts et de brassarts, et d'aller au trot à l'ennemi sur un cheval de charrette, comme ce fut long-temps la mode.

Il est donc clair qu'originairement la loi salique ne pouvait regarder en rien la couronne, ni comme alcu, ni comme fief dominant.

Mézerai dit que « l'imbécillité du sexe ne permet pas de régner. » Mézerai ne parle ni en homme d'esprit, ni en homme poli. L'histoire le dément assez. La reine Anne d'Angleterre, qui humilia Louis XIV; l'impératrice-reine de Hongrie, qui résista au roi Louis XV, à Frédéric le Grand, à l'électeur de Bavière et à tant d'autres princes; Élisabeth d'Angleterre, qui empêcha notre grand Henri de succomber, l'impératrice de Russie, dont nous avons déjà parlé, font assez voir que Mézerai n'est pas plus véridique qu'honnête. Il devait savoir que la reine Blanche avait trop régné en France sous le nom de son fils, et Anne de Bretagne sous Louis XII.

Véli, dernier écrivain de l'histoire de France, de-

vrait, par cette raison même, être le meilleur, puisqu'il avait tous les matériaux de ses devanciers; mais il n'a pas toujours su profiter de ses avantages. Il s'emporte en invectives contre le sage et profond Rapin de Thoyras; il veut lui prouver que jamais aucune princesse n'a succédé à la couronne tant qu'il y a eu des mâles capables de succéder. On le sait bien, et jamais Thoyras n'a dit le contraire.

Dans ce long âge de la barbarie, lorsqu'il ne s'agissait dans l'Europe que d'usurper et de soutenir ses usurpations, il faut avouer que les rois étaient fort souvent des chefs de bandits, ou des guerriers armés contre ces bandits; il n'était pas possible de se soumettre à une femme; quiconque avait un grand cheval de bataille ne voulait aller à la rapine et au meurtre que sous le drapeau d'un homme monté comme lui sur un grand cheval. Un bouclier ou un cuir de bœuf servait de trône. Les califes gouvernaient par l'Alcoran, les papes étaient censés gouverner par l'Évangile. Le midi ne vit aucune femme régner, jusqu'à Jeanne de Naples qui ne dut sa couronne qu'à la tendresse des peuples pour le roi Robert, son grand-père, et à leur haine pour André, son mari. Cet André était à la vérité du sang royal, mais né dans la Hongrie alors barbare. Il révolta les Napolitains par ses mœurs grossières, par son ivrognerie et par sa crapule. Le bon roi Robert fut obligé de contredire l'usage immémorial, et de déclarer Jeanne seule reine par son testament approuvé de la nation.

On ne voit dans le nord aucune femme régner de son chef jusqu'à Marguerite de Valdemar, qui gou-

verna quelques mois en son propre nom vers l'an 1377.

L'Espagne n'eut aucune reine de son chef jusqu'à l'habile Isabelle en 1461.

En Angleterre, la cruelle et superstitieuse Marie, fille de Henri VIII, est la première qui hérita du trône, de même que la faible et coupable Marie Stuart en Écosse au seizième siècle.

Le vaste pays de la Russie n'eut jamais de souveraine jusqu'à la veuve de Pierre le Grand.

Toute l'Europe, que dis-je, toute la terre était gouvernée par des guerriers au temps où Philippe de Valois soutint son droit contre Édouard III. Ce droit d'un mâle qui succédait à un mâle semblait la loi de toutes les nations. Vous êtes petit-fils de Philippe le Bel par votre mère, disait Valois à son compétiteur; mais, comme je l'emporterais sur la mère, je l'emporte à plus forte raison sur le fils. Votre mère n'a pu vous transmettre un droit qu'elle n'avait pas.

Il fut donc reconnu en France que le prince du sang le plus éloigné serait l'héritier de la couronne au préjudice de la fille du roi. C'est une loi sur laquelle personne ne dispute aujourd'hui. Les autres nations ont adjugé depuis le trône à des princesses. La France a conservé l'ancien usage. Le temps a donné à cet usage la force de la loi la plus sainte. En quel temps que la loi salique ait été ou faite, ou interprétée, il n'importe; elle existe, elle est respectable, elle est utile; et son utilité l'a rendue sacrée.

Examen si les filles dans tous les cas sont privées de toute hérédité par cette loi salique.

J'ai déjà donné l'empire à une fille malgré la bulle d'or. Je n'aurai pas de peine à gratifier une fille du royaume de France. Je suis plus en droit de disposer de cet état que le pape Jules II, qui en dépouilla Louis XII, et le transféra de son autorité privée à l'empereur Maximilien. Je suis plus autorisé à parler en faveur des filles de la maison de France que le pape Grégoire XIII et le cordelier Sixte-Quint ne l'étaient à exclure du trône nos princes du sang, sous prétexte, disaient ces bons prêtres, que Henri IV et les princes de Condé étaient *race bâtarde et détestable* de Bourbon; belles et saintes paroles dont il faut se souvenir à jamais pour être convaincu de ce qu'on doit aux évêques de Rome. Je puis donner ma voix dans les états généraux, et aucun pape n'y peut avoir de suffrage. Je donne donc ma voix sans difficulté, dans trois ou quatre cents ans, à une fille de France, qui resterait seule descendante en droite ligne de Hugues Capet. Je la fais reine, pourvu qu'elle soit bien élevée, qu'elle ait l'esprit juste et qu'elle ne soit point bigote. J'interprète en sa faveur cette loi qui dit *que fille ne doit mie succéder*. J'entends qu'elle n'héritera mie tant qu'il y aura mâle. Mais, dès que mâles défaillent, je prouve que le royaume est à elle, par nature qui l'ordonne et pour le bien de la nation.

J'invite tous les bons Français à montrer le même respect pour le sang de tant de rois. Je crois que c'est l'unique moyen de prévenir les factions qui dé-

membreraient l'état. Je propose qu'elle règne de son chef, et qu'on la marie à quelque bon prince, qui prendra le nom et les armes, et qui par lui-même pourra posséder quelque canton, lequel sera annexé à la France, ainsi qu'on a conjoint Marie-Thérèse de Hongrie et François, duc de Lorraine, le meilleur prince du monde.

Quel est le Welche qui refusera de la reconnaître, à moins qu'on ne déterre quelque autre belle princesse issue de Charlemagne, dont la famille fut chassée par Hugues Capet malgré la loi salique; ou bien qu'on ne trouve quelque princesse plus belle encore, qui descende évidemment de Clovis, dont la famille fut précédemment chassée par son domestique Pepin, et toujours en dépit de la loi salique?

Je n'aurai certainement nul besoin d'intrigues pour faire sacrer ma princesse dans Reims, ou dans Chartres, ou dans la chapelle du Louvre, car tout cela est égal; ou même pour ne la point faire sacrer du tout, car on règne tout aussi bien non sacré que sacré. Les rois, les reines d'Espagne n'observent point cette cérémonie.

Parmi toutes les familles des secrétaires du roi, il ne se trouve personne qui dispute le trône à cette princesse capétienne. Les plus illustres maisons sont si jalouses l'une de l'autre, qu'elles aiment bien mieux obéir à la fille des rois qu'à un de leurs égaux.

Reconnue aisément de toute la France, elle reçoit l'hommage de tous ses sujets avec une grâce majestueuse qui la fait aimer autant que révérer;

et tous les poëtes font des vers en l'honneur de ma princesse (*).

LOIS.

SECTION PREMIÈRE.

Il est difficile qu'il y ait une seule nation qui vive sous de bonnes lois. Ce n'est pas seulement parce qu'elles sont l'ouvrage des hommes, car ils ont fait de très-bonnes choses; et ceux qui ont inventé et perfectionné les arts pouvaient imaginer un corps de jurisprudence tolérable. Mais les lois ont été établies dans presque tous les états par l'intérêt du législateur, et par le besoin du moment, par l'ignorance, par la superstition. On les a faites à mesure, au hasard, irrégulièrement, comme on bâtissait les villes. Voyez à Paris le quartier des Halles, de Saint-Pierre-aux-bœufs, la rue Brise-miche, celle du Pet-au-diable, contraster avec le Louvre et les Tuileries; voilà l'image de nos lois.

Londres n'est devenue digne d'être habitée que depuis qu'elle fut réduite en cendre. Les rues, depuis cette époque, furent élargies et alignées; Londres fut une ville pour avoir été brûlée. Voulez-vous avoir de bonnes lois; brûlez les vôtres, et faites-en de nouvelles.

Les Romains furent trois cents années sans lois fixes; ils furent obligés d'en aller demander aux Athéniens, qui leur en donnèrent de si mauvaises que

(*) *Voyez* le Commentaire sur l'Esprit des Lois, tome I de Politique et Législation.

bientôt elles furent presque toutes abrogées. Comment Athènes elle-même aurait-elle eu une bonne législation? On fut obligé d'abolir celle de Dracon, et celle de Solon périt bientôt.

Notre coutume de Paris est interprétée différemment par vingt-quatre commentaires; donc il est prouvé vingt-quatre fois qu'elle est mal conçue. Elle contredit cent quarante autres coutumes, ayant toutes force de loi chez la même nation, et toutes se contredisant entre elles. Il est donc dans une seule province de l'Europe, entre les Alpes et les Pyrénées, plus de quarante petits peuples qui s'appellent *compatriotes*, et qui sont réellement étrangers les uns pour les autres, comme le Tunquin l'est pour la Cochinchine.

Il en est de même dans toutes les provinces de l'Espagne. C'est bien pis dans la Germanie; personne n'y sait quels sont les droits du chef, ni des membres. L'habitant des bords de l'Elbe ne tient au cultivateur de la Suabe que parce qu'ils parlent à peu près la même langue, laquelle est un peu rude.

La nation anglaise a plus d'uniformité; mais n'étant sortie de la barbarie et de la servitude que par intervalles et par secousses, et ayant dans sa liberté conservé plusieurs lois promulguées autrefois par de grands tyrans qui disputaient le trône, ou par de petits tyrans qui envahissaient des prélatures, il s'en est formé un corps assez robuste, sur lequel on aperçoit encore beaucoup de blessures couvertes d'emplâtres.

L'esprit de l'Europe a fait de plus grands pro-

grès depuis cent ans que le monde entier n'en avait fait depuis Brama, Fohi, Zoroastre et le Thaut de l'Égypte. D'où vient que l'esprit de législation en a fait si peu ?

Nous fûmes tous sauvages depuis le cinquième siècle. Telles sont les révolutions du globe; brigands qui pillaient, cultivateurs pillés, c'était là ce qui composait le genre humain du fond de la mer Baltique au détroit de Gibraltar; et, quand les Arabes parurent au midi, la désolation du bouleversement fut universelle.

Dans notre coin d'Europe, le petit nombre étant composé de hardis ignorans, vainqueurs et armés de pied en cap, et le grand nombre d'ignorans esclaves désarmés, presque aucun ne sachant ni lire ni écrire, pas même Charlemagne, il arriva très-naturellement que l'église romaine, avec sa plume et ses cérémonies, gouverna ceux qui passaient leur vie à cheval, la lance en arrêt et le morion en tête.

Les descendans des Sicambres, des Bourguignons, des Ostrogoths, Visigoths, Lombards, Hérules, etc., sentirent qu'ils avaient besoin de quelque chose qui ressemblât à des lois. Ils en cherchèrent où il y en avait. Les évêques de Rome en savaient faire en latin. Les barbares les prirent avec d'autant plus de respect qu'ils ne les entendaient pas. Les décrétales des papes, les unes véritables, les autres effrontément supposées, devinrent le code des nouveaux regas, des leuds, des barons qui avaient partagé les terres. Ce furent des loups qui se laissèrent enchaîner par des renards. Ils gardèrent leur férocité, mais elle fut

subjuguée par la crédulité, et par la crainte que la crédulité produit. Peu à peu l'Europe, excepté la Grèce et ce qui appartenait encore à l'empire d'orient, se vit sous l'empire de Rome; de sorte qu'on put dire une seconde fois :

Romanos rerum dominos gentemque togatam.
(VIRGILE, Enéide, I, 286.)

(*) Presque toutes les conventions étant accompagnées d'un signe de croix et d'un serment qu'on fesait souvent sur des reliques, tout fut du ressort de l'église; Rome, comme la métropole, fut juge suprême des procès de la Chersonèse Cimbrique et de ceux de la Gascogne. Mille seigneurs féodaux joignant leurs usages au droit canon, il en résulta cette jurisprudence monstrueuse dont il reste encore tant de vestiges.

Lequel eût le mieux valu, de n'avoir point du tout de lois, ou d'en avoir de pareilles?

Il a été avantageux à un empire plus vaste que l'empire romain d'être long-temps dans le chaos; car, tout étant à faire, il était plus aisé de bâtir un édifice que d'en réparer un dont les ruines seraient respectées.

La Tesmophore du nord assembla en 1767 des députés de toutes les provinces qui contenaient environ douze cent mille lieues carrées. Il y avait des païens, des mahométans d'Ali, des mahométans d'Omar, des chrétiens d'environ douze sectes différentes. On proposait chaque loi à ce nouveau synode;

(*) *Voyez* l'article ABUS.

et, si elle paraissait convenable à l'intérêt de toutes les provinces, elle recevait alors la sanction de la souveraine et de la nation.

La première loi qu'on porta fut la tolérance, afin que le prêtre grec n'oubliât jamais que le prêtre latin est homme; que le musulman supportât son frère le païen, et que le romain ne fût pas tenté de sacrifier son frère le presbytérien.

La souveraine écrivit de sa main dans ce grand conseil de législation : « Parmi tant de croyances diverses, la faute la plus nuisible serait l'intolérance. »

On convient unanimement qu'il n'y a qu'une puissance (*), qu'il faut dire toujours puissance civile et discipline ecclésiastique, et que l'allégorie des deux glaives est le dogme de la discorde.

Elle commença par affranchir les serfs de son domaine particulier.

Elle affranchit tous ceux du domaine ecclésiastique; ainsi elle créa des hommes.

Les prélats et les moines furent payés du trésor public.

Les peines furent proportionnées aux délits, et les peines furent utiles; les coupables, pour la plupart, furent condamnés aux travaux publics, attendu que les morts ne servent à rien.

La torture fut abolie, parce que c'est punir avant de connaître, et qu'il est absurde de punir pour connaître; parce que les Romains ne mettaient à la tor-

---

(*) *Voyez* l'article PUISSANCE.

ture que les esclaves ; parce que la torture est le moyen de sauver le coupable et de perdre l'innocent.

On en était là quand Moustapha III, fils de Mahmoud, força l'impératrice d'interrompre son code pour le battre.

SECTION II.

J'ai tenté de découvrir quelque rayon de lumière dans les temps mythologiques de la Chine qui précèdent Fohi, et j'ai tenté en vain.

Mais en m'en tenant à Fohi, qui vivait environ trois mille ans avant l'ère nouvelle et vulgaire de notre occident septentrional, je vois déjà des lois douces et sages établies par un roi bienfesant. Les anciens livres des cinq Kings, consacrés par le respect de tant de siècles, nous parlent de ces institutions d'agriculture, de l'économie pastorale, de l'économie domestique, de l'astronomie simple qui règle les saisons, de la musique qui, par des modulations différentes, appelle les hommes à leurs fonctions diverses. Ce Fohi vivait incontestablement il y a cinq mille ans. Jugez de quelle antiquité devait être un peuple immense qu'un empereur instruisait sur tout ce qui pouvait faire son bonheur. Je ne vois dans ses lois rien que de doux, d'utile et d'agréable.

On me montre ensuite le code d'un petit peuple qui arrive, deux mille ans après, d'un désert affreux sur les bords du Jourdain, dans un pays serré et hérissé de montagnes. Ses lois sont parvenues jusqu'à nous; on nous les donne tous les jours comme le modèle de la sagesse. En voici quelques-unes :

« De ne jamais manger d'onocrotal, ni de charadre, ni de griffon, ni d'ixion, ni d'anguille, ni de lièvre, parce que le lièvre rumine et qu'il n'a pas le pied fendu ;

« De ne point coucher avec sa femme quand elle a ses règles, sous peine d'être mis à mort l'un et l'autre ;

« D'exterminer sans miséricorde tous les pauvres habitans du pays de Canaan, qui ne les connaissaient pas; d'égorger tout, de massacrer tout, hommes, femmes, vieillards, enfans, animaux, pour la plus grande gloire de Dieu ;

« D'immoler au Seigneur tout ce qu'on aura voué en anathème au Seigneur, et de le tuer sans pouvoir le racheter ;

« De brûler les veuves qui, n'ayant pu être remariées à leurs beaux-frères, s'en seraient consolées avec quelque autre Juif sur le grand chemin ou ailleurs, etc., etc., etc. (*a*). »

Un jésuite, autrefois missionnaire chez les Cannibales, dans le temps que le Canada appartenait encore au roi de France, me contait qu'un jour, comme il expliquait ces lois juives à ses néophytes, un petit Français imprudent, qui assistait au catéchisme,

---

(*a*) C'est ce qui arriva à Thamar, qui, étant voilée, coucha sur le grand chemin avec son beau-père Juda, dont elle fut méconnue. Elle devint grosse. Juda la condamna à être brûlée. L'arrêt était d'autant plus cruel que, s'il eût été exécuté, notre Sauveur, qui descend en droite ligne de ce Juda et de cette Thamar, ne serait pas né ; à moins que tous les événemens de l'univers n'eussent été mis dans un autre ordre.

s'avisa de s'écrier : « Mais voilà des lois de Cannibales. » Un des citoyens lui répondit : « Petit drôle, apprends que nous sommes d'honnêtes gens : nous n'avons jamais eu de pareilles lois. Et, si nous n'étions pas gens de bien, nous te traiterions en citoyen de Canaan pour t'apprendre à parler. »

Il appert, par la comparaison du premier code chinois et du code hébraïque, que les lois suivent assez les mœurs des gens qui les ont faites. Si les vautours et les pigeons avaient des lois, elles seraient sans doute différentes.

SECTION III.

Les moutons vivent en société fort doucement; leur caractère passe pour très-débonnaire, parce que nous ne voyons pas la prodigieuse quantité d'animaux qu'ils dévorent. Il est à croire même qu'ils les mangent innocemment et sans le savoir, comme lorsque nous mangeons d'un fromage de Sassenage. La république des moutons est l'image fidèle de l'âge d'or.

Un poulailler est visiblement l'état monarchique le plus parfait. Il n'y a point un roi comparable à un coq. S'il marche fièrement au milieu de son peuple, ce n'est point par vanité. Si l'ennemi approche, il ne donne point d'ordre à ses sujets d'aller se faire tuer pour lui en vertu de sa certaine science et pleine puissance; il y va lui-même, range ses poules derrière lui et combat jusqu'à la mort. S'il est vainqueur, c'est lui qui chante le *Te Deum*. Dans sa vie civile, il n'y a rien de si galant, de si honnête, de si

désintéressé. Il a toutes les vertus. A-t-il dans son bec royal un grain de blé, un vermisseau, il le donne à la première de ses sujettes qui se présente. Enfin Salomon dans son sérail n'approchait pas d'un coq de basse-cour.

S'il est vrai que les abeilles soient gouvernées par une reine à qui tous ses sujets font l'amour, c'est un gouvernement plus parfait encore.

Les fourmis passent pour une excellente démocratie. Elle est au-dessus de tous les autres états, puisque tout le monde y est égal, et que chaque particulier y travaille pour le bonheur de tous.

La république des castors est encore supérieure à celle des fourmis, du moins si nous en jugeons par leurs ouvrages de maçonnerie.

Les singes ressemblent plutôt à des bateleurs qu'à un peuple policé; et ils ne paraissent pas être réunis sous des lois fixes et fondamentales, comme les espèces précédentes.

Nous ressemblons plus aux singes qu'à aucun autre animal par le don de l'imitation, par la légèreté de nos idées, et par notre inconstance qui ne nous a jamais permis d'avoir des lois uniformes et durables.

Quand la nature forma notre espèce, et nous donna quelque instinct; l'amour-propre pour notre conservation, la bienveillance pour la conservation des autres, l'amour qui est commun avec toutes les espèces, et le don inexplicable de combiner plus d'idées que tous les animaux ensemble; après nous

avoir ainsi donné notre lot, elle nous dit : Faites comme vous pourrez.

Il n'y a aucun bon code dans aucun pays. La raison en est évidente; les lois ont été faites à mesure, selon le temps, les lieux, les besoins, etc.

Quand les besoins ont changé, les lois qui sont demeurées sont devenues ridicules. Ainsi la loi qui défendait de manger du porc et de boire du vin était très-raisonnable en Arabie, où le porc et le vin sont pernicieux; elle est absurde à Constantinople.

La loi qui donne tout le fief à l'aîné est fort bonne dans un temps d'anarchie et de pillage. Alors l'aîné est le capitaine du château que des brigands assailliront tôt ou tard; les cadets seront ses premiers officiers, les laboureurs ses soldats. Tout ce qui est à craindre, c'est que le cadet n'assassine ou n'empoisonne le seigneur salien son aîné, pour devenir à son tour le maître de la masure; mais ces cas sont rares, parce que la nature a tellement combiné nos instincts et nos passions, que nous avons plus d'horreur d'assassiner notre frère aîné que nous n'avons d'envie d'avoir sa place. Or cette loi, convenable à des possesseurs de donjons du temps de Chilpéric, est detestable quand il s'agit de partager des rentes dans une ville.

A la honte des hommes, on sait que les lois du jeu sont les seules qui soient partout justes, claires, inviolables et exécutées. Pourquoi l'Indien qui a donné les règles du jeu d'échecs est-il obéi de bon gré dans toute la terre, et que les décrétales des papes, par exemple, sont aujourd'hui un objet d'horreur et de

mépris ? c'est que l'inventeur des échecs combina tout avec justesse pour la satisfaction des joueurs, et que les papes, dans leurs décrétales, n'eurent en vue que leur seul avantage. L'indien voulut exercer également l'esprit des hommes, et leur donner du plaisir; les papes ont voulu abrutir l'esprit des hommes. Aussi le fond du jeu des échecs a subsisté le même depuis cinq mille ans, il est commun à tous les habitans de la terre, et les décrétales ne sont connues qu'à Spolète, à Orviette, à Lorette, où le plus mince jurisconsulte les déteste et les méprise en secret.

SECTION IV.

Du temps de Vespasien et de Tite, pendant que les Romains éventraient les Juifs, un Israélite fort riche, qui ne voulait point être éventré, s'enfuit avec tout l'or qu'il avait gagné à son métier d'usurier, et emmena vers Eziongaber toute sa famille, qui consistait en sa vieille femme, un fils et une fille; il avait dans son train deux eunuques, dont l'un servait de cuisinier; l'autre était laboureur et vigneron. Un bon essénien, qui savait par cœur le Pentateuque, lui servait d'aumônier : tout cela s'embarqua dans le port d'Eziongaber, traversa la mer qu'on nomme Rouge, et qui ne l'est point, et entra dans le golfe Persique, pour aller chercher la terre d'Ophir, sans savoir où elle était. Vous croyez bien qu'il survint une horrible tempête, qui poussa la famille hébraïque vers les côtes des Indes; le vaisseau fit naufrage à une des îles Maldives, nommée aujourd'hui Padrabranca, laquelle était alors déserte.

Le vieux richard et la vieille se noyèrent; le fils, la fille, les deux eunuques et l'aumônier se sauvèrent; on tira comme on put quelques provisions du vaisseau, on bâtit de petites cabanes dans l'île, et on y vécut assez commodément. Vous savez que l'île de Padrabranca est à cinq degrés de la ligne, et qu'on y trouve les plus gros cocos et les meilleurs ananas du monde; il était fort doux d'y vivre dans le temps qu'on égorgeait ailleurs le reste de la nation chérie : mais l'essénien pleurait en considérant que peut-être il ne restait plus qu'eux de Juifs sur la terre, et que la semence d'Abraham allait finir.

Il ne tient qu'à vous de la ressusciter, dit le jeune Juif; épousez ma sœur. Je le voudrais bien, dit l'aumônier, mais la loi s'y oppose. Je suis essénien, j'ai fait vœu de ne me jamais marier : la loi porte qu'on doit accomplir son vœu; la race juive finira si elle veut, mais certainement je n'épouserai point votre sœur, toute jolie qu'elle est.

Mes deux eunuques ne peuvent pas lui faire d'enfans, reprit le Juif : je lui en ferai donc, s'il vous plaît, et ce sera vous qui bénirez le mariage.

J'aimerais mieux cent fois être éventré par les soldats romains, dit l'aumônier, que de servir à vous faire commettre un inceste : si c'était votre sœur de père, encore passe, la loi le permet; mais elle est votre sœur de mère, cela est abominable.

Je conçois bien, répondit le jeune homme, que ce serait un crime à Jérusalem, où je trouverais d'autres filles; mais dans l'île de Padrabranca, où je ne vois que des cocos, des ananas et des huîtres,

je crois que la chose est très-permise. Le Juif épousa donc sa sœur, et en eut une fille malgré les protestations de l'essénien; ce fut l'unique fruit d'un mariage que l'un croyait très-légitime, et l'autre abominable.

Au bout de quatorze ans la mère mourut : le père dit à l'aumônier : Vous êtes-vous enfin défait de vos anciens préjugés? voulez-vous épouser ma fille? Dieu m'en préserve, dit l'essénien. Oh bien, je l'épouserai donc moi, dit le père, il en sera ce qui pourra; mais je ne veux pas que la semence d'Abraham soit réduite à rien. L'essénien, épouvanté de cet horrible propos, ne voulut plus demeurer avec un homme qui manquait à la loi, et s'enfuit. Le nouveau marié avait beau lui crier : Demeurez, mon ami, j'observe la loi naturelle, je sers la patrie, n'abandonnez pas vos amis; l'autre le laissait crier, ayant toujours la loi dans la tête, et s'enfuit à la nage dans l'île voisine.

C'était la grande île d'Attole, très-peuplée et très-civilisée; dès qu'il aborda, on le fit esclave. Il apprit à balbutier la langue d'Attole; il se plaignit très-amèrement de la façon inhospitalière dont on l'avait reçu; on lui dit que c'était la loi, et que depuis que l'île avait été sur le point d'être surprise par les habitans de celle d'Ada, on avait sagement réglé que tous les étrangers qui aborderaient dans Attole seraient mis en servitude. Ce ne peut être une loi, dit l'essénien, car elle n'est pas dans le Pentateuque; on lui répondit qu'elle était dans le Digeste du pays, et il demeura esclave : il avait heureusement un très-

bon maître, fort riche, qui le traita bien et auquel il s'attacha beaucoup.

Des assassins vinrent un jour pour tuer le maître et pour voler ses trésors; ils demandèrent aux esclaves s'il était à la maison, et s'il avait beaucoup d'argent. Nous vous jurons, dirent les esclaves, qu'il n'est point à la maison; mais l'essénien dit : La loi ne permet pas de mentir; je vous jure qu'il est à la maison, et qu'il a beaucoup d'argent : ainsi le maître fut volé et tué. Les esclaves accusèrent l'essénien devant les juges d'avoir trahi son patron; l'essénien dit qu'il ne voulait mentir, et qu'il ne mentirait pour rien au monde; et il fut pendu.

On me contait cette histoire et bien d'autres semblables dans le dernier voyage que je fis des Indes en France. Quand je fus arrivé, j'allai à Versailles pour quelques affaires; je vis passer une belle femme suivie de plusieurs belles femmes. Quelle est cette belle femme, dis-je à mon avocat en parlement, qui était venu avec moi? car j'avais un procès en parlement à Paris, pour mes habits qu'on m'avait faits aux Indes, et je voulais toujours avoir mon avocat à mes côtés. C'est la fille du roi, dit-il; elle est charmante et bienfesante; c'est bien dommage que dans aucun cas elle ne puisse jamais être reine de France. Quoi! lui dis-je, si on avait le malheur de perdre tous ses parens et les princes du sang (ce qu'à Dieu ne plaise), elle ne pourrait hériter du royaume de son père? Non, dit l'avocat, la loi salique s'y oppose formellement. Et qui a fait cette loi salique? dis-je à l'avocat. Je n'en sais rien, dit-il, mais on prétend que chez un ancien

peuple nommé les Saliens, qui ne savaient ni lire ni écrire, il y avait une loi écrite qui disait qu'en terre salique fille n'héritait pas d'un aleu; et cette loi a été adoptée en terre non salique. Et moi, lui dis-je, je la casse; vous m'avez assuré que cette princesse est charmante et bienfesante; donc elle aurait un droit incontestable à la couronne, si le malheur arrivait qu'il ne restât qu'elle du sang royal : ma mère a hérité de son père; et je veux que cette princesse hérite du sien.

Le lendemain mon procès fut jugé en une chambre du parlement, et je perdis tout d'une voix; mon avocat me dit que je l'aurais gagné tout d'une voix en une autre chambre. Voilà qui est bien comique, lui dis-je : ainsi donc chaque chambre, chaque loi. Oui, dit-il, il y a vingt-cinq commentaires sur la coutume de Paris; c'est-à-dire, on a prouvé vingt-cinq fois que la coutume de Paris est équivoque; et, s'il y avait vingt-cinq chambres de juges, il y aurait vingt-cinq jurisprudences différentes. Nous avons, continua-t-il, à quinze lieues de Paris une province nommée Normandie, où vous auriez été tout autrement jugé qu'ici. Cela me donna envie de voir la Normandie. J'y allai avec un de mes frères : nous rencontrâmes à la première auberge un jeune homme qui se désespérait; je lui demandai quelle était sa disgrâce : il me répondit que c'était d'avoir un frère aîné. Où est donc ce grand malheur d'avoir un frère, lui dis-je? mon frère est mon aîné, et nous vivons très-bien ensemble. Hélas! monsieur, me dit-il, la loi donne tout ici aux aînés, et ne laisse rien aux cadets. Vous avez raison, lui

dis-je, d'être fâché; chez nous on partage également; et quelquefois les frères ne s'aiment pas mieux.

Ces petites aventures me firent faire de belles et profondes réflexions sur les lois, et je vis qu'il en est d'elles comme de nos vêtemens; il m'a fallu porter un doliman à Constantinople, et un justaucorps à Paris.

Si toutes les lois humaines sont de convention, disais-je, il n'y a qu'à bien faire ses marchés. Les bourgeois de Déhli et d'Agra disent qu'ils ont fait un très-mauvais marché avec Tamerlan : les bourgeois de Londres se félicitent d'avoir fait un très-bon marché avec le roi Guillaume d'Orange. Un citoyen de Londres me disait un jour : C'est la nécessité qui fait les lois, et la force les fait observer. Je lui demandai si la force ne fesait pas aussi quelquefois des lois, et si Guillaume le Bâtard et le Conquérant ne leur avait pas donné des ordres sans faire de marché avec eux. Oui, dit-il, nous étions des bœufs alors; Guillaume nous mit un joug, et nous fit marcher à coups d'aiguillon; nous avons depuis été changés en hommes, mais les cornes nous sont restées, et nous en frappons quiconque veut nous faire labourer pour lui et non pas pour nous.

Plein de toutes ces réflexions, je me complaisais à penser qu'il y a une loi naturelle indépendante de toutes les conventions humaines : le fruit de mon travail doit être à moi; je dois honorer mon père et ma mère; je n'ai nul droit sur la vie de mon prochain, et mon prochain n'en a point sur la mienne, etc. Mais quand je songeai que, depuis Chodorlahomor jus-

qu'à Mentzel (*), colonel des housards, chacun tue loyalement et pille son prochain avec une patente dans sa poche, je fus très-affligé.

On me dit que parmi les voleurs il y avait des lois, et qu'il y en avait aussi à la guerre. Je demandai ce que c'était que ces lois de la guerre. C'est, me dit-on, de pendre un brave officier qui aura tenu dans un mauvais poste sans canon contre une armée royale; c'est de faire pendre un prisonnier, si on a pendu un des vôtres; c'est de mettre à feu et à sang les villages qui n'auront pas apporté toute leur subsistance au jour marqué, selon les ordres du gracieux souverain du voisinage. Bon, dis-je, voilà l'Esprit des lois.

Après avoir été bien instruit, je découvris qu'il y a de sages lois par lesquelles un berger est condamné à neuf ans aux galères pour avoir donné un peu de sel étranger à ses moutons. Mon voisin a été ruiné par un procès pour deux chênes qui lui appartenaient qu'il avait fait couper dans son bois, parce qu'il n'avait pu observer une formalité qu'il n'avait pu connaître : sa femme est morte dans la misère, et son fils traîne une vie plus malheureuse. J'avoue que ces lois sont justes, quoique leur exécution soit un peu dure; mais je sais mauvais gré aux lois qui autorisent cent mille hommes à aller loyalement égorger cent mille voisins. Il m'a paru que la plupart des hommes

---

(*) Chodorlahomor était un roi des Elamites du temps d'Abraham. (Genèse, chap. XV.)

Mentzel était un fameux chef de partisans autrichiens dans la guerre de 1741. A la tête de 5000 hommes il fit capituler Munich, le 13 février 1742.

ont reçu de la nature assez de sens commun pour faire des lois, mais que tout le monde n'a pas assez de justice pour faire de bonnes lois.

Assemblez d'un bout de la terre à l'autre les simples et tranquilles agriculteurs, ils conviendront tous aisément qu'il doit être permis de vendre à ses voisins l'excédant de son blé, et que la loi contraire est inhumaine et absurde; que les monnaies représentatives des denrées ne doivent pas plus être altérées que les fruits de la terre; qu'un père de famille doit être le maître chez soi; que la religion doit rassembler les hommes pour les unir, et non pour en faire des fanatiques et des persécuteurs; que ceux qui travaillent ne doivent pas se priver du fruit de leurs travaux pour en doter la superstition et l'oisiveté : ils feront en une heure trente lois de cette espèce, toutes utiles au genre humain.

Mais que Tamerlan arrive et subjugue l'Inde, alors vous ne verrez plus que des lois arbitraires. L'une accablera une province pour enrichir un publicain de Tamerlan; l'autre fera un crime de lèse-majesté d'avoir mal parlé de la maîtresse du premier valet de chambre d'un raja; une troisième ravira la moitié de la récolte de l'agriculteur, et lui contestera le reste; il y aura enfin des lois par lesquelles un appariteur tartare viendra saisir vos enfans au berceau, fera du plus robuste un soldat, et du plus faible un eunuque, et laissera le père et la mère sans secours et sans consolation.

Or lequel vaut le mieux d'être le chien de Tamer-

lan ou son sujet? Il est clair que la condition de son chien est fort supérieure.

LOIS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

On a trouvé dans les papiers d'un jurisconsulte ces notes, qui méritent peut-être un peu d'examen.

Que jamais aucune loi ecclésiastique n'ait de force que lorsqu'elle aura la sanction expresse du gouvernement. C'est par ce moyen qu'Athènes et Rome n'eurent jamais de querelles religieuses.

Ces querelles sont le partage des nations barbares, ou devenues barbares.

Que le magistrat seul puisse permettre ou prohiber le travail les jours de fête, parce qu'il n'appartient pas à des prêtres de défendre à des hommes de cultiver leurs champs.

Que tout ce qui concerne les mariages dépende uniquement du magistrat, et que les prêtres s'en tiennent à l'auguste fonction de les bénir.

Que le prêt à intérêt soit purement un objet de la loi civile, parce qu'elle seule préside au commerce.

Que tous les ecclésiastiques soient soumis en tous les cas au gouvernement, parce qu'ils sont sujets de l'état.

Que jamais on n'ait le ridicule honteux de payer à un prêtre étranger la première année du revenu d'une terre que des citoyens ont donnée à un prêtre concitoyen.

Qu'aucun prêtre ne puisse jamais ôter à un citoyen la moindre prérogative, sous prétexte que ce

citoyen est pécheur, parce que le prêtre pécheur doit prier pour les pécheurs et non les juger.

Que les magistrats, les laboureurs et les prêtres paient également les charges de l'état, parce que tous appartiennent également à l'état.

Qu'il n'y ait qu'un poids, une mesure, une coutume.

Que les supplices des criminels soient utiles. Un homme pendu n'est bon à rien, et un homme condamné aux ouvrages publics sert encore la patrie, et est une leçon vivante.

Que toute la loi soit claire, uniforme et précise : l'interpréter, c'est presque toujours la corrompre.

Que rien ne soit infâme que le vice.

Que les impôts ne soient jamais que proportionnels.

Que la loi ne soit jamais en contradiction avec l'usage : car, si l'usage est bon, la loi ne vaut rien (*a*).

LOIS CRIMINELLES.

Il n'y a point d'année où quelques juges de province ne condamnent à une mort affreuse quelque père de famille innocent, et cela tranquillement, gaiement même, comme on égorge un dindon dans sa basse-cour. On a vu quelquefois la même chose à Paris (*).

(*a*) *Voyez* le poëme de la *Loi naturelle*.

(*) *Voyez* sur cette matière la Méprise d'Arras. (Politique et Législation, tome XXXI.)

LOIS (ESPRIT DES).

Il eût été à désirer que de tous les livres faits sur les lois par Bodin, Hobbes, Grotius, Puffendorf, Montesquieu, Barbeirac, Burlamaqui, il en eût résulté quelque loi utile, adoptée dans tous les tribunaux de l'Europe, soit sur les successions, soit sur les contrats, sur les finances, sur les délits, etc. Mais ni les citations de Grotius, ni celles de Puffendorf, ni celles de l'Esprit des lois n'ont jamais produit une sentence du Châtelet de Paris, ou de l'*old baili* de Londres. On s'appesantit avec Grotius, on passe quelques momens agréablement avec Montesquieu; et, si on a un procès, on court chez son avocat.

On a dit que la lettre tuait et que l'esprit vivifiait : mais dans le livre de Montesquieu l'esprit égare, et la lettre n'apprend rien.

Des citations fausses dans l'Esprit des lois, des conséquences fausses que l'auteur en tire, et de plusieurs erreurs qu'il est important de découvrir.

Il fait dire à Denis d'Halycarnasse que, selon Isocrate,

Solon ordonna qu'on choisirait les juges dans les quatre classes des Athéniens.

Denis d'Halycarnasse n'en a pas dit un seul mot; voici ses paroles :

Isocrate, dans sa harangue, rapporte que Solon et Clistène n'avaient donné aucune puissance aux scélérats, mais aux gens de bien.

Qu'importe d'ailleurs que, dans une déclamation, Isocrate ait dit ou non une chose si peu digne d'être rapportée! et quel législateur aurait pu prononcer cette loi : « Les scélérats auront de la puissance. »

A Gênes, la banque de Saint-Georges est gouvernée par le peuple, ce qui lui donne une grande influence.

Cette banque est gouvernée par six classes de nobles appelées *magistratures*.

Un Anglais, un newtonien n'approuverait pas qu'il dise :

On sait que la mer, qui semble vouloir couvrir la terre, est arrêtée par les moindres herbes et par les moindres graviers.

On ne sait point cela; on sait que la mer est arrêtée par les lois de la gravitation, qui ne sont ni gravier ni herbe, et que la lune agit comme trois, et le soleil comme un, sur les marées.

Les Anglais, pour favoriser la liberté, ont été toutes les puissances intermédiaires qui formaient leur monarchie.

Au contraire, ils ont consacré la prérogative de la chambre haute, et conservé la plupart des anciennes juridictions qui forment des puissances intermédiaires.

L'établissement d'un vizir est dans un état despotique une loi fondamentale.

Un critique judicieux a remarqué que c'est comme si on disait que l'office des maires du palais était une loi fondamentale. Constantin était plus que despotique, et n'eut point de grand vizir. Louis XIV était un peu despotique, et n'eut point de premier ministre. Les papes sont assez despotiques, et en ont rarement.

Il n'y en a point dans la Chine, que l'auteur regarde comme un empire despotique : il n'y en eut point chez le czar Pierre I, et personne ne fut plus despotique que lui. Le Turc Amurat II n'avait point de grand vizir. Gengis-kan n'en eut jamais.

Que dirons-nous de cette étrange maxime ?

La vénalité des charges est bonne dans les états monarchiques, parce qu'elle fait faire comme un métier de famille ce qu'on ne voudrait pas entreprendre pour la vertu.

Est-ce Montesquieu qui a écrit ces lignes honteuses ? Quoi! parce que les folies de François I avaient dérangé ses finances, il fallait qu'il vendît à de jeunes ignorans le droit de décider de la fortune, de l'honneur et de la vie des hommes ! quoi ! cet opprobre devient *bon* dans la monarchie ! et la place de magistrat devient un métier de famille ! Si cette infamie était si bonne, elle aurait au moins été adoptée par quelque autre monarchie que la France. Il n'y a pas un seul état sur la terre qui ait osé se couvrir d'un tel opprobre. Ce monstre est né de la prodigalité d'un roi devenu indigent, et de la vanité de quelques bourgeois dont les pères avaient de l'argent. On a toujours attaqué cet infâme abus par des cris impuissans, parce qu'il eût fallu rembourser les offices qu'on avait vendus. Il eût mieux valu mille fois, dit un grand jurisconsulte, vendre le trésor de tous les couvens et l'argenterie de toutes les églises que de vendre la justice. Lorsque François I prit la grille d'argent de Saint-Martin, il ne fit tort à personne; saint-Martin ne se plaignit point, il se passe très-bien de sa grille : mais vendre la place de juge, et faire jurer à ce

juge qu'il ne l'a pas achetée, c'est une bassesse sacrilége.

Plaignons Montesquieu d'avoir déshonoré son ouvrage par de tels paradoxes; mais pardonnons-lui. Son oncle avait acheté une charge de président en province, et il la lui laissa. On retrouve l'homme partout. Nul de nous n'est sans faiblesse.

Auguste, lorsqu'il rétablit les fêtes Lupercales, ne voulut pas que les jeunes gens courussent nus.

Et il cite Suétone. Mais voici le texte de Suétone :

Lupercalibus vetuit currere imberbes.

Il défendit qu'on courût dans les Lupercales avant l'âge de puberté. C'est précisément le contraire de ce que Montesquieu avance.

Pour les vertus, Aristote ne peut croire qu'il y en ait de propres aux esclaves.

Aristote dit en ces termes exprès :

Il faut qu'ils aient les vertus necessaires à leurs états, la tempérance et la vigilance. (De la Répub,, liv. I, chap. XIII.)

Je trouve dans Strabon que, quand à Lacédémone une sœur épousait son frère, elle avait pour sa dot la moitié de la portion de son frère.

Strabon parle ici des Crétois, et non des Lacédémoniens.

Il fait dire à Xénophon,

Que dans Athènes un homme riche serait au désespoir qu'on crût qu'il dépendît du magistrat.

Xénophon en cet endroit ne parle point d'Athènes. Voici ses paroles :

Dans les autres villes, les puissans ne veulent pas qu'on les soupçonne de craindre les magistrats.

Les lois de Venise défendent aux nobles le commerce.

« Les anciens fondateurs de notre république, et nos législateurs eurent grand soin de nous exercer dans les voyages et le trafic de mer. La première noblesse avait coutume de naviguer, soit pour exercer le commerce, soit pour s'instruire (*a*).

Sagredo dit la même chose.

Les mœurs et non les lois font qu'aujourd'hui les nobles en Angleterre et à Venise ne s'adonnent presque point au commerce.

Voyez avec quelle industrie le gouvernement moscovite cherche à sortir du despotisme, etc.

Est-ce en abolissant le patriarcat et la milice entière des strélitz, en étant le maître absolu des troupes, des finances et de l'église, dont les desservans ne sont payés que du trésor impérial; et enfin en fesant des lois qui rendent cette puissance aussi sacrée que forte? Il est triste que, dans tant de citations et dans tant d'axiomes, le contraire de ce que dit l'auteur soit presque toujours le vrai. Quelques lecteurs instruits s'en sont aperçus : les autres se sont laissés éblouir, et on dira pourquoi.

Le luxe de ceux qui n'auront que le nécessaire sera égal à zéro. Celui qui aura le double du nécessaire aura un luxe égal à un. Celui qui aura le double de ce dernier aura un luxe égal à trois, etc.

Il aura trois au-delà du nécessaire de l'autre, mais

(*a*) *Voyez* l'Histoire de Venise, par le noble Peruta.

il ne s'ensuit pas qu'il ait trois de luxe; car il peut avoir trois d'avarice; il peut mettre ce trois dans le commerce; il peut le faire valoir pour marier ses filles. Il ne faut pas soumettre de telles propositions à l'arithmétique : c'est une charlatanerie misérable.

A Venise, les lois forcent les nobles à la modestie; ils sont tellement accoutumés à l'épargne qu'il n'y a que les courtisanes qui puissent les forcer à donner de l'argent.

Quoi! l'esprit des lois à Venise serait de ne dépenser qu'en filles! Quand Athènes fut riche, il y eut beaucoup de courtisanes. Il en fut de même à Venise et à Rome, au quatorze, quinze et seizième siècles. Elles y sont moins en crédit aujourd'hui, parce qu'il y a moins d'argent. Est-ce là l'esprit des lois?

Les Suions, nation germanique, rendent honneur aux richesses, ce qui fait qu'ils vivent sous le gouvernement d'un seul. cela signifie bien que le luxe est singulièrement propre aux monarchies, et qu'il n'y faut point de lois somptuaires.

Les Suions, selon Tacite, étaient des habitans d'une île de l'Océan au-delà de la Germanie. *Suionum hinc civitates in ipso Oceano.* Guerriers valeureux et bien armés, ils ont encore des flottes. *Præter viros armaque classibus valent.* Les riches y sont considérés. *Est et opibus honos.* Ils n'ont qu'un chef; *eosque unus imperitat.*

Ces barbares, que Tacite ne connaissait point, qui, dans leur petit pays, n'avaient qu'un seul chef, et qui préféraient le possesseur de cinquante vaches à celui qui n'en avait que douze, ont-ils le moindre rapport avec nos monarchies et nos lois somptuaires?

Les Samnites avaient une belle coutume, et qui devait pro-

duire d'admirables effets. Le jeune homme déclaré le meilleur prenait pour sa femme la fille qu'il voulait. Celui qui avait les suffrages après lui choisissait encore, et ainsi de suite.

L'auteur a pris les Sunites, peuple de Scythie, pour les Samnites voisins de Rome. Il cite un fragment de Nicolas de Damas, recueilli par Stobée : mais Nicolas de Damas est-il un sûr garant? Cette belle coutume d'ailleurs serait très-préjudiciable dans tout état policé : car si le garçon déclaré le meilleur avait trompé les juges, si la fille ne voulait pas de lui, s'il n'avait pas de bien, s'il déplaisait au père et à la mère, que d'inconvéniens et que de suites funestes!

Si on veut lire l'admirable ouvrage de Tacite sur les mœurs des Germains, on verra que c'est d'eux que les Anglais ont tiré l'idée de leur gouvernement politique. Ce beau système a été trouvé dans les bois.

La chambre des pairs et celle des communes, la cour d'équité trouvées dans les bois! on ne l'aurait pas deviné. Sans doute les Anglais doivent aussi leurs escadres et leur commerce aux mœurs des Germains, et les sermons de Tillotson à ces pieuses sorcières germaines qui sacrifiaient les prisonniers, et qui jugeaient du succès d'une campagne par la manière dont leur sang coulait. Il faut croire aussi qu'ils doivent leurs belles manufactures à la louable coutume des Germains, qui aimaient mieux vivre de rapine que de travailler, comme le dit Tacite.

Aristote met au rang des monarchies l'empire des Perses et Lacédémone. Mais qui ne voit que l'une était un état despotique, et l'autre une république?

Qui ne voit, au contraire, que Lacédémone eut un seul roi pendant quatre cents ans, ensuite deux rois jusqu'à l'extinction de la race de Héraclides, ce qui fait une période d'environ mille années? On sait bien que nul roi n'était despotique de droit, pas même en Perse : mais tout prince dissimulé, hardi, et qui a de l'argent, devient despotique en peu de temps en Perse et à Lacédémone; et voilà pourquoi Aristote distingue des républiques tout état qui a des chefs perpétuels et héréditaires.

Un ancien usage des Romains défendait de faire mourir les filles qui n'étaient pas nubiles.

Il se trompe. *More tradito nefas virgines strangulare;* défense d'étrangler les filles, nubiles ou non.

Tibère trouva l'expédient de les faire violer par le bourreau.

Tibère n'ordonna point au bourreau de violer la fille de Séjan. Et, s'il est vrai que le bourreau de Rome ait commis cette infamie dans la prison, il n'est nullement prouvé que ce fût sur une lettre de cachet de Tibère. Quel besoin avait-il d'une telle horreur?

En Suisse on ne paie point de tribut, mais on en sait la raison particulière. Dans ces montagnes stériles, les vivres sont si chers et le pays si peuplé, qu'un Suisse paie quatre fois plus à la nature qu'un Turc ne paie au sultan.

Tout cela est faux. Il n'y a aucun impôt en Suisse; mais chacun paie les dîmes, les cens, les lods et ventes qu'on payait aux ducs de Zéringue et aux moines. Les montagnes, excepté les glacières, sont de fertiles pâturages; elles font la richesse du pays.

La viande de boucherie est environ la moitié moins chère qu'à Paris. On ne sait ce que l'auteur entend quand il dit qu'un Suisse paie quatre fois plus à la nature qu'un Turc au sultan. Il peut boire quatre fois plus qu'un Turc; car il a le vin de la Côte, et l'excellent vin de Vaux.

Les peuples des pays chauds sont timides comme les vieillards; ceux des pays froids sont courageux comme les jeunes gens.

Il faut bien se garder de laisser échapper de ces propositions générales. Jamais on n'a pu faire aller à la guerre un Lapon, un Samoïède; et les Arabes conquirent en quatre-vingts ans plus de pays que n'en possédait l'empire romain. Les Espagnols en petit nombre battirent à la bataille de Mulberg les soldats du nord de l'Allemagne. Cet axiome de l'auteur est aussi faux que tous ceux du climat. (*)

Lopez de Gama avoue que le droit sur lequel les Espagnols ont fondé l'esclavage des Américains, est qu'ils trouvèrent près de Sainte-Marthe des paniers où les habitans avaient mis quelques denrées, comme des cancres, des limaçons, des sauterelles. Les vainqueurs en firent un crime aux vaincus, outre qu'ils fumaient du tabac, et qu'ils ne fesaient pas la barbe à l'espagnole.

Il n'y a rien dans Lopez de Gama qui donne la moindre idée de cette sottise. Il est trop ridicule d'insérer dans un ouvrage sérieux de pareils traits qui ne seraient pas supportables même dans les Lettres persanes.

(*) *Voyez* l'article CLIMAT.

C'est sur l'idée de la religion que les Espagnols fondèrent le droit de rendre tant de peuples esclaves; car ces briqands, qui voulaient absolument être brigands et chrétiens, étaient fort dévots.

Ce n'est donc pas sur ce que les Américains ne se fesaient pas la barbe à l'espagnole, et qu'ils fumaient du tabac; ce n'est donc point parce qu'ils avaient quelques paniers de limaçons et de sauterelles.

Ces contradictions fréquentes coûtent trop peu à l'auteur.

Louis XIII se fit une peine extrême de la loi qui rendait esclaves les nègres de ses colonies; mais, quand on lui eut bien mis dans l'esprit que c'était la voie la plus sûre de les convertir, il y consentit.

Où l'imagination de l'auteur a-t-elle pris cette anecdote? La première concession pour la traite des nègres est du 11 novembre 1673. Louis XIII était mort en 1643. Cela ressemble au refus de François Ier d'écouter Christophe Colomb qui avait découvert les îles Antilles avant que François Ier naquît.

Perry dit que les Moscovites se rendent très-aisément : j'en sais bien la raison, c'est que leur liberté ne vaut rien.

Nous avons déjà remarqué, à l'article *Esclavage*, que Perry ne dit pas un mot de tout ce que l'auteur de l'Esprit des lois lui fait dire.

C'est à Achem que tout le monde cherche à se vendre.

Nous avons remarqué encore que rien n'est plus faux. Tous ces exemples pris au hasard chez les peuples d'Achem, de Bantam, de Ceylan, de Bornéo, des îles Moluques, des Philippines, tous copiés d'après des voyageurs très-mal instruits, et tous fal-

sifiés, sans en excepter un seul, ne devaient pas assurément entrer dans un livre où l'on promet de nous développer les lois de l'Europe.

Dans les états mahométans, on est non-seulement maître de la vie et des biens des femmes esclaves, mais encore de ce qu'on appelle leur vertu et leur honneur.

Où a-t-il pris cette étrange assertion qui est de la plus grande fausseté? Le sura ou chapitre XXIV de l'Alcoran, intitulé *la Lumière*, dit expressément : « Traitez bien vos esclaves, et, si vous voyez en eux quelque mérite, partagez avec eux les richesses que Dieu vous a données. Ne forcez pas vos femmes esclaves à se prostituer à vous, etc. »

A Constantinople, on punit de mort le maître qui a tué son esclave, à moins qu'il ne soit prouvé que l'esclave a levé la main sur lui. Une femme esclave qui prouve que son maître l'a violée est déclarée libre avec des dédommagemens.

A Patane, la lubricité des femmes est si grande, que les hommes sont obligés de se faire certaines garnitures pour se mettre à l'abri de leurs entreprises.

Peut-on rapporter sérieusement cette impertinente extravagance? Quel est l'homme qui ne pourrait se défendre des assauts d'une femme débauchée sans s'armer d'un cadenas? quelle pitié! et remarquez que le voyageur nommé Sprinkel, qui seul a fait ce conte absurde, dit en propres mots, « que les maris à Patane sont extrêmement jaloux de leurs femmes, et qu'ils ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les voir, elles ni leurs filles. »

Quel esprit des lois, que de grands garçons qui

cadenassent leurs hauts-de-chausses, de peur que les femmes ne viennent y fouiller dans la rue!

Les Carthaginois, au rapport de Diodore, trouvèrent tant d'argent dans les Pyrénées, qu'ils en forgèrent les ancres de leurs vaisseaux.

L'auteur cite le sixième livre de Diodore, et ce sixième livre n'existe pas. Diodore, au cinquième, parle des Phéniciens, et non pas des Carthaginois.

On n'a jamais remarqué de jalousie aux Romains sur le commerce. Ce fut comme nation rivale, et non comme commerçante, qu'ils attaquèrent Carthage.

Ce fut comme nation commerçante et guerrière, ainsi que le prouve le savant Huet dans son traité sur le commerce des anciens. Il prouve que long-temps avant la première guerre punique les Romains s'étaient adonnés au commerce.

On voit dans le traité qui finit la première guerre punique, que Carthage fit principalement attention à garder l'empire de la mer, et Rome celui de la terre.

Ce traité est de l'an 510 de Rome. Il y est dit que les Carthaginois ne pourraient naviguer vers aucune île près l'Italie, et qu'ils évacueraient la Sicile. Ainsi les Romains eurent l'empire de la mer, pour lequel ils avaient combattu. Et Montesquieu a précisément pris le contre-pied d'une vérité historique la mieux constatée.

Hannon, dans la négociation avec les Romains, déclara que les Carthaginois ne souffriraient pas que les Romains se lavassent les mains dans les mers de Sicile.

L'auteur fait ici un anachronisme de vingt-deux ans. La négociation d'Hannon est de l'an 488 de

Rome, et le traité de paix dont il est question est de 510 (*).

Il ne fut pas permis aux Romains de naviguer au-delà du beau promontoire. Il leur fut défendu de trafiquer en Sicile, en Sardaigne, en Afrique, excepté à Carthage.

L'auteur fait ici un anachronisme de deux cent soixante et cinq ans. C'est d'après Polybe que l'auteur rapporte ce traité conclu l'an de Rome 245, sous le consulat de Junius Brutus, immédiatement après l'expulsion des rois; encore les conditions ne sont-elles pas fidèlement rapportées.

Carthaginem verò et in cætera Africæ loca quæ cis-promontarium erant; item in Sardiniam atque Siciliam ubi Carthaginenses imperabant navigare mercimonii causâ licebat.

Il fut permis aux Romains de naviguer pour leur commerce à Carthage, sur toutes les côtes de l'Afrique en deçà du promontoire, de même que sur les côtes de la Sardaigne et de la Sicile qui obéissaient aux Carthaginois.

Ce mot seul, *mercimonii causâ, pour raison de leur commerce,* démontre que les Romains étaient occupés des intérêts du commerce dès la naissance de la république.

N. B. Tout ce que dit l'auteur sur le commerce ancien et moderne est extrêmement erroné.

Je passe un nombre prodigieux de fautes capitales sur cette matière, quelque importantes qu'elles soient, parce qu'un des plus célèbres négocians de l'Europe s'occupe à les relever dans un livre qui sera très-utile.

(*) *Voyez* les œuvres de Polybe.

La stérilité du terrain d'Athènes y établit le gouvernement populaire, et la fertilité de celui de Lacédémone le gouvernement aristocratique.

Où a-t-il pris cette chimère? Nous tirons encore aujourd'hui d'Athènes esclave, du coton, de la soie, du riz, du blé, de l'huile, des cuirs; et du pays de Lacédémone rien. Athènes était vingt fois plus riche que Lacédémone. A l'égard de la bonté du sol, il faut y avoir été pour l'apprécier. Mais jamais on n'attribua la forme d'un gouvernement au plus ou moins de fertilité d'un terrain. Venise avait très-peu de blé quand les nobles gouvernèrent. Gènes n'a pas assurément un sol fertile, et c'est une aristocratie. Genève tient plus de l'état populaire, et n'a pas de son cru de quoi se nourrir quinze jours. La Suède pauvre a été longtemps sous le joug de la monarchie, tandis que la Pologne fertile fut une aristocratie. Je ne conçois pas comment on peut ainsi établir de prétendues règles continuellement démenties par l'expérience. Presque tout le livre, il faut l'avouer, est fondé sur des suppositions que la moindre attention détruirait.

La féodalité est un événement arrivé une fois dans le monde, et qui n'arrivera peut-être jamais, etc.

Nous trouvons la féodalité, les bénéfices militaires établis sous Alexandre Sévère, sous les rois lombards, sous Charlemagne, dans l'empire ottoman, en Perse, dans le Mogol, au Pégu; et en dernier lieu Catherine II, impératrice de Russie, a donné en fief pour quelque temps la Moldavie que ses armes ont conquise. Enfin on ne doit pas dire que le gouverne-

ment féodal ne reviendra plus quand la diète de Ratisbonne est assemblée.

Chez les Germains il y avait des vassaux, et non pas des fiefs. Les fiefs étaient des chevaux de bataille, des armes, des repas.

Quelle idée! il n'y a point de vassalité sans terre. Un officier à qui son général aura donné à souper n'est pas pour cela son vassal.

Du temps du roi Charles IX, il y avait vingt millions d'hommes en France.

Il donne Puffendorf pour garant de cette assertion : Puffendorf va jusqu'à vingt-neuf millions, et il avait copié cette exagération d'un de nos auteurs, qui se trompait d'environ quatorze à quinze millions. La France ne comptait point alors au nombre de ses provinces la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, la moitié de la Flandre, l'Artois, le Cambresis, le Roussillon, le Béarn; et aujourd'hui qu'elle possède tous ces pays, elle n'a pas vingt millions d'habitans, suivant le dénombrement des feux exactement fait en 1751. Cependant elle n'a jamais été si peuplée, et cela est prouvé par la quantité de terrains mis en valeur depuis Charles IX.

En Europe, les empires n'ont jamais pu subsister.

Cependant l'empire romain s'y est maintenu cinq cents ans, l'empire turc y domine depuis l'an 1453.

La cause de la durée des grands empires en Asie, c'est qu'il n'y a que de grandes plaines.

Il ne s'est pas souvenu des montagnes qui traversent la Natolie et la Syrie, du Caucase, du Taurus,

de l'Ararat, de l'Immaüs, du Saron, dont les branches couvrent l'Asie.

En Espagne on a défendu les étoffes d'or et d'argent. Un pareil décret serait semblable à celui que feraient les états de Hollande, s'ils défendaient la consommation de la cannelle.

On ne peut faire une comparaison plus fausse, ni dire une chose moins politique. Les Espagnols n'avaient point de manufactures; ils auraient été obligés d'acheter ces étoffes de l'étranger. Les Hollandais, au contraire, sont les seuls possesseurs de la cannelle. Ce qui était raisonnable en Espagne eût été absurde en Hollande.

Je n'entrerai point dans la discussion de l'ancien gouvernement des Francs, vainqueurs des Gaulois; dans ce chaos de coutumes toutes bizarres, toutes contradictoires; dans l'examen de cette barbarie, de cette anarchie qui a duré si long-temps, et sur lesquelles il y a autant de sentimens différens que nous en avons en théologie. On n'a perdu que trop de temps à descendre dans ces abîmes de ruines. Et l'auteur de l'Esprit des lois a dû s'y égarer comme les autres.

Je viens à la grande querelle entre l'abbé Dubos, digne secrétaire de l'académie française, et le président de Montesquieu, digne membre de cette académie. Le membre se moque beaucoup du secrétaire, et le regarde comme un visionnaire ignorant. Il me paraît que l'abbé Dubos est très-savant et très-circonspect; il me paraît surtout que Montesquieu lui fait dire ce qu'il n'a jamais dit, et cela selon sa coutume de citer au hasard et de citer faux.

Voici l'accusation portée par Montesquieu contre Dubos.

M. l'abbé Dubos veut ôter toute espèce d'idée que les Francs soient entrés dans les Gaules en conquérans. Selon lui nos rois, appelés par les peuples, n'ont fait que se mettre à la place et succéder aux droits des empereurs romains.

Un homme plus instruit que moi a remarqué avant moi que jamais Dubos n'a prétendu que les Francs fussent partis du fond de leur pays pour venir se mettre en possession de l'empire des Gaules, par l'aveu des peuples, comme on va recueillir une succession. Dubos dit tout le contraire : il prouve que Clovis employa les armes, les négociations, les traités, et même les concessions des empereurs romains, résidant à Constantinople, pour s'emparer d'un pays abandonné. Il ne le ravit point aux empereurs romains, mais aux barbares qui, sous Odoacre, avaient détruit l'empire.

Dubos dit que, dans quelque partie des Gaules voisine de Bourgogne, on désirait la domination des Francs : mais c'est précisément ce qui est attesté par Grégoire de Tours.

Cùm jàm terror Francorum resonaret in his partibus, et omnes eos amore desiderabili cuperent regnare, sanctus Aprunculus Lingonicæ civitatis episcopus apud Burgundiones cœpit haberi suspectus; cùmque odium de die in diem cresceret, justum est ut clàm gladio feriretur. (Greg. Tur., hist. lib. II, cap. 23.)

Montesquieu reproche à Dubos qu'il ne saurait montrer l'existence de la république Armorique : cependant Dubos l'a prouvée incontestablement par

plusieurs monumens, et surtout par cette citation exacte de l'historien Zozime, liv. VI.

Totus tractus armorichus ceteræque Gallorum provinciæ Britannos imitatæ, consimili se modo liberârunt, ejectis magistratibus romanis, et sibi quâdam republicâ pro arbitrio constitutâ.

Montesquieu regarde comme une grande erreur dans Dubos d'avoir dit que Clovis succéda à Childéric son père dans la dignité de maître de la milice romaine en Gaule : mais jamais Dubos n'a dit cela. Voici ses paroles ; « Clovis parvint à la couronne des Francs à l'âge de seize ans, et cet âge ne l'empêcha point d'être revêtu, peu de temps après, des dignités militaires de l'empire romain, que Childéric avait exercées, et qui étaient, selon l'apparence, des emplois dans la milice. » Dubos se borne à une conjecture qui se trouve ensuite appuyée sur des preuves évidentes.

En effet, les empereurs étaient accoutumés depuis long-temps à la triste nécessité d'opposer des barbares à d'autres barbares, pour tâcher de les exterminer les uns par les autres. Clovis même eut à la fin la dignité de consul : il respecta toujours l'empire romain, même en s'emparant d'une de ses provinces. Il ne fit point frapper de monnaie en son propre nom ; toutes celles que nous avons de Clovis sont de Clovis II ; et les nouveaux rois francs ne s'attribuèrent cette marque de puissance indépendante qu'après que Justinien, pour se les attacher à lui, et pour les employer contre les Ostrogoths d'Italie, leur eut fait une cession des Gaules en bonne forme.

Montesquieu condamne sévèrement l'abbé Dubos sur la fameuse lettre de Remy, évêque de Reims, qui s'entendit toujours avec Clovis, et qui le baptisa depuis. Voici cette lettre importante :

« Nous apprenons de la renommée que vous vous êtes chargé de l'administration des affaires de la guerre, et je ne suis pas surpris de vous voir être ce que vos pères ont été. Il s'agit maintenant de répondre aux vues de la Providence, qui récompense votre modération, en vous élevant à une dignité si éminente. C'est la fin qui couronne l'œuvre. Prenez donc pour vos conseillers des personnes dont le choix fasse honneur à votre discernement. Ne faites point d'exactions dans votre bénéfice militaire. Ne disputez point la préséance aux évêques dont les diocèses se trouvent dans votre département, et prenez leurs conseils dans les occasions. Tant que vous vivrez en bonne intelligence avec eux, vous trouverez toute sorte de facilité dans l'exercice de votre emploi, etc. »

On voit évidemment, par cette lettre, que Clovis, jeune roi des Francs, était officier de l'empereur Zénon; qu'il était grand-maître de la milice impériale, charge qui répond à celle de notre colonel-général; que Remy voulait le ménager, se liguer avec lui, le conduire et s'en servir comme d'un protecteur contre les prêtres eusébiens de la Bourgogne, et que par conséquent Montesquieu a grand tort de se moquer tant de l'abbé Dubos, et de faire semblant de le mépriser. Mais enfin il vient un temps où la vérité s'éclaircit.

Après avoir vu qu'il y a des erreurs comme ailleurs

dans l'Esprit des lois, après que tout le monde est convenu que ce livre manque de méthode, qu'il n'y a nul plan, nul ordre, et qu'après l'avoir lu on ne sait guère ce qu'on a lu, il faut rechercher quel est son mérite, et quelle est la cause de sa grande réputation.

C'est premièrement qu'il est écrit avec beaucoup d'esprit, et que tous les autres livres sur cette matière sont ennuyeux. C'est pourquoi nous avons déja remarqué qu'une dame, qui avait autant d'esprit que Montesquieu, disait que son livre était de l'*esprit sur les lois*. On ne l'a jamais mieux défini.

Une raison beaucoup plus forte encore, c'est que ce livre, plein de grandes vues, attaque la tyrannie, la superstition et la maltôte, trois choses que les hommes détestent. L'auteur console des esclaves en plaignant leurs fers; et les esclaves le bénissent.

Ce qui lui a valu les applaudissemens de l'Europe lui a valu aussi les invectives des fanatiques.

Un de ses plus acharnés et de ses plus absurdes ennemis, qui contribua le plus par ses fureurs à faire respecter le nom de Montesquieu dans l'Europe, fut le gazetier des convulsionnaires. Il le traita de *spinosiste* et de *déiste*, c'est-à-dire, il l'accusa de ne pas croire en Dieu, et de croire en Dieu.

Il lui reproche d'avoir estimé Marc-Aurèle, Épictète et les stoïciens, et de n'avoir jamais loué Jansénius, l'abbé de Saint-Cyran et le père Quesnel.

Il lui fait un crime irrémissible d'avoir dit que Bayle est un grand homme.

Il prétend que l'Esprit des lois est un de ces ouvrages monstrueux dont la France n'est inondée que

depuis la bulle *Unigenitus*, qui a corrompu toutes les consciences.

Ce gredin, qui de son grenier tirait au moins trois cents pour cent de sa Gazette ecclésiastique, déclama comme un ignorant contre l'intérêt de l'argent au taux du roi. Il fut secondé par quelques cuistres de son espèce; ils finirent par ressembler aux esclaves qui sont aux pieds de la statue de Louis XIV; ils sont écrasés, et ils se mordent les mains.

Montesquieu a presque toujours tort avec les savans, parce qu'il ne l'était pas : mais il a toujours raison contre les fanatiques et contre les promoteurs de l'esclavage. L'Europe lui en doit d'éternels remercîmens.

On nous demande pourquoi donc nous avons relevé tant de fautes dans son ouvrage. Nous répondons, c'est parce que nous aimons la vérité à laquelle nous devons les premiers égards. Nous ajoutons que les fanatiques ignorans, qui ont écrit contre lui avec tant d'amertume et d'insolence, n'ont connu aucune de ses véritables erreurs, et que nous révérons avec les honnêtes gens de l'Europe tous les passages après lesquels ces dogues du cimetière de Saint-Médard ont aboyé.

LUXE.

SECTION PREMIÈRE.

Dans un pays où tout le monde allait pieds nus, le premier qui se fit faire une paire de souliers avait-il du luxe? n'était-ce pas un homme très-sensé et très-industrieux?

N'en est-il pas de même de celui qui eut la première chemise? pour celui qui la fit blanchir et repasser, je le crois un génie plein de ressources, et capable de gouverner un état.

Cependant ceux qui n'étaient pas accoutumés à porter des chemises blanches, le prirent pour un riche efféminé qui corrompait la nation.

Gardez-vous du luxe, disait Caton aux Romains; vous avez subjugué la province du Phase; mais ne mangez jamais de faisans. Vous avez conquis le pays où croît le coton, couchez sur la dure. Vous avez volé à main armée l'or, l'argent et les pierreries de vingt nations, ne soyez jamais assez sots pour vous en servir. Manquez de tout après avoir tout pris. Il faut que les voleurs de grand chemin soient vertueux et libres.

Lucullus lui répondit : Mon ami, souhaite plutôt que Crassus, Pompée, César et moi nous dépensions tout en luxe. Il faut bien que les grands voleurs se battent pour le partage des dépouilles. Rome doit être asservie, mais elle le sera bien plus tôt et bien plus sûrement par l'un de nous si nous fesons valoir comme toi notre argent, que si nous le dépensons en superfluités et en plaisirs. Souhaite que Pompée et César s'appauvrissent assez pour n'avoir pas de quoi soudoyer des armées.

Il n'y a pas long-temps qu'un homme de Norwége reprochait le luxe à un Hollandais. Qu'est devenu, disait-il, cet heureux temps où un négociant, partant d'Amsterdam pour les grandes Indes, laissait un quartier de bœuf fumé dans sa cuisine, et le retrouvait à

son retour ? Où sont vos cuillers de bois et vos fourchettes de fer ? n'est-il pas honteux pour un sage Hollandais de coucher dans un lit de damas ?

Va-t'en à Batavia, lui répondit l'homme d'Amsterdam ; gagne comme moi dix tonnes d'or, et vois si l'envie ne te prendra pas d'être bien vêtu, bien nourri et bien logé.

Depuis cette conversation on a écrit vingt volumes sur le luxe, et ces livres ne l'ont ni diminué, ni augmenté.

SECTION II.

On a déclamé contre le luxe depuis deux mille ans en vers et en prose, et on l'a toujours aimé.

Que n'a t-on pas dit des premiers Romains, quand ces brigands ravagèrent et pillèrent les moissons ; quand, pour augmenter leur pauvre village, ils détruisirent les pauvres villages des Volsques et des Samnites ? c'étaient des hommes désintéressés et vertueux ; ils n'avaient pu encore voler ni or, ni argent, ni pierreries, parce qu'il n'y en avait point dans les bourgs qu'ils saccagèrent. Leurs bois ni leurs marais ne produisaient ni perdrix, ni faisans ; et on loue leur tempérance !

Quand de proche en proche ils eurent tout pillé, tout volé du fond du golfe Adriatique à l'Euphrate, et qu'ils eurent assez d'esprit pour jouir du fruit de leurs rapines ; quand ils cultivèrent les arts, qu'ils goûtèrent tous les plaisirs, et qu'ils les firent même goûter aux vaincus, ils cessèrent alors, dit-on, d'être sages et gens de bien.

Toutes ces déclamations se réduisent à prouver qu'un voleur ne doit jamais ni manger le dîner qu'il a pris, ni porter l'habit qu'il a dérobé, ni se parer de la bague qu'il a volée. Il fallait, dit-on, jeter tout cela dans la rivière, pour vivre en honnêtes gens; dites plutôt qu'il ne fallait pas voler. Condamnez les brigands quand ils pillent; mais ne les traitez pas d'insensés quand ils jouissent (1). De bonne foi, lorsqu'un grand nombre de marins anglais se sont enrichis à la prise de Pondichéri et de la Havane, ont-ils eu tort d'avoir ensuite du plaisir à Londres pour prix de la peine qu'ils avaient eue au fond de l'Asie et de l'Amérique?

Les déclamateurs voudraient qu'on enfouît les richesses qu'on aurait amassées par le sort des armes, par l'agriculture, par le commerce et par l'industrie. Ils citent Lacédémone; que ne citent-ils aussi la république de Saint-Marin? Quel bien Sparte fit-elle à la Grèce? eut-elle jamais des Démosthènes, des Sophocle, des Apelles et des Phidias? Le luxe d'Athènes a fait des grands hommes en tout genre; Sparte a eu quelques capitaines, et encore en moins grand nombre que les autres villes. Mais à la bonne heure qu'une aussi petite république que Lacédémone conserve sa pauvreté (1). On arrive à la mort aussi

(a) Le pauvre d'esprit que nous avons déjà cité, ayant lu ce passage dans une mauvaise édition où il y avait un point après ce mot *bonne foi*, crut que l'auteur voulait dire que les voleurs jouissaient de bonne foi. Nous savons bien que ce pauvre d'esprit est méchant, mais, de bonne foi, il ne peut être dangereux.

(1) Lacédémone n'évita le luxe qu'en conservant la commu-

bien en manquant de tout qu'en jouissant de ce qui peut rendre la vie agréable. Le sauvage du Canada subsiste, et atteint la vieillesse comme le citoyen d'Angleterre qui a cinquante mille guinées de revenu. Mais qui comparera jamais le pays des Iroquois à l'Angleterre ?

Que la république de Raguse et le canton de Zug fassent des lois somptuaires, ils ont raison, il faut que le pauvre ne dépense point au-delà de ses forces; mais j'ai lu quelque part :

> Sachez surtout que le luxe enrichit
> Un grand état, s'il en perd un petit (2).

Si par luxe vous entendez l'excès, on sait que l'excès est pernicieux en tout genre, dans l'abstinence comme dans la gourmandise, dans l'économie comme dans la libéralité. Je ne sais comment il est arrivé que dans mes villages où la terre est ingrate, les im-

---

nauté ou l'égalité des biens; mais elle ne conserva l'un ou l'autre qu'en fesant cultiver les terres par un peuple esclave. C'était la législation du couvent de Saint-Claude; à cela près que les moines ne se permettaient point d'assassiner ni d'assommer leurs mainmortables. L'existence de l'égalité ou de la communauté des biens suppose celle d'un peuple esclave. Les Spartiates avaient de la vertu, comme les voleurs de grand chemin, comme les inquisiteurs, comme toutes les classes d'hommes que l'habitude a familiarisés avec une espèce de crime, au point de les commettre sans remords.

(2) Les lois somptuaires sont par leur nature une violation du droit de propriété. Si dans un petit état il n'y a point une grande inégalité de fortune, il n'y aura pas de luxe : si cette inégalité y existe, le luxe en est le remède. Ce sont les lois somptuaires de Genève qui lui ont fait perdre la liberté.

pôts lourds, la défense d'exporter le blé qu'on a semé intolérable, il n'y a guère pourtant de colon qui n'ait un bon habit de drap, et qui ne soit bien chaussé et bien nourri. Si ce colon laboure avec son bel habit, avec du linge blanc, les cheveux frisés et poudrés, voilà certainement le plus grand luxe, et le plus impertinent : mais qu'un bourgeois de Paris ou de Londres paraisse au spectacle vêtu comme ce paysan, voilà la lésine la plus grossière et la plus ridicule.

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos ultrà citràque nequit consistere rectum.
(HORACE, liv. I, sat. I, v. 106.)

Lorsqu'on inventa les ciseaux, qui ne sont certainement pas de l'antiquité la plus haute, que ne dit-on pas contre les premiers qui se rognèrent les ongles, et qui coupèrent une partie des cheveux qui leur tombaient sur le nez? On les traita sans doute de petits maîtres et de prodigues, qui achetaient chèrement un instrument de la vanité pour gâter l'ouvrage du Créateur. Quel péché énorme d'accourcir la corne que Dieu a fait naître au bout de nos doigts! C'était un outrage à la Divinité. Ce fut bien pis quand on inventa les chemises et les chaussons. On sait avec quelle fureur les vieux conseillers qui n'en avaient jamais porté, crièrent contre les jeunes magistrats qui donnèrent dans ce luxe funeste (*a*).

(*a*) Si l'on entend par luxe tout ce qui est au-delà du nécessaire, le luxe est une suite naturelle des progrès de l'espèce humaine; et, pour raisonner conséquemment, tout ennemi du

M.

MAGIE.

La magie est une science bien plus plausible que l'astrologie et que la doctrine des génies. Dès qu'on commença à penser qu'il y a dans l'homme un être tout-à-fait distinct de la machine, et que l'entendement subsiste après la mort, on donna à cet entendement un corps délié, subtil, aérien, ressemblant au corps dans lequel il était logé. Deux raisons toutes naturelles introduisirent cette opinion : la première, c'est que dans toutes les langues l'âme s'appelait *esprit*, *souffle*, *vent* : cet esprit, ce souffle, ce vent était donc quelque chose de fort mince et fort délié. La seconde, c'est que, si l'âme d'un homme n'avait

---

luxe doit croire, avec Rousseau, que l'état de bonheur et de vertu pour l'homme est celui, non de sauvage, mais d'orang-outang. On sent qu'il serait absurde de regarder comme un mal des commodités dont tous les hommes jouiraient : aussi ne donne-t-on en général le nom de luxe qu'aux superfluités, dont un petit nombre d'individus seulement peuvent jouir. Dans ce sens le luxe est une suite nécessaire de la propriété, sans laquelle aucune société ne peut subsister, et d'une grande inégalité entre les fortunes, qui est la conséquence, non du droit de propriété, mais des mauvaises lois. Ce sont donc les mauvaises lois qui font naître le luxe, et ce sont les bonnes lois qui peuvent le détruire. Les moralistes doivent adresser leurs sermons aux législateurs, et non aux particuliers ; parce qu'il est dans l'ordre des choses possibles qu'un homme vertueux et éclairé ait le pouvoir de faire des lois raisonnables, et qu'il n'est pas dans la nature humaine que tous les riches d'un pays renoncent par vertu à se procurer à prix d'argent des jouissances de plaisir ou de vanité.

pas retenu une forme semblable à celle qu'il possédait pendant sa vie, on n'aurait pas pu distinguer après la mort l'âme d'un homme d'avec celle d'un autre. Cette âme, cette ombre qui subsistait séparée de son corps, pouvait très-bien se montrer dans l'occasion, revoir les lieux qu'elle avait habités, visiter ses parens, ses amis, leur parler, les instruire; il n'y avait dans tout cela aucune incompatibilité. Ce qui est peut paraître.

Les âmes pouvaient très-bien enseigner à ceux qu'elles venaient voir la manière de les évoquer: elles n'y manquaient pas; et le mot *Abraxa*, prononcé avec quelques cérémonies, fesait venir les âmes auxquelles on voulait parler. Je suppose qu'un Égyptien eût dit à un philosophe : « Je descends en ligne droite des magiciens de Pharaon, qui changèrent des baguettes en serpens, et les eaux du Nil en sang; un de mes ancêtres se maria avec la pythonisse d'Endor qui évoqua l'ombre de Samuel à la prière du roi Saül : elle communiqua ses secrets à son mari, qui lui fit part des siens : je possède cet héritage de père et de mère, ma généalogie est bien avérée; je commande aux ombres et aux élémens. » Le philosophe n'aurait eu autre chose à faire qu'à lui demander sa protection : car, si ce philosophe avait voulu nier et disputer, le magicien lui eût fermé la bouche en lui disant : « Vous ne pouvez nier les faits; mes ancêtres ont été incontestablement de grands magiciens, et vous n'en doutez pas; vous n'avez nulle raison pour croire que je sois de pire condition qu'eux, surtout quand un homme d'honneur comme

moi vous assure qu'il est sorcier. » Le philosophe aurait pu lui dire : Faites-moi le plaisir d'évoquer une ombre, de me faire parler à une âme, de changer cette eau en sang, cette baguette en serpent. Le magicien pouvait répondre : Je ne travaille pas pour les philosophes : j'ai fait voir des ombres à des dames très-respectables, à des gens simples qui ne disputent point : vous devez croire au moins qu'il est très-possible que j'aie ces secrets, puisque vous êtes forcé d'avouer que mes ancêtres les ont possédés : ce qui s'est fait autrefois se peut faire aujourd'hui, et vous devez croire à la magie sans que je sois obligé d'exercer mon art devant vous.

Ces raisons sont si bonnes que tous les peuples ont eu des sorciers. Les plus grands sorciers étaient payés par l'état pour voir clairement l'avenir dans le cœur et dans le foie d'un bœuf. Pourquoi donc a-t-on si long temps puni les autres de mort? ils fesaient des choses plus merveilleuses; on devait donc les honorer beaucoup, on devait surtout craindre leur puissance. Rien n'est plus ridicule que de condamner un vrai magicien à être brûlé; car on devait présumer qu'il pouvait éteindre le feu, et tordre le cou à ses juges. Tout ce qu'on pouvait faire, c'était de lui dire : Mon ami, nous ne vous brûlons pas comme un sorcier véritable, mais comme un faux sorcier, qui vous vantez d'un art admirable que vous ne possédez pas; nous vous traitons comme un homme qui débite de la fausse monnaie : plus nous aimons la bonne, plus nous punissons ceux qui en donnent de fausse : nous savons très-bien qu'il y a eu autrefois de vénérables

magiciens, mais nous sommes fondés à croire que vous ne l'êtes pas, puisque vous vous laissez brûler comme un sot.

Il est vrai que le magicien poussé à bout pourrait dire : Ma science ne s'étend pas jusqu'à éteindre un bûcher sans eau, et jusqu'à donner la mort à mes juges avec des paroles : je peux seulement évoquer des âmes, lire dans l'avenir, changer certaines matières en d'autres : mon pouvoir est borné; mais vous ne devez pas pour cela me brûler à petit feu ; c'est comme si vous fesiez pendre un médecin qui aurait guéri de la fièvre, et qui ne pourrait vous guérir d'une paralysie. Mais les juges lui répliqueraient : Faites-nous donc voir quelque secret de votre art, ou consentez à être brûlé de bonne grâce (*).

MAHOMÉTANS.

Je vous le dis encore, ignorans imbéciles, à qui d'autres ignorans ont fait accroire que la religion mahométane est voluptueuse et sensuelle, il n'en est rien; on vous a trompés sur ce point comme sur tant d'autres.

Chanoines, moines, curés même, si on vous imposait la loi de ne manger ni boire depuis quatre heures du matin jusqu'à dix du soir, pendant le mois de juillet, lorsque le carême arriverait dans ce temps; si on vous défendait de jouer à aucun jeu de hasard sous peine de damnation; si le vin vous était interdit sous la même peine; s'il vous fallait faire un pèleri-

(*) *Voyez* l'article Possédés.

nage dans des déserts brûlans; s'il vous était enjoint de donner au moins deux et demi pour cent de votre revenu aux pauvres; si, accoutumés à jouir de dix-huit femmes, on vous en retranchait tout d'un coup quatorze; en bonne foi, oseriez-vous appeler cette religion sensuelle?

Les chrétiens latins ont tant d'avantages sur les musulmans, je ne dis pas en fait de guerre, mais en fait de doctrine; les chrétiens grecs les ont tant battus en dernier lieu depuis 1769 jusqu'en 1773, que ce n'est pas la peine de se répandre en reproches injustes sur l'islamisme.

Tâchez de reprendre sur les mahométans tout ce qu'ils ont envahi; mais il est plus aisé de les calomnier.

Je hais tant la calomnie que je ne veux pas même qu'on impute des sottises aux Turcs, quoique je les déteste comme tyrans des femmes et ennemis des arts.

Je ne sais pourquoi l'historien du Bas-Empire prétend (a) que Mahomet parle dans son *Koran* de son voyage dans le ciel : Mahomet n'en dit pas un mot; nous l'avons prouvé.

Il faut combattre sans cesse. Quand on a détruit une erreur, il se trouve toujours quelqu'un qui la ressuscite (*).

(a) Douzième volume, page 209.

(*) *Voyez* les articles AROT ET MAROT, et ALCORAN.

MAITRE.

SECTION PREMIÈRE.

Que je suis malheureux d'être né! disait Ardassan Ougli, jeune icoglan du grand padisha des Turcs. Encore si je ne dépendais que du grand padisha; mais je suis soumis au chef de mon oda, au capigi bachi; et, quand je veux recevoir ma paye, il faut que je me prosterne devant un commis du tefterdar, qui m'en retranche la moitié. Je n'avais pas sept ans que l'on me coupa, malgré moi, en cérémonie, le bout de mon prépuce, et j'en fus malade quinze jours. Le derviche qui nous fait la prière est mon maître; un iman est encore plus mon maître; le molla l'est encore plus que l'iman. Le cadi est un autre maître; le cadis-lesker l'est davantage; le mufti l'est beaucoup plus que tous ceux-là ensemble. Le kiaïa du grand vizir peut d'un mot me faire jeter dans le canal; et le grand vizir enfin peut me faire serrer le cou à son plaisir, et empailler la peau de ma tête, sans que personne y prenne seulement garde.

Que de maîtres, grand Dieu! quand j'aurais autant de corps et autant d'âmes que j'ai de devoirs à remplir, je n'y pourrais pas suffire. O Allah! que ne m'as-tu fait chat-huant! je vivrais libre dans mon trou et je mangerais des souris à mon aise sans maître et sans valets. C'est assurément la vraie destinée de l'homme; il n'a des maîtres que depuis qu'il est perverti. Nul homme n'était fait pour servir continuellement un autre homme. Chacun aurait charitablement aidé son prochain, si les choses étaient dans l'ordre.

Le clairvoyant aurait conduit l'aveugle, le dispos aurait servi de béquilles au cul-de-jatte. Ce monde aurait été le paradis de Mahomet; et il est l'enfer qui se trouve précisément sous le pont-aigu.

Ainsi parlait Ardassan Ougli, après avoir reçu les étrivières de la part d'un de ses maîtres.

Ardassan Ougli, au bout de quelques années, devint bacha à trois queues. Il fit une fortune prodigieuse; et il crut fermement que tous les hommes, excepté le grand turc et le grand vizir, étaient nés pour le servir, et toutes les femmes pour lui donner du plaisir selon ses volontés.

SECTION II.

Comment un homme a-t-il pu devenir le maître d'un autre homme, et par quelle espèce de magie incompréhensible a-t-il pu devenir le maître de plusieurs autres hommes? On a écrit sur ce phénomène un grand nombre de bons volumes, mais je donne la préférence à une fable indienne, parce qu'elle est courte, et que les fables ont tout dit.

Adimo, le père de tous les Indiens, eut deux fils et deux filles de sa femme Procriti. L'aîné était un géant vigoureux, le cadet était un petit bossu, les deux filles étaient jolies. Dès que le géant sentit sa force, il coucha avec ses deux sœurs, et se fit servir par le petit bossu. De ses deux sœurs l'une fut sa cuisinière, l'autre sa jardinière. Quand le géant voulait dormir, il commençait par enchaîner à un arbre son petit frère le bossu, et lorsque celui ci s'enfuyait, il

le rattrapait en quatre enjambées, et lui donnait vingt coups de nerf de bœuf.

Le bossu devint soumis et le meilleur sujet du monde. Le géant, satisfait de le voir remplir ses devoirs de sujet, lui permit de coucher avec une de ses sœurs dont il était dégoûté. Les enfans qui vinrent de ce mariage ne furent pas tout-à-fait bossus; mais ils eurent la taille assez contrefaite. Ils furent élevés dans la crainte de Dieu et du géant. Ils reçurent une excellente éducation; on leur apprit que leur grand-oncle était géant de droit divin, qu'il pouvait faire de toute sa famille ce qui lui plaisait; que, s'il avait quelque jolie nièce, ou arrière-nièce, c'était pour lui seul sans difficulté, et que personne ne pouvait coucher avec elle que quand il n'en voudrait plus.

Le géant étant mort, son fils, qui n'était pas à beaucoup près si fort ni si grand que lui, crut cependant être géant comme son père de droit divin. Il prétendit faire travailler pour lui tous les hommes, et coucher avec toutes les filles. La famille se ligua contre lui, il fut assommé, et on se mit en répu blique.

Les Siamois au contraire prétendaient que la famille avait commencé par être républicaine, et que le géant n'était venu qu'après un grand nombre d'années et de dissensions; mais tous les auteurs de Bénarès et de Siam conviennent que les hommes vécurent une infinité de siècles avant d'avoir l'esprit de faire des lois; et ils le prouvent par une raison sans réplique, c'est qu'aujourd'hui même où tout le monde se pique d'avoir de l'esprit, on n'a pas trouvé encore

le moyen de faire une vingtaine de lois passablement bonnes.

C'est encore, par exemple, une question insoluble dans l'Inde, si les républiques ont été établies avant ou après les monarchies, si la confusion a dû paraître aux hommes plus horrible que le despotisme. J'ignore ce qui est arrivé dans l'ordre des temps; mais dans celui de la nature il faut convenir que, les hommes naissant tous égaux, la violence et l'habileté ont fait les premiers maîtres; les lois ont fait les derniers.

MALADIE. MÉDECINE.

Je suppose qu'une belle princesse qui n'aura jamais entendu parler d'anatomie, soit malade pour avoir trop mangé, trop dansé, trop veillé, trop fait tout ce que font plusieurs princesses; je suppose que son médecin lui dise : Madame, pour que vous vous portiez bien, il faut que votre cerveau et votre cervelet distribuent une moelle allongée, bien conditionnée, dans l'épine de votre dos jusqu'au bout du croupion de votre altesse, et que cette moelle allongée aille animer également quinze paires de nerfs à droite, et quinze paires à gauche. Il faut que votre cœur se contracte et se dilate avec une force toujours égale, et que tout votre sang, qu'il envoie à coups de piston dans vos artères, circule dans toutes ces artères et dans toutes les veines environ six cents fois par jour.

Ce sang, en circulant avec cette rapidité que n'a point le fleuve du Rhône, doit déposer sur son passage de quoi former et abreuver continuellement la lymphe, les urines, la bile, la liqueur spermatique

de votre altesse, de quoi fournir à toutes ses sécrétions, de quoi arroser insensiblement votre peau douce, blanche et fraîche, qui sans cela serait d'un jaune grisâtre, sèche et ridée comme un vieux parchemin.

LA PRINCESSE.

Hé bien, monsieur, le roi vous paie pour me faire tout cela; ne manquez pas de mettre toutes choses à leur place, et de me faire circuler mes liqueurs de façon que je sois contente. Je vous avertis que je ne veux jamais souffrir.

LE MÉDECIN.

Madame, adressez vos ordres à l'auteur de la nature. Le seul pouvoir qui fait courir des milliards de planètes et de comètes autour des millions de soleils a dirigé la course de votre sang.

LA PRINCESSE.

Quoi, vous êtes médecin, et vous ne pouvez rien me donner!

LE MÉDECIN.

Non, madame, nous ne pouvons que vous ôter. On n'ajoute rien à la nature. Vos valets nettoient votre palais, mais l'architecte l'a bâti. Si votre altesse a mangé goulument, je puis déterger ses entrailles avec de la casse, de la manne et des follicules de séné; c'est un balai que j'y introduis, et je pousse vos matières. Si vous avez un cancer, je vous coupe un téton, mais je ne puis vous en rendre un autre. Avez-vous une pierre dans la vessie, je puis vous en délivrer au moyen d'un dilatoire; et je vous fais beaucoup moins de mal qu'aux hommes : je vous coupe

un pied gangrené, et vous marchez sur l'autre. En un mot, nous autres médecins, nous ressemblons parfaitement aux arracheurs de dents; ils vous délivrent d'une dent gâtée sans pouvoir vous en substituer une qui tienne, quelque charlatans qu'ils puissent être.

LA PRINCESSE.

Vous me faites trembler. Je croyais que les médecins guérissaient de tous les maux.

LE MÉDECIN.

Nous guérissons infailliblement tous ceux qui se guérissent d'eux-mêmes. Il en est généralement, et à peu d'exceptions près, des maladies internes comme des plaies extérieures. La nature seule vient à bout de celles qui ne sont pas mortelles. Celles qui le sont ne trouvent dans l'art aucune ressource.

LA PRINCESSE.

Quoi, tous ces secrets pour purifier le sang dont m'ont parlé mes dames de compagnie! ce baume de vie du sieur Le Lièvre, ces sachets du sieur Arnauld, toutes ces pilules vantées par leurs femmes de chambre.....

LE MÉDECIN.

Autant d'inventions pour gagner de l'argent et pour flatter les malades pendant que la nature agit seule.

LA PRINCESSE.

Mais il y a des spécifiques.

LE MÉDECIN.

Oui, madame, comme il y a l'eau de Jouvence dans les romans.

LA PRINCESSE.

En quoi donc consiste la médecine ?

LE MÉDECIN.

Je vous l'ai déjà dit, à débarrasser, à nettoyer, à tenir propre la maison qu'on ne peut rebâtir.

LA PRINCESSE.

Cependant il y a des choses salutaires, d'autres nuisibles ?

LE MÉDECIN.

Vous avez deviné tout le secret. Mangez, et modérément, ce que vous savez par expérience vous convenir. Il n'y a de bon pour le corps que ce qu'on digère. Quelle médecine vous fera digérer ? l'exercice. Quelle réparera vos forces ? le sommeil. Quelle diminuera des maux incurables ? la patience. Qui peut changer une mauvaise constitution ? rien. Dans toutes les maladies violentes nous n'avons que la recette de Molière, *seignare, purgare,* et si l'on veut, *clisterium donare.* Il n'y en a pas une quatrième. Tout cela n'est autre chose, comme je vous l'ai dit, que nettoyer une maison à laquelle nous ne pouvons ajouter une cheville. Tout l'art consiste dans l'à-propos.

LA PRINCESSE.

Vous ne fardez point votre marchandise. Vous êtes honnête homme. Si je suis reine, je veux vous faire mon premier médecin.

LE MÉDECIN.

Que votre premier médecin soit la nature. C'est elle qui fait tout. Voyez tous ceux qui ont poussé leur carrière jusqu'à cent années, aucun n'était de la fa-

culté. Le roi de France (*) a déjà enterré une quarantaine de ses médecins, tant premiers médecins que médecins de quartier et consultans.

LA PRINCESSE.

Vraiment, j'espère bien vous enterrer aussi.

MARIAGE.

SECTION PREMIÈRE.

J'AI rencontré un raisonneur qui disait : Engagez vos sujets à se marier le plus tôt qu'il sera possible; qu'ils soient exempts d'impôt la première année, et que leur impôt soit réparti sur ceux qui au même âge seront dans le célibat.

Plus vous aurez d'hommes mariés, moins il y aura de crimes. Voyez les registres affreux de vos greffes criminels; vous y trouverez cent garçons de pendus, ou de roués, contre un père de famille.

Le mariage rend l'homme plus vertueux et plus sage. Le père de famille ne veut pas rougir devant ses enfans. Il craint de leur laisser l'opprobre pour héritage.

Mariez vos soldats, ils ne déserteront plus. Liés à leur famille, ils le seront à leur patrie. Un soldat célibataire n'est souvent qu'un vagabond, à qui il serait égal de servir le roi de Naples et le roi de Maroc.

Les guerriers romains étaient mariés; ils combattaient pour leurs femmes et pour leurs enfans; et ils firent esclaves les femmes et les enfans des autres nations.

(*) Louis XV.

Un grand politique italien, qui d'ailleurs était fort savant dans les langues orientales, chose très-rare chez nos politiques, me disait dans ma jeunesse : *Caro figlio,* souvenez-vous que les Juifs n'ont jamais eu qu'une bonne institution, celle d'avoir la virginité en horreur. Si ce petit peuple de courtiers superstitieux n'avait pas regardé le mariage comme la première loi de l'homme, s'il y avait eu chez lui des couvens de religieuses, il était perdu sans ressource.

SECTION II.

Le mariage est un contrat du droit des gens, dont les catholiques romains ont fait un sacrement.

Mais le sacrement et le contrat sont deux choses bien différentes; à l'un sont attachés les effets civils, à l'autre les grâces de l'église.

Ainsi, lorsque le contrat se trouve conforme au droit des gens, il doit produire tous les effets civils. Le défaut de sacrement ne doit opérer que la privation des grâces spirituelles.

Telle a été la jurisprudence de tous les siècles et de toutes les nations, excepté des Français. Tel a été même le sentiment des pères de l'église les plus accrédités.

Parcourez les codes théodosien et justinien, vous n'y trouverez aucune loi qui ait proscrit les mariages des personnes d'une autre croyance, lors même qu'ils avaient été contractés avec des catholiques.

Il est vrai que Constance, ce fils de Constantin, aussi cruel que son père, défendit aux Juifs, sous peine de mort, de se marier avec des femmes chré-

tiennes (*a*), et que Valentinien, Théodose, Arcade, firent la même défense, sous les mêmes peines, aux femmes juives. Mais ces lois n'étaient déjà plus observées sous l'empereur Marcien; et Justinien les rejeta de son code. Elles ne furent faites d'ailleurs que contre les Juifs, et jamais on ne pensa de les appliquer aux mariages des païens ou des hérétiques avec les sectateurs de la religion dominante.

Consultez saint Augustin (*b*), il vous dira que de son temps on ne regardait pas comme illicites les mariages des fidèles avec les infidèles, parce qu'aucun texte de l'évangile ne les avait condamnés.

Quæ matrimonia cùm infidelibus, nostris temporibus, jam non putantur esse peccata; quoniam in novo Testamento, nihil indè præceptum est, et ideò aut licere creditum est, aut velut dubium derelictum.

Augustin dit de même, que ces mariages opèrent souvent la conversion de l'époux infidèle. Il cite l'exemple de son propre père qui embrassa la religion chrétienne parce que sa femme Monique professait le christianisme. Clotilde par la conversion de Clovis, et Théodelinde par celle d'Agilulphe, rois des Lombards, furent plus utiles à l'église que si elles eussent épousé des princes orthodoxes.

Consultez la déclaration du pape Benoît XIV, du 4 novembre 1741, vous y lirez ces propres mots :

Quod verò spectat ad ea conjugia quæ,..... absque formâ à Tridentino statutâ, contrahuntur à catholicis cum hæreticis, sive

---

(*a*) Code théod. tit. *de Judæis*, loi VI.

(*b*) *Lib. de fide et operib.*, cap. XIX, n. 35.

catholicus vir hæreticam feminam in matrimonium ducat, sive catholica femina hæretico viro nubat;.... si fortè aliquod hujus generis matrimonium, Tridentini formâ non servatâ, ibidem contractum jàm sit, aut in posterum..... contrahi contingat, declarat sanctitas sua matrimonium hujus modi, alio non concurrente..... impedimento, validum habendum esse, sciens..... (conjux catholicus) *se istius matrimonii vinculo perpetuò ligatum iri.*

Par quel étonnant contraste les lois françaises sont-elles sur cette matière plus sévères que celles de l'église? La première loi qui ait établi ce rigorisme en France est l'édit de Louis XIV, du mois de novembre 1680. Cet édit mérite d'être rapporté.

« Louis, etc. Les canons des conciles ayant condamné les mariages des catholiques avec les hérétiques comme un scandale public, et une profanation du sacrement, nous avons estimé d'autant plus nécessaire de les empêcher à l'avenir, que nous avons reconnu que la tolérance de ces mariages expose les catholiques à une tentation continuelle de sa perversion, etc. A ces causes, etc., voulons et nous plaît qu'à l'avenir nos sujets de la religion catholique, apostolique et romaine, ne puissent sous quelque prétexte que ce soit contracter mariage avec ceux de la religion prétendue réformée, déclarant tels mariages non valablement contractés, et les enfans qui en viendront illégitimes. »

Il est bien singulier que l'on se soit fondé sur les lois de l'église pour annuler des mariages que l'église n'annula jamais. Vous voyez dans cet édit le sacrement confondu avec le contrat civil; c'est cette con-

fusion qui a été la source des étranges lois de France sur le mariage.

Saint Augustin approuvait les mariages des orthodoxes avec les hérétiques, parce qu'il espérait que l'époux fidèle convertirait l'autre; et Louis XIV les condamne dans la crainte que l'hétérodoxe ne pervertisse le fidèle!

Il existe en Franche-Comté une loi plus cruelle; c'est un édit de l'archiduc Albert et de son épouse Isabelle, du 20 décembre 1599, qui fait défense aux catholiques de se marier à des hérétiques, à peine de confiscation de corps et de biens (c).

Le même édit prononce la même peine contre ceux qui seront convaincus d'avoir mangé du mouton le vendredi ou le samedi. Quelles lois et quels législateurs!

A quels maîtres, grand Dieu, livrez-vous l'univers!

SECTION III.

Si nos lois réprouvent les mariages des catholiques avec les personnes d'une religion différente, accordent-elles aux moins les effets civils aux mariages des Français protestans avec des Françaises de la même secte?

On compte aujourd'hui dans le royaume un million de protestans (d), et cependant la validité de leur mariage est encore un problème dans les tribunaux.

(c) Anciennes ordonnances de la Franche-Comté, liv. V, titre XVIII.

(d) Cela est exagéré.

C'est encore ici un des cas où notre jurisprudence se trouve en contradiction avec les décisions de l'église, et avec elle-même.

Dans la déclaration papale citée dans la précédente section, Benoît XIV décide que les mariages des protestans, contractés suivant leurs rites, ne sont pas moins valables que s'ils avaient été faits suivant les formes établies par le concile de Trente, et que l'époux qui devient catholique ne peut rompre ce lien pour en former un autre avec une personne de sa nouvelle religion (*e*).

Borac-Levy, Juif de naissance, et originaire d'Hagueneau, s'y était marié avec Mendel-Cerf, de la même ville et de la même religion.

Ce Juif vint à Paris en 1752, et se fit baptiser. Le 13 mai 1754, il envoya sommer sa femme à Hagueneau de venir le joindre à Paris. Dans une autre sommation il consentit que cette femme, en venant le joindre, continuât de vivre dans la secte juive.

A ces sommations Mendel-Cerf répondit qu'elle ne voulait point retourner avec lui, et qu'elle le requérait de lui envoyer, suivant les formes du ju-

---

(*e*) *Quod attinet ad matrimonia ab hæreticis inter se.... celebrata, non observatâ formâ per Tridentinum præscriptâ,.... quæque in posterum contrahentur, dummodò non aliud obstiterit canonicum impedimentum,..... sanctitas sua statuit pro validis habenda esse; adeòque si contingat utrumque conjugem ad catholicæ ecclesiæ sinum se recipere, eodem quo anteà conjugali vinculo ipsos omninò teneri, etiam si mutuus consensus coram parocho catholico non renovetur.*

daïsme, un libelle de divorce, pour qu'elle pût se remarier à un autre Juif.

Cette réponse ne contentait pas Levy; il n'envoya point de libelle de divorce, mais il fit assigner sa femme devant l'official de Strasbourg, qui, par une sentence du 7 novembre 1754, le déclara libre de se marier en face de l'église avec une femme catholique.

Muni de cette sentence, le Juif christianisé vient dans le diocèse de Soissons, et y contracte des promesses de mariage avec une fille de Villeneuve. Le curé refuse de publier les bans. Levy lui fait signifier les sommations qu'il avait faites à sa femme, et la sentence de l'official de Strasbourg, et un certificat du secrétaire de l'évêché de la même ville, qui attestait que dans tous les temps il avait été permis, dans le diocèse, aux Juifs baptisés de se remarier à des catholiques, et que cet usage avait été constamment reconnu par le conseil souverain de Colmar.

Mais ces pièces ne parurent point suffisantes au curé de Villeneuve. Levy fut obligé de l'assigner devant l'official de Soissons.

Cet official ne pensa pas comme celui de Strasbourg, que le mariage de Levy avec Mendel-Cerf fût nul ou dissoluble. Par sa sentence du 5 février 1756, il déclara le Juif non recevable. Celui-ci appela de cette sentence au parlement de Paris, où il n'eut pour contradicteur que le ministère public; mais, par arrêt du 2 janvier 1758, la sentence fut confirmée; et il fut défendu de nouveau à Levy de contracter aucun mariage pendant la vie de Mendel-Cerf.

Voilà donc un mariage contracté entre des Fran-

çais juifs suivant les rites juifs, déclaré valable par la première cour du royaume.

Mais quelques années après, la même question fut jugée différemment dans un autre parlement, au sujet d'un mariage contracté entre deux Français protestans qui avaient été mariés en présence de leurs parens par un ministre de leur communion. L'époux protestant avait changé de religion comme l'époux juif; et, après avoir passé à un second mariage avec une catholique, le parlement de Grenoble confirma ce second mariage, et déclara nul le premier.

Si de la jurisprudence nous passons à la législation, nous la trouverons obscure sur cette matière importante comme sur tant d'autres.

Par un arrêt du conseil du 15 septembre 1685, il fut dit « que les protestans (*f*) pourraient se faire marier, pourvu toutefois que ce fût en présence du principal officier de justice, et que les publications qui devaient précéder ces mariages se feraient au siége royal le plus prochain du lieu de la demeure de chacun des protestans qui se voudraient marier, et seulement à l'audience.

Cet arrêt ne fut point révoqué par l'édit qui trois semaines après supprima l'édit de Nantes.

Mais, depuis la déclaration du 14 mai 1724, minutée par le cardinal de Fleuri, les juges n'ont plus

---

(*f*) N'est-il pas bien plaisant qu'en France le conseil même ait donné aux protestans le nom de *religionnaires*, comme si eux seuls avaient eu de la religion, et que les autres n'eussent été que des papistes gouvernés par des arrêts et par des bulles?

voulu présider aux mariages des protestans, ni permettre dans leurs audiences la publication de leurs bans.

L'article XV de cette loi veut que les formes prescrites par les canons soient observées dans les mariages tant des nouveaux convertis que de tous les autres sujets du roi.

On a cru que cette expression générale, *tous les autres sujets*, comprenait les protestans comme les catholiques; et sur cette intreprétation on a annulé les mariages des protestans qui n'avaient pas été revêtus de formes canoniques.

Cependant il semble que, les mariages des protestans ayant été autorisés autrefois par une loi expresse, il faudrait aujourd'hui, pour les annuler, une loi expresse qui portât cette peine. D'ailleurs, le terme de *nouveaux convertis*, mentionné dans la déclaration, paraît indiquer que le terme qui suit n'est relatif qu'aux catholiques. Enfin, quand la loi civile est obscure ou équivoque, les juges ne doivent-ils pas juger suivant le droit naturel et le droit des gens?

Ne résulte-t-il pas de ce qu'on vient de lire que souvent les lois ont besoin d'être réformées, et les princes de consulter un conseil plus instruit, de n'avoir point de ministre prêtre, et de se défier beaucoup des courtisans en soutane qui ont le titre de leur confesseur ?

MARIE MAGDELÈNE.

J'AVOUE que je ne sais pas où l'auteur de l'Histoire critique de Jésus-Christ (*a*) a trouvé que sainte Marie Magdelène avait eu des *complaisances criminelles* pour le Sauveur du monde. Il dit, page 130, ligne 11 de la note, que c'est une prétention des Albigeois. Je n'ai jamais lu cet horrible blasphême ni dans l'histoire des Albigeois, ni dans leurs professions de foi. Cela est dans le grand nombre des choses que j'ignore. Je sais que les Albigeois ont le malheur funeste de n'être pas catholiques romains; mais il me semble que d'ailleurs ils avaient le plus profond respect pour la personne de Jésus.

Cet auteur de l'histoire critique de Jésus-Christ renvoie à la Christiade, espèce de poëme en prose, supposé qu'il y ait des poëmes en prose. J'ai donc été obligé de consulter l'endroit de cette *Christiade* où cette accusation est rapportée. C'est au chant ou livre IV, page 335, note 1; le poëte de la Christiade ne cite personne. On peut à la vérité, dans un poëme épique, s'épargner les citations; mais il faut de grandes autorités en prose, quand il s'agit d'un fait aussi grave et qui fait dresser les cheveux à la tête de tout chrétien.

Que les Albigeois aient avancé ou non une telle impiété, il en résulte seulement que l'auteur de la Christiade se joue dans son chant IVe sur le bord du

(*a*) Histoire critique de Jésus-Christ, ou analyse raisonnée des évangiles, page 130, note 3.

crime. Il imite un peu le fameux sermon de Menot. Il introduit sur la scène Marie Magdelène, sœur de Marthe et du Lazare, brillante de tous les charmes de la jeunesse et de la beauté, brûlante de tous les désirs, et plongée dans toutes les voluptés; c'est, selon lui, une dame de la cour; ses richesses égalent sa naissance, son frère Lazare était comte de Béthanie, et elle marquise de Magdalet. Marthe eut un grand apanage, mais il ne nous dit pas où étaient ses terres. « Elle avait, dit le christiadier, cent domestiques et une foule d'amans; elle eût attenté à la liberté de tout l'univers. Richesses, dignités, grandeurs ambitieuses, vous ne fûtes jamais si chères à Magdelène, que la séduisante erreur qui lui fit donner le surnom de pécheresse. Telle était la beauté dominante dans la capitale, quand le jeune et divin héros y arriva des extrémités de la Galilée (*b*). Ses autres passions calmées cèdent à l'ambition de soumettre le héros dont on lui a parlé. »

Alors le christiadier imite Virgile. La marquise de Magdalet conjura sa sœur l'apanagée de faire réussir ses desseins coquets auprès de son jeune héros, comme Didon employa sa sœur Anne auprès du pieux Énée.

Elle va entendre le sermon de Jésus dans le temple, quoiqu'il n'y prêchât jamais (*c*). « Son cœur vole au-devant du héros qu'elle adore, elle n'attend qu'un regard favorable pour en triompher, et faire de ce maître des cœurs un captif soumis. »

(*b*) Il n'y avait pas bien loin. — (*c*) Page 10, tome III.

Enfin elle va le trouver chez Simon le lépreux, homme fort riche, qui lui donnait un grand souper, quoique jamais les femmes n'entrassent ainsi dans les festins, et surtout chez les pharisiens. Elle lui répand un grand pot de parfums sur les jambes, les essuie avec ses beaux cheveux blonds, et les baise.

Je n'examine pas si la peinture que fait l'auteur des saints transports de Magdelène n'est pas plus mondaine que dévote; si les baisers donnés sont exprimés avec assez de retenue; si ces beaux cheveux blonds dont elle essuie les jambes de son héros, ne ressemblent pas un peu trop à Trimalcion, qui à dîner s'essuyait les mains aux cheveux d'une jeune et belle esclave. Il faut qu'il ait pressenti lui-même qu'on pourrait trouver ses peintures trop lascives. Il va au-devant de la critique en rapportant quelques morceaux d'un sermon de Massillon sur la Magdelène. En voici un passage.

« Magdelène avait sacrifié sa réputation au monde (*d*); sa pudeur et sa naissance la défendirent d'abord contre les premiers mouvemens de sa passion; et il est à croire qu'aux premiers traits qui la frappèrent, elle opposa la barrière de sa pudeur et de sa fierté; mais, lorsqu'elle eut prêté l'oreille au serpent et consulté sa propre sagesse, son cœur fut ouvert à tous les traits de la passion. Magdelène aimait le monde, et dès lors il n'est rien qu'elle ne sacrifie à cet amour; ni cette fierté qui vient de la naissance, ni cette pudeur qui fait l'ornement du sexe ne sont

(*d*) Christiade, tome II, page 321, note 1.

épargnées dans ce sacrifice; rien ne peut la retenir, ni les railleries des mondains, ni les infidélités de ses amans insensés à qui elle veut plaire, mais de qui elle ne peut se faire estimer, car il n'y a que la vertu qui soit estimable; rien ne peut lui faire honte; et, comme cette femme prostituée de l'Apocalypse, elle portait sur son front le nom de *mystère*, c'est-à-dire qu'elle avait levé le voile, et qu'on ne la connaissait plus qu'au caractère de sa folle passion. »

J'ai cherché ce passage dans les sermons de Massillon; il n'est certainement pas dans l'édition que j'ai. J'ose même dire plus, il n'est pas de son style.

Le christiadier aurait dû nous informer où il a pêché cette rapsodie de Massillon, comme il aurait dû nous apprendre où il a lu que les Albigeois osaient imputer à Jésus une intelligence indigne de lui avec Magdelène.

Au reste il n'est plus question de la marquise dans le reste de l'ouvrage. L'auteur nous épargne son voyage à Marseille avec le Lazare, et le reste de ses aventures.

Qui a pu induire un homme savant et quelquefois éloquent, tel que le paraît l'auteur de la Christiade, à composer ce prétendu poëme? c'est l'exemple de Milton, il nous le dit lui-même dans sa préface : mais on sait combien les exemples sont trompeurs. Milton qui d'ailleurs n'a point hasardé ce faible monstre d'un poëme en prose; Milton qui a répandu de très-beaux vers blancs dans son Paradis perdu, parmi la foule de vers durs et obscurs dont il est plein, ne

pouvait plaire qu'à des Wighs fanatiques, comme a dit l'abbé Grécourt,

> En chantant l'univers perdu pour une pomme,
> Et Dieu pour le damner créant le premier homme.

Il a pu réjouir des presbytériens en fesant coucher le Péché avec la Mort, en tirant dans le ciel du canon de vingt-quatre, en fesant combattre le sec et l'humide, le froid et le chaud, en coupant en deux des anges qui se rentraient sur-le-champ, en bâtissant un pont sur le chaos, en représentant le Messiah qui prend dans une armoire du ciel un grand compas pour circonscrire la terre, etc., etc., etc. Virgile et Horace auraient peut-être trouvé ces idées un peu étranges. Mais, si elles ont réussi en Angleterre à l'aide de quelques vers très-heureux, le christiadier s'est trompé quand il a espéré du succès de son roman, sans le soutenir par de beaux vers, qui à la vérité sont très-difficiles à faire.

Mais, dit l'auteur, un Jérôme Vida, évêque d'Albe, a fait jadis une très-importante Christiade en vers latins, dans laquelle il transcrit beaucoup de vers de Virgile. Hé bien, mon ami, pourquoi as-tu fait la tienne en prose française? que n'imitais-tu Virgile aussi?

Mais feu M. d'Escorbiac, Toulousain, a fait aussi une Christiade. Ah! malheureux, pourquoi t'es-tu fait le singe de feu M. d'Escorbiac?

Mais Milton a fait aussi son roman du Nouveau-Testament, son Paradis reconquis, en vers blancs qui ressemblent souvent à la plus mauvaise prose.

Va, va, laisse Milton mettre toujours aux prises Satan avec Jésus. C'est à lui qu'il appartient de faire conduire en grands vers, dans la Galilée, un troupeau de deux mille cochons par une légion de diables, c'est-à-dire, par six mille sept cents diables qui s'emparent de ces cochons (à trois diables et sept vingtièmes par cochon), et qui les noient dans un lac. C'est à Milton qu'il sied bien de faire proposer à Dieu par le diable de faire ensemble un bon souper (*e*). Le diable, dans Milton, peut à son aise couvrir la table d'ortolans, de perdrix, de soles, d'esturgeons, et faire servir à boire par Hébé et par Ganimède à Jésus-Christ. Le diable peut emporter Dieu sur une petite montagne, du haut de laquelle il lui montre le Capitole, les îles Moluques, et la ville des Indes où naquit la belle Angélique qui fit tourner la tête à Roland. Après quoi le diable offre à Dieu de lui donner tout cela, pourvu que Dieu veuille l'adorer. Mais Milton a eu beau faire, on s'est moqué de lui, on s'est moqué du pauvre frère Berruyer le jésuite; on se moque de toi, prends la chose en patience.

MARTYRS.

SECTION PREMIÈRE.

MARTYR, témoin, *martyrion*, témoignage. La société chrétienne naissante donna d'abord le nom

---

(*e*) Allons donc, fils de Dieu, mets-toi à table et mange.

What doubt'st, son of God? set down and eat.

(Paradise regain'd, book II.)

de *martyrs* à ceux qui annonçaient nos nouvelles vérités devant les hommes, qui rendaient témoignage à Jésus, qui confessaient Jésus; comme on donna le nom de *saints* aux presbytes, aux surveillans de la société, et aux femmes leurs bienfaitrices; c'est pourquoi saint Jérôme appelle souvent dans ses lettres son affiliée Paule, sainte Paule. Et tous les premiers évêques s'appelaient *saints*.

Le nom de martyrs dans la suite ne fut plus donne qu'aux chrétiens morts ou tourmentés dans les supplices; et les petites chapelles qu'on leur érigea depuis reçurent le nom de *martyrion*.

C'est une grande question pourquoi l'empire romain autorisa toujours dans son sein la secte juive, même après les deux horribles guerres de Titus et d'Adrien; pourquoi il toléra le culte isiaque à plusieurs reprises, et pourquoi il persécuta souvent le christianisme. Il est évident que les Juifs, qui payaient chèrement leurs synagogues, dénonçaient les chrétiens leurs ennemis mortels, et soulevaient les peuples contre eux. Il est encore évident que les Juifs, occupés du métier de courtiers et de l'usure, ne prêchaient point contre l'ancienne religion de l'empire, et que les chrétiens, tous engagés dans la controverse, prêchaient contre le culte public, voulaient l'anéantir, brûlaient souvent les temples, brisaient les statues consacrées, comme firent saint Théodose dans Amasée, et saint Polyeucte dans Mitylène.

Les chrétiens orthodoxes, étant sûrs que leur religion était la seule véritable, n'en toléraient aucune

autre. Alors on ne les toléra guère. On en supplicia quelques-uns qui moururent pour la foi, et ce furent les martyrs.

Ce nom est si respectable qu'on ne doit pas le prodiguer; il n'est pas permis de prendre le nom et les armes d'une maison dont on n'est pas. On a établi des peines très-graves contre ceux qui osent se décorer de la croix de Malte ou de saint Louis sans être chevaliers de ces ordres.

Le savant Dodwell, l'habile Middleton, le judicieux Blondel, l'exact Tillemont, le scrutateur Launoy et beaucoup d'autres, tous zélés pour la gloire des vrais martyrs, ont rayé de leur catalogue une multitude d'inconnus à qui l'on prodiguait ce grand nom. Nous avons observé que ces savans avaient pour eux l'aveu formel d'Origène qui, dans sa Réfutation de Celse, avoue qu'il y a eu peu de martyrs, et encore de loin à loin, et qu'il est facile de les compter.

Cependant le bénédictin Ruinart, qui s'intitule dom Ruinart, quoiqu'il ne soit pas espagnol, a combattu tant de savans personnages! Il nous a donné avec candeur beaucoup d'histoires de martyrs qui ont paru fort suspectes aux critiques. Plusieurs bons esprits ont douté de quelques anecdotes, concernant les légendes rapportées par dom Ruinart, depuis la première jusqu'à la dernière.

1°. *Sainte Symphorose et ses sept enfans.*

Les scrupules commencent par sainte Symphorose et ses sept enfans martyrisés avec elle, ce qui paraît

d'abord trop imité des sept Machabées. On ne sait pas d'où vient cette légende, et c'est déjà un grand sujet de doute.

On y rapporte que l'empereur Adrien voulut interroger lui-même l'inconnue Symphorose, pour savoir si elle n'était pas chrétienne. Les empereurs se donnaient rarement cette peine. Cela serait encore plus extraordinaire que si Louis XIV avait fait subir un interrogatoire à un huguenot. Vous remarquerez encore qu'Adrien fut le plus grand protecteur des chrétiens, loin d'être leur persécuteur.

Il eut donc une très-longue conversation avec Symphorose; et, se mettant en colère, il lui dit : *Je te sacrifierai aux dieux;* comme si des empereurs romains sacrifiaient des femmes dans leurs dévotions. Ensuite il la fit jeter dans l'Anio, ce qui n'était pas un sacrifice ordinaire. Puis il fit fendre un de ses fils par le milieu du front jusqu'au pubis, un second par les deux côtés; on roua un troisième, un quatrième ne fut que percé dans l'estomac, un cinquième droit au cœur, un sixième à la gorge; le septième mourut d'un paquet d'aiguilles enfoncées dans la poitrine. L'empereur Adrien aimait la variété. Il commanda qu'on les ensevelît auprès du temple d'Hercule, quoiqu'on n'enterrât personne dans Rome, encore moins près des temples, et que c'eût été une horrible profanation. Le pontife du temple, ajoute le légendaire, nomma le lieu de leur sépulture les sept Biotanates.

S'il était rare qu'on érigeât un monument dans Rome à des gens ainsi traités, il n'était pas moins rare qu'un grand-prêtre se chargeât de l'inscription.

et même que ce prêtre romain leur fit une épitaphe grecque. Mais ce qui est encore plus rare, c'est qu'on prétende que ce mot *biotanates* signifie les sept suppliciés. *Biotanates* est un mot forgé qu'on ne trouve dans aucun auteur; et ce ne peut être que par un jeu de mots qu'on lui donne cette signification, en abusant du mot *thenon*. Il n'y a guère de fable plus mal construite. Les légendaires ont su mentir, mais ils n'ont jamais su mentir avec art.

Le savant Lacroze, bibliothécaire du roi de Prusse Frédéric le Grand, disait : Je ne sais pas si Ruinart est sincère, mais j'ai peur qu'il ne soit imbécile.

2°. *Sainte Félicité et encore sept enfans.*

C'EST de Surius qu'est tirée cette légende. Ce *Surius* est un peu décrié pour ses absurdités. C'est un moine du seizième siècle qui raconte les martyres du second, comme s'il avait été présent.

Il prétend que ce méchant homme, ce tyran Marc-Aurèle Antonin Pie ordonna au préfet de Rome de faire le procès à sainte Félicité, de la faire mourir elle et ses sept enfans, parce qu'il courait un bruit qu'elle était chrétienne.

Le préfet tint son tribunal au champ de Mars, lequel pourtant ne servait alors qu'à la revue des troupes; et la première chose que fit le préfet, ce fut de lui faire donner un soufflet en pleine assemblée.

Les longs discours du magistrat et des accusés sont dignes de l'historien. Il finit par faire mourir les sept frères dans des supplices différens, comme les

enfans de sainte Symphorose. Ce n'est qu'un double emploi. Mais, pour sainte Félicité, il la laisse là et n'en dit pas un mot.

3°. *Saint Polycarpe.*

Eusèbe raconte que saint Polycarpe, ayant connu en songe qu'il serait brûlé dans trois jours, en avertit ses amis. Le légendaire ajoute que le lieutenant de police de Smyrne, nommé Hérode, le fit prendre par ses archers, qu'il fut livré aux bêtes dans l'amphithéâtre, que le ciel s'entr'ouvrit, et qu'une voix céleste lui cria : *Bon courage, Polycarpe;* que, l'heure de lâcher les lions sur l'amphithéâtre étant passée, on alla prendre dans toutes les maisons du bois pour le brûler; que le saint s'adressa au Dieu des *archanges* (quoique le mot d'archange ne fût point encore connu); qu'alors les flammes s'arrangèrent autour de lui en arc de triomphe sans le toucher; que son corps avait l'*odeur d'un pain cuit;* mais qu'ayant résisté au feu, il ne put se défendre d'un coup de sabre; que son sang éteignit le bûcher, et qu'il en sortit une colombe qui s'envola droit au ciel. On ne sait pas précisément dans quelle planète.

4°. *De saint Ptolomée.*

Nous suivons l'ordre de dom Ruinart; mais nous ne voulons point révoquer en doute le martyre de saint Ptolomée qui est tiré de l'Apologétique de saint Justin.

Nous pourrions former quelques difficultés sur la femme accusée par son mari d'être chrétienne, et

qui le prévint en lui donnant le libelle de divorce. Nous pourrions demander pourquoi, dans cette histoire, il n'est plus question de cette femme? Nous pourrions faire voir qu'il n'était pas permis aux femmes du temps de Marc-Aurèle de demander à répudier leurs maris, que cette permission ne leur fut donnée que sous l'empereur Julien, et que l'histoire tant répétée de cette chrétienne qui répudia son mari (tandis qu'aucune païenne n'avait osé en venir là), pourrait bien n'être qu'une fable; mais nous ne voulons point élever de disputes épineuses. Pour peu qu'il y ait de vraisemblance dans la compilation de dom Ruinart, nous respectons trop le sujet qu'il traite pour faire des objections.

Nous n'en ferons point sur la lettre des églises de Vienne et de Lyon, quoiqu'il y ait encore bien des obscurités; mais on nous pardonnera de défendre la mémoire du grand Marc-Aurèle outragée dans la vie de saint Symphorien de la ville d'Autun, qui était probablement parent de sainte Symphorose.

5°. *De saint Symphorien d'Autun.*

La légende dont on ignore l'auteur commence ainsi : « L'empereur Marc-Aurèle venait d'exciter une effroyable tempête contre l'église, et ses édits foudroyans attaquaient de tous côtés la religion de Jésus-Christ, lorsque saint Symphorien vivait dans Autun dans tout l'éclat que peut donner une haute naissance et une rare vertu. Il était d'une famille chrétienne, et l'une des plus considérables de la ville, etc. »

Jamais Marc-Aurèle ne donna d'édit sanglant contre les chrétiens. C'est une calomnie très-condamnable. Tillemont lui-même avoue « que ce fut le meilleur prince qu'aient jamais eu les Romains, que son règne fut un siècle d'or, et qu'il vérifia ce qu'il disait souvent d'après Platon, que les peuples ne seraient heureux que quand les rois seraient philosophes. »

De tous les empereurs ce fut celui qui promulgua les meilleures lois; il protégea tous les sages et ne persécuta aucun chrétien, dont il avait un grand nombre à son service.

Le légendaire raconte que, saint Symphorien ayant refusé d'adorer Cybèle, le juge de la ville demanda : « Qui est cet homme-là ? » Or, il est impossible que le juge d'Autun n'eût pas connu l'homme le plus considérable d'Autun.

On le fait déclarer par la sentence coupable de lèse-majesté *divine et humaine*. Jamais les Romains n'ont employé cette formule, et cela seul ôterait toute créance au prétendu martyr d'Autun.

Pour mieux repousser la calomnie contre la mémoire sacrée de Marc-Aurèle, mettons sous les yeux le discours de Meliton, évêque de Sarde, à ce meilleur des empereurs, rapporté mot à mot par Eusèbe.

« (*a*) La suite continuelle des heureux succès qui sont arrivés à l'empire, sans que sa félicité ait été troublée par aucune disgrâce, depuis que notre religion qui était née avec lui s'est augmentée dans son

(*a*) Eusèbe, page 187, traduction de Cousin, in-4°.

sein, est une preuve évidente qu'elle contribue notablement à sa grandeur et à sa gloire. Il n'y a eu entre les empereurs que Néron et Domitien, qui, étant trompés par certains imposteurs, ont répandu contre nous des calomnies, qui ont trouvé, selon la coutume, quelque créance parmi le peuple. Mais vos très-pieux prédécesseurs ont corrigé l'ignorance de ce peuple, et ont réprimé par les édits publics la hardiesse de ceux qui entreprendraient de nous faire aucun mauvais traitement. Adrien, votre aïeul, a écrit en notre faveur à Fundanus, gouverneur d'Asie, et à plusieurs autres. L'empereur votre père, dans le temps que vous partagiez avec lui les soins du gouvernement, a écrit aux habitans de Larisse, de Thessalonique, d'Athènes, et enfin à tous les peuples de la Grèce, pour réprimer les séditions et les tumultes qui avaient été excités contre nous. »

Ce passage d'un évêque très-pieux, et très-sage et très-véridique, suffit pour confondre à jamais tous les mensonges des légendaires, qu'on peut regarder comme la bibliothèque bleue du christianisme.

6°. *D'une autre sainte Félicité, et sainte Perpétue.*

S'il était question de contredire la légende de Félicité et de Perpétue, il ne serait pas difficile de faire voir combien elle est suspecte. On ne connaît ces martyres de Carthage que par un écrit sans date de l'église de Saltzbourg. Or, il y a loin de cette partie de la Bavière à la Goulette. On ne nous dit pas sous quel empereur cette Félicité et cette Perpétue reçurent la couronne du dernier supplice. Les visions

prodigieuses dont cette histoire est remplie ne décèlent pas un historien bien sage. Une échelle toute d'or, bordée de lances et d'épées, un dragon au haut de l'échelle, un grand jardin auprès du dragon, des brebis dont un vieillard tirait le lait, un réservoir plein d'eau, un flacon d'eau dont on buvait sans que l'eau diminuât; sainte Perpétue se battant toute nue contre un vilain Égyptien, de beaux jeunes gens tout nus qui prenaient son parti; elle-même enfin devenue homme et athlète très-vigoureux; ce sont là, ce me semble, des imaginations qui ne devraient pas entrer dans un ouvrage respectable.

Il y a encore une réflexion très-importante à faire; c'est que le style de tous ces récits de martyres, arrivés dans des temps si différens, est partout semblable, partout également puéril et ampoulé. Vous retrouverez les mêmes tours, les mêmes phrases dans l'histoire d'un martyr sous Domitien, et d'un autre sous Galérius. Ce sont les mêmes épithètes, les mêmes exagérations. Pour peu qu'on se connaisse en style, on voit qu'une même main les a tous rédigés.

Je ne prétends point ici faire un livre contre dom Ruinart; et, en respectant toujours, en admirant, en invoquant les vrais martyrs avec la sainte église, je me bornerai à faire sentir, par un ou deux exemples frappans, combien il est dangereux de mêler ce qui n'est que ridicule avec ce qu'on doit vénérer.

7°. *De saint Théodote de la ville d'Ancire, et des sept vierges, écrit par Nilus, témoin oculaire, tiré de Bollandus.*

Plusieurs critiques, aussi éminens en sagesse qu'en vraie piété, nous ont déjà fait connaître que la légende de saint Théodote le cabaretier est une profanation et une espèce d'impiété qui aurait dû être supprimée. Voici l'histoire de Théodote. Nous emploierons souvent les propres paroles des Actes sincères recueillis par dom Ruinart.

« Son métier de cabaretier lui fournissait les moyens d'exercer ses fonctions épiscopales. Cabaret illustre, consacré à la piété et non à la débauche..... Tantôt Théodote était médecin, tantôt il fournissait de bons morceaux aux fidèles. « On vit un cabaret être aux chrétiens ce que l'arche de Noé fut à ceux que Dieu voulut sauver du déluge (*b*). »

Ce cabaretier Théodote se promenant près du fleuve Halis avec ses convives vers un bourg voisin de la ville d'Ancire, « un gazon frais et mollet leur présentait un lit délicieux ; une source qui sortait à quelques pas de là au pied d'un rocher, et qui par une route couronnée de fleurs venait se rendre auprès d'eux pour les désaltérer, leur offrait une eau claire et pure. Des arbres fruitiers mêlés d'arbres sauvages leur fournissaient de l'ombre et des fruits, et une

(*b*) Ce qui est entre les guillemets est mot à mot dans les Actes sincères ; tout le reste est entièrement conforme. On l'a seulement abrégé pour éviter l'ennui du style déclamatoire de ces actes.

bande de savans rossignols, que des cigales relevaient de temps en temps, y formaient un charmant concert, etc. »

Le curé du lieu, nommé Fronton, étant arrivé, et le cabaretier ayant bu avec lui sur l'herbe, « dont le vert naissant était releyé par les nuances diverses du divers coloris des fleurs, dit au curé : Ah! père, quel plaisir il y aurait à bâtir ici une chapelle! Oui, dit Fronton, mais il faut commencer par avoir des reliques. Allez, allez, reprit saint Théodote, vous en aurez bientôt sur ma parole, et voici mon anneau que je vous donne pour gage, bâtissez vite la chapelle. »

Le cabaretier avait le don de prophétie, et savait bien ce qu'il disait. Il s'en va à la ville d'Ancire, tandis que le curé Fronton se met à bâtir. Il y trouve la persécution la plus horrible qui durait depuis très-longtemps. Sept vierges chrétiennes, dont la plus jeune avait soixante et dix ans, venaient d'être condamnées, selon l'usage, à perdre leur pucelage par le ministère de tous les jeunes gens de la ville. La jeunesse d'Ancire, qui avait probablement des affaires plus pressantes, ne s'empressa point d'exécuter la sentence. Il ne s'en trouva qu'un qui obéit à la justice. Il s'adressa à sainte Thécuse, et la mena dans un cabinet avec une valeur étonnante. Thécuse se jeta à ses genoux, et lui dit : Pour Dieu, mon fils, un peu de vergogne; « voyez ces yeux éteints, cette chair demi-morte, ces rides pleines de crasse, que soixante et dix ans ont creusées sur mon front, ce visage couleur de terre.....; quittez des pensées si indignes d'un jeune homme comme vous; Jésus-Christ vous en

conjure par ma bouche; il vous le demande comme une grâce, et, si vous la lui accordez, vous pouvez attendre tout de sa reconnaissance. » Ce discours de la vieille et son visage firent rentrer tout à coup l'exécuteur en lui-même. Les sept vierges ne furent point déflorées.

Le gouverneur irrité chercha un autre supplice; il les fit initier sur-le-champ aux mystères de Diane et de Minerve. Il est vrai qu'on avait institué de grandes fêtes en l'honneur de ces divinités; mais on ne connaît point dans l'antiquité des mystères de Minerve et de Diane. Saint Nil, intime ami du cabaretier Théodote, auteur de cette histoire merveilleuse, n'était pas au fait.

On mit, selon lui, les sept belles demoiselles toutes nues sur le char qui portait la grande Diane et la sage Minerve au bord d'un lac voisin. Le Thucydide saint Nil paraît encore ici fort mal informé. Les prêtresses étaient toujours couvertes d'un voile; et jamais les magistrats romains n'ont fait servir la déesse de la chasteté et celle de la sagesse par des filles qui montrassent aux peuples leur devant et leur derrière.

Saint Nil ajoute que le char était précédé par deux chœurs de ménades qui portaient le thyrse en main. Saint Nil a pris ici les prêtresses de Minerve pour celles de Bacchus. Il n'était pas versé dans la liturgie d'Ancire.

Le cabaretier, en entrant dans la ville, vit ce funeste spectacle, le gouverneur, les ménades, la charrette, Minerve, Diane et les sept pucelles. Il court se

mettre en oraison dans une hutte avec un neveu de sainte Thécuse. Il prie le ciel que ces sept dames soient plutôt mortes que nues. Sa prière est exaucée; il apprend que les sept filles, au lieu d'être déflorées, ont été jetées dans le lac, une pierre au cou, par ordre du gouverneur. Leur virginité est en sûreté. « A cette nouvelle le saint se relevant de terre, et se tenant sur les genoux, tourna ses yeux vers le ciel; et parmi les divers mouvemens d'amour, de joie et de reconnaissance qu'il ressentait, il dit : Je vous rends grâces, Seigneur, de ce que vous n'avez pas rejeté la prière de votre serviteur.

« Il s'endormit, et pendant son sommeil, sainte Thécuse, la plus jeune des noyées, lui apparut. Hé quoi, mon fils Théodote, lui dit-elle, vous dormez sans penser à nous! avez-vous oublié sitôt les soins que j'ai pris de votre jeunesse? Ne souffrez pas, mon cher Théodote, que nos corps soient mangés des poissons. Allez au lac, mais gardez-vous d'un traître.»

Ce traître était le propre neveu de sainte Thécuse.

J'omets ici une foule d'aventures miraculeuses qui arrivèrent au cabaretier, pour venir à la plus importante. Un cavalier céleste armé de toutes pièces, précédé d'un flambeau céleste, descend du haut de l'empyrée, conduit au lac le cabaretier au milieu des tempêtes, écarte tous les soldats qui gardaient le rivage, et donne le temps à Théodote de repêcher les sept vieilles et de les enterrer.

Le neveu de Thécuse alla malheureusement tout dire. On saisit Théodote, on essaya en vain pendant trois jours tous les supplices pour le faire mourir.

On ne put en venir à bout qu'en lui tranchant la tête; opération à laquelle les saints ne résistent jamais.

Il restait de l'enterrer. Son ami le curé Fronton, à qui Théodote, en qualité de cabaretier, avait donné deux outres remplies de bon vin, enivra les gardes et emporta le corps. Alors Théodote apparut en corps et en âme au curé : Hé bien, mon ami, lui dit-il, ne t'avais-je pas bien dit que tu aurais des reliques pour ta chapelle?

C'est là ce que rapporte saint Nil, témoin oculaire, qui ne pouvait être ni trompé ni trompeur; c'est là ce que transcrit dom Ruinart comme un acte sincère. Or tout homme sensé, tout chrétien sage lui demandera si on s'y serait pris autrement pour déshonorer la religion la plus sainte, la plus auguste de la terre, et pour la tourner en ridicule.

Je ne parlerai point des onze mille vierges; je ne discuterai point la fable de la légion thébaine, composée, dit l'auteur, de six mille six cents hommes, tous chrétiens venant d'orient par le mont Saint-Bernard, martyrisée l'an 286, dans le temps de la paix de l'église la plus profonde, et dans une gorge de montagnes où il est impossible de mettre trois cents hommes de front; fable écrite plus de cent cinquante ans après l'événement; fable dans laquelle il est parlé d'un roi de Bourgogne qui n'existait pas; fable enfin reconnue pour absurde par tous les savans qui n'ont pas perdu la raison.

Je m'en tiendrai au prétendu martyre de saint Romain.

8°. *Du martyre de saint Romain.*

Saint Romain voyageait vers Antioche; il apprend que le juge Asclépiade fesait mourir les chrétiens. Il va le trouver et le défie de le faire mourir. Asclépiade le livre aux bourreaux : ils ne peuvent en venir à bout. On prend enfin le parti de le brûler. On apporte des fagots. Des Juifs qui passaient se moquent de lui; ils lui disent que Dieu tira de la fournaise Sidrac, Misac et Abdenago; mais que Jésus-Christ laisse brûler ses serviteurs. Aussitôt il pleut, et le bûcher s'éteint.

L'empereur, qui cependant était alors à Rome et non dans Antioche, dit « que le ciel se déclare pour saint Romain, et qu'il ne veut rien avoir à démêler avec le Dieu du ciel. Voilà, continue le légendaire, (*c*) notre Ananias délivré du feu aussi bien que celui des Juifs. Mais Asclépiade, homme sans honneur, fit tant par ses basses flatteries, qu'il obtint qu'on couperait la langue à saint Romain. Un médecin qui se trouva là coupe la langue au jeune homme, et l'emporte chez lui proprement enveloppée dans un morceau de soie.

« L'anatomie nous apprend, et l'expérience le confirme, qu'un homme ne peut vivre sans langue.

« Romain fut conduit en prison. On nous a lu plusieurs fois que le Saint-Esprit descendit en langue de feu; mais saint Romain, qui balbutiait comme Moïse,

(*c*) Le légendaire ne sait ce qu'il dit avec son *Ananias*.

tandis qu'il n'avait qu'une langue de chair, commença à parler distinctement dès qu'il n'en eut plus.

« On alla conter le miracle à Asclépiade comme il était avec l'empereur. Ce prince soupçonna le médecin de l'avoir trompé; le juge menaça le médecin de le faire mourir. Seigneur, lui dit-il, j'ai encore chez moi la langue que j'ai coupée à cet homme; ordonnez qu'on m'en donne un qui ne soit pas comme celui-ci sous une protection particulière de Dieu; permettez que je lui coupe la langue jusqu'à l'endroit où celle-ci a été coupée, s'il n'en meurt pas, je consens qu'on me fasse mourir moi-même. Là-dessus on fait venir un homme condamné à mort, et le médecin ayant pris la mesure sur la langue de Romain, coupe à la même distance celle du criminel; mais à peine avait-il retiré son rasoir que le criminel tombe mort. Ainsi le miracle fut avéré à la gloire de Dieu et à la consolation des fidèles. »

Voilà ce que dom Ruinart raconte sérieusement. Prions Dieu pour le bon sens de dom Ruinart.

SECTION II.

Comment se peut-il que dans le siècle éclairé où nous sommes, on trouve encore des écrivains savans et utiles qui suivent pourtant le torrent des vieilles erreurs, et qui gâtent des vérités par des fables reçues? Ils comptent encore l'ère des martyrs de la première année de l'empire de Dioclétien, qui était alors bien éloigné de martyriser personne. Ils oublient que sa femme Prisca était chrétienne, que les principaux officiers de sa maison étaient chrétiens

qu'il les protégea constamment pendant dix-huit années; qu'ils bâtirent dans Nicomédie une église plus somptueuse que son palais, et qu'ils n'auraient jamais été persécutés s'ils n'avaient outragé le césar Galérius.

Est-il possible qu'on ose redire encore que Dioclétien *mourut de rage, de désespoir et de misère,* lui qu'on vit quitter la vie en philosophe comme il avait quitté l'empire; lui qui, sollicité de reprendre la puissance suprême, aima mieux cultiver ses beaux jardins de Salone que de régner encore sur l'univers alors connu?

O compilateurs, ne cesserez-vous point de compiler! vous avez utilement employé vos trois doigts, employez plus utilement votre raison.

Quoi, vous me répétez que saint Pierre régna sur les fidèles à Rome pendant vingt-cinq ans, et que Néron le fit mourir la dernière année de son empire, lui et saint Paul, pour venger la mort de Simon le Magicien à qui ils avaient cassé les jambes par leurs prières!

C'est insulter le christianisme que de rapporter ces fables, quoique avec de bonnes intentions.

Les pauvres gens qui redisent encore ces sottises sont des copistes qui remettent en in-octavo ou en in-douze d'anciens in-folios que les honnêtes gens ne lisent plus, et qui n'ont jamais ouvert un livre de saine critique. Ils ressassent les vieilles histoires de l'église; ils ne connaissent ni Middleton, ni Dodwell, ni Bruker, ni Dumoulin, ni Fabricius, ni Grabès, ni

même Dupin, ni aucun de ceux qui ont porté depuis peu la lumière dans les ténèbres.

SECTION III.

On nous berne de martyrs à faire pouffer de rire. On nous peint les Titus, les Trajan, les Marc-Aurèle, ces modèles de vertu, comme des monstres de cruauté Fleuri, abbé du Loc-Dieu, a déshonoré son Histoire ecclésiastique par des contes qu'une vieille femme de bon sens ne ferait pas à des petits enfans.

Peut-on répéter sérieusement que les Romains condamnèrent sept vierges de soixante et dix ans chacune à passer par les mains de tous les jeunes gens de la ville d'Ancire, eux qui punissaient de mort les vestales pour la moindre galanterie?

C'est apparemment pour faire plaisir aux cabaretiers qu'on a imaginé qu'un cabaretier chrétien, nommé Théodote, pria Dieu de faire mourir ces sept vierges plutôt que de les exposer à perdre le plus vieux des pucelages. Dieu exauça le cabaretier pudibond, et le proconsul fit noyer dans un lac les sept demoiselles. Dès qu'elles furent noyées, elles vinrent se plaindre à Théodote du tour qu'il leur avait joué, et le supplièrent instamment d'empêcher qu'elles ne fussent mangées des poissons. Théodote prend avec lui trois buveurs de sa taverne, marche au lac avec eux, précédé d'un flambeau céleste et d'un cavalier céleste, repêche les sept vieilles, les enterre, et finit par être décapité.

Dioclétien rencontre un petit garçon nommé saint Romain qui était bègue; il veut le faire brûler parce

qu'il était chrétien; trois Juifs se trouvent là et se mettent à rire de ce que Jésus-Christ laisse brûler un petit garçon qui lui appartient; ils crient que leur religion vaut mieux que la chrétienne, puisque Dieu a délivré Sidrac, Misac et Abdenago, de la fournaise ardente. Aussitôt les flammes qui entouraient le jeune Romain, sans lui faire mal, se séparent et vont brûler les trois Juifs.

L'empereur tout étonné dit qu'il ne veut rien avoir à démêler avec Dieu; mais un juge de village moins scrupuleux condamne le petit bègue à avoir la langue coupée. Le premier médecin de l'empereur est assez honnête pour faire l'opération lui-même; dès qu'il a coupé la langue au petit Romain, cet enfant se met à jaser avec une volubilité qui ravit toute l'assemblée en admiration.

On trouve cent contes de cette espèce dans les martyrologes. On a cru rendre les anciens Romains odieux, et on s'est rendu ridicule. Voulez-vous de bonnes barbaries bien avérées, de bons massacres bien constatés, des ruisseaux de sang qui aient coulé en effet, des pères, des mères, des maris, des femmes, des enfans à la mamelle réellement égorgés et entassés les uns sur les autres? Monstres persécuteurs, ne cherchez ces vérités que dans vos annales : vous les trouverez dans les croisades contre les Albigeois, dans les massacres de Mérindol et de Cabrière, dans l'épouvantable journée de la Saint-Barthélemi, dans les massacres de l'Irlande, dans les vallées des Vaudois. Il vous sied bien, barbares que vous êtes, d'imputer aux meilleurs des empereurs des cruautés extra-

vagantes, vous qui avez inondé l'Europe de sang, et qui l'avez couverte de corps expirans pour prouver que le même corps peut être en mille endroits à la fois, et que le pape peut vendre des indulgences! Cessez de calomnier les Romains vos législateurs, et demandez pardon à Dieu des abominations de vos pères.

Ce n'est pas le supplice, dites-vous, qui fait le martyre, c'est la cause. He bien, je vous accorde que vos victimes ne doivent point être appelées du nom de *martyr,* qui signifie *témoin;* mais quel nom donnerons-nous à vos bourreaux? les Phalaris et les Busiris ont été les plus doux des hommes en comparaison de vous: votre inquisition, qui subsiste encore, ne fait-elle pas frémir la raison, la nature, la religion? Grand Dieu! si on allait mettre en cendre ce tribunal infernal, déplairait-on à vos regards vengeurs (1)?

MASSACRES.

Il est peut-être aussi difficile qu'inutile de savoir si *mazzacrium*, mot de la basse latinité, a fait massacre, ou si massacre a fait *mazzacrium.*

Un massacre signifie un nombre d'hommes tués. « Il y eut hier un grand massacre près de Varsovie, près de Cracovie. » On ne dit point, « il s'est fait le massacre d'un homme; » et cependant on dit, « un

(1) *Voyez* le paragraphe I, des Conseils à M. Bergier, Philosophie générale.

homme a été massacré; » en ce cas on entend qu'il a été tué de plusieurs coups avec barbarie.

La poésie se sert du mot *massacré* pour tué, assassiné :

> Que par sa propre main mon père massacré.
> (CORNEILLE, Cinna, acte I, scène I.)

Un Anglais a fait un relevé de tous les massacres perpétrés pour cause de religion depuis les premiers siècles de notre ère vulgaire (2).

J'ai été fortement tenté d'écrire contre cet auteur anglais; mais, son Mémoire ne m'ayant point paru enflé, je me suis retenu. Au reste, j'espère qu'on n'aura plus de pareils calculs à faire. Mais à qui en aura-t-on l'obligation?

MATIÈRE.

SECTION PREMIÈRE.

Dialogue poli entre un énergumène et un philosophe.

L'ÉNERGUMÈNE.

Oui, ennemi de Dieu et des hommes, qui crois que Dieu est tout-puissant, et qu'il est le maître d'ajouter le don de la pensée à tout être qu'il daignera choisir, je vais te dénoncer à monseigneur l'inquisiteur, je te ferai brûler; prends garde à toi, je t'avertis pour la dernière fois.

---

(2) *Voyez* l'ouvrage intitulé ; *Dieu et les hommes*, chap. 42, Philosophie générale ; et l'article des Conspirations contre les peuples, dans les Mélanges historiques.

LL PHILOSOPHE.

Sont-ce là vos argumens? est-ce ainsi que vous enseignez les hommes. J'admire votre douceur.

L'ÉNERGUMÈNE.

Allons, je veux bien m'apaiser un moment en attendant les fagots. Réponds-moi, qu'est-ce que l'esprit?

LE PHILOSOPHE.

Je n'en sais rien.

L'ÉNERGUMÈNE.

Qu'est-ce que la matière?

LE PHILOSOPHE.

Je n'en sais pas grand'chose. Je la crois étendue, solide, résistante, gravitante, divisible, mobile; Dieu peut lui avoir donné mille autres qualités que j'ignore.

L'ÉNERGUMÈNE.

Mille autres qualités, traître; je vois où tu veux venir; tu vas me dire que Dieu peut animer la matière, qu'il a donné l'instinct aux animaux, qu'il est le maître de tout.

LE PHILOSOPHE.

Mais il se pourrait bien faire qu'en effet il eût accordé à cette matière bien des propriétés que vous ne sauriez comprendre.

L'ÉNERGUMÈNE.

Que je ne saurais comprendre, scélérat!

LE PHILOSOPHE.

Oui, sa puissance va plus loin que votre entendement.

L'ÉNERGUMÈNE.

Sa puissance, sa puissance! vrai discours d'athée.

LE PHILOSOPHE.

J'ai pourtant pour moi le témoignage de plusieurs saints pères.

L'ÉNERGUMÈNE.

Va, va, ni Dieu, ni eux, ne nous empêcheront de te faire brûler vif; c'est un supplice dont on punit les parricides et les philosophes qui ne sont pas de notre avis.

LE PHILOSOPHE.

Est-ce le diable ou toi qui a inventé cette manière d'argumenter?

L'ÉNERGUMÈNE.

Vilain possédé, tu oses me mettre de niveau avec le diable!

(Ici l'énergumène donne un grand soufflet au philosophe, qui le lui rend avec usure.)

LE PHILOSOPHE.

A moi les philosophes?

L'ÉNERGUMÈME.

A moi la Sainte-Hermandad!

(Ici une demi-douzaine de philosophes arrivent d'un côté, et on voit accourir de l'autre cent dominicains avec cent familiers de l'inquisition et cent alguazils. La partie n'est pas tenable.)

SECTION II.

Les sages à qui on demande ce que c'est que l'âme, répondent qu'ils n'en savent rien. Si on leur

demande ce que c'est que la matière, ils font la même réponse. Il est vrai que des professeurs, et surtout des écoliers, savent parfaitement tout cela; et, quand ils ont répété que la matière est étendue et divisible, ils croient avoir tout dit; mais, quand ils sont priés de dire ce que c'est que cette chose étendue, ils se trouvent embarrassés. Cela est composé de parties, disent-ils; et ces parties de quoi sont-elles composées? Les élémens de ces parties sont-ils divisibles? Alors ou ils sont muets, ou ils parlent beaucoup, ce qui est également suspect. Cet être presque inconnu, qu'on nomme *matière*, est-il éternel? Toute l'antiquité l'a cru. A-t-il par lui-même la force active? Plusieurs philosophes l'ont pensé. Ceux qui le nient sont-ils en droit de le nier? Vous ne concevez pas que la matière puisse avoir rien par elle-même. Mais comment pouvez-vous assurer qu'elle n'a pas par elle-même les propriétés qui lui sont nécessaires? Vous ignorez quelle est sa nature, et vous lui refusez des modes qui sont pourtant dans sa nature; car enfin, dès qu'elle est, il faut bien qu'elle soit d'une certaine façon, qu'elle soit figurée; et, dès qu'elle est nécessairement figurée, est-il impossible qu'il n'y ait d'autres modes attachés à sa configuration? La matière existe, vous ne la connaissez que par vos sensations. Hélas! de quoi servent toutes les subtilités de l'esprit depuis qu'on raisonne? La géométrie nous a appris bien des vérités, la métaphysique bien peu. Nous pesons la matière, nous la mesurons, nous la décomposons; et au delà de ces opérations grossières, si nous voulons faire un pas, nous trou-

vons dans nous l'impuissance, et devant nous un abîme.

Pardonnez, de grâce, à l'univers entier qui s'est trompé en croyant la matière existante par elle-même. Pouvait-il faire autrement? Comment imaginer que ce qui est sans succession n'a pas toujours été? S'il n'était pas nécessaire que la matière existât, pourquoi existe-t-elle? Et, s'il fallait qu'elle fût, pourquoi n'aurait-elle pas été toujours? Nul axiôme n'a jamais été plus universellement reçu que celui-ci : « Rien ne se fait de rien. » En effet le contraire est incompréhensible. Le chaos a chez tous les peuples précédé l'arrangement qu'une main divine a fait du monde entier. L'éternité de la matière n'a nui chez aucun peuple au culte de la Divinité. La religion ne fut jamais effarouchée qu'un Dieu éternel fût reconnu comme le maître d'une matière éternelle. Nous sommes assez heureux pour savoir aujourd'hui par la foi que Dieu tira la matière du néant; mais aucune nation n'avait été instruite de ce dogme; les Juifs même l'ignorèrent. Le premier verset de la Genèse dit que les dieux Éloïm, non pas Éloï, firent le ciel et la terre; il ne dit pas que le ciel et la terre furent crées de rien.

Philon, qui est venu dans le seul temps où les Juifs aient eu quelque érudition, dit, dans son chapitre de la creation : « Dieu, étant bon par sa nature, n'a point porté envie à la substance, à la matière, qui par elle-même n'avait rien de bon, qui n'a de sa nature qu'inertie, confusion, désordre. Il daigna la rendre bonne de mauvaise qu'elle était. »

L'idée du chaos débrouillé par un Dieu se trouve dans toutes les anciennes théogonies. Hésiode répétait ce que pensait l'orient, quand il disait dans sa théogonie : « Le chaos est ce qui a existé le premier. » Ovide était l'interprète de tout l'empire romain quand il disait :

Sic ubi dispositam, quisquis fuit ille Deorum,
Congeriem secuit. . . . . . .
(OVIDE, Métam., liv. I, v. 32.)

La matière était donc regardée entre les mains de Dieu comme l'argile sous la roue du potier, s'il est permis de se servir de ces faibles images pour en exprimer la divine puissance.

La matière, étant éternelle, devait avoir des propriétés éternelles, comme la configuration, la force d'inertie, le mouvement et la divisibilité. Mais cette divisibilité n'est que la suite du mouvement; car sans mouvement rien ne se divise, ne se sépare, ni ne s'arrange. On regardait donc le mouvement comme essentiel à la matière. Le chaos avait été un mouvement confus; et l'arrangement de l'univers un mouvement régulier imprimé à tous les corps par le maître du monde. Mais comment la matière aurait-elle le mouvement par elle-même? Comme elle a, selon tous les anciens, l'étendue et l'impénétrabilité.

Mais on ne la peut concevoir sans étendue, et on peut la concevoir sans mouvement? A cela on répondait : Il est impossible que la matière ne soit pas perméable; or, étant perméable, il faut bien que quelque chose passe continuellement dans ses pores; à quoi bon des passages si rien n'y passe?

De réplique en réplique on ne finirait jamais, le système de la matière éternelle a de très-grandes difficultés, comme tous les systèmes. Celui de la matière formée de rien n'est pas moins incompréhensible. Il faut l'admettre, et ne pas se flatter d'en rendre raison; la philosophie ne rend point raison de tout. Que de choses incompréhensibles n'est-on pas obligé d'admettre, même en géométrie? Conçoit-on deux lignes qui s'approcheront toujours, et qui ne se rencontreront jamais?

Les géomètres à la vérité nous diront : Les propriétés des asymptotes vous sont démontrées; vous ne pouvez vous empêcher de les admettre; mais la création ne l'est pas, pourquoi l'admettez-vous? Quelle difficulté trouvez-vous à croire comme toute l'antiquité la matière éternelle? D'un autre côté, le théologien vous pressera et vous dira : Si vous croyez la matière éternelle, vous reconnaissez donc deux principes, Dieu et la matière, vous tombez dans l'erreur de Zoroastre, de Manès.

On ne répondra rien aux géomètres, parce que ces gens-là ne connaissent que leurs lignes, leurs surfaces et leurs solides; mais on pourra dire au théologien : En quoi suis-je manichéen? voilà des pierres qu'un architecte n'a point faites; il en a élevé un bâtiment immense; je n'admets point deux architectes : les pierres brutes ont obéi au pouvoir et au génie.

Heureusement quelque système qu'on embrasse, aucun ne nuit à la morale; car qu'importe que la matière soit faite ou arrangée? Dieu est également notre maître absolu. Nous devons être également vertueux

sur un chaos débrouillé, ou sur un chaos créé de rien; presque aucune de ces questions métaphysiques n'influe sur la conduite de la vie; il en est des disputes comme des vains discours qu'on tient à table; chacun oublie après dîner ce qu'il a dit, et va où son intérêt et son goût l'appellent.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

IDÉE. SECTION I. . . . . Pag. 5
SECTION II. *Tout en Dieu*. 8
Lois de la nature. 9
Mécanique des sens et des idées. 10
Le grand Être fait tout. 11
Comment tout est-il action de Dieu?. 12
IDENTITÉ. 13
IDOLE, IDOLATRE, IDOLATRIE. 17
SECTION I. *Y a-t-il jamais eu un gouvernement idolâtre?*. 18
SECTION II. *Examen de l'idolâtrie ancienne*. . . . 20
SECTION III. *Si les Perses, les Sabéens, les Égyptiens, les Tartares, les Turcs ont été idolâtres, et de quelle antiquité est l'origine des simulacres appelés idoles? Histoire de leur culte*. . . . 26
IGNACE DE LOYOLA. 37
IGNORANCE. SECTION I. 40
Première ignorance. 41
Seconde ignorance. 43
Troisième ignorance. . . . . ibid.
Quatrième ignorance. 44
Cinquième ignorance. . . . . ibid.
Sixième ignorance. 47
SECTION II. *Les ignorances*. 50
IMAGINATION. SECTION I. 54
SECTION II. 65

IMPIE..... Pag. 70
IMPOT. SECTION I..... 72
SECTION II..... 75
SECTION III..... 77
SECTION IV..... 79
IMPUISSANCE..... 80
INALIÉNATION, INALIENABLE..... 89
INCESTE..... 90
INCUBES..... 93
INFINI. SECTION I..... 96
De l'infini en nombre..... 98
La matière est-elle divisible à l'infini?..... *ibid.*
De l'univers infini..... 99
De l'infini en géométrie..... *ibid.*
De l'infini en puissance, en action, en sagesse, en bonté, etc...... 100
INFLUENCE..... 103
Influence des passions des mères sur leur fœtus.... 105
INITIATION. *Anciens mystères*..... 108
INNOCENS. *Du massacre des innocens*..... 117
INOCULATION, *ou insertion de la petite vérole*..... 121
INONDATION..... 128
INQUISITION. SECTION I..... 130
SECTION II..... 146
Établissement curieux de l'inquisition en Portugal. 148
INSTINCT..... 151
INTÉRÊT..... 153
INTOLÉRANCE..... 157
JAPON..... 159
JÉOVA..... 163
JEPHTÉ. SECTION I..... 164
SECTION II..... 165

JÉSUITES, ou ORGUEIL. . . . . Pag. 167
JOB. 174
JOSEPH. 179
JUDÉE. 183
JUIFS. SECTION I. 184
SECTION II. *Sur la loi des Juifs* 201
SECTION III. *De la dispersion des Juifs* 204
SECTION IV. *Réponse à quelques objections*. 206
Lettres à messieurs Joseph Ben Jonathan, Aaron Mathathaï et David Wincker. PREMIÈRE LETTRE. 208
SECONDE LETTRE. *De l'antiquité des Juifs*. 211
TROISIÈME LETTRE. *Sur quelques chagrins arrivés au peuple de Dieu* 216
QUATRIÈME LETTRE. *Sur la femme à Michas*. 217
CINQUIÈME LETTRE. *Assassinats juifs. Les Juifs ont-ils été anthropophages? leurs mères ont-elles couché avec des boucs? les pères et mères ont-ils immolé leurs enfans? et de quelques autres belles actions du peuple de Dieu*. 219
Calamités juives et grands assassinats. . . . . *ibid.*
Roitelets, ou melchim juifs. 221
Si les Juifs ont mangé de la chair humaine? 222
Si les dames juives couchèrent avec des boucs? . . . . *ibid.*
Si les Juifs immolèrent des hommes? . . . . . *ibid.*
Des trente-deux mille pucelles, des soixante et quinze mille bœufs, et du fertile désert de Madian. 223
Des enfans juifs immolés par leurs mères. 226
SIXIÈME LETTRE. *Sur la beauté de la terre promise*. . 227
SEPTIÈME LETTRE. *Sur la charité que le peuple de Dieu et les chrétiens doivent avoir les uns pour les autres*. 231
JULIEN. SECTION I. 232

JULIEN. SECTION II. . . . . Pag. 232
SECTION III. 244
JUSTE (DU) ET DE L'INJUSTE. 246
JUSTICE. 250
Lettre de M. Cassen à M. le marquis de Beccaria, au sujet de M. de Morangiès. 251
Présomption contre la famille Verron. 253
Raisons du maréchal de camp contre les raisons de la famille Verron. 258
KALENDES. 267
LANGUES. SECTION I. 270
Des mots les plus communs et les plus naturels de toute langue. 271
D'un système sur les langues. 272
Génie des langues. 278
SECTION II. 283
Harmonie des langues. 285
SECTION III. 289
LARMES. 299
LÈPRE ET VÉROLE. 302
LETTRES, GENS DE LETTRES, OU LETTRÉS. 306
LIBELLE. 308
LIBERTÉ. 311
LIBERTÉ DE PENSER. 315
LIBERTÉ DE CONSCIENCE. 320
LIBERTÉ D'IMPRIMER. 323
LIEUX COMMUNS EN LITTÉRATURE. 328
LITTÉRATURE. 330
LIVRES. SECTION I. 333
SECTION II. 338
SECTION III. 341
LOCKE. SECTION I. 346
SECTION II. 350

LOI NATURELLE. *Dialogue*. . . . . Pag. 355
LOI SALIQUE. 359
Des Lois fondamentales. 360
Comment la loi salique s'est établie. 363
Examen si les filles, dans tous les cas, sont privées de toute hérédité par cette loi salique. 368
LOIS. SECTION I. 370
SECTION II. 375
SECTION III. 377
SECTION IV. 380
LOIS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES. 388
LOIS CRIMINELLES. 389
LOIS (ESPRIT DES). 390
Des citations fausses dans l'Esprit des lois, des conséquences fausses que l'auteur en tire, et de plusieurs erreurs qu'il est important de découvrir. . . *ibid.*
LUXE. SECTION I. 410
SECTION II. 412
MAGIE. 416
MAHOMÉTANS. 419
MAITRE. SECTION I. 421
SECTION II. 422
MALADIE. MÉDECINE. 424
MARIAGE. SECTION I. 428
SECTION II. 429
SECTION III. 432
MARIE-MAGDELÈNE. 437
MARTYRS. SECTION I. 442
1°. *Sainte Symphorose et ses sept enfans*. 444
2°. *Sainte Félicité, et encore ses sept enfans*. 446
3°. *Saint Polycarpe*. 447
4°. *De saint Ptolomée*. . . . . *ibid.*

5°. *De saint Symphorien d'Autun*..... Page 448
6°. *D'une autre sainte Félicité, et sainte Perpétue*.. 450
7°. *De saint Théodote de la ville d'Ancire, et des sept vierges, écrit par Nilus, témoin oculaire, tiré de Bollandus*..... 452
8°. *Du martyr de saint Romain*..... 457
SECTION II..... 458
SECTION III..... 460
MASSACRES..... 562
MATIÈRE. SECTION I. *Dialogue poli entre un énergumène et un philosophe*..... 463
SECTION II..... 465

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME.

Imp. de Laurent aîné.

UNIVERSITÉS DE BIBLIOTHECA

CE B 0042
.V55 1822 V006
COO VOLTAIRE, FR DICTIONNAIRE
ACC# 1008127

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 06 22 08 5